
SE TAIRE ET FAIRE

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS

LOUIS XIII

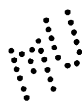
PAR M. A. BAZIN.

TOME TROISIÈME.

PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Successeur de M. Baudot-Labbé,
33, quai des Augustins.

1838



HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII



PARIS. — IMPRIMERIE DE DUCESSOIS,
QUAI DES AUGUSTINS, 55.





HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

PAR M. A. BAZIN.



TOME TROISIÈME.



PARIS
CHAMEROT, LIBRAIRE-EDITEUR,
Successeur de M. BRUNOT-LABBE,
33, quai des Augustins.

1838



HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LOUIS XIII

LIVRE NEUVIÈME.

—

CHAPITRE I.

Rentrée du roi à Paris après la prise de la Rochelle.—Le roi se décide à conduire une armée en Italie. — Allocution du cardinal de Richelieu au roi en présence de sa mère et de son confesseur. — Lit de justice. — Recueil d'ordonnances présenté par le garde des sceaux.— Théorie des rapports entre le roi et le parlement. — Le parlement conteste. — Départ du roi pour l'Italie. — Peste de Lyon. — Le roi pénètre en Piémont et force le pas de Suze. — Traité avec le duc de Savoie. — Le siége de Casal levé. — Séjour du roi à Suze. — Traité de paix avec l'Angleterre. — Le roi s'achemine vers le Languedoc. — Le cardinal commande l'armée d'Italie. — Traité du duc de Rohan avec l'Espagne. — Siége de Privas. — Le cardinal rejoint l'armée du roi. — Proclamation de la paix avec l'Angleterre. — Prise et sac de Privas. — Le roi pénètre dans les Cévennes. — Le duc de Rohan demande à traiter. — Le roi prend possession de Nismes. — Edit de paix accordé aux réformés. — Le duc de Rohan se retire à Venise. — Montauban refuse la paix. — Le cardinal se charge de soumettre cette ville.— Reddition de Montauban. — Fin du parti réformé.

—

Le roi rentrait dans sa capitale vainqueur de la rébellion et de l'hérésie ; on vantait beaucoup, **23 décembre 1628.**

et avec justice, le courage personnel qu'il avait montré dans les combats; toutes les formes de la louange étaient employées par les arts pour célébrer sa victoire; le pape, non content de lui adresser une lettre apostolique pleine d'éloges et de tendresse, avait encore composé un assez mauvais distique latin en son honneur. La population se rangeait sur son passage, enregimentée en milice, pour lui faire un pompeux accueil. Les trophées, les emblèmes, les inscriptions, les allégories et les vers, lui promettaient de toute part l'immortalité de la terre et du ciel. Il ne manquait à cette fête que Malherbe qui, peu de mois auparavant, s'était engagé à chanter la prise de la Rochelle, et qui n'avait pu vivre jusque-là. Mais il n'entrait pas dans les intérêts du cardinal de Richelieu, et dans ceux où il voulait engager le royaume, que le roi pût s'enivrer de son triomphe, en oublier l'auteur, et en perdre le fruit. Le crédit qu'il avait obtenu, n'étant pas le produit d'une affectueuse préférence, devait toujours être nourri par les mêmes causes qui l'avaient fondé, la crainte, le soupçon, l'embarras. Il fallait que Louis XIII vécût dans une perpétuelle défiance de tous, pour qu'il ne pût se dégoûter de lui. Aussi, dès

les premiers jours qui suivirent la reddition de la ville rebelle, ne lui permit-il pas de croire que c'en était fait des inquiétudes et des soucis. Au contraire, il fit apparaître devant lui mille fantômes de cabales et de factions. Lui-même était, disait-il, le principal objet de toutes les haines, mais seulement parce qu'on le savait dévoué de tout son pouvoir à l'autorité royale dont personne ne voulait reprendre le joug. C'était d'abord contre le duc d'Orléans qu'il nourrissait la jalousie d'un frère ombrageux, et le jeune prince donnait prise aux reproches par sa passion pour Marie de Gonzague qu'on avait d'abord voulu éloigner de la cour, puis ramenée sur sa prière. Le prince de Condé, le duc de Montmorency et les autres généraux se portaient mollement, suivant lui, à leur devoir, et prenaient leurs mesures « pour que les bons » succès ne vinssent pas en poste. » Dans l'intimité même du roi se trouvaient « des per- » sonnes infectées du même venin, » notamment le comte de Toiras, « qui se vantait à » chacun de n'avoir pas voulu solliciter le bâ- » ton de maréchal de France, certain qu'il était » de l'obtenir un jour par une meilleure voie; » d'où l'on pouvait conclure qu'il espérait se

» prévaloir de quelque occasion et nécessité de » l'état. » Mille petits faits et propos, recueillis avec un soin qui semble appartenir aux habitudes du commérage, servaient à confirmer cette mauvaise disposition de l'un des favoris. L'autre, le chevalier de Saint-Simon, avait reçu et refusé la proposition de faire cause commune contre le cardinal. Entouré comme il était d'ennemis et de malveillants, « c'était, de sa part, » un généreux effort, la preuve d'une grande » confiance en Dieu, et d'un zèle bien ardent » pour le service du roi, que de lui donner des » conseils dont l'exécution serait contrariée par » les autres, et dont tout l'événement retom- » berait sur lui seul. »

C'était, à ce qu'il paraît, par de semblables discours qu'il fallait préparer le roi de France à recevoir avis et à prendre résolution dans une affaire où l'honneur de sa couronne était intéressé. La détermination, dont nous venons de lire le prélude, avait pour objet le secours de Casal. Aussitôt après la prise de la Rochelle, on s'était adressé à la république de Venise pour la presser de secourir le duc de Mantoue, en attendant l'arrivée d'une armée royale qu'on faisait déjà marcher dans cette direction, sous

les ordres du comte de Toiras. On avait supplié le pape de joindre son nom, et, s'il se pouvait, quelques troupes à cette assistance, « parce que » la dévotion d'Espagne ne céderait pas à ses » bénédictions. » Auprès du duc de Savoie, prince habile et intelligent, on faisait valoir les avantages qu'il pouvait trouver à aider la France, son alliée naturelle, contre l'Espagne qui ne voulait que se servir de lui, sans lui offrir aucun profit de ce qu'il ferait pour elle. On avait dépêché à la cour de Madrid un agent qui avait l'habitude de ses façons d'agir, et qu'on jugea le plus propre à lier avec le comte d'Olivarès des entretiens qui permettraient de gagner le temps, à lui proposer toutes sortes de partis pour la conclusion de ce différend, et à soutenir la discussion sur tous les points. Cet envoyé était encore le sieur de Bautru, homme d'esprit, homme à bons mots et à fines reparties, ce qui semblait dès lors une qualité importante dans un ambassadeur. Le rapport qu'il fit de sa mission prouve qu'il maintint fort bien ses avantages avec le ministre d'Espagne, que celui-ci trouva riposte ingénieuse et piquante à toutes ses paroles. Mais ils ne purent s'entendre sur aucune condition, et il fallut en revenir à ces

autres voies, que le cardinal avait singulièrement caractérisées, lorsque, sur le bronze des canons fondus pour le service de la mer, il fit graver en latin cette devise : « la dernière rai» son des rois. »

Déjà, pendant que ces conférences avaient lieu de tous côtés, une armée s'assemblait dans le Dauphiné sous le prétexte de combattre le duc de Rohan. Il ne s'agissait plus que de savoir qui devait la commander. Le cardinal, qui désirait fort y employer le roi lui-même, ne trouva rien de mieux, pour le décider à s'embarquer dans une nouvelle expédition, que de lui proposer le duc d'Orléans. Ce prince contrariait toujours sa mère et son frère par son amour pour la princesse Marie, et, selon les mémoires du temps, on lui aurait offert cette occasion de gloire comme un dédommagement du refus qu'on opposait à sa passion. C'eût été pourtant une contradiction singulière que d'envoyer au secours du père un amant obstiné qu'on ne voulait pas donner pour époux à la fille. Ce qui paraît plus certain, c'est que la reine-mère voyait avec répugnance le roi son fils s'engager dans cette entreprise, au profit d'un prince qu'elle n'aimait pas, qui l'avait offensée, dit-on, par une compa-

raison injurieuse entre l'origine des deux maisons italiennes dont ils étaient sortis l'un et l'autre, quand surtout cette entreprise se faisait au préjudice de l'alliance avec l'Espagne, qui avait toujours été l'objet de sa politique.

Le cardinal voulut amener le roi à prendre de lui-même la résolution que demandaient les circonstances; mais il avait eu soin de les présenter en tel état qu'il n'y avait pas à choisir entre deux partis. Lorsque le roi eut dit qu'il était déterminé à faire la guerre et à la conduire, le cardinal lui demanda un entretien particulier, en présence de sa mère seule et du père Suffren son confesseur. Le discours qu'il lui adressa est certainement un des plus curieux documents que l'orgueil d'un homme ait pu conserver. Il y avait, dans le langage qu'employait le cardinal avec son maître, du ministre, du prêtre, du pédagogue. Il lui indiquait d'abord ce qu'il fallait faire pour le bien de son état; au dedans étouffer la rébellion, lui prendre ses dernières retraites, raser toutes les places inutiles pour la défense du pays, fortifier celles qu'on garderait, décharger le peuple, abaisser les compagnies, se faire obéir des grands comme des petits, remplir les évêchés de personnes sages et capables,

racheter le domaine et augmenter son revenu; au dehors arrêter les progrès de l'Espagne, s'ouvrir des portes pour entrer dans les états voisins, fermer ses frontières, se rendre puissant sur mer, s'étendre, s'il était possible, jusqu'à Strasbourg pour avoir pied dans l'Allemagne, faire une citadelle à Versois et tâcher d'acquérir Neufchâtel pour tenir la Suisse sous sa main, et s'assurer une ouverture en Italie par le marquisat de Saluces. Mais tout cela ne pouvait se faire que si le roi se corrigeait de quelques défauts. Il était prompt, soupçonneux, jaloux, susceptible d'aversions passagères et des premières impressions, sujet à quelque variété d'humeurs. Sa défiance était telle que bien souvent il prenait ombrage quand deux personnes parlaient ensemble, sans faire attention que ces entretiens pouvaient avoir pour but de découvrir ce qu'on croyait nécessaire à son service, ou de calmer les mécontentements par un peu de bonne chère. Sa jalousie à l'égard de son frère devait être restreinte dans cette juste règle: le satisfaire en tout ce qui n'était pas préjudiciable à l'état, et lui résister en ce qui pourrait donner atteinte à l'autorité royale; ménager les serviteurs de ce prince, et ne rien dire sur son compte que les rapports des

courtisans pussent envenimer. Un autre sentiment contre lequel il devait se tenir en garde, c'était celui qui portait plusieurs princes à ne pas souffrir que leurs serviteurs fissent pour eux, ce qu'eux-mêmes ne voulaient ou ne pouvaient pas faire; et sur cela, le roi devait de deux choses l'une, ou suivre ses affaires avec assiduité et autorité tout ensemble, ou autoriser puissamment quelqu'un qui les fît avec ces deux qualités. Prendre souci du pouvoir qu'il déléguait à ses créatures pouvait s'appeler proprement être jaloux de son ombre, puisque, comme les planètes, elles n'avaient d'autre lumière que celle qui leur venait du soleil. Il devait aussi se rendre moins facile à concevoir de la haine pour les princes et les grands, ou du moins considérer comme une charge de la royauté l'obligation de leur faire bon visage. Quant aux impressions que l'esprit du roi recevait si aisément de chacun, il devait y regarder à deux fois avant de se laisser persuader par une calomnie contre ses serviteurs, et même, à l'égard de ceux dont la fidélité était bien éprouvée, menacer de châtiment quiconque voudrait les atteindre. Il ne fallait pas laisser cours à cette opinion, qu'un service à lui rendu était aussitôt oublié. Si la

mémoire des injures était un grand tort selon Dieu, il valait mieux, selon le monde, la garder par devers soi que de perdre la mémoire des bienfaits. Nul ne voudrait se porter de bon courage aux intérêts de son maître, s'il le voyait toujours prêt à mal parler de ses actions, au lieu de prendre en main la défense de son honneur. De plus ce n'était pas assez d'approuver un bon dessein, il fallait y persister, ne se pas dégoûter en chemin, soutenir jusqu'au bout celui qui en a donné le conseil, et, le succès obtenu, ne pas affecter d'en savoir gré au hasard. Il lui reprochait encore une certaine mollesse à faire observer les lois, notamment celle des duels, à maintenir ses édits et à châtier les désobéissances. L'autorité tenue du ciel devait être employée à ses fins, qui sont de conserver en son entier la règle des états; autrement on se rendait coupable envers Dieu, l'impunité des crimes devenait péché, et tel, qui paraissait saint comme homme, ne laisserait pas de se damner comme roi.

Il l'exhortait encore à faire la justice sans passion; à ne pas en exempter ceux qui seraient assez heureux pour avoir ses bonnes grâces; à se donner une réputation de libéralité en récompensant les bons services; à démentir le feu duc

de Luynes qui l'avait représenté comme plus enclin aux sévérités qu'aux grâces, et pourtant à savoir refuser nettement ce qu'il croyait ne pas devoir accorder ; à se faire une volonté raisonnée et non capricieuse, non pas de celles qu'on prend avec ardeur, et qu'on abandonne après le premier feu de la fièvre ; à ne point paraître indifférent sur les affaires importantes de l'état, comme on avait la hardiesse de croire qu'il l'était, mais bien à en parler chaudement dès l'abord, et à exalter ce que feraient ses serviteurs pour l'y aider. Si l'inclination naturelle manquait à la suite d'une telle résolution, on l'avertirait sous main avec telle dextérité, que tout semblerait être le produit de son propre mouvement.

Après cette longue leçon que le roi fut obligé d'écouter, le cardinal s'offrit lui-même à la censure de ses propres défauts. Sa confession, suivant l'usage, n'était rien de plus qu'un panégyrique, dans lequel encore il reprochait aigrement à la reine-mère son esprit ombrageux, au roi la complaisance de son oreille pour les médisants. Mais son plus grand tort, celui dont il ne pouvait par malheur se corriger, c'était sa santé faible et débile, pour laquelle il demandait grâce. S'il ne pouvait encore songer à une retraite

absolue, il suppliait du moins qu'on le déchargeât du fardeau des affaires, et qu'on le gardât seulement pour le conseil; la bonne réputation qu'il s'était acquise auprès de tous ne devait pas être un obstacle à ce désir, qui s'appuyait sur une impossibilité réelle. D'ailleurs il avait toujours à craindre les violents avis auxquels pouvait céder le duc d'Orléans, la vicissitude des choses humaines, l'humeur du roi portée au changement, les cabales des étrangers, des femmes, des grands, des favoris, sa mauvaise fortune enfin qui pouvait faire qu'il survécût au roi. Partant il ne pouvait avoir meilleur temps pour se retirer que celui-ci, où il avait encore entière l'estime de ses maîtres; s'ils ne lui accordaient pas cette faveur, il se dévouerait à périr pour eux, avec cette consolation toutefois qu'il n'irait pas à la mort comme à la peine de ses fautes, mais bien à celle du mérite qu'on avait trouvé en lui. Cette remontrance entendue, le roi passa en quelque sorte un nouveau bail avec son ministre.

Alors tout se prépara pour le départ. L'armée était déjà rassemblée dans l'Auvergne et dans le Dauphiné, où le comte de Toiras avait conduit les troupes victorieuses de la Rochelle. Le roi avait dit au maréchal de Bassompierre de se

tenir prêt pour l'accompagner en Italie, où il espérait bien qu'ils feraient parler d'eux. La résolution de commander l'expédition en personne fut prise et exécutée en peu de jours; car Louis XIII retrouvait de l'activité pour les choses de la guerre. Cependant, avant de quitter Paris, il voulut faire acte de gouvernement et de législation. Il confia d'abord à la reine sa mère l'administration du royaume pendant le temps que durerait son absence. Puis il convoqua le parlement en lit de justice. Le garde des sceaux, Michel de Marillac, rappela tout ce que le roi avait amassé de gloire depuis son dernier lit de justice, tenu dix-huit mois auparavant, et, comme si le moment fût venu de remettre partout sur pied l'autorité royale, il crut devoir exposer la théorie des rapports entre le roi et le parlement, suivant la constitution du royaume. Aucune tentative nouvelle de cette compagnie, depuis longtemps docile et silencieuse, n'avait provoqué cette déclaration de principes, qui devant être plus tard l'objet de vives contestations, trouve naturellement sa place à l'époque où elle se présente pour la première fois sous une forme officielle.

15 janvier 1629.

Le garde des sceaux disait donc qu'ancienne-

ment les rois de France, pour rendre témoignage public de leurs ordonnances, avaient coutume de les faire signer par leurs principaux officiers; que plus tard, le parlement étant devenu sédentaire à Paris, ils jugèrent convenable de les y faire lire, publier et déposer; que les gens sages et capables de cette compagnie ayant trouvé parfois, dans ces actes de la puissance royale, quelques articles qui avaient besoin d'interprétation ou de modification, les rois avaient écouté volontiers leurs remontrances, comme ils étaient toujours prêts à le faire du plus humble de leurs sujets, tantôt y ayant égard, tantôt persévérant dans leurs résolutions; que tout cela s'était fait par bon accord, d'une part avec bienveillance et désir d'être éclairé, de l'autre avec zèle officieux et sans aucune opinion d'autorité, ni créance d'attribution. Cependant comme il était arrivé que ces remontrances se renouvelaient fréquemment, et que certains accidents, survenus dans les temps où l'état était faible, avaient fait naître des opinions contraires à l'ordre établi, les rois avaient toujours eu soin d'en arrêter le cours par la manifestation absolue de leur volonté. Ainsi en avaient usé tous les prédécesseurs du roi depuis Charles VI. Car il ne pouvait se faire que les

officiers du roi fussent juges de ses actions, sans qu'aussitôt la souveraineté passât entre leurs mains. La véritable puissance du parlement était dans la distribution de la justice, chose tellement importante pour tous, que c'eût été conscience d'en divertir ceux qui étaient chargés de ce soin pour les occuper d'autres intérêts.

C'était là le préambule d'un long édit, où l'on avait formulé en articles plusieurs dispositions réclamées par les états de 1614 et par les assemblées des notables de 1617 et 1626, sur les différentes parties de l'administration. Cette compilation était l'œuvre particulière du garde des sceaux, qui en attendait une gloire pareille à celle dont l'ordonnance de Moulins avait doté la mémoire de Michel de l'Hopital. Michel de Marillac voulait donc que le parlement l'enregistrât sans délibération, sauf les représentations qui pourraient être faites sur le contenu de l'édit, et que le roi recevrait toujours avec plaisir. En même temps que cet édit, il lui apportait une déclaration par laquelle le roi offrait de nouveau amnistie à tous ses sujets de la religion réformée qui rentreraient dans le devoir. Il n'y eut aucune difficulté sur l'enregistrement de cet acte. Mais le cahier d'ordonnances souleva une

résistance qui, pour ne toucher en rien aux articles eux-mêmes et ne se débattre que sur la forme, n'en fut pas moins longue et opiniâtre. Le garde des sceaux ne put obtenir que son ouvrage parût, avec le mot « registré » et la signature du greffier, qui seuls donnaient autorité aux lois dans les discussions judiciaires, de sorte que cet édit, bien que rendu public, imprimé, distribué dans les baillages et sénéchaussées, déclaré obligatoire pour les sujets du roi, fut frappé de discrédit parmi les jurisconsultes, qui lui donnèrent le nom ridicule de « Code Michau. » Personne, que nous sachions, ne s'occupa d'examiner ce qui en était bon ou mauvais; et des historiens, qui n'en avaient jamais lu une disposition, ne manquèrent pas d'y trouver un code complet de tyrannie.

Ce fut la reine-mère qui eut le soin de traiter cette affaire avec le parlement; car, le même jour où s'était tenu le lit de justice, le roi se mit en route pour l'Italie, bien qu'il eût annoncé publiquement dans cette solennité « qu'il partait » pour aller contre le reste de ses sujets rebel- » les. » Il fut obligé d'éviter le chemin de Lyon à cause d'une terrible épidémie qui venait de désoler cette ville. On en attribuait l'origine au

passage des troupes, si malencontreusement conduites dans le Piémont, l'été précédent, par le marquis d'Uxelles. Aux ravages d'un mal contagieux s'étaient jointes encore toutes les horribles suites de ces crédulités qui se répandent en pareil cas parmi le peuple. Les réformés avaient été soupçonnés de propager l'infection au moyen d'un onguent appliqué sur les portes des maisons; on en avait massacré plusieurs dans les rues, et les magistrats eux-mêmes s'étaient vus forcés de faire exécuter juridiquement quelques malheureux, désignés par le cri général, comme « engraisseurs de porte et infecteurs publics. » Le nombre des morts était évalué à plus de quarante mille, et c'était à peine si, après cinq mois entiers de scènes funèbres et de confusion, l'ordre et la sécurité commençaient à se rétablir. Le roi se rendit par la Champagne à Dijon. Il vit à Bray le prince de Condé, avec lequel il ne s'était pas rencontré depuis plus de six ans, et qui, en lui offrant ses services, lui demanda la permission de passer quelque temps à Paris, sous la promesse de lui rendre un compte fidèle de sa conduite. Peu de personnes s'étaient trouvées en état de suivre le roi. Après une campagne aussi longue que celle de la Rochelle,

tous les seigneurs avaient des affaires à régler et de nouvelles dettes à contracter pour réparer leur équipage. Le maréchal de Schomberg étant tombé malade à Troyes, le cardinal de Richelieu, qui rejoignit le roi à Châlons-sur-Saône, l'accompagna seul jusqu'à Grenoble. Là
14 février. se rendirent successivement les maréchaux de Schomberg, de Bassompierre et de Créquy. Il paraît qu'on ne trouva pas les préparatifs de la guerre fort avancés. L'armée était mal fournie de vivres, et pourtant il fallait non-seulement suffire à ses besoins dans le pays où on allait s'avancer, mais porter des munitions à la ville assiégée. L'artillerie était encore au pied des montagnes qu'elle avait à gravir. Le cardinal pourvut à tout avec sa rare activité, faisant office de général, de surintendant, de munitionnaire, de sorte qu'en peu de jours l'avant-garde et son canon s'établirent dans le village de Chaumont, dernière possession de la France, à l'autre pied du mont Genèvre.

On touchait aux terres du duc de Savoie, et cependant il n'y avait pas de guerre déclarée entre les deux puissances. On avait envoyé plusieurs fois vers ce prince le chevalier de Valançay pour savoir s'il laisserait le passage libre

par ses états à l'armée française, et en même temps pour le convier à s'unir avec le roi contre l'Espagne. Le duc ne tenait pas tellement à sa nouvelle alliance qu'il ne fût tout prêt à l'abandonner s'il trouvait ailleurs ses avantages. Mais il demandait trop, et, pendant cette négociation, les troupes de France descendaient les monts. Déjà le roi était arrivé près de la frontière lorsque le prince de Piémont son beau-frère vint à sa rencontre; le cardinal le reçut aux avant-postes, et le pressa de conclure au plus tôt un accommodement. Le prince parut accepter les conditions qu'on lui faisait, et promit de revenir le lendemain avec la ratification de son père. Mais on l'attendit vainement; un envoyé du duc n'apporta que de nouvelles propositions qui furent rejetées, et le cardinal donna l'ordre aux troupes de forcer le passage qu'on ne voulait pas lui tenir ouvert. 4 mars.

Aussitôt le roi, qui était à trois lieues en arrière dans un bourg appelé Oulx, partit la nuit pour se trouver au lieu du premier combat. La vallée où le village de Chaumont est placé, et au milieu de laquelle se trouvaient les limites de la France et du Piémont, s'étend, une demi-lieue environ au delà, jusqu'à une profonde barrière 6 mars.

de rochers qui la ferment et couvrent la ville de Suze. A travers ces rocs, couronnés alors de chaque côté par un fort, s'ouvre une gorge étroite et sinueuse qu'on appelle le Pas-de-Suze, et où le duc de Savoie avait fait construire trois rangs de barricades épaisses, garnies de soldats. C'était là l'obstacle qui s'offrait à l'armée du roi. Lorsqu'on fut arrivé près de ces défenses, un officier des gardes alla sommer les troupes du duc de Savoie de faire place au roi de France. La réponse fut un défi. Alors toute l'armée du roi se porta en avant. Immédiatement après les enfants perdus, marchait une troupe de volontaires commandés par le duc de Longueville, parmi lesquels on remarquait le comte de Soissons, le comte d'Harcourt frère du duc d'Elbeuf, le comte de Moret bâtard de Henri IV, le marquis de la Valette, le marquis de Brézé beau-frère du cardinal, le marquis de la Meilleraye son cousin, le duc de la Trimouille et plus de deux cents seigneurs ou gentilshommes. Ils étaient suivis des gardes du roi et des régiments. Deux autres corps devaient tourner les montagnes pour débusquer l'ennemi des forts et des positions qu'il occupait, pendant que le gros de l'armée enfoncerait les barricades. L'attaque fut vive et

le succès rapide. Les trois barricades furent emportées en un instant avec cette furie française qui n'est pas toujours sans désordre. Le maréchal de Schomberg et le chevalier de Valançay, pour n'avoir pas voulu tenir leur rang de généraux, y reçurent chacun une mousquetade. Les maréchaux de Créquy et de Bassompierre, rivaux de gloire et d'imprudence, se trouvèrent aussi exposés parmi les premiers combattants. Le duc de Savoie et son fils qui assistaient au combat eurent à peine le temps de fuir, grâce au courage d'un capitaine espagnol qui protégea leur retraite. On rapporta que le duc, voyant en ce moment devant lui des Français qui étaient à son service, leur cria : « Messieurs, laissez-moi passer, car » vos gens sont en colère. »

Au débouché des montagnes, les vainqueurs trouvèrent la ville de Suze où quelques-uns des plus ardents entrèrent avec les fuyards. Mais on ne voulut pas s'en emparer, de peur que le pillage ne privât le roi de son logement, et le lendemain elle se rendit par composition. La citadelle, bâtie sur un rocher voisin, demanda une trêve qui lui fut accordée, ce qui ne l'empêcha pas, le jour suivant, de tirer son canon sur l'avant-garde de l'armée que les maréchaux de Créquy et de

Bassompierre conduisaient à Boussolens. Là ils eurent ordre de s'arrêter jusqu'à ce qu'on eût reçu nouvelles des négociations reprises avec le duc de Savoie.

11 mars. On vit arriver bientôt le prince de Piémont qui traversa l'armée victorieuse rangée sur son passage pour lui faire honneur, et vint traiter de la paix avec le cardinal. Il fut convenu que le duc de Savoie donnerait passage aux troupes du roi pour aller au Montferrat, et fournirait moyennant finance tout ce qui était nécessaire au ravitaillement de Casal, pour sûreté de quoi le roi serait mis en possession de la citadelle de Suze et des châteaux voisins. De son côté, le roi s'engageait à lui faire abandonner par le duc de Mantoue, en indemnité de ses prétentions sur le Montferrat, la ville de Trino et une rente de quinze mille écus d'or, à ne rien entreprendre contre ses états, et à le défendre contre quiconque voudrait l'attaquer. Par des articles secrets joints au traité, le duc promettait de faire entrer sous quatre jours dans Casal une certaine quantité de vivres, pourvu que l'armée du roi ne poursuivît pas sa marche, et de s'entremettre auprès du général espagnol pour la levée du siége. L'effet suivit promptement les promesses du duc de

Savoie. Casal reçut les vivres dont il était depuis longtemps privé. Les Espagnols se retirèrent dans le Milanais, et le sieur de Guron, 18 mars.
négociateur et général habile, qui avait défendu vaillamment cette ville pour le duc de Mantoue, vint recevoir les félicitations du roi son maître.

C'était avoir fait beaucoup, en peu de temps et avec peu d'effort; mais il y avait là plus de réputation que de profit. On pouvait dire, sans trop de flatterie, que « le seul bruit de l'arrivée » du roi, porté au loin par le vent, délivrait les » villes assiégées, protégeait les alliés de la France » et humiliait ses ennemis. » Mais rien ne garantissait la durée de ce glorieux résultat. Les Espagnols n'en restaient pas moins dans le Milanais, prêts à fondre des deux côtés sur les parties divisées de l'héritage qu'avait recueilli le duc de Nevers. On ne pouvait se fier pour longtemps au duc de Savoie. S'il ne demandait pas mieux que de se déclarer tout à fait contre l'Espagne, c'était à la condition d'entreprendre sur-le-champ de grandes conquêtes en commun et pour son compte; ce à quoi le roi, qui n'en avait pas encore fini avec les réformés de son royaume, n'était aucunement disposé. Tout ce

qu'on put faire, ce fut de former une ligue entre la France, la république de Venise, le duc de Mantoue et le duc de Savoie pour la défense de l'Italie, en cas d'une nouvelle agression de la part des Espagnols. Comme le gouverneur de Milan tardait à quitter quelques places du Montferrat, le duc de Savoie promit encore d'en faire
4 avril. hâter la remise; et le roi envoya, à travers ses états, cinq mille hommes conduits par le comte de Toiras, pour tenir garnison dans les villes que les Espagnols devaient abandonner.

Le roi séjourna six semaines à Suze, où il fut visité par le prince et la princesse de Piémont, puis par le duc de Savoie lui-même. Il lui arriva aussi des ambassades de tous les princes ou états d'Italie. Mais ce qu'il y fit de plus important fut de conclure la paix avec l'Angleterre. Dès longtemps le Danemarck, la Hollande et Venise, tous ennemis de la maison d'Autriche, travaillaient à rapprocher les deux cours. La principale difficulté venait de ce que le roi de la Grande-Bretagne voulait, pour la conservation de son honneur, que le traité contînt quelque disposition favorable aux réformés de France. Ce n'était pas après ses malheureux essais d'assistance armée que le roi Charles pou-

vait se présenter utilement comme médiateur entre un monarque et ses sujets; d'ailleurs les nouveaux embarras où venait de le jeter son parlement, qu'il s'était vu forcé de dissoudre, ne lui permettaient guère d'intervenir dans les affaires des autres. Il fut donc obligé d'accepter les termes qu'on lui proposait, et qui se bornaient « à rétablir les anciennes alliances entre les deux » couronnes, sans restitution de part et d'autre, » et à confirmer les articles du contrat de ma- » riage de la reine Henriette pour être exécutés » de bonne foi. » Ce traité, signé à Suze, fut remis entre les mains de l'ambassadeur de Ve- 24 avril. nise, pour rester secret juqu'à la publication qui devait en être faite un mois plus tard. Le cardinal voulait se donner le plaisir de terminer dans les états du duc de Savoie, presque en sa présence et à son insu, une négociation que ce prince avait contrariée de tous ses efforts, et dont il aurait voulu en tout cas se donner le mérite.

Il ne restait plus qu'à surveiller l'entière exécution des promesses faites par le duc de Savoie et de celles dont il s'était porté fort pour les Espagnols. Le cardinal se chargea de ce soin et délivra le roi de l'ennui que lui causait une si

longue attente en un lieu triste et incommode. On était près du Languedoc, on avait une armée sur pied; l'occasion et le voisinage invitaient le roi à se rendre dans les dernières provinces où s'étaient maintenus les réformés, pour y étouffer les restes de la rébellion. Un des motifs qu'employa le cardinal pour le décider à rentrer en France fut que, si l'infidélité du duc de Savoie amenait une rupture ouverte, « il n'y avait pas » d'apparence que le roi fût à la tête de son ar» mée, ce qui la rendrait inutile, n'y ayant » personne qui voulût hasarder en telle rencontre » une vie si précieuse. » Cette précaution ne saurait rendre suspecte l'incontestable bravoure du roi; mais elle répondait au reproche, que les ennemis du cardinal lui faisaient, d'exposer à tout propos les jours de son maître. Le roi partit donc pour aller prendre les troupes que le maréchal de Schomberg lui avait ramassées dans le Dauphiné, laissant à Suze la plus grande partie de son armée sous le commandement du cardinal, avec les maréchaux de Créquy et de Bassompierre pour lieutenants.

C'était encore un allié de l'Espagne que les armes du roi allaient chercher. Le duc de Rohan, à la tête d'un parti avare, indocile, fai-

ble, décontenancé, composé de mille pièces qu'il fallait sans cesse recoudre, sans argent et sans enthousiasme, en était réduit aux expédients des secours étrangers. Il s'était obstiné à croire que le roi d'Angleterre ne l'abandonnerait pas ; il avait compté voir arriver à son aide le duc de Savoie, dont une affaire d'avant-postes venait d'anéantir toute la puissance ; et il sollicitait vivement le cabinet de Madrid pour en obtenir en faveur des réformés un peu de cet or qui avait autrefois soudoyé la ligue. Il promettait d'entretenir la guerre en France tant qu'il plairait au roi d'Espagne, d'avoir toujours sur pied quatorze mille hommes pour faire diversion où il faudrait, et de favoriser tous les desseins de sa majesté catholique ; il s'engageait d'ailleurs à laisser toute liberté de conscience dans les villes qu'il tenait et dans celles qu'il pourrait acquérir, à respecter partout les couvents et les biens de l'église. Il prévoyait même « le cas où lui et les siens pourraient se rendre » assez forts pour se cantonner et faire un état » à part. » Ceci arrivant, les catholiques devaient y avoir l'exercice libre de leur religion, la jouissance assurée de tous leurs biens, la conservation de leurs honneurs et dignités, le droit d'être

admis à toutes les charges et parfaite égalité de justice. Le roi d'Espagne ne se pressa pas de répondre à ces propositions. Ce fut seulement lorsqu'il vit le roi son beau-frère prêt à marcher de sa personne contre les réformés, qu'après avoir entendu son conseil de conscience, il accepta le service du duc de Rohan, et promit de
3 mai. lui payer annuellement trois cent mille ducats pour son parti et quarante mille pour lui-même.

Cependant le duc de Rohan avait convoqué à Nismes les députés des provinces, et avait obtenu d'eux une protestation violente contre la déclaration du roi qui invitait de nouveau les particuliers et les villes à rentrer dans le devoir. Il avait employé l'autorité de cette assemblée à calmer les divisions, et à déjouer les pratiques qui se faisaient en plusieurs lieux pour détacher de l'union quelques communautés. Quoiqu'il pût croire que l'expédition d'Italie occuperait plus longtemps le roi, il n'avait pas laissé de tenir ses troupes en haleine en leur faisant assiéger quelques châteaux. Mais bientôt il eut à se préparer contre un danger plus grand qu'il n'avait pu le prévoir. Tout ce que le roi avait de troupes se dirigeait de son côté. Pendant que

le duc de Montmorency s'éloignait du Languedoc pour aller au-devant du roi et prendre sur son passage la ville de Soyons en Vivarais, le maréchal d'Estrées, autrefois marquis de Cœuvres, ramenait dans le voisinage de Nismes une armée que le duc de Guise avait inutilement conduite en Provence pour soutenir la guerre d'Italie. Dès les premiers jours, le duc de Rohan eut avec cette armée une rencontre, où, d'après son aveu, peu s'en fallut qu'il n'éprouvât un échec de nature à le ruiner complétement. 12 mai.

Le plan de campagne que le cardinal avait tracé au roi commençait par le siége de Privas. Le roi avait trouvé à Valence de quoi faire la paix et la guerre, son conseil et des généraux. Le duc de Montmorency venait de remplir sa *tâche* en prenant Soyons et en joignant ses troupes à celles du maréchal de Schomberg. Le garde des sceaux et le surintendant des finances étaient venus de Paris faire leur charge à la suite de l'armée. On se mit donc en marche pour aller 14 mai. assiéger la ville principale du Vivarais. Le duc de Rohan y avait envoyé déjà un renfort de soldats commandés par un de ses meilleurs officiers. Mais tel était le mauvais accord de ce parti, que les magistrats prirent ce secours en

défiance, et ne voulurent le laisser entrer dans la ville qu'après de longues contestations, quand ils virent les enseignes royales à leurs portes. Un des premiers coups de mousquet tirés de Privas sur les troupes du roi tua le marquis d'Uxelles, dont la réputation avait été fort compromise par sa malheureuse expédition en Piémont, et qui cherchait peut-être sans assez de prudence l'occasion de la réhabiliter. La place était à peine investie, que le cardinal de Riche-
19 mai. lieu arriva au camp avec le maréchal de Bassompiere et la plus grande partie de l'armée d'Italie. Il avait laissé à Suze le maréchal de Créquy, pour garder cette ville jusqu'à l'exécution entière des traités, qu'il espérait avoir mise en bon train. Le lendemain de sa venue était le jour fixé pour la publication de la paix entre la France et l'Angleterre. Cette cérémonie eut
20 mai. lieu en présence de toute l'armée, et sous les murs de la ville assiégée. Du haut de leurs remparts, les réformés apprirent, par le son des trompettes, la voix du héraut et les feux de joie des soldats, que le roi d'Angleterre leur manquait tout à fait de parole.

S'il faut en croire les mémoires du cardinal, il était temps qu'il vînt apporter aux assiégeants

l'aide de son expérience militaire ; car ni le maréchal de Schomberg, ni le duc de Montmorency, n'avaient su découvrir de quel côté l'attaque devait être dirigée avec le plus de profit. A son arrivée, les batteries furent dressées, les régiments s'approchèrent, le canon battit en brèche, et, au bout de quelques jours, on fut en état de donner un premier assaut. Les assiégés le soutinrent assez bien et ne perdirent qu'un ouvrage avancé. Mais, pendant une trève de quelques heures dont on était convenu pour ramasser les morts, l'épouvante se mit dans la ville. La crainte que la garnison ne fît son traité aux dépens des habitants produisit ce singulier effet, que ceux-ci quittèrent leurs maisons en désordre et se sauvèrent dans la campagne. Les soldats, étant en trop petit nombre pour garder les murailles, se retirèrent dans un des forts, de sorte que, la trève expirée, les assiégeants furent bien surpris de n'entendre aucun bruit dans la ville et de ne voir personne sur les remparts. 28 mai. Ils y entrèrent avec quelques précautions, et trouvèrent les postes abandonnés, les rues désertes, partout la solitude et le silence. Alors il se fit dans ces demeures abandonnées un atroce pillage. L'incendie vint joindre ses fureurs à

celles des hommes. Les principaux personnages de l'armée essayèrent en vain d'arrêter ce double fléau. Ni la violence des soldats, ni celle des flammes ne put recevoir de frein, et l'on fut obligé de regarder l'une et l'autre « comme un » effet de la vengeance céleste. »

Les gens de guerre et quelques bourgeois qui s'étaient réfugiés dans le fort furent sommés de se rendre à discrétion. Leur chef, Saint-André de Montbrun, sortit bravement seul pour aller se remettre entre les mains du roi, et la vue de ce gentilhomme sain et sauf décida les siens à capituler. Mais, au moment où ils ouvraient leurs portes, l'explosion d'un magasin de poudre, où l'un des assiégés avait mis le feu par désespoir, ranima la colère des vainqueurs, qui se jetèrent sur ces ennemis désarmés et les massacrèrent sans pitié. De ceux qui échappèrent et des fuyards qu'on put rattraper, les uns furent pendus, les autres envoyés aux galères. Après quoi le roi fit publier une déclaration qui confisquait le sol, Juin. les maisons et les ruines de Privas au préjudice de ses anciens habitants, et en adjugeait la propriété à ceux qui viendraient s'y établir avec sa permission expresse. On perdit, à ce siége de quelques jours, plusieurs officiers distingués, no-

tamment le marquis de Portes, parent du duc de Montmorency, à qui toutes les voix de l'armée destinaient un office de maréchal de France. Celui qui l'obtint à son défaut fut le frère du garde des sceaux de Marillac. Le cardinal s'accusa par la suite d'avoir sollicité pour lui cette faveur, malgré la prévoyance plus éclairée du roi, qui jugeait qu'on aurait lieu de s'en repentir.

La prise de Privas entraîna la reddition de plusieurs petites villes sans nom, « fortifiées à » la huguenote, » qui frayèrent au roi le chemin des Cévennes. Ce pays montagneux était en même temps la pépinière, la retraite et le passage des armées rebelles depuis le commencement des guerres civiles. Le duc de Rohan avait donc grand intérêt à le défendre. Mais de tous les côtés on l'appelait en même temps. Le prince de Condé et le duc d'Épernon avaient reparu autour de Montauban pour y recommencer les hostilités contre les récoltes. L'armée du maréchal d'Estrées faisait le même dégât auprès de Nismes. Castres et Milhau se plaignaient de semblable traitement, et les forces du roi avançaient. A chaque ville ou place qui se rendait, le duc de Rohan criait fort contre

la lâcheté ou la trahison de ceux qui en avaient la garde. Mais les portes ne s'ouvraient pas moins sans résistance, et au risque de la justice royale qui véritablement ne se montrait pas sévère. Le roi n'était qu'à trois lieues d'Alais, que le duc de Rohan essayait encore d'y organiser un peu de défense, et ne trouvait de bonne volonté pour la commander que dans un vieux gentilhomme presque aveugle et perclus. Cette ville soutint les premières approches; mais bientôt le cœur faillit aux habitants, et tout ce qu'on put obtenir par capitulation fut que la
17 juin. garnison pourrait se retirer à Anduze, mais avec promesse de ne jamais porter les armes contre son roi. Le duc de Rohan apprit encore que la ville de Sauve, située à quelque distance du péril, offrait de se rendre au fils du duc d'Angoulême qui en était seigneur, et promettait d'amener à suivre son exemple plusieurs communautés.

Alors il crut voir approcher la fin de son parti et résolut de la prévenir, cruelle et sanglante comme le sort des armes pouvait la faire, et mortelle aussi pour sa réputation, en employant ce qui lui restait d'autorité à traiter de la paix. Il envoya donc vers le cardinal pour

lui en faire la proposition, remontrant qu'il ne fallait pas pousser au désespoir des gens qui avaient les armes à la main, et demandant seulement quatre jours de trève pour que l'assemblée de Nismes pût venir délibérer à Anduze où il était. Il paraît que dans le même temps le cardinal se croyait assuré d'un coup de main qui devait lui livrer le duc et la ville. Cependant il crut plus sage d'accueillir l'ennemi qui se présentait suppliant, que de courir un nouveau hasard pour le tenir abattu. L'assemblée générale, après avoir consulté celle de la province des Cévennes et le conseil même de la ville d'Anduze dont elle s'adjoignit les membres, se résolut à faire sa députation pour demander la paix au roi. Dès l'abord elle trouva le roi inébranlable sur une condition importante du traité, savoir la démolition de toutes les forteresses qui défendaient leurs villes. Il fallut que l'assemblée se prononçât de nouveau. Pour l'y aider, le roi fit faire un mouvement à son armée, et la ville d'Anduze fut la première à offrir le sacrifice de ses fortifications. La province des Cévennes adhéra tout entière à cette résolution, et les autres suivirent. Ainsi la paix fut conclue, et 28 juin.
sur-le-champ on publia un acte portant que le

roi « avait reçu en grâce les ducs de Rohan et » de Soubise, les habitants des villes de Lan- » guedoc, Vivarais et Guyenne, lesquels devaient » poser les armes, faire serment de fidélité à sa » majesté, et raser leurs fortifications. » Les députés de Nismes retournèrent dans leur ville, feignant un grand mécontentement de ce traité dont ils rejetaient le tort sur le duc de Rohan, et excitèrent leurs concitoyens à le refuser. Mais l'approche de l'armée du roi qui s'avançait par Uzès dissipa cette chaleur tardive, et le roi lui-même, qui avait fait quelque difficulté d'entrer dans cette ville si longtemps rebelle, acheva de la soumettre par sa présence. Le duc de Rohan
14 juillet. prétend que ceux qui avaient rapporté à Nismes de violents conseils, et avaient juré de mourir plutôt que d'accepter des conditions aussi dures, furent les premiers à se rendre au-devant du roi pour le supplier de venir dans leurs murs; et nous n'avons aucune raison de croire qu'il n'en ait pas été ainsi.

Avant l'entrée du roi à Nismes, on y avait publié sous la forme d'un édit les articles de la paix. C'était déjà quelque chose de plus qu'on n'avait fait jusque-là, puisqu'il ne s'agissait pas de traité, mais de grâce octroyée et de lois

dictées par le monarque à ses sujets. Il y était dit que la religion catholique serait rétablie partout où l'exercice en avait cessé; que les réformés y auraient l'exercice libre de leur religion jusqu'à ce qu'il plût à Dieu, leur bonne volonté aidant, les ramener au giron de son église; que toutes les paroisses seraient pourvues de curés bons, suffisants et capables. Les ducs de Rohan et de Soubise, et tous les habitants des lieux désignés en l'édit, obtenaient remise et abolition de toutes les choses passées, lesquelles étaient soigneusement indiquées dans une longue nomenclature, en y comprenant les intelligences pratiquées avec les Anglais, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. On renouvelait aux réformés la promesse d'entretenir les édits de pacification. On leur rendait leurs temples et cimetières avec faculté de rebâtir ceux qui avaient été détruits. Toutes les fortifications des villes devaient être entièrement rasées et démolies dans le délai de trois mois à la diligence des habitants, et des otages donnés jusqu'à l'entier accomplissement de ces démolitions. Le duc de Rohan obtint comme tous les autres la restitution de ses biens, et on lui donna pour indemnité de ses maisons détruites et de ses forêts

abattues une somme de cent mille écus, dont il assure que la plus grande partie fut distribuée à ceux qui l'avaient servi dans la guerre. Il paraît qu'il s'était obligé à quitter la France et qu'il avait choisi, pour le lieu de sa retraite, la ville de Venise où étaient déjà, depuis l'année précédente, sa femme et le comte de Candale. Mais il pria le roi de l'y faire accompagner par un seigneur de sa cour, estimant ne pouvoir traverser sûrement l'Italie que sous la protection de son autorité. Il partit donc avec le marquis de la Valette et des lettres de recommandation pour les princes alliés. Un témoignage nous est resté des sentiments de tristesse qu'il emportait dans son exil et du blâme qui l'y poursuivait. C'est une longue apologie de sa conduite pendant les derniers troubles. Après avoir déploré avec amertume la malheureuse condition des chefs qui servent un parti faible et volontaire, il finit par souhaiter « à ceux qui viendront après lui autant » d'affection, de fidélité et de patience, et des » peuples plus constants, moins avares et plus » zélés, afin qu'en restaurant les églises de » France, ils exécutent ce qu'il a osé entre» prendre. »

Une seule ville, parmi les provinces pacifiées,

refusa de se soumettre à l'édit du roi ; ce fut Montauban, irrité, disait-on, par le dommage que le duc d'Epernon lui avait causé. Celui qui a écrit la vie de ce seigneur assure que cette prétendue animosité était le fait du cardinal, qui voulait se réserver la gloire de réduire lui-même la dernière place des réformés. En effet il persuada au roi que l'extrême chaleur de ce pays pouvait être nuisible à sa santé, et le détermina à partir de Nismes pour retourner à Paris, 15 juillet.
pendant qu'il se chargerait de conduire son armée contre Montauban. Le cardinal, ayant sous ses ordres le maréchal de Bassompierre, prit sa route par Montpellier, et profita de ce temps, où la puissance du roi était en bonne renommée, pour établir dans la province de Languedoc une forme d'administration financière qui contrariait les états du pays et diminuait l'autorité du gouverneur. Il s'agissait d'introduire dans le Languedoc, pays d'états, la juridiction des élus pour la répartition et la levée des impôts. Les états murmurèrent et furent réduits au silence. Le gouverneur, qui était le duc de Montmorency, souffrit sans rien dire cette atteinte portée aux priviléges de sa charge, « sachant bien, dit un historien de sa vie, que ses

» ennemis l'attendaient à cette épreuve pour lui » ôter le mérite des services qu'il venait de ren- » dre. » Aussi les mémoires du cardinal ne manquent-ils pas de noter que l'édit en fut vérifié par les chambres réunies des comptes et des
25 juillet. aides du Languedoc, « au grand déplaisir de » certaines gens qui faisaient semblant de l'ap- » prouver. »

Pendant ce temps un envoyé du roi se dirigeait vers Montauban. C'était ce même sieur de Guron qui avait si bien défendu Casal. Deux députés de Nismes l'accompagnaient, et devaient seconder sa mission en parlant à leurs frères le langage de l'affection et de la foi communes. Les Montalbanais firent d'abord quelques difficultés d'admettre le commissaire royal dans leur ville, et voulurent négocier à distance. Mais il les menaça de s'en retourner et de laisser à l'armée le soin d'achever ce qu'il avait essayé de faire. On lui ouvrit aussitôt les portes, et il vint signifier au conseil de la ville les volontés dont il était porteur. Après lui, un des réformés de Nismes exposa les événements qui avaient amené la conclusion de la paix, le bon traitement qu'ils avaient reçu du roi, s'étendit en éloges sur le cardinal, et ne manqua pas de traiter le duc de Rohan

avec peu de charité. Après une longue délibération, on résolut d'envoyer au cardinal lui-même des députés pour tâcher d'obtenir qu'il modifiât la rigueur de l'édit en ce qui touchait les fortifications. Cette députation trouva le cardinal malade à Pézénas; elle ne put rien obtenir, 28 juillet.
et le maréchal de Bassompierre reçut aussitôt l'ordre de se porter en avant. Il paraît que ceux qui étaient allés vers le cardinal trouvèrent à leur retour le peuple animé par les plus mutins, et coururent grand risque de la vie pour n'avoir pas eu de meilleures nouvelles à donner. Les principaux habitants vinrent conter tout ce désordre au sieur de Guron, qui ne put que leur conseiller de faire tête aux factieux et d'en jeter une douzaine à la rivière. Cet avis, recueilli sans doute par quelques-uns des intéressés et répandu parmi les plus furieux, calma aussitôt toutes les têtes, et le maréchal de Bassompierre, qui s'impatientait depuis deux jours de tous ces pourparlers, n'eut pas besoin de ses troupes pour obtenir la soumission de la ville. 11 août.

Une nouvelle députation alla en porter l'assurance au cardinal qui venait de s'avancer jusqu'à Alby. Il se fit beaucoup prier avant de se rendre aux vœux des Montalbanais qui

voulaient le voir dans leur ville, ce qu'il ne pouvait faire, disait-il, qu'avec une force convenable à la fonction dont il était honoré. Les députés assurant qu'ils étaient prêts à le recevoir aussi bien accompagné qu'il voudrait, le cardinal leur promit sa présence et celle de toute l'armée. Le peuple ne fut pas aisément persuadé du plaisir qu'il aurait à recevoir si grande compagnie, et sembla prêt encore une fois à se soulever. Mais la nouvelle qui lui parvint que le parlement de Toulouse, dont on craignait l'extrême susceptibilité pour tout ce qui concernait la religion, avait enregistré l'édit d'absolution sans y rien modifier, servit à l'apaiser complétement. En conséquence les Montalbanais, passant tout à coup de la sédition à la joie, se mirent en fête pour accueillir leurs hôtes. Le maréchal de Bassompierre entra le
18 août. premier dans la ville avec une partie de ses troupes; le nonce du pape l'y suivit bientôt, puis le premier président du parlement de Toulouse, et enfin le cardinal de Richelieu auquel on fit une
20 août. superbe entrée, mais qui eut la modestie de refuser le dais, et de ne permettre pas que les consuls marchassent à pied autour de son cheval. Il alla entendre le Te Deum dans l'église,

qui n'avait d'autre toit que des draps déployés en forme de tente, consentit à recevoir en corps les ministres de la religion réformée, ce qui était une infraction à l'usage, vu qu'on ne les reconnaissait pas dans le royaume comme formant une association. Durant son séjour, il rétablit l'évêque, institua des couvents de jésuites et de capucins, et donna des ordres pour rebâtir l'église. Après avoir demeuré deux jours à Montauban, y avoir célébré la messe et vu commencer le travail des démolitions, il se mit en route pour aller rejoindre le roi; et les hommages qu'il reçut en son chemin de toutes les villes purent faire douter si ce n'était pas le roi lui-même qui traversait la France pour aller se reposer de ses victoires.

CHAPITRE II.

Mauvais accueil fait par la reine-mère au cardinal. — Conduite du duc d'Orléans pendant l'absence du roi. — Arrestation de la princesse Marie de Gonzague. — Prétentions du duc d'Orléans. — Le duc d'Orléans quitte la France. — Le ressentiment de la reine-mère se porte sur le cardinal. — Réconciliation entre eux. — Mort du cardinal de Bérulle. — Démarches pour ramener le duc d'Orléans. — Le frère du roi rentre en France. — Richelieu s'occupe des affaires d'Allemagne — Paix conclue entre l'empereur et le roi de Danemarck. — Gustave-Adolphe, roi de Suède. — Paix entre la Suède et la Pologne. — Négociations auprès du roi de Suède. — Renouvellement d'alliance avec la Hollande. — Les armes impériales et espagnoles envahissent les états de Mantoue. — Richelieu premier ministre et généralissime. — Il part pour l'Italie.

Après avoir vu, durant sa longue marche triomphale, tous les fronts s'incliner devant lui, le cardinal de Richelieu trouva en arrivant à Fontainebleau un visage ennemi ; c'était celui de la reine-mère. Le moment pouvait paraître 15 septembre.

assez mal choisi pour faire éclater aux yeux de tous un ressentiment domestique. Mais Marie de Médicis ne portait point d'art dans ses passions. Depuis longtemps mécontente du cardinal, elle s'était promis de le lui témoigner à la première rencontre, et elle ne voulait pas y manquer : les femmes ont souvent cette sorte d'énergie. Or c'était encore le duc d'Orléans avec son amour, ou feint ou vrai, pour la princesse de Mantoue, qui était cause de cette mésintelligence. Au milieu de l'allure sérieuse et imposante que les affaires du royaume commençaient à prendre, ce jeune prince était venu jeter ses mutineries et ses caprices. Lorsque le roi partit pour l'Italie, son frère devait le suivre pour servir sous lui en qualité de lieutenant général, et on avait pourvu à la dépense de son voyage. Au bout de quelques lieues, il parut se dégoûter de l'emploi qu'on lui réservait, et s'arrêta pour chasser. Puis il reprit sa route; mais ayant appris en Dauphiné que le duc de Mantoue rappelait sa fille auprès de lui, il se servit de ce prétexte pour retourner sur ses pas comme un amant au désespoir, et il écrivit au roi qu'il allait dans une de ses maisons passer son déplaisir. Comme il lui sembla qu'une réso-

lation violente serait d'un bon effet, il prit ses mesures pour enlever sa maîtresse, qui était à Coulommiers chez sa tante la duchesse douairière de Longueville, et il eut soin d'en faire donner avis à la reine-mère par ses confidents. Celle-ci, dans son effroi, ne trouva rien de mieux que de faire conduire la tante et la nièce au château de Vincennes. C'était d'ailleurs une revanche du secours porté malgré elle au duc de Mantoue.

Telles étaient les nouvelles qui avaient poursuivi le roi de France et son ministre dans le moment même où ils réglaient à la tête d'une armée les affaires de l'Italie. Le roi approuva la conduite de sa mère et adressa au duc d'Orléans une lettre toute paternelle. Mais on apprit bientôt que la reine Marie, cédant à la tristesse d'un fils qu'elle aimait, avait fait mettre en liberté les deux princesses, sans exiger de la plus jeune un prompt départ; et maintenant elle demandait, pour payer le sacrifice que le duc d'Orléans consentait à faire de sa passion amoureuse, quelques satisfactions qui ne coûteraient qu'à l'état, par exemple un gouvernement de province et une part dans les conseils. Comme s'il n'y avait pas assez de puérilités en tout ceci, quelques auteurs de

mémoires, à la suite desquels se traînent volontiers les historiens, y ont ajouté que le désir du prince, le refus de sa mère, l'enlèvement de la princesse, étaient choses concertées ; que, de part et d'autre, on jouait la douleur, l'offense et le ressentiment, dans le seul but de tromper le roi sur l'amitié que portait sa mère à son jeune frère, et de mettre le cardinal de Richelieu dans l'embarras.

Quoi qu'il en soit, le conseil du roi, appuyant l'avis donné par le cardinal, refusa nettement tout ce qu'on demandait pour le duc d'Orléans. Il jugea que la grande menace du prince, qui consistait à répéter sans cesse qu'il allait quitter le royaume, n'avait rien de sérieux ; que les gens dont il était entouré ne voudraient pas pousser leur mauvaise volonté jusqu'à se charger pour son compte d'un crime d'état. La reine-mère avait toujours auprès d'elle le cardinal de Bérulle, qui l'assistait maintenant dans l'espèce de régence que le roi lui avait laissée en partant ; homme simple et pieux, dont le tort était d'appliquer au succès des choses humaines cette foi patiente, cette charité bienveillante et crédule, qui servent seulement au salut. Celui-là ne méritait pas le reproche qu'on avait adressé

à Richelieu d'être un cardinal d'état. C'était un conseiller d'église qui comptait beaucoup, dans les circonstances difficiles, sur l'intervention de la grâce divine. Il se croyait assuré des bonnes intentions du duc d'Orléans sur ce que lui en avait dit le confesseur du prince, et ne voyait aucun inconvénient « à le contenter en une » chose dont il ne pourrait abuser sans péché. »

Ce fut la résistance opposée par le cardinal de Richelieu à ces demandes, qui indisposa surtout contre lui la reine-mère. Elle supposa, ou fit semblant de croire, que le cardinal excitait secrètement le duc d'Orléans contre l'autorité maternelle, et qu'en même temps il empêchait le roi, sous le prétexte des grandes affaires où il l'avait embarqué, d'accorder toute son attention à cette querelle de famille. Son fils Gaston se tenait toujours éloigné d'elle, et le retour même du roi, au lieu de convier ce prince à revenir prendre sa place auprès de lui, ne fit que rendre sa bouderie plus offensante. Comme il se trouvait à Montargis, sur le chemin Août. de son frère, il quitta cette résidence pour se rendre en Champagne, d'où il envoya son confesseur déclarer au roi qu'il ne se croyait plus en sûreté dans le royaume; et sans attendre

la réponse qu'on lui envoyait, il passa la fron-
Septembre. tière de Lorraine. Cette démarche avait précédé de peu de jours l'arrivée du cardinal de Richelieu, et c'était la nouvelle que voulaient lui apprendre les regards irrités de la reine-mère. Le cardinal comprit bientôt ce que cette colère avait de portée. Il feignit un profond chagrin. Il écrivit sur-le-champ une lettre respectueuse à la reine-mère, pour la supplier de faire agréer au roi sa retraite, « maintenant que les » affaires étaient remises au point de pouvoir » être conduites par tout le monde. » Il déclara même qu'il voulait emmener avec lui toutes les personnes de sa famille qui avaient un rang à la cour pour faire place à de nouvelles créatures. Alors ce fut au roi d'apaiser sa mère; l'obstination qu'il trouva dans sa mauvaise humeur lui coûta deux jours entiers de larmes et de tourments; son confesseur même, témoin de ses angoisses, « faillit en mourir. » Enfin la réconciliation eut lieu, dit Bassompierre, au contentement universel de toute la cour.

Cela ne pouvait certainement pas empêcher le cardinal de remonter à l'origine de cette brouillerie. Mais son ressentiment ne trouvait guère à se porter que sur son collègue de Bé-

rulle; et celui-ci avait une telle réputation de probité, de pieuse application aux intérêts de la religion, que difficilement pouvait-on le taxer d'ambition ou d'animosité. Aussi ne cherche-t-il, dans ses mémoires, à se venger de lui que par le ridicule. Il le représente comme une bonne âme, sans fiel et sans méchanceté, mais dépourvue de toute intelligence pour les affaires de ce monde, se renfermant dans une aveugle confiance aux desseins de Dieu, et négligeant de les aider par les voies de la prudence humaine. Quelque faible que fût un pareil antagoniste, les dispositions de la reine-mère, et la piété même du roi, pouvaient le rendre redoutable. Mais un événement imprévu le délivra bientôt de cette inquiétude. Dix-huit jours après le retour du cardinal-ministre, le cardinal de Bérulle rendait 2 octobre. le dernier soupir au pied d'un autel. La haine des partis, toujours habile à inventer des crimes, voulut plus tard imputer cette mort si prompte à un empoisonnement. Rien ne justifie sans doute cette atroce supposition. Mais, en présence d'une opinion quelconque qui l'avait répandue ou accueillie, il n'y avait ni prudence, ni générosité de la part du cardinal, à prétendre, comme il le fait dans ses mémoires, que le pieux

Bérulle, âgé seulement de cinquante-quatre ans, « ne voulait pas croire à sa fin prochaine, et » s'imaginait être encore réservé par la grâce » du ciel à l'accomplissement d'une grande » mission. »

Il ne faut pas oublier du reste ce que nous avons déjà dit plus d'une fois, que la dissidence entre les deux cardinaux, conseillers l'un après l'autre de la reine-mère, ne tenait pas à une simple jalousie pour la faveur, que le fondateur de l'Oratoire appuyait le système des alliances purement catholiques comme moyen d'arriver à l'unité religieuse en Europe, et reprouvait fort ces associations avec les hérétiques dont son collègue voulait appuyer sa politique toute profane et intéressée. Peu de temps avant sa mort, le cardinal de Bérulle avait donné une nouvelle preuve de cette répugnance en refusant d'assister à l'acte solennel qui allait sceller la paix faite avec la Grande-Bretagne. L'ambassadeur d'Angleterre devait recevoir le serment du roi pour l'exécution du traité conclu à Suze, en même temps que le roi de la Grande-Bretagne remettrait le sien entre les mains du marquis de Châteauneuf. Au jour indiqué, toute la cour se rendit
16 septembre. en grand appareil dans l'église de Fontainebleau

où elle entendit les vêpres ; puis l'ambassadeur étant introduit, le roi jura et signa sur le livre des évangiles la promesse d'observer fidèlement toutes les conditions arrêtées avec son beau-frère. Le roi Charles fit le même jour à Windsor pareil serment sur la Bible.

Le cardinal de Richelieu parut ensuite vouloir s'occuper de rappeler le duc d'Orléans. Ce prince avait été reçu avec de grands honneurs par le duc de Lorraine, qui prétendait qu'on trouvât dans ce bon accueil un témoignage de son respect pour le roi de France. Le duc de Bellegarde, qui s'était arrêté en chemin comme pour servir de communication entre les deux frères, eut ordre d'aller rejoindre son maître et rapporta bientôt les conditions qu'il mettait à son retour. C'était toujours une augmentation d'apanage, un gouvernement, ou tout au moins quelque place forte, qu'il demandait comme une preuve de confiance et d'amitié. A défaut du cardinal de Bérulle qu'on avait destiné d'abord à cette réconciliation, on lui envoya le maréchal 4 novembre.
de Marillac, qui ne tarda pas à paraître suspect de complaisance pour les intérêts du duc d'Orléans. Le duc de Bellegarde se rendit de nouveau à Nancy avec Claude Bouthillier, nom-

mé secrétaire d'état en 1628, pour lui offrir le
18 décembre. gouvernement de la ville d'Amboise, le droit de lever directement sa pension de cent mille livres en Touraine ou dans l'Orléanais, au lieu de la prendre sur l'épargne, et enfin cent mille écus d'argent. Ses conseillers, le président Lecoigneux et Puylaurens, trouvèrent ces propositions indignes du rang qui appartenait à leur prince, et remontrèrent imprudemment quelle avait été la condition du duc de Guyenne sous Louis XI, du duc d'Alençon sous Charles IX et Henri III, « en se gardant bien, dit Richelieu, » de rappeler la fin malheureuse que Dieu avait » donnée à leur vie, pour réparation des ou- » trages commis par eux envers les rois leurs » frères et envers l'état. » Le duc de Lorraine profitait aussi de l'occasion pour demander quelques concessions sur des intérêts controversés entre les deux états, et le duc d'Orléans les appuyait en reconnaissance de l'hospitalité qu'il venait de recevoir. Enfin le roi ajouta à ses premières offres le gouvernement d'Orléans et cent mille livres d'augmentation d'apanage sur le duché de Valois. Le duc d'Orléans, voyant bien que c'était là le dernier mot de son frère, con-
2 janvier 1630. sentit à rentrer en France; mais on ne put ob-

tenir de lui qu'il se rendrait directement auprès du roi. Par un reste de mutinerie, il voulut rester le maître de ses civilités.

Tout cela n'avait pas duré moins de quatre mois, et assurément, même dans une époque de complet loisir, c'eût été du temps assez pauvrement employé. Mais c'était au milieu des événements les plus graves, quand les armes de l'Autriche envahissaient de nouveau l'Italie, quand l'Europe se préparait à être plus profondément remuée qu'elle ne l'avait été depuis longtemps, quand il fallait partout armer des soldats, rallier des amis, pacifier des différends, rompre ou nouer des coalitions, que le cardinal de Richelieu, obligé de pourvoir à tant de soins, devait trouver encore de la patience pour ces misérables intérêts. Le moment était venu en effet de porter la politique de la France au delà des étroites limites dans lesquelles on l'avait jusqu'alors enfermée, et que le cardinal lui-même avait à peine osé franchir. Onze années de bonne fortune et d'habile conduite avaient élevé la puissance de l'empereur Ferdinand II à ce point où s'arrêtent les prospérités humaines. Ce prince, à qui une dévotion extrême ne donnait que plus d'obstination dans sa volonté et plus de confiance

contre les obstacles, avait d'abord reconquis ses états héréditaires de toute part menacés par la révolte. Son bonheur avait voulu qu'il trouvât pour le servir d'habiles généraux, Bucquoy, Maximilien duc de Bavière, Papenheim, Tilly, Waldstein; le dernier surtout, homme d'état entreprenant non moins que hardi capitaine. Deux ennemis avaient paru tour à tour contre lui à la tête d'une coalition. L'un, Frédéric, électeur palatin, errait depuis six ans dans les pays étrangers, chassé du royaume qu'il avait voulu usurper, dépouillé de ses propres états et de sa dignité électorale, dont l'empereur s'était servi pour payer son allié le plus utile. L'autre, Christian, roi de Danemarck, avait repris la lutte abandonnée par son allié Frédéric, et, s'était fait reconnaître pour chef par les princes et états de la Basse-Saxe. Mais, dans le cours des hostilités, le héros aventurier de l'Allemagne protes-
1626. tante, Ernest de Mansfeld, était mort, fugitif et presque seul, sur le territoire de Venise. Christian de Brunswick, son jeune et malheureux émule, succombait presque en même temps. Le roi Christian, livré à ses seules ressources, vit bientôt une partie de ses états occupée par les impériaux, sans qu'un peu de réputation le con-

solât de ses malheurs. Alors il fut obligé de demander la paix, du fond de ses îles, à son puissant ennemi, qui occupait déjà toute la rive de la Baltique et aspirait encore à étendre son empire sur cette mer. Décembre 1628.

A cette époque de la lutte en Allemagne, le roi de France se préparait à partir pour l'Italie. Tout ce qu'il put faire alors fut d'envoyer un de ses agents pour voir comment se terminerait le traité. Les électeurs catholiques de l'empire, qui avaient aidé Ferdinand dans la guerre et qui avaient eu leur part des dépouilles, voyaient maintenant avec jalousie et terreur son autorité s'étendre, libre de leur protection, et appuyée sur les armes de Waldstein. Le baron de Charnacé eut ordre de visiter en passant le duc de Bavière, chef de l'union catholique, afin de l'encourager dans cette disposition et de faire naître en lui, s'il était possible, le désir d'opposer un compétiteur au fils de Ferdinand pour la succession à l'empire. De là il se rendit près du roi de Danemarck pour lui conseiller de faire la paix séparément avec les princes catholiques, afin de forcer l'empereur à la lui accorder meilleure. Christian trouva plus sûr de faire connaître cette proposition à Ferdinand que de l'accepter.

Aussi l'empereur parut-il adoucir quelque peu
27 mai 1629. ses conditions, et le traité fut conclu entre les deux couronnes. On reprocha au roi de Danemarck d'avoir abandonné ses alliés et de s'être tenu pour content, lorsqu'on lui rendait son bien et qu'on le dispensait de payer les frais de la guerre.

Christian retiré du combat, tous les regards se portèrent sur un autre roi protestant du Nord qui, ayant reçu, à l'âge de dix-sept ans, une couronne contestée, l'avait maintenue depuis lors toujours victorieuse contre son rival et ses voisins. Il faut céder à la plume de Richelieu le soin de produire Gustave-Adolphe sur la scène de l'histoire : « Ce prince, dit-il, était un nouveau so- » leil levant qui, ayant eu guerre avec tous ses » voisins, avait emporté sur eux plusieurs pro- » vinces ; il était jeune, mais de grande répu- » tation ; il s'était accru de plusieurs conquêtes » faites sur les Moscovites, les Polonais et les » Danois, et se montrait déjà offensé contre l'em- » pereur, non tant pour injures réelles qu'il eût » reçues de lui, que parce que les états de la » maison d'Autriche, meilleurs que les siens, » lui offraient de quoi se contenter. » Au moment où le roi de Danemarck signait la paix,

Gustave reprenait les hostilités contre les Polonais, qui se ruinaient depuis longues années à réclamer le trône de Suède pour leur roi Sigismond. L'empereur n'avait cessé de leur fournir des secours, et tout récemment encore ses commissaires pour la paix avaient refusé de recevoir les ambassadeurs du roi de Suède à Lubeck, comme venant d'un usurpateur et d'un intrus.

Ce qu'il fallait maintenant, c'était de faire cesser cette longue et inutile guerre avec la Pologne, pour rendre les armes de Gustave disponibles au profit des ennemis de la maison d'Autriche. C'était là le principal objet de la mission confiée au baron de Charnacé. Il trouva auprès du roi de Pologne des difficultés d'étiquette qui ne permirent pas d'entamer la négociation, et passa au camp suédois. Gustave-Adolphe l'accueillit avec courtoisie et parut tout disposé à faire la paix, pourvu que son honneur n'y perdît rien. Après quoi l'ambassadeur français retourna vers le roi de Pologne qui consentit enfin à entrer en pourparler. Pendant que les conférences se tenaient entre les deux camps, où l'on avait construit deux pavillons pour les commissaires des deux rois et un troisième pour l'envoyé

de France, un ambassadeur anglais vint se jeter à la traverse, offrant aussi la médiation de son roi. Cela faillit rompre tout l'ouvrage commencé. Mais enfin l'intérêt européen prévalut, et les deux parties convinrent qu'il y aurait entre elles une
15 septembre 1629 trêve de six années. Alors Gustave-Adolphe se vit assiégé de sollicitations par tous les protestants d'Allemagne qui l'appelaient à leur secours et lui montraient pour récompense, beaucoup de gloire d'abord, puis le vaste territoire de l'empire ouvert désormais à ses armes. Il écouta toutes ces propositions avec prudence, sans se laisser enivrer de l'espérance qu'on lui offrait, attentif à ne pas inquiéter son peuple, et à prendre toutes ses sûretés. Le baron de Charnacé, qui alla le rejoindre à Stockolm après la signature de la trêve, dans l'espoir de l'engager à quelque entreprise commune, le trouva froid et renfermé, sans grande foi dans la volonté ou dans le pouvoir de la France, et paraissant incliner à recevoir les conditions avantageuses que lui présentait l'empereur. Il consentit néanmoins à ce que cette alliance fût traitée en Hollande par
Décembre. les ambassadeurs des deux couronnes.

Dans le même temps il y avait encore à négocier en Hollande pour le renouvellement de

l'alliance entre la France et les Provinces-Unies. La puissance autrichienne venait de recevoir dans ce pays un cruel échec par la prise de Bois-le-Duc qui s'était rendu au prince d'Orange, 17 septembre.
malgré l'approche d'une armée impériale jointe aux forces des Espagnols. Ce succès avait enorgueilli les Hollandais. Depuis longtemps ils refusaient de ratifier un article du traité qui les obligeait à ne faire ni paix ni trève avec l'Espagne sans le consentement de la France. Maintenant ils rejetaient plus hautement cette condition; et le cardinal de Richelieu jugea prudent de ne pas s'opiniâtrer sur les mots, avec des gens qui avaient montré de la constance dans les effets.

Il n'y avait pas à compter sur l'Angleterre où les deux forces du royaume, le roi et le parlement, s'anéantissaient mutuellement par des refus et des violences. Dans une pareille situation, on avait à chercher des expédients pour subsister et non pas des ressources pour agir. Aussi le roi Charles écouta-t-il à peine les raisons d'état et d'honneur que faisait valoir le marquis de Chateauneuf, pour l'engager à une coalition. Il négociait alors la paix avec l'Espagne, afin de n'avoir pas à regarder au delà de ses trois royau-

mes, où il trouvait déjà bien assez d'embarras. L'ambassadeur de France fut donc obligé de restreindre sa mission à disputer sur quelques formules de politesse entre les deux rois, et à régler les interminables différends que faisait toujours renaître la composition de la maison de la reine.

La France, qui cherchait partout des ennemis contre la maison d'Autriche, avait aussi pour son propre compte une querelle directe à vider avec elle. Les affaires d'Italie n'avaient pas été tellement arrangées qu'il n'y eût bientôt à y revenir. A peine le cardinal avait-il quitté ce pays, qu'une armée impériale s'était avancée dans les
24 mai. Grisons dont elle occupait les passages. L'empereur, trouvant en quelque sorte son bonheur trop à l'étroit dans l'Allemagne où il ne voyait plus d'ennemis, voulait l'étendre et l'essayer sur un autre théâtre. L'Espagne, honteuse du rôle qu'avait joué son gouverneur Gonzalez, avait envoyé le marquis de Spinola à Milan, et le nom seul de ce général démentait les intentions pacifiques qu'il prétendait apporter. Le duc de Savoie, tout en protestant de sa fidélité à maintenir le traité de Suze, cherchait à se prévaloir de l'arrivée des troupes allemandes pour éluder

ses obligations et se rendre nécessaire ou redoutable aux deux parties. Cette fois la question à juger par les armes paraissait se simplifier. D'un côté c'était l'empereur, venant, en vertu de son droit, saisir un fief de l'empire dont il n'avait pas accordé l'investiture. De l'autre, le possesseur du fief impérial qui, après avoir fait toutes ses soumissions, ne pouvant obtenir justice, appelait à son secours le roi de France dont il était le sujet. Pendant que les Impériaux et les Espagnols hésitaient à envahir les états du duc de Mantoue, le cardinal de Richelieu fit marcher des troupes vers la frontière de Savoie pour sommer le duc de se joindre au roi de France, suivant sa promesse, puisque le traité avait été enfreint par les Espagnols. Alors Spinola fait entrer toutes ses troupes dans le duché de Milan. Octobre. Avec les Espagnols, il pénètre lui-même dans le Montferrat, tandis que le comte de Colalte se jette sur le Mantouan, avec les soldats d'Allemagne. Le duc de Savoie et l'envoyé du pape interviennent pour obtenir une suspension d'armes; Spinola consent à les écouter; mais Colalte pousse rapidement sa marche et va porter le siége jusque devant Mantoue.

Le maréchal de Créquy, commandant l'armée

en Italie, avait de quoi pourvoir aux premières défenses. Mais il fallait chercher, pour toutes les forces qu'on allait rassembler au delà des monts, un général de réputation et d'autorité qui pût se mesurer avec le vieux renom de Spinola. Le cardinal de Richelieu ne trouva que lui. Après la faible alarme que lui avait donnée la mauvaise humeur de la reine, il n'avait pas tardé à reprendre tout son pouvoir. Quelques écrits injurieux qui se répandaient en France, dictés par les partisans du duc d'Orléans, ne faisaient qu'intéresser le roi, par l'effet toujours puissant de la contradiction, à soutenir l'honneur de sa créature. Tout récemment, sous prétexte de rétablir un bon ordre dans ses conseils, il venait
24 novembre. de le déclarer « principal ministre de l'état, pour » y tenir le rang qu'il avait toujours eu jusqu'alors. » Un monument allait s'élever dans Paris, pour attester les succès obtenus depuis six années contre les hérétiques et les ennemis du royaume ; c'était l'église des Augustins déchaussés, fondée par le roi et dédiée à Notre-Dame-des-Victoires. Le roi « toujours et partout victorieux » ne pouvait que s'attacher davantage à celui dont il tenait, après Dieu, toute cette gloire dont il se parait publiquement aux yeux

de ses sujets et qu'il voulait transmettre à la postérité. Il consentit donc à lui confier le commandement de l'armée d'Italie, promettant d'aller le rejoindre, aussitôt qu'il se serait assuré de son frère et qu'il aurait mis la frontière de Champagne à l'abri d'une invasion. Car ce qu'il craignait le plus au monde, c'était le reproche de faire la guerre autrement qu'en personne, reproche qu'il n'épargnait pas lui-même à l'empereur et au roi d'Espagne.

Le cardinal partit donc pour aller se mettre à la tête de quarante mille soldats, ayant sous ses ordres trois maréchaux de France, le comte de Schomberg, le marquis de la Force et le duc de Créquy. Le pouvoir que le roi lui donna à cet effet, contenait les causes de la nouvelle expédition et l'éloge de celui qui devait la commander, lequel était institué « lieutenant général, représentant la personne du roi pour tous » les faits principaux et accessoires de la guerre; » autorisé de plus à traiter de paix, trêve et alliance, par ambassadeurs ou autrement, avec » tous rois, princes, potentats et républiques. » Le maréchal de Bassompierre était aussi de la partie, mais avec une mission spéciale. Il devait faire des levées en Suisse et solliciter les can- 29 décembre.

tons de se mettre en hostilité avec l'armée de l'empereur. Le duc de Montmorency accompagnait le cardinal, sans être pourvu d'aucun commandement, et le maréchal d'Estrées eut ordre de se rendre auprès du duc de Mantoue.

Le cardinal laissait sans doute derrière lui bien des ennemis ; la mère du roi à peine remise d'une colère qu'elle n'avait pu contenir ; le frère du roi hors de France et mettant son retour à prix ; toutes les ambitions qu'il avait blessées et les jalousies qui s'attachent aux grandes prospérités. Parmi ses collègues du ministère eux-mêmes, il ne pouvait pas compter sur une parfaite communauté de sentiment, le garde des sceaux de Marillac ayant vécu de tous temps dans une étroite intimité de vues politiques avec le défunt cardinal de Bérulle. Et malgré cela il allait livrer sa fortune aux chances d'une guerre qui l'éloignait du roi. Cependant il paraît qu'il confia, en partant, à quelqu'un le soin de sa réputation. Car, comme il courait des libelles, publiés dans l'intérêt du duc d'Orléans, où il était fortement attaqué, une plume qui n'était pas sans quelque talent prit généreusement sa défense. Un passage, surtout, est remarquable dans cette apologie. C'est celui où l'auteur re-

lève habilement les preuves nombreuses de la tendre amitié que le roi porte à son ministre, de la confiance qu'il lui accorde et qui lui rend sa personne si nécessaire : « Toutes les fois qu'il est » absent, dit cet écrivain, la peine que le roi en » reçoit se connaît en ses inquiétudes continuel- » les, qui semblent lui faire chercher ce qu'il ne » trouve pas; mal commun alors à toute la cour » qui, dans la conduite des affaires, trouve » sans cesse des inexécutions et des langueurs; » tellement que si une fois il retourne, quelque » occasion qui se puisse présenter pour le con- » traindre à s'éloigner, tout le monde ne le » souffrira plus et s'y opposera, quand on de- » vrait même user de la procédure des Tyriens, » lesquels, craignant de perdre leur dieu tuté- » laire, le lièrent et l'attachèrent sur son au- » tel, afin qu'en le conservant avec eux, ils pus- » sent en même temps conserver leur bonne » fortune. »

CHAPITRE III.

Le cardinal fait entrer ses troupes en Piémont. — Conférence avec le fils du duc de Savoie. — Résolution prise d'attaquer les états de ce prince. — Prise de Pignerol. — Nouvelles négociations. — Le roi se met en campagne. — Réconciliation entre le roi et son frère. — Le roi rejoint le cardinal à Grenoble. — Marie de Hautefort. — Le roi entre en Savoie. — Chambéry lui ouvre ses portes. — Il occupe toute la Savoie. — Son armée passe le Mont-Cenis. — Combat devant Veillane. — Progrès dans le Piémont. — Le roi quitte l'armée. — Les Allemands prennent Mantoue. — Suspension d'armes. — Maladie du roi à Lyon. — Reprise des hostilités. — Traité devant Casal. — Jules Mazarin. — Traité de paix signé à Ratisbonne. — Retour du roi à Paris. — Cabale des deux reines contre le cardinal. — Journée des dupes. — Arrestation du garde des sceaux de Marillac. — Le maréchal de Marillac arrêté au milieu de son armée. — La reine-mère persiste dans son ressentiment.

C'était d'abord au duc de Savoie qu'on allait avoir affaire. Car il fallait traverser ses états, assurer la subsistance des troupes dans un pays qu'on regardait comme ami, et, de plus, forcer Janvier 1630.

ce prince à ne pas garder la neutralité entre les deux puissances, puisqu'il avait promis de joindre ses armes à celles de la France, si le traité conclu par son entremise n'était pas exécuté. Le duc travaillait en même temps à faire le plus de profit qu'il lui serait possible sur les marchés de vivres, à retarder les progrès de l'armée, et à prolonger les négociations commencées pour une suspension d'armes, afin de n'être pas obligé lui-même de prendre un parti. Le prince de Piémont envoya proposer au cardinal une entrevue, qui se ferait au Pont-de-Beauvoisin, ville commune ou neutre entre la France et la Savoie. Le cardinal répondit qu'il tiendrait à grand honneur de voir le prince ; mais, comme il ne pouvait s'arrêter, il lui donnait rendez-vous dans les états de son père, à Chambéry. Cependant le cardinal fut longtemps retenu à Lyon, à Grenoble, à Gap et à Embrun, par les propositions de toutes sortes qui lui étaient apportées, soit de la part du pape, soit de celle du duc de Savoie; et par toutes les précautions qu'il y avait à prendre, tant pour la marche de l'armée, que pour le ravitaillement de Casal; sans se mettre tout à fait dans les mains d'un allié douteux, qui pouvait être bientôt un en-

nemi déclaré. Mais son approche avait déjà produit cet effet, qu'encore bien qu'il refusât de consentir par voie de traité à une cessation d'hostilités, la guerre restait de fait suspendue sans aucune entreprise de part et d'autre, les Allemands eux-mêmes ayant levé incontinent le siége de Mantoue. Après deux mois de préparatifs, tout étant assuré, autant qu'il se pouvait quand on avait à craindre toujours un manque de foi, les troupes s'acheminèrent dans le Piémont. Casal était alors suffisamment approvisionné de vivres, ce qui n'avait pu être obtenu du duc de Savoie, maître de tous les chemins, que moyennant beaucoup d'argent, et encore sous la promesse de servir ses intérêts particuliers. Or, ce qu'il voulait toujours, ce qui pouvait le résoudre à se prononcer pour la France, c'était que le roi employât ses forces à conquérir le Milanais, et à l'aider dans ses desseins contre la république de Gênes. On le flatta de cette espérance; puis l'avant-garde de l'armée française s'étant portée dans l'intérieur des états du duc, le cardinal s'y achemina en personne, et le prince de Piémont vint le trouver à quelques lieues au delà de Suze. 4 mars.

Cette conférence servit à poser plus nettement

les griefs ; le cardinal se plaignit de ne pas trouver de vivres préparés, d'avoir à traverser, selon l'itinéraire tracé par le duc de Savoie, une route impraticable pour l'artillerie, de voir la ville de Veillane, entre Suze et Turin, se fortifier chaque jour, comme pour couper les communications et la retraite de l'armée aussitôt qu'elle aurait pénétré dans le pays ; enfin il pressait le prince de déclarer s'il était pour ou contre la France. Ne recevant que des réponses évasives, il écrivit au roi pour l'engager à faire marcher par la Bresse une armée, qui se jetterait dans la Savoie au premier signal d'une rupture ouverte. Quant à lui, il continua à s'avancer lentement dans le Piémont, suivant la rive gauche de la Doire-de-Suze, pendant que le duc de Savoie en occupait la droite. Alors il le fit sommer de nouveau d'avoir à remplir les conditions du traité, de fournir les subsistances qu'il avait promises, de désarmer cette place de Veillane qu'on ne pouvait laisser derrière soi, et de joindre ses troupes à celles que commandait le cardinal pour attaquer ensemble les Espagnols.

Comme on n'obtint encore aucune satisfaction, il fut résolu en conseil de guerre de marcher sérieusement contre les forces du duc, et

pour cela de passer la rivière sur les bords de laquelle on le croyait retranché. La rivière fut franchie en effet, mais sans autre obstacle que celui d'un fort mauvais temps, le duc s'étant 18 mars. retiré avec toutes ses troupes dans Turin. On s'était détourné par là du chemin de Casal ; mais cette ville avait reçu dans l'intervalle assez de provisions pour subsister encore quelque temps ; et, à tout événement, il valait mieux risquer de la laisser prendre, que d'exposer l'armée à périr, en faisant le duc de Savoie maître de sa subsistance et de sa retraite. On raconte que dans cette journée les régiments des gardes, inondés de pluie et transis de froid, laissèrent échapper contre le cardinal des imprécations qui l'étonnèrent beaucoup : mais dès que le soleil reparut, ces mêmes hommes trouvant à Rivoli un logement agréable, commode et bien fourni, portèrent gaîment dans leurs quartiers la santé de leur grand général ; ce qui lui servit d'enseignement sur les habitudes du soldat.

Le duc de Savoie, renfermé dans Turin, n'opposa aucune résistance, et ne voulut pas recevoir les messages que le cardinal lui adressait. Pendant qu'il s'y fortifiait, dans la pensée qu'on viendrait assiéger sa capitale, l'armée du roi alla

investir Pignerol. Cette ville, qui ouvrait un nouveau passage par les Alpes, fut prise presque
25 mars. aussitôt qu'attaquée. La citadelle ne tint que sept jours de plus; et l'officier qui y commandait capitula la veille du jour de Pâques, sous la condition qu'il n'en sortirait que le lendemain matin de bonne heure après avoir communié. On eut soin, durant la nuit, d'avancer de plus d'une heure l'horloge de la ville, parce qu'on savait que le duc de Savoie se disposait à venir la secourir. La garnison sortit en effet au point
31 mars. du jour, et prit la route de Turin. A mi-chemin, elle se trouva en face du duc de Savoie qui, emporté de colère, la fit tailler en pièces par ses troupes. Bien en prit au gouverneur d'être resté en arrière pour quelques arrangements; ce retard lui sauva la vie qu'il alla terminer en France.

Cette action éclatante, et qui avait coûté si peu, fut reçue dans le royaume avec grand applaudissement, et produisit un puissant effet dans les cours étrangères. Elle réparait la faute qu'avait commise Henri III, cinquante-six ans auparavant, en rendant au duc de Savoie une place de telle importance; elle annonçait une ferme résolution de procéder sans ménagement

et sans faiblesse à l'exécution des desseins qu'on avait conçus. Cependant il ne s'agissait encore que d'une sorte de contrainte exercée contre un débiteur en retard de remplir ses obligations, Car on n'alla pas plus avant; l'armée se cantonna seulement aux environs de Pignerol, s'emparant de toutes les forteresses qui pouvaient gêner le passage, et l'on fit valoir cette modération comme une preuve de respect pour la princesse de Piémont, sœur du roi. Le fait est qu'on voulait toujours éviter la guerre; le roi ne la désirait pas; sa mère s'y montrait ouvertement contraire; le cardinal de Richelieu lui-même recherchait plutôt une démonstration glorieuse de la puissance qui lui était confiée, que le commencement d'une lutte, alors sans objet utile et sérieux, pour laquelle d'ailleurs il n'avait pas préparé toutes ses alliances; le pape travaillait de son mieux à rapprocher les couronnes; de leur côté, les Vénitiens refusaient de se mettre en campagne avant que toute négociation de paix fût rompue, et les Hollandais, ne se fiant pas plus que de raison à l'attitude hostile que semblait prendre la France, entretenaient volontiers avec l'Espagne la proposition d'une trêve dans les Pays-Bas.

La prise de Pignerol ne pouvait donc amener
7 avril. en ce moment qu'une nouvelle et plus instante médiation du légat Antoine, neveu du pape, pour accorder les différends. Le cardinal le reçut à Pignerol avec toute sorte d'égards, mais ne lui concéda rien. En même temps il écrivit au roi pour lui exposer l'état des affaires et en laisser la solution à son jugement. Toute sa lettre se réduisait à dire qu'il fallait ou faire la paix, ou assurer la guerre en conquérant la Savoie, ce qui ne pouvait être bien exécuté que par le roi lui-même, pourvu qu'il se fût réconcilié avec son frère, et qu'il n'y eût rien de sérieux à craindre du côté de la Champagne. On a vu que le duc d'Orléans avait promis de revenir en France, sans toutefois s'engager à se rendre auprès du roi. Il avait en effet quitté Nancy, après la vérification des lettres patentes qui
9 février. augmentaient son apanage, et, arrivé à Troyes, au lieu d'aller saluer son frère, il passa tout droit à Orléans pour prendre possession de son nouveau gouvernement. Le hasard, ou quelque mauvais conseil, voulut qu'au même moment le roi s'éloignât de Paris. Le duc d'Orléans y courut aussitôt, feignant après six mois de séparation, une vive impatience de visiter la princesse Marie

dont on lui avait annoncé le prochain départ. Il traita assez rudement quelques-uns des conseillers du roi, fit bonne mine au garde des sceaux, et, après cette algarade, il s'en retourna bien vite pour éviter la présence du roi, qui arrivait en toute hâte de Fontainebleau. Le roi 3 mars.
s'achemina ensuite vers Troyes, afin de se tenir prêt, soit à prendre des mesures pour la défense de la Champagne, dans le cas où les Allemands la menaceraient, soit à suivre la route d'Italie. Il y fut accompagné des deux reines et de toute la cour. Là enfin, le duc d'Orléans alla embrasser 18 avril.
son frère, à la grande joie de tous les assistants qui en furent touchés jusqu'aux larmes. Il donna gravement son avis sur les affaires d'état, lequel fut qu'il fallait, sans marchander, garder Pignerol et envahir la Savoie. Le roi se résolut donc à marcher de ce côté, renvoyant à Paris le duc d'Orléans, auquel il adressa plus tard un pouvoir pour commander l'armée en Champagne et pour le représenter dans Paris et les provinces voisines. Il écrivit aussi au parlement que tou- 23 avril.
tes les infidélités du duc de Savoie « le for» çaient à lui courre sus, afin de punir sa mé» connaissance, et lui apprendre qu'il y a péril » d'offenser la couronne très-chrétienne. » Après

quoi il se rendit à Dijon, où il eut à statuer sur une sédition dont la ville avait été troublée le mois précédent, ce qu'il fit sans beaucoup de rigueurs, mais avec un déploiement solennel de l'autorité royale. Puis il continua sa route pour se rendre à Grenoble, où le cardinal de Richelieu était venu l'attendre.

Pendant ce temps rien n'avait été changé à l'état du Piémont. L'armée du roi s'était toujours tenue rassemblée autour de sa nouvelle conquête qu'elle fortifiait de son mieux, ayant en présence le duc de Savoie, le marquis de Spinola et le comte de Colalte, réunis avec une grande partie de leurs forces en deçà du Pô. De part et d'autre on n'avait fait jusque-là que s'observer, et le cardinal n'avait quitté Pignerol qu'après avoir vu Spinola se détacher de l'armée coalisée pour aller remettre le siége devant Casal. Le maréchal de Bassompierre, de son côté, avait précédé six mille Suisses qu'il venait de recruter pour la France et qui devaient faire partie de l'armée destinée contre la Savoie, dont le roi voulait prendre le commandement. En arrivant à
6 mai. Lyon, il s'aperçut qu'il s'était fait chez le roi une notable amélioration. Il le trouva parmi les dames, « galant et amoureux contre sa cou-

» tume. » La personne qui avait causé ce changement s'appelait Marie de Hautefort, petite fille de madame de la Flotte, gouvernante des filles de la reine-mère. Bassompierre a le tort de nommer ici à sa place mademoiselle de la Fayette. C'est un anachronisme grave chez un homme qui, en cette partie de l'histoire, devrait faire autorité.

Le roi laissa bientôt les deux reines à Lyon 10 mai.
et se rendit à Grenoble, où il tint conseil avec le cardinal et les chefs de l'armée qu'il allait commander. Là le cardinal lui représenta toutes les négociations qui avaient eu lieu pour la paix, et fit résoudre qu'il fallait continuer la guerre. Le roi l'envoya ensuite à Lyon pour qu'il fît entendre les mêmes choses à sa mère. Parmi les raisons qui lui servirent à justifier la résolution prise d'attaquer la Savoie et de garder Pignerol, au risque de laisser prendre Casal, il dit que la perte de cette ville, si elle arrivait, ne saurait faire tort à la réputation du roi, qui s'en dédommageait par d'autres conquêtes : « pas » plus, ajoutait-il, qu'un homme, qui était à » Paris, ne pourrait être taxé d'impuissance » pour ne pas faire d'enfants à sa femme qui » serait à Rome, surtout quand en même temps

» il en faisait à une autre habitant le même lieu » que lui. » Cette comparaison toucha probablement la reine-mère, bien autrement que les discours du garde des sceaux qui inclinait à la paix, et elle approuva fort le parti qu'avait pris le roi.

Celui-ci se montrait pressé d'en suivre l'exécution. Aussi ne tarda-t-il pas à faire marcher son avant-garde sous les ordres du maréchal de Créquy. Lui-même le suivit de près avec le maréchal de Bassompierre, et il arriva bientôt devant Chambéry. Après un simulacre de résistance qui coûta la vie à quelques officiers du roi, les habitants vinrent lui présenter la capitulation qu'ils avaient obtenue de Henri IV trente ans auparavant, le priant de leur accorder les mêmes conditions, et ils lui ouvrirent aussitôt
17 mai. les portes de leur ville. La garnison du château demanda seulement à voir le canon, et stipula qu'elle pourrait aller avec armes et bagages rejoindre l'armée du prince Thomas de Savoie. Le roi reçut à Chambéry l'envoyé du légat qui venait encore reprendre les négociations. Il en repartit avec des articles acceptés, refusés, ou corrigés; et le roi continua sa marche dans le pays conquis, prenant sur son passage les villes

d'Annecy et de Rumilly, et tous les châteaux qui garnissaient la route de Chambéry à Genève. L'armée du prince Thomas de Savoie se tenait à quelque distance de là, fermant l'entrée du Val de la Tarentaise et fortement retranchée dans un bon lieu. Les dispositions furent prises pour l'attaquer. Mais le prince ne voulut pas en venir aux mains, et se retira en toute diligence vers le Val-d'Aost. Le roi le suivit à travers les vallées et les montagnes, s'empara du passage par lequel la Savoie communiquait avec le Piémont, au pied du petit Saint-Bernard, le garnit de soldats et de retranchements, puis, laissant l'ennemi au delà de cette limite, il revint presser le siége de Montmélian et recevoir la soumission de la Maurienne; de sorte qu'en peu de jours, et avec plus de marches que de combats, il se trouva maître de toute la Savoie depuis le voisinage de Genève jusqu'au Juin.
Mont-Cénis.

Maintenant il s'agissait de pousser plus avant et de se porter avec des forces considérables au secours de Casal, principal objet de l'entreprise et dont on s'était fort écarté. Pour cela l'armée commandée par le roi devait passer le Mont-Cénis, pendant que les troupes qui gardaient Pignerol s'achemineraient à sa rencontre. Mais cela ne

pouvait se décider qu'avec l'approbation de la reine-mère, qui refusa de s'avancer jusqu'à Grenoble pour en conférer avec son fils. Le roi fut
17 juin. donc obligé de retourner à Lyon, où sa mère était restée avec le garde des sceaux, à qui l'on attribuait peu de bonne volonté pour le succès de la guerre. Cependant il fut résolu en cette ville, où le cardinal n'avait pas voulu laisser aller le roi seul, que l'on poursuivrait ses avantages, mais que le roi assisterait seulement au passage de ses troupes pour leur faire croire qu'il allait se mettre à leur tête, et qu'il resterait en Maurienne tandis que le cardinal irait commander à sa place. Pour justifier encore le séjour du roi dans la Maurienne, il fallut que son médecin donnât par écrit un avis portant qu'il n'y avait là aucune insalubrité.

En conséquence l'avant-garde de l'armée, sous les ordres du duc de Montmorency et du marquis d'Effiat sur-intendant des finances, qui pour cette fois avait pris le harnois de guerre, passa le Mont-
6 juillet. Cénis et descendit à Saint-Ambroise sans trouver d'ennemis. Sa destination était d'aller rejoindre l'armée de Pignerol qu'une longue inaction, l'ennui, les maladies, avaient considérablement diminuée, et qui s'avançait de son côté conduite

par le maréchal de la Force. Le duc de Savoie était enfermé dans Veillane avec quinze mille hommes, et le chemin de l'armée était en vue de cette ville. Quand le duc crut trouver le moment favorable, il fit sortir ses troupes qui engagèrent le combat. Les Français l'acceptèrent 10 juillet.
avec ardeur, excités par l'exemple de leurs deux généraux qui s'y portèrent de leur personne aussi vaillamment que le moindre des soldats. Les gens du duc de Savoie furent rejetés dans leurs remparts avec une perte de mille morts. Trois cents prisonniers, parmi lesquels était un général qui portait le nom de Doria, et dix-sept drapeaux enlevés sur l'ennemi, furent envoyés au roi. « Jamais, disent les mémoires de Richelieu, » il ne se fit une plus belle action, bien que peut- » être avait-on entrepris ce passage avec moins » de considération qu'il ne fallait. » Le duc de Montmorency et le marquis d'Effiat en partagèrent la gloire. « Le premier y fit merveille, sui- » vant les mêmes mémoires, son ambition l'ayant » porté jusqu'à ce point qu'il se trouva le premier » mêlé dans l'escadron qu'il attaqua. »

Jamais aussi action d'éclat ne vint plus à propos, car le découragement était partout. Ces pourparlers de paix, ces hésitations continuelles,

ces longs séjours en des postes qu'il fallait garder, la répugnance du roi à paraître en tête de son armée, les efforts faits par la reine-mère pour le retenir, toutes ces choses dégoûtaient la noblesse et les soldats, incapables surtout de patience. Ce succès les ranima. Les troupes qui avaient combattu à Veillane, jointes à celles du maréchal de la Force, s'avancèrent par le pays sous la conduite des trois généraux, entre les montagnes et l'armée de Savoie qui gardait les rives du Pô,
20 juillet. et s'emparèrent de Saluces sans être autrement troublées par l'ennemi. Le duc de Savoie, qui n'avait pu secourir cette ville, se tenait à cinq lieues de là, enfermé dans Savillan. Il parait que la douleur de ce dernier échec fut trop rude pour ses forces, usées par une longue vie qu'avaient remplie tout entière les tourments de l'ambition. Charles-Emmanuel, dont la pensée s'était toujours occupée de mille projets pour
26 juillet agrandir sa puissance, mourut à soixante-dix-huit ans, en présence d'une armée victorieuse qui occupait la moitié de ses états.

Cependant le roi était resté à Saint-Jean de Maurienne, mal portant et peu disposé à conquérir. Le garde des sceaux qu'il avait mandé près de lui et qui, sous prétexte de son âge et de

sa mauvaise santé, n'avait pas voulu venir au delà de Grenoble, rendait compte chaque jour de quelques accidents survenus dans le royaume qui réclamaient la présence du roi; de plus il s'inquiétait toujours du mauvais air qu'on respirait en Savoie, refusant de croire les médecins sur leur parole; ce qui ne l'empêchait pas d'adresser au cardinal les plus fortes assurances de dévouement et de respect. « Car les dévots, di-
» sent les mémoires de Richelieu, savent donner
» de belles paroles comme les autres, avec cette
» différence qu'il y a plus de déguisement chez
» eux et qu'on le connaît moins parce qu'on s'y
» fie davantage. » Tout cela fit qu'on se contenta de préparer un nouveau corps de troupes qui devait passer en Piémont, commandé par le maréchal de Schomberg, et que le roi reprit le chemin de France. Les généraux, suivant cet exemple, allèrent passer leur temps à Grenoble. 25 juillet.
Le cardinal resta le dernier en Savoie afin de pourvoir aux ordres les plus pressés, et vint ensuite rejoindre le roi à Lyon.

Ainsi la guerre avait changé de caractère. Ce n'était plus une entreprise royale, menant à sa suite toute la noblesse de France et transportant la cour dans les camps. C'était une campagne

de généraux sans ardeur et sans espérances, où le devoir seul pouvait retenir chacun à son poste. Aussi les dépêches du duc de Montmorency ne parlèrent-elles bientôt que de maladies et de désertions. En même temps il était arrivé au roi une fâcheuse nouvelle. Les Allemands s'étaient
18 juillet. emparés de Mantoue, et avaient mis hors de la ville le duc, le prince son fils et le maréchal d'Estrées, envoyé de France à cette cour. Ce n'était pas le comte de Colalte, général de l'armée impériale, mais bien deux colonels chargés du commandement en son absence, qui avaient exécuté cet exploit avec une incroyable facilité. Le reproche en tombait sur les Vénitiens, que toutes les instances du roi et l'activité du comte de Candale, général dans leur armée, n'avaient pu décider à secourir la ville, et sur la négligence du duc de Mantoue qui, pendant une longue suspension d'armes, n'avait rien fait pour la mettre à l'abri d'une surprise. Mais les partisans de la paix faisaient valoir auprès du roi cette perte comme un commencement de mauvaise chance.

C'était une raison de plus pour marcher résolument au secours de Casal. Mais on éprouvait déjà l'embarras d'envoyer des ordres au loin, et quoiqu'on s'en remît volontiers à ce que fe-

raient les trois généraux qui commandaient dans le Piémont, ceux-ci ne pouvaient agir avec un oubli complet de leur dépendance. Tout ce qu'ils purent faire, fut de gagner peu à peu du terrain sans rien exposer de celui qu'ils laissaient derrière eux. Ils s'étendirent ainsi jusque sur la rive du Pô, prenant Villefranche, Poncalier et Carignan. Devant cette dernière ville les ennemis avaient fortifié la tête du pont qui traversait le Pô; cet ouvrage qu'on avait laissé terminer fut vaillamment emporté; les chefs et l'armée re- 6 août.
nouvelèrent dans cette action la gloire qu'ils avaient acquise à la journée de Veillane. Peu de jours après, les troupes que le maréchal de 15 août.
Schomberg devait conduire en Piémont, descendirent dans le pays et assiégèrent Veillane, qui se rendit plus tôt que n'aurait pu le faire croire l'ancienne réputation de cette place. Quand les 27 août.
deux armées furent réunies, elles se complèrent, et ne se trouvant pas assez de forces pour secourir Casal, les généraux acceptèrent une trève générale qui leur fut proposée par l'agent du légat. Les conditions en étaient que les troupes 2 septembre.
de part et d'autre resteraient aux lieux qu'elles occupaient, et que la ville de Casal serait remise en dépôt au marquis de Spinola, qui

promettait de la rendre si, dans les quinze jours qui suivraient l'expiration de la trêve, la citadelle, demeurée au pouvoir du comte de Toiras, était secourue par l'armée du roi. Les intelligences secrètement entamées avec le nouveau duc de Savoie, Victor Amédée, beau-frère du roi, faisaient espérer que dans cet intervalle, ou la paix serait conclue, ou le prince s'unirait à la France contre les Espagnols.

Cependant le cardinal de Richelieu était allé rejoindre le roi à Lyon, et bientôt, à tous les soins que lui donnait une entreprise commencée avec tant d'éclat, maintenant contrariée par mille obstacles et se traînant en d'obscures négociations, vint se joindre un grave sujet d'in-
25 septembre. quiétude. Le roi qui depuis quelque temps éprouvait souvent les atteintes de la fièvre, se trouva un jour si faible et si malade qu'il pria le père Suffren, son confesseur, de l'avertir quand l'heure du danger approcherait. Les médecins eux-mêmes prirent de l'effroi, et le
27 septembre. roi célébra, en se préparant à la mort, le vingt-neuvième anniversaire de sa naissance. Pendant cinq jours on désespéra de sa vie, et si la douleur des deux reines, comme de tous ceux qui l'entouraient, fut vive et sincère, on ne saurait

douter aussi que la pensée de chacun se portât parfois sur les changements que cet événement pouvait produire. On rapporte que, dans ce temps d'alarmes, le duc de Montmorency vint offrir au cardinal de Richelieu son assistance et une retraite dans son gouvernement, pour le cas où il ne se croirait pas en sûreté. Mais le prompt rétablissement du roi dissipa toutes les craintes, toutes 1 octobre.
les espérances, que sa maladie avait fait naître, et il n'en resta que le ressentiment des menaces faites, peut-être même des services offerts, à un homme qui ne voulait être ni offensé, ni obligé.

Le péril où s'était trouvé le roi n'avait pas assez duré pour que le cardinal cessât de veiller à ce qui regardait l'Italie. Les ordres étaient donnés pour qu'aussitôt après l'expiration de la trève, toute l'armée se portât au secours de Casal. Le duc de Montmorency avait quitté son commandement, le marquis d'Effiat avait été ramené malade; tout reposait donc maintenant sur le maréchal de la Force, mais surtout sur son nouveau collègue le maréchal de Schomberg, chargé en même temps du commandement militaire et du pouvoir de traiter avec l'ennemi, selon les conditions dont il avait le secret. On fit venir de Champagne le maréchal de Marillac

avec de nouveaux régiments pour renforcer les troupes campées au Piémont. Bien qu'il fallût attendre, ce qui n'est pas de l'humeur des Français, comme il y avait un jour fixé pour en venir aux mains, tout le monde patientait assez gaîment. Car il semblait que le lendemain du jour où la trêve expirerait allait apporter occasion de se signaler. Tout l'intervalle fut rempli par des préparatifs de guerre et des négociations de paix. On débattait des articles en Allemagne comme en Italie ; il s'en rédigeait même à Madrid ; mais on n'en arrêtait aucun.

Et pourtant la trêve touchait à sa fin. Lorsqu'elle fut terminée, l'armée se forma en trois corps, que se partagèrent les trois maréchaux de la Force, de Schomberg et de Marillac. On laissa plusieurs détachements dans les places conquises, et l'on s'achemina, de Saluces où était le rendez-vous général, par la rive droite du Pô, sur la route de Casal. Un des premiers bourgs que l'armée rencontra, était Cerisoles, dont le glorieux souvenir paraissait de bon augure. Au lieu d'ennemis, ce furent des négociateurs qui vinrent au-devant d'elle. Ils apportaient aux généraux un traité conclu à Ratisbonne, entre l'ambassadeur de France et les

17 octobre.

ministres de l'empereur. Mais comme le débat qu'il s'agissait de vider était avec l'Espagne, le maréchal de Schomberg prit sur lui de ne pas s'arrêter, et, six jours après cette notification de la paix, on se trouva en face de l'armée espagnole. Sans plus tarder on résolut de l'attaquer. 26 octobre. Les troupes prirent leurs positions devant l'ennemi. Les approches se firent par l'échange de quelques mousquetades. Le signal du combat fut donné, et les Français se portant en avant reçurent sans se déconcerter la première décharge de l'artillerie opposée. Les rangs des deux armées allaient se joindre et se heurter, quand tout à coup on vit sortir des retranchements un cavalier, agitant un mouchoir blanc au bout d'un bâton, qui s'élançait entre les combattants et arriva jusqu'au maréchal de Schomberg. Ce cavalier, bien connu depuis longtemps de toute l'armée, était un officier de guerre au service du pape, que le nonce de sa sainteté avait employé d'abord pour porter ses paroles de médiation, et qui, un an durant, n'avait cessé de courir d'un camp à l'autre, accrédité partout comme courtier de propositions et messager de réponses. En cette qualité il abordait librement les généraux d'armée et les souverains. Il avait

vu plusieurs fois le roi de France et semblait rechercher surtout l'affection du cardinal de Richelieu. On le nommait Giulio Mazarini.

Mazarini venait annoncer que les Espagnols accordaient tout ce qui avait été demandé par les généraux dans les pourparlers précédents; qu'ils offraient de quitter la ville, et de la remettre, pour le duc de Mantoue, à un commissaire de l'empereur qui s'en retirerait dès que l'investiture aurait été donnée au duc. Les Français, de leur côté, devaient sortir de la citadelle, et la place ne serait plus gardée que par les troupes du Montferrat. Aussitôt après ces opérations, les deux armées prendraient chacune leur route pour s'éloigner du pays. Cette convention aurait été trop honorable pour les généraux du roi, si elle eût été faite avec le marquis de Spinola. Mais ce vieux capitaine, qui avait mené tant de siéges et de combats, était mort
25 septembre. un mois auparavant, le cœur brisé de voir sa vieillesse se perdre dans une entreprise toujours contrariée, et se plaignant hautement qu'on lui eût ravi l'honneur. Le vainqueur de Breda ne voulut pas rendre le dernier soupir dans une ville qu'il faudrait livrer; il se fit porter hors de Casal pour mourir dans un village.

En vertu de cette convention, les Espagnols sortirent de Casal, et se dirigèrent le plus lentement qu'ils purent vers le Milanais. Il fallut, pour occuper la ville, improviser une garnison de Montferrins, où se glissèrent bon nombre de Français. Mais bientôt, sur le prétexte ou par le motif de plusieurs contraventions à ce qui avait été stipulé, le maréchal de Marillac conduisit dans Casal plusieurs régiments auxquels il confia la garde de la ville et de la citadelle. Le comte de Toiras, qui depuis deux ans y commandait, ne voulut pas y demeurer plus longtemps, et se regarda comme délivré de cette longue prison. Après quoi l'armée retourna sur ses pas, réglant sa marche sur celle des Espagnols et des Allemands. Il arriva même que dans sa route elle eut nouvelle d'une attaque dont les Espagnols la menaçaient. Le maréchal de Marillac les fit prévenir qu'il allait séjourner vingt-quatre heures au lieu où il était, et ce temps passé, il fit écrire sur les registres du bourg voisin, que les Français avaient attendu tout un jour leurs ennemis. Puis on s'occupa d'envoyer des vivres à Casal; le duc de Savoie s'y prêta, moyennant qu'on n'entreprendrait plus rien contre ses états. Il fut convenu avec les gé-

néraux de l'empereur et de l'Espagne, que les régiments entrés dans Casal en sortiraient aussitôt que toutes les places du Montferrat seraient
5 décembre. évacuées; ce qui fut exécuté avec assez de bonne foi, sauf qu'on laissa dans la citadelle quatre cents soldats cachés dans les caves; ainsi le Montferrat fut soulagé de ses ennemis et de ses libérateurs; l'armée du roi prit ses positions dans le Piémont, et l'on attendit l'effet des négociations entamées de tout côté pour l'exécution de la paix générale qui venait d'être conclue.

Nous avons vu qu'il y en avait eu un traité signé à Ratisbonne, indépendamment de la convention reglée sur les lieux par l'entremise du sieur Mazarini. C'était pour toute autre cause que s'était formée une diète en cette ville. Le but de cette assemblée était d'arrêter les progrès de la puissance impériale devenue intolérable, même aux catholiques qui l'avaient aidée, et sur lesquels maintenant elle pesait, après s'y être appuyée. Le cardinal de Richelieu avait envoyé à Ratisbonne un ambassadeur, le sieur Brulart de Léon, avec le père Joseph capucin. Leur mission publique était de justifier, aux yeux des électeurs de l'empire, l'intervention de la France en faveur du duc de Mantoue, et de leur faire con-

naître les dispositions du roi pour la paix, moyennant de justes conditions. Leur charge secrète était d'exciter les électeurs, catholiques et protestants, à se roidir contre les volontés de l'empereur, à exiger qu'il licenciât son armée et qu'il dépouillât du commandement son général victorieux, enfin à lui refuser l'élection de son fils comme roi des Romains. Les deux envoyés de France réussirent assez bien dans la partie tant soit peu perfide de leurs instructions; mais, pour gagner les électeurs, ils avaient besoin de se montrer faciles sur l'accord du différend survenu en Italie; car on ne pouvait en même temps obliger l'empereur à désarmer et lui laisser sur les bras une guerre. C'est ce qui les décida surtout à en signer les articles deux jours 13 octobre.
avant l'expiration de la trêve, et c'était cet acte, dressé en Allemagne, qu'on avait présenté aux généraux de l'armée française, pour arrêter leur marche sur Casal; car il y était dit qu'aussitôt la notification qui en serait faite en Italie, toutes hostilités cesseraient. Le maréchal de Schomberg n'en avait cependant tenu aucun compte, ce qui prouve qu'il avait le mot du cardinal. Car celui-ci, en apprenant la conclusion du traité, feignit une grande colère contre les négociateurs, déclara

ne pouvoir l'exécuter tel qu'il était, et demanda qu'il y fût changé plusieurs clauses. Ainsi, moyennant un désaveu, dont ni l'ambassadeur, ni le père Joseph son conseiller, n'eurent rien à souffrir, le roi regardait le traité de Ratisbonne comme non avenu, et, après la restitution de Casal opérée, tout restait à refaire avec l'empereur comme à régler avec l'Espagne. Le cardinal, en se récriant beaucoup sur l'audace des agents qui avaient outrepassé leur pouvoir, les excusa auprès du roi par ce motif, « qu'ayant » appris la maladie et l'extrême danger où la » cour l'avait vu, ils avaient cru devoir traiter, » selon l'état où la perte d'un si grand mo- » narque mettrait la France, et non selon la » puissance que sa vie conservait au royaume. » Il n'y avait véritablement pas de colère qui pût tenir contre une telle justification.

Pendant que ces choses se passaient, le roi
19 octobre. convalescent quittait Lyon pour retourner à Paris; mais il y rapportait des sentiments bien différents de ceux avec lesquels il en était parti. Durant ces tristes journées qu'il avait passées à Lyon entre la vie et la mort, se préparant à quitter le monde en chrétien, demandant à chacun le pardon du mal qu'il avait pu faire, sa

mère et sa femme lui avaient prodigué leurs soins; il avait été touché de leur douleur, et il semblait qu'à ce moment il eût découvert, dans le cœur de sa compagne, des trésors de tendresse dont il ne s'était pas encore douté. Ces épanchements de deux jeunes époux, qui ne s'étaient regardés jusque-là qu'à travers la crainte et le soupçon, amenèrent naturellement des explications sur le passé. La reine-mère y mêla ses plaintes, et il fut à peu près convenu qu'aucun des trois n'avait eu tort, que toutes les querelles venaient d'ailleurs, que le cardinal de Richelieu, en un mot, était l'auteur de toutes les divisions, de toutes les défiances. Il pouvait bien y avoir là quelque vérité; c'était affaire domestique dont le jugement leur appartenait. Mais on voulut étendre ce blâme aux affaires d'état, qui ne devaient pas être du ressort des mêmes passions. Quoi qu'il en soit, il parait que la disgrâce du cardinal avait été demandée et promise lorsque la cour s'éloigna de Lyon; l'époque seule en était différée jusqu'au temps où la guerre qu'il avait commencée serait terminée par une paix qui fût acceptable.

Tout ce que put faire le roi pour son ministre fut de l'engager à se mettre bien avec la reine-

mère. Celle-ci, se croyant sûre de son triomphe, prit sur elle de dissimuler ses ressentiments et de paraître sensible aux empressements du cardinal. Il fit tout le voyage avec elle, descendant la Loire depuis Roanne jusqu'à Briare sur le même bateau, « en grande privauté, » comme dit Bassompierre. En arrivant à Paris, il semble que chacun voulût prendre son poste pour l'action qui allait s'engager. Le garde des sceaux se mit en retraite au couvent des carmélites, rue Notre-Dame-des-Champs. La reine-mère s'enferma dans le Luxembourg où elle ne vit personne. Le cardinal de Richelieu se logea au Petit-Luxembourg que la reine-mère lui avait vendu. Le roi s'était arrêté à Versailles; mais il fit préparer son logis dans l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre, rue de Tournon; de sorte que tous les personnages intéressés dans la querelle se trouvaient réunis sur un même point.

9 novembre. L'engagement commença le jour même où le roi vint de Versailles à Paris. La reine-mère avait trop longtemps étouffé sa colère pour ne pas être pressée de la répandre, quand elle touchait au terme de la patience qu'on lui avait imposée. A peine son fils fut-il auprès d'elle qu'elle le somma de sa parole. Sa haine se partageait

alors entre le cardinal et la nièce de celui-ci qui lui servait de dame d'atours, et l'expulsion de madame de Combalet devait être le signal de la disgrâce qui frapperait son oncle. Le roi pria sa mère de différer encore, et lui promit de l'écouter bientôt plus à loisir. Le lendemain en effet la mère et le fils étaient de bonne heure en conférence secrète au Luxembourg, lorsque le cardinal de Richelieu vint frapper à la porte du cabinet. Comme il la trouva fermée, il se dirigea par une autre issue qui menait à l'oratoire de la reine, et il apparut tout à coup au milieu de l'entretien. « Le voici ! » s'écria le roi tout éperdu. Vous « parliez de moi ! » dit froidement le cardinal. 10 novembre.

Revenue d'un premier étonnement qui l'avait réduite au silence, la reine éclata en reproches et en injures contre le cardinal. C'est tout ce qu'on peut dire, avec quelque certitude, de cette conversation que beaucoup d'historiens ne se sont pas fait faute de vouloir raconter. Ce qu'il y a encore de constant, c'est qu'après une scène aussi orageuse, il ne parut rien qui pût instruire la cour de ce qui s'était passé. Le cardinal accompagna le roi au sortir du Luxembourg, et, le soir même, le duc d'Orléans qui s'était tenu jusque-là malade et retiré dans son logis, étant

venu visiter son frère, le roi lui présenta le cardinal en le priant de l'aimer comme un de ses bons serviteurs. « Personne, s'il faut en croire » Bassompierre, même parmi les plus intéressés, » n'avait eu le moindre soupçon » de cette déclaration violente, après laquelle il fallait de toute nécessité ou que le cardinal succombât, ou qu'il prît une éclatante revanche.

11 novembre. Le jour suivant, on apprit au lever du roi que la nuit lui avait apporté quelque nouveau dessein. Il avait dit la veille qu'il resterait à Paris; le matin il ordonna son départ pour Versailles. Alors on commença à se demander quelle pouvait être la cause de ce changement. Chacun l'expliquait suivant ses appréhensions ou ses désirs. Le bruit de la disgrâce du cardinal prit bientôt le dessus, lorsqu'on sut que le garde des sceaux était allé du même côté que le roi. Il paraît même que le cardinal laissa voir quelques préparatifs qui annonçaient l'intention de s'éloigner au plus vite. La foule se rua au Luxembourg et le cardinal monta en voiture, mais pour aller à Versailles.

Malgré tout ce qu'on en a écrit, rien ne prouve que le cardinal se soit cru perdu, et qu'il ait fallu beaucoup de conseils pour l'engager à ne pas

abandonner la partie. Si le départ du roi n'était pas concerté avec lui, du moins doit-on penser qu'il en avait été prévenu. Car il avait dans l'intime confidence du roi un homme dévoué à ses intérêts, le chevalier de Saint-Simon, qui, suivant le témoignage des contemporains confirmé par son fils, défendit chaudement le cardinal. Celui-ci, arrivé à Versailles, n'eut presque rien à faire qu'à reprendre possession du roi. Il fallut chercher aussitôt sur qui l'on ferait tomber le ressentiment de tout ce trouble. On avait en quelque sorte sous la main le garde des sceaux qui attendait tranquillement, dans une maison voisine de Versailles, que le roi l'envoyât chercher pour lui remettre toute l'autorité. Dès le soir il apprit que le cardinal avait passé l'après-dîner avec le roi, qui, n'ayant pas voulu se séparer de lui, l'avait fait coucher dans une chambre au-dessous de la sienne. Le lendemain matin, il vit arri- 12 novembre.
ver chez lui le sieur de la Ville-aux-Clercs qui venait lui redemander les sceaux. Prévoyant quelque chose de semblable, il avait écrit d'avance une lettre pour offrir sa démission : il la remit avec les sceaux à l'envoyé du roi. Mais sa surprise fut grande lorsqu'il s'aperçut qu'on ne le tenait pas quitte à ce prix, qu'un exempt l'attendait à sa

porte avec des gardes, et qu'il devait se rendre ainsi accompagné à Châteaudun, lieu de son exil. De là le sieur de la Ville-aux-Clercs se rendit à Paris pour annoncer à la reine-mère ce qu'il venait d'exécuter, et, en arrivant au Luxembourg, il le trouva si rempli de monde « qu'il aurait » bien voulu, dit-il, ne pas reconnaître les figu- » res de peur qu'on ne le questionnât à son » retour. » Les nouvelles qu'il apportait se répandirent bientôt et rendirent ce palais désert. Chacun se ressouvint alors de la crédulité empressée qu'il avait montrée la veille, et comme il y a toujours en France une plaisanterie toute prête contre les mauvais succès, ce jour-là fut appelé « la journée des dupes. »

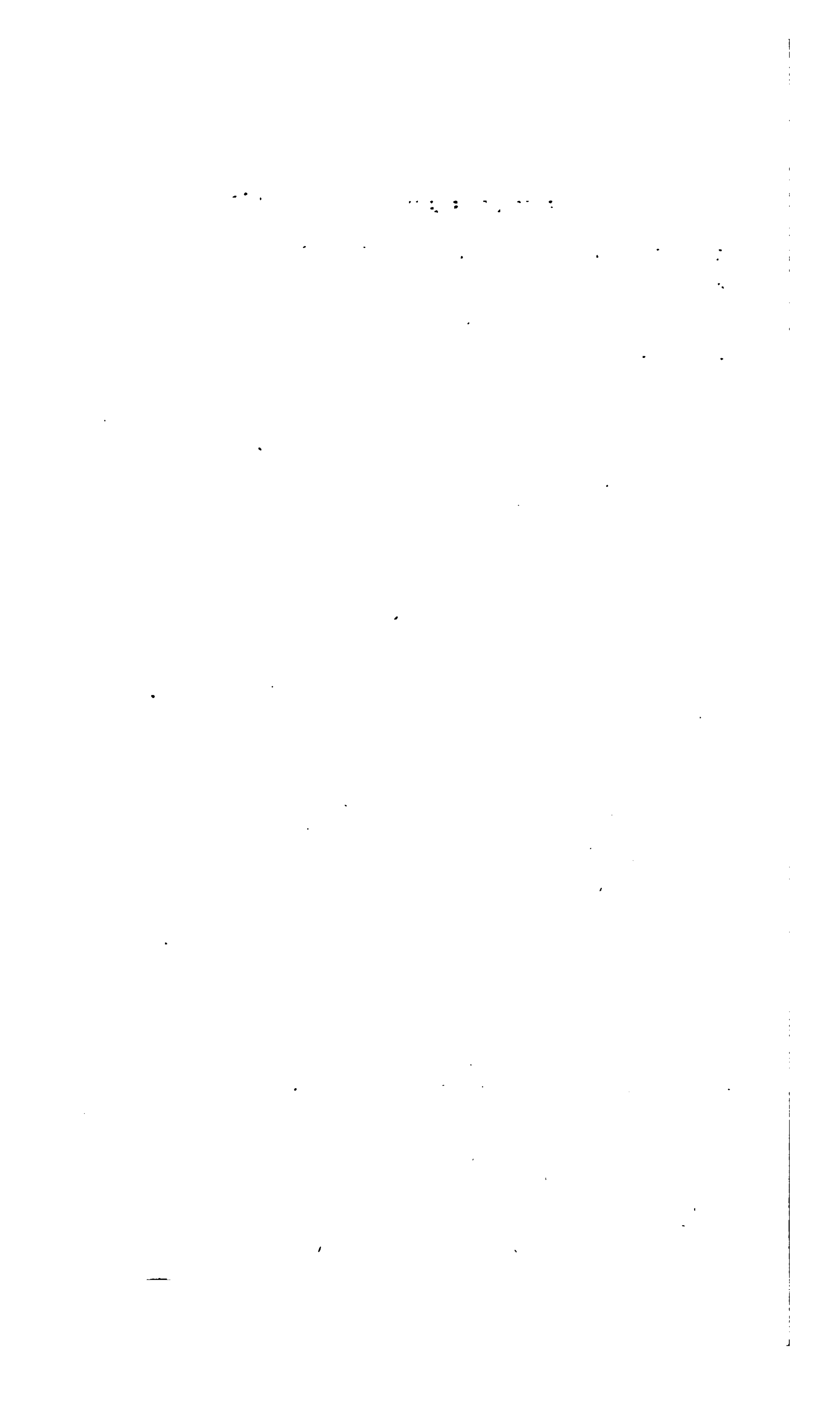
Mais ce n'était pas seulement à Paris que cette journée devait avoir son lendemain. Michel de Marillac avait un frère qui servait alors en Italie. On avait la preuve que le maréchal était en correspondance de projets et de sentiments avec le garde des sceaux. Il paraît de plus que le premier acte exigé du roi par la reine-mère était un ordre qui mettait toute l'armée sous le commandement de Louis de Marillac. Celui-ci même, avant ce temps, dans quelque contestation qu'il

avait eue avec les autres maréchaux, s'était échappé jusqu'à leur faire sentir que ses pouvoirs s'étendraient volontiers plus loin que les leurs. Quoi qu'il en soit, le cardinal voulut que le contre-coup de sa vengeance portât au delà des monts. Briser le bâton d'un général à la tête de son armée était chose qui ne pouvait manquer de lui sourire. En conséquence, une lettre du roi partit pour l'Italie, enjoignant au maréchal de Schomberg, en qui le ministre avait toute confiance, de mettre sous bonne garde son collègue. Ce message trouva les trois maréchaux réunis à Folizzo et habitant la même maison. 20 novembre
Peu s'en fallut que la lettre ne fût ouverte en présence de celui qu'elle intéressait si fort. Car le hasard fit que, ce jour-là même, le commandement général, pour lequel chacun avait son tour, appartenait au maréchal de Marillac. Les troupes qu'il avait amenées de Champagne, et dont les chefs lui étaient tous affectionnés, formaient plus que la moitié de l'armée. Il y avait donc besoin de grandes précautions pour exécuter l'ordre du roi. Le maréchal de Schomberg fit venir tous les capitaines aux gardes et entra avec eux dans l'appartement du maréchal de

Marillac qui achevait son dîner. En sortant de table, il trouva toute cette compagnie dans sa chambre, et, comme c'était l'heure de tenir conseil, il invita les officiers à se retirer. Alors on lui montra la lettre arrivée de Paris, où ce qui le concernait était écrit en marge de la main du roi. Il ne fit aucune résistance et protesta noblement de sa fidélité pour la reine-mère, d'où lui venait sans doute ce malheur. Il resta prisonnier quinze jours dans son logis gardé par six officiers, et il partit ensuite pour la France où il fut enfermé à Sainte-Menehould.

Les sceaux furent donnés à Charles de Laubespine, marquis de Châteauneuf, qui avait déjà rempli avec honneur plusieurs ambassades, et le président Nicolas Lejay eut la charge de premier président au parlement de Paris, vacante depuis sept mois. L'emploi que le dernier laissait servit à récompenser les bons soins d'un conseiller du duc d'Orléans, Lecoigneux, qui travailla de son mieux à réconcilier ce prince avec le cardinal, quand il fut bien reconnu qu'on ne pouvait le renverser. Pour la reine-mère, elle persévéra dans sa haine; elle fit sortir de sa maison tous les parents et toutes les créatures

du cardinal. Après avoir tenté inutilement sa ruine, la conduite qu'elle tenait semblait un continuel défi de lui rendre la pareille. Richelieu l'accepta.



LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE I.

Le cardinal se prépare à lutter contre la reine-mère. — Le duc de Montmorency et le comte de Toiras maréchaux de France. — Le duc de Vendôme sort de prison. — Le cardinal gagne le duc d'Orléans. — La comtesse du Fargis éloignée de la reine régnante. — Retour de la duchesse de Chevreuse. — Marie de Hautefort s'entend avec la reine. — Nouvel éclat du duc d'Orléans. — Voyage du roi à Compiègne. — Délibération au conseil sur le parti à prendre avec la reine-mère. — Résolution prise de l'éloigner. — On la laisse sous garde à Compiègne. — Le duc d'Orléans essaie de former un parti. — Il passe en Lorraine. — Déclaration du roi contre les adhérents de son frère. — Différend avec le parlement de Paris. — Requête du duc d'Orléans contre le cardinal. — La reine-mère refuse de quitter Compiègne. — Manifeste du duc d'Orléans. — La reine-mère s'échappe de Compiègne et passe en Flandre.

Avant de savoir ce que deviendraient les projets où la France était engagée et de quelles résolutions elle serait désormais capable dans les affaires de l'Europe, avant qu'on pût faire quel-

que compte de son alliance, de ses promesses et de ses menaces, il fallait voir d'abord qui l'emporterait à la cour, de la reine Marie de Médicis, ou du cardinal de Richelieu. Toute la marche de la politique semblait suspendue par ce débat. Le mécompte que les ennemis du cardinal venaient d'éprouver à la « journée des dupes, » n'avait cependant rien décidé. Le parti de la reine-mère avait perdu, il est vrai, tout le fruit d'un grand éclat; on lui avait ôté deux de ses appuis, au conseil et dans l'armée : mais enfin les paroles de guerre étaient jetées; d'un côté on s'était avancé jusqu'à ne plus garder de ménagements; de l'autre, où semblait se porter le roi, il s'agissait d'examiner ce qu'on pourrait lui faire oser contre une mère. Le cardinal s'occupa d'arranger en quelque sorte sa partie. Le garde des sceaux, choisi de sa main, lui était dévoué. Il pouvait espérer que le premier président Lejay lui saurait gré, au moins pour quelque temps, de son élévation récente. Il voulut, sinon récompenser, au moins honorer deux chefs qui s'étaient distingués dans la guerre d'Italie et les empêcher de prêter l'oreille aux mécontents. Le
19 décembre 1630. duc de Montmorency et le comte de Toiras furent nommés en même temps maréchaux de

France. Le premier était d'un rang qui pouvait se passer de cet emploi. Aussi les lettres de promotion furent-elles différentes pour les deux maréchaux. L'un semblait accepter la charge qui était accordée à l'autre. Pour montrer la bonne intelligence qu'il maintenait avec le prince de Condé, le cardinal servit de parrain à son second fils Armand, prince de Conti, dont la duchesse de Montmorency fut marraine. 28 décembre.

Il voulut montrer aussi qu'il savait pardonner. Quatre ans et sept mois auparavant, deux fils de Henri IV avaient été privés de leur liberté par son conseil. L'un d'eux, Alexandre, grand prieur de France, était mort en prison. César, duc de Vendôme, restait encore enfermé au château de Vincennes, encore bien que sur la promesse qui lui avait été faite d'une abolition, il eût signé de sa main une ample confession de tous ses torts. L'abolition avait été en effet accordée, et il lui avait fallu subir en outre l'humiliation d'un interrogatoire devant les magistrats, pour obtenir qu'elle fût enregistrée au parlement. Mais tout cela ne lui avait pas ouvert les portes de Vincennes. Il y avait gagné seulement la consolation de voir sa femme et ses enfants. Le roi n'avait voulu lui faire grâce que du procès

Février 1631.

et de la condamnation qui pourrait en résulter, se réservant de le garder prisonnier tant qu'il le jugerait utile au repos de son état. Ses deux fils, les ducs de Mercœur et de Beaufort, avaient noblement plaidé la cause de leur père, en combattant, tout jeunes qu'ils étaient encore, dans les rangs des volontaires, au siége de Veillane et à la journée de Carignan. Le cardinal jugea qu'en faisant cesser maintenant cette longue captivité, il en rejetterait toute la rigueur sur la reine-mère, dont l'influence semblerait avoir jusque-là contrarié sa bonne volonté. Ce fut
30 décembre. son beau-frère, le marquis de Brézé, qui alla surprendre le duc de Vendôme par l'heureuse nouvelle de sa délivrance. Le prince fut si pressé d'en profiter, qu'il partit sur-le-champ dans le carrosse du capitaine des gardes, et qu'il oublia, dit-on, de laisser à ses gardiens des marques de sa libéralité. Il paraît qu'on avait mis à sa liberté la condition d'en jouir hors de France. Car deux mois après il était en Hollande, cherchant quelque occasion de se distinguer à la guerre, sous les ordres du prince d'Orange.

Nous avons vu que le cardinal avait pris soin de regagner le duc d'Orléans. C'était, à ce qu'il paraît, chose assez facile, mais qui n'avait pas de

dités. Il ne s'agissait que de satisfaire ses conseillers, et ceux-ci se chargeaient de calmer toutes ses fougues, d'en faire, du jour au lendemain, un fils indifférent, un frère soumis, un amant oublieux. L'un de ces conseillers, le président Lecoigneux, avait déjà reçu le premier à-compte du marché, et on lui faisait espérer encore un chapeau de cardinal. L'autre, le sieur de Puylaurens, avait évalué sa complaisance au prix d'un duché, et on lui avait avancé cinquante mille écus pour le mettre en état de l'acquérir. Mais on en vint bientôt à chicaner sur l'exécution de cet honnête concert. Il se trouva une femme qui menaça le futur cardinal d'un procès scandaleux. Le sieur de Puylaurens, qui s'était déjà presque accommodé du duché d'Anville, rencontra dans cette affaire des difficultés imprévues. Le traité ne tint donc pas longtemps. Le cardinal en fut pour ses arrhes, en échange desquelles il ne reçut qu'une promesse faite par le duc d'Orléans à son frère, « d'aimer ; assister et protéger en tout temps le » ministre qu'il jugeait utile à son service. »

Le cardinal n'avait peut-être ni grand espoir, ni grande envie qu'il tînt parole. Mais dans le premier moment d'une rupture ouverte avec la reine-mère, c'était quelque chose que de mon-

trer ce fils, pour lequel on l'accusait de préférence, jurant amitié à l'homme qu'elle poursuivait de sa haine. Elle se trouva donc réduite à ses propres forces et à son conseil de femmes, plus capables d'exciter sa passion que de la servir. Pour se mettre tout à fait en règle, le cardinal voulut faire les avances d'une réconciliation; il y employa le confesseur de la reine et le cardinal de Bagni, nonce du pape. Il s'agissait simplement d'obtenir d'elle qu'elle consentît à se trouver avec le cardinal dans le cabinet du roi, à l'heure où l'on délibérait sur les affaires de l'état. Refuser, c'était avouer qu'on pouvait se passer d'elle, ou priver le roi de ses avis. Les négociateurs réussirent à lui faire recevoir deux fois chez elle le cardinal. Ces entrevues se passèrent avec aigreur, et décidèrent pourtant la reine-
27 décembre. mère à paraître dans le conseil. Il se trouva que, ce jour-là même, les résolutions qu'il y avait à prendre étaient contre sa belle-fille.

Anne d'Autriche, qui avait toujours vécu en commerce assez froid avec la reine-mère, s'était rapprochée d'elle à Lyon, et les dispositions où elle avait vu le roi lui avaient fait croire qu'elle pouvait sans péril s'associer à ses ressentiments. Elle était entretenue dans ces idées par sa dame

d'atours, la comtesse de Rochepot du Fargis, à qui les affaires d'amour ne suffisaient pas pour occuper son activité, et qui s'était remis en tête la vieille pensée du mariage entre la reine et le duc d'Orléans, pour le cas où le roi mourrait. Comme elle était le lien de la cabale formée entre les amis des deux reines, le cardinal jugea convenable de l'éloigner, et c'était là ce qu'on venait de décider en présence de la reine-mère. Il fut arrêté aussi qu'on obligerait l'ambassadeur d'Espagne à demander ses audiences pour visiter la reine régnante, chez laquelle il avait pris l'habitude d'entrer à toute heure, comme un familier de la maison. Quoiqu'on eût mis des formes honorables à l'expulsion de la comtesse, la reine n'en montra pas moins un vif chagrin. Pour l'apaiser, on permit, quelque temps après, à la duchesse de Chevreuse de revenir à la cour; ce qui fit dire alors « qu'on l'avait rappelée tout » exprès pour donner plus de moyens à la reine de » faire un enfant : Pensée diabolique! » ajoute le journal de Richelieu. Quoi qu'il en soit cette dame parut être dans le meilleur accord avec le cardinal; l'amie absente fut oubliée, et quand, plus tard, on surprit des lettres écrites de Lorraine par la comtesse, qui la rendaient double-

ment coupable de tort conjugal et de crime d'état, il ne se trouva plus personne à la cour pour la défendre. La place de dame d'atours, que sa retraite laissait vacante, fut donnée à la grand-mère de Marie de Hautefort, qui, pour cet emploi, quitta le service de la reine-mère. Cet arrangement faisait que, quoi qu'il arrivât, la jeune fille, pour laquelle le roi avait montré du goût, ne lui serait pas enlevée. La reine régnante en fut, dit-on, irritée au point de dire « qu'elle » ferait couper le nez à sa fille d'honneur. » Mais celle-ci désarma sa colère par mille prévenances, et surtout en promettant de lui raconter fidèlement tout ce que lui dirait le roi. Car il était bien entendu que les exigences de cet amour n'allaient pas plus loin que les plaisirs de la conversation. La conscience du roi se révoltait à la seule pensée « qu'on voulût lui faire aimer les » dames tout de bon. »

Pendant tout ce temps le roi habitait Saint-Germain et Versailles. La reine-mère restait à Paris, renfermée avec les gens de sa cabale, consultant des astrologues, écoutant les avis, ramassant les nouvelles, et laissant échapper à tout instant des paroles de colère ou d'espérance qui étaient soigneusement recueillies. Tandis qu'elle

croyait se conduire avec prudence et fermeté, son fils Gaston s'avisa tout à coup de vouloir montrer de l'héroïsme. Il s'éveilla un beau matin tout ému du traitement que l'on faisait à sa mère, et se croyant déshonoré s'il n'y apportait pas remède. Pour cela, il ne trouva rien de mieux que de partir. Il fit demander à la reine-mère les pierreries de sa femme, afin d'en faire de l'argent, disposa toutes choses pour quitter l'hôtel de Bellegarde où il était logé, et, suivi de quinze gentilshommes, il alla surprendre le cardinal de Richelieu dans son hôtel. Là il lui dit 31 janvier 1631. qu'il ne pouvait plus rester son ami, qu'il reprenait sa parole, et qu'il allait se rendre sur-le-champ dans son apanage où il saurait se défendre. Il monta aussitôt en voiture et prit la route d'Orléans. Une heure après le roi était à Paris, arrivant de Versailles à toute bride pour défendre son ministre contre tous ceux qui voudraient lui faire outrage. La reine-mère s'empressa de protester qu'elle n'avait rien su de ce projet, « et qu'elle avait failli s'évanouir » quand elle en avait appris l'exécution.

On ne saurait douter pourtant que le départ du duc d'Orléans n'eût été concerté avec elle; son conseil s'en réjouit comme d'un coup hardi;

le cardinal feignit d'en être affligé. Le gentilhomme envoyé par Gaston pour apprendre au roi sa résolution fut reçu avec toute sorte d'égards, et on le chargea de reporter à son maître des assurances bienveillantes. Mais la nouvelle preuve d'affection que le roi venait de donner au cardinal l'encouragea bientôt à faire cesser cette longue incertitude qui tenait en arrêt toute la puissance du royaume. La mère du roi avait parlé en femme irritée, et n'avait rien obtenu. Le frère du roi, après un marché honteux, avait cru produire quelque effet par une escapade, et il ne faisait que céder la place à son ennemi. Il fallait, de toute nécessité, que la reine-mère, cause de tout ce désordre, se rendît, ou se retirât de la lutte. Le cardinal conseilla au roi d'aller passer quelques jours à Compiègne. Si sa mère l'y suivait, éloignée de sa cabale qui résidait à Paris, elle serait plus facilement ramenée à de meilleurs sentiments ; si elle refusait d'y aller, elle abandonnait en quelque sorte sa part de gouvernement pour persister dans une impuissante bouderie. Le roi partit donc pour Compiègne. La reine-mère hésita, prétexta
17 février une indisposition, et se décida enfin à quitter son palais du Luxembourg.

Lorsqu'on fut à Compiègne, le roi employa tous les moyens, toutes les sollicitations, pour opérer un accommodement entre sa mère et le cardinal. La reine Marie était réduite à un tel isolement, que les négociations se faisaient avec son médecin appelé Vaultier. Celui-ci, tout étourdi de sa nouvelle importance, se fit fort d'arranger cette difficile affaire. On demandait seulement à la reine-mère qu'elle voulût bien assister au conseil et s'engager par écrit à ne soutenir aucune des personnes qui seraient jugées agir contre l'état. Le refus de donner cette promesse prouve que, s'il n'y avait pas beaucoup de raison, au moins y avait-il de la générosité dans son obstination. Après avoir tenté inutilement cette voie, le cardinal voulut mettre une sorte de solennité dans la délibération du parti qui restait à prendre. Le conseil fut assemblé; le cardinal sembla se faire violence en prenant la parole dans une question où il paraissait le plus intéressé. Il avait fait une ample provision de petits faits, de rapports officieux, de démarches surprises, de paroles imprudemment confiées, qu'on retrouve, avec plus d'obscurité que tout cela n'en avait alors, dans un curieux document déjà cité, le « journal de Richelieu. » Il en tirait la

22 février.

preuve « que l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre » et la Savoie, maltraités avec justice par le » roi, » voulaient prendre leur revanche des succès obtenus contre eux et encourageaient de leurs instances, soudoyaient de leur argent, les cabales de l'intérieur. Celle qu'on venait de former, sous le nom des deux reines et du duc d'Orléans, se montrait « bien plus redoutable que » ne l'avaient été les précédentes, quoique sévè- » rement punies. La laisser continuer serait don- » ner de la force aux étrangers, qui à leur tour » en rendraient aux perturbateurs, de sorte que » le royaume serait toujours entre deux causes » de ruine qui finiraient par l'accabler ensem- » ble. Il fallait donc ôter toute espérance aux » envieux du dehors et aux factieux du dedans. » Tous ceux qui servaient le roi y étaient inté- » ressés. Car le moindre accident survenant, » comme, par exemple, une maladie du roi, ils » étaient exposés à tomber sur-le-champ sous la » main de leurs ennemis ; leur existence même » dépendrait de la miséricorde des femmes, dont » le sexe est souvent impitoyable. » Pour éviter ce mal, il ne voyait que cinq moyens : faire avec les étrangers une paix honorable et qui fût de durée ; s'accommoder avec le duc d'Orléans ;

se réconcilier avec la reine-mère; éloigner le ministre qui leur faisait ombrage; ou bien enfin chasser les gens qui animaient la reine, et la prier elle-même de quitter pour quelque temps la cour. De ces cinq expédients, le premier était impraticable, le second impossible, le troisième désespéré, le quatrième inefficace, le dernier douloureux, mais utile. En voulant bien se charger de la haine qu'exciterait cette résolution, si elle était prise, le cardinal demandait qu'il lui fût permis de se retirer, aussitôt que par ce coup d'autorité on aurait dissipé les cabales et rétabli le calme dans l'état. Les autres ministres déclarèrent unanimement qu'ils ne trouvaient rien à proposer au delà des cinq moyens qu'avait déduits le chef du conseil, et en laissèrent le choix au roi lui-même sans oser recommander l'un ou l'autre. Le roi se prononça pour l'éloignement de sa mère.

Comme elle était déjà hors de Paris, on jugea que la moitié du chemin était faite, et qu'il fallait la laisser où elle se trouvait, jusqu'à ce qu'on lui eût fait agréer une autre retraite. C'était donc le roi qui devait déloger; il s'y prépara sans bruit, et partit le lendemain de bon matin, 23 février.
lorsque toute sa maison et sa femme même étaient

encore couchées, laissant au maréchal d'Estrées une instruction écrite, contresignée par le secrétaire d'état Bouthillier, qui réglait tout ce qu'il avait à faire. Huit compagnies des gardes, cinquante gendarmes, et cinquante chevau-légers étaient placés sous ses ordres pour prêter main-forte aux volontés du roi. On alla d'abord éveiller la reine régnante, qui fut fort étonnée, en ouvrant les yeux, de voir le garde des sceaux auprès de son lit. Il lui annonça le départ du roi, la résolution prise contre la reine-mère, et la pria de se lever promptement pour aller rejoindre son mari qui l'attendait au couvent des Capucins, près de Compiègne. La reine prit sur elle de faire ses adieux à sa belle-mère, et partit aussitôt. La princesse de Conti, qui avait suivi la reine-mère, et qu'on accusait surtout d'entretenir sa mauvaise volonté, reçut à son réveil l'ordre de se rendre sur-le-champ à sa maison d'Eu, sans voir la reine-mère, ni passer par Paris. Marie de Médicis, déjà instruite de son sort par sa belle-fille, en fut informée plus amplement par le maréchal d'Estrées. Elle sut qu'il lui était enjoint de rester à Compiègne, qu'elle y devait attendre des nouvelles du roi, que toute tentative pour sortir de la ville rencontrerait l'ob-

stacle d'une garde obéissante. Elle écrivit dans la journée à son fils une lettre touchante, et beaucoup plus douce que son caractère ne semblait pouvoir la dicter. Elle demanda vainement son médecin Vaultier. Ce malencontreux négociateur venait d'être arrêté et mis en prison. Trois femmes de son intimité, les duchesses d'Elbeuf et d'Ognano et la connétable de Lesdiguières, étaient exilées dans leurs terres. L'abbé de Foix, de la même cabale, fut mis à la Bastille; le hasard voulut qu'un chariot qui portait son lit dans cette prison heurtât, près de la Place-Royale, le carrosse du maréchal de Bassompierre. Ce seigneur, qui ne paraît guère avoir eu d'autre tort en tout ceci que sa tendre liaison avec la princesse de Conti, fut averti par cette rencontre de ce qui pouvait lui arriver. Le duc d'Épernon lui confirma les nouvelles du jour et lui conseilla de prendre ses précautions. Le maréchal n'en vit qu'une seule qui lui convînt. C'était de brûler environ six mille lettres d'amour qui pouvaient compromettre plusieurs femmes; et, cela fait, il se mit en route pour aller trouver à Senlis le roi, qui lui fit bon accueil et lui donna ses ordres de service. Le jour suivant, il fut

arrêté dans sa chambre, et conduit de Senlis tout droit à la Bastille.

24 février. Le lendemain du jour où le roi avait quitté Compiègne, le comte de Brienne, sieur de la Ville-aux-Clercs et secrétaire d'état, s'y rendit avec une lettre du roi pour sa mère. On l'avait laissée toute une journée, toute une nuit, dans l'incertitude du traitement qui lui était réservé. Maintenant le roi lui faisait dire par son secrétaire d'état, en présence du maréchal d'Estrées, qu'il la priait de se retirer pour quelque temps à Moulins. Si elle s'y prêtait de bon gré, on lui rendrait son médecin, encore bien qu'il eût très-mal agi par le passé. En attendant, il lui était permis de se promener tant qu'elle voudrait, et il lui suffirait d'avertir le maréchal de ses intentions pour qu'il l'accompagnât avec le nombre d'hommes nécessaire. La reine se répandit en protestations de son innocence, et ses discours, commencés avec calme, finirent par des sanglots. Mais on ne put obtenir d'elle aucune promesse d'obéir aux volontés du roi. Elle alla jusqu'à dire que, si on voulait la contraindre à partir, il faudrait l'arracher toute nue de son lit. Lorsqu'elle fut apaisée, elle fit mille objections sur la saison, sur la longueur du voyage, sur le dé-

tour qu'il y avait à faire pour éviter Paris, sur l'état de sa santé, sur le défaut d'argent ; et le maréchal d'Estrées put juger qu'il lui faudrait longtemps continuer son service, mi-parti de surveillance et d'honneur.

Cependant le roi avait cru devoir, dès le premier moment, écrire aux parlements et aux gouverneurs des provinces pour leur annoncer ce qu'il venait de faire. Cette lettre avait le grand mérite de la netteté et de la franchise. On n'y parlait pas obscurément de complots, d'intrigues et de cabales. On avouait clairement la cause de cette brouillerie. Le roi disait que « de méchants » esprits avaient aigri sa mère contre le cardinal, » qu'il avait fait tout son possible pour l'adoucir, » que le cardinal, de son côté, n'y avait rien » épargné ; que, ne pouvant consentir à laisser » un tel serviteur s'éloigner de sa personne, il » avait été contraint, après une longue patience, » de se séparer pour quelque temps de sa mère, » espérant que la bonté de son naturel la ramè- » nerait bientôt. » Cette déclaration, qui montrait le roi préférant son ministre à sa mère, parut monstrueuse aux gens timides, et Brienne lui-même y trouve « tout l'aveuglement d'un fa- » vori. » Il est permis de croire que Richelieu

jugea mieux de son maître et du public, en voulant ôter à l'un tout prétexte de rétractation, à l'autre tout sujet de commentaire.

Pendant que la reine-mère s'obstinait à prolonger sa captivité pour retarder son exil, le duc d'Orléans son fils faisait mine de vouloir tenter une grande entreprise. S'il restait encore dans le royaume de quoi faire une guerre civile, s'il y avait des villes disposées à proclamer un parti et à se fermer, des seigneurs prêts à se mettre en campagne avec leurs levées d'amis et de vassaux, des gouverneurs résolus à livrer les places fortes qui leur étaient confiées, c'était certes le cas de l'essayer. Pour de moindres occasions, on avait vu naguère toute la noblesse aux champs. Le duc d'Orléans envoya ses agents pour recruter en son nom. Ils ne trouvèrent d'adhérents que tout juste ce qu'il fallait pour le faire criminel, pas assez pour le rendre redoutable. La ville d'Orléans lui était affectionnée, mais non jusqu'à se révolter et soutenir un siége. Le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, ne demandait pas mieux que de le servir; mais, tout en lui offrant ses places, il prenait ses sûretés
27 février. du côté du roi. On résolut pourtant de tenter un dernier effort pour ramener le jeune prince.

Le cardinal de la Valette alla le trouver ; il était chargé des paroles les plus amicales et les plus pressantes. Cette fois, on lui offrait de conclure sur-le-champ le mariage qu'il avait si longtemps désiré. La main de la princesse Marie était à sa disposition. Son cœur, et ce qu'on pouvait lui supposer d'ambition, y trouvaient également leur compte. Il aimait ardemment la princesse, comme on avait pu le voir, et cinq années écoulées depuis son premier mariage laissaient encore le roi sans enfants. Le duc d'Orléans se trouva tout à coup refroidi sur sa passion et animé d'un prodigieux respect pour les volontés de sa mère ; il refusa un bonheur qu'elle n'approuvait pas.

Alors le roi s'avança vers Orléans pour forcer son frère à prendre un parti. Celui qui parut le plus sûr à ses conseillers était de quitter le royaume. Il avait assez de monde avec lui pour faire ce voyage sans péril ; le duc de Bellegarde devait le recevoir en Bourgogne d'où il gagnerait aisément la Lorraine. En conséquence, tandis que le roi était à Etampes, Gaston partit d'Orléans avec une petite troupe de noblesse que conduisaient le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, et Louis de Gouffier duc de Rouanez ; 11 mars.

ils traversèrent le pays en criant « vive Mon-» sieur et la liberté du peuple. » Comme les principales villes de Bourgogne lui étaient fermées, le prince fut heureux de trouver un séjour dans Seurre, où le duc de Bellegarde crut pouvoir l'accueillir, parce que la place lui appartenait. Là son escorte fut augmentée par l'arrivée du duc d'Elbeuf, retiré depuis quelque temps dans ses terres. La comtesse du Fargis et son mari s'attachèrent à cette cour fugitive, qui alla demander l'hospitalité en Lorraine. De son côté le roi déterminé à suivre son frère, s'il le fallait, jusqu'aux limites du royaume, s'achemina en Bourgogne et arriva bientôt à Dijon. Toutes les dispositions y furent prises pour la défense de la province; la ville de Seurre, que le duc d'Orléans venait de quitter, fut occupée par une garnison; et le roi fit publier au parlement une
31 mars. déclaration par laquelle tous ceux qui avaient accompagné son frère dans sa retraite, notamment le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde et de Rouanez, le président Lecoigneux et le sieur de Puylaurens, étaient reconnus coupables de lèse-majesté. Le duc d'Orléans était alors en Franche-Comté d'où il gagna la Lorraine, laissant à un gentilhomme appelé Brian-

çon la charge périlleuse de porter au roi ses adieux. Sa lettre était conçue en termes si amers, que le porteur paya pour celui qui l'avait écrite et fut mis en prison. 3 avril.

Voyant son frère parti et sa mère toujours en volonté de ne partir point, le roi revint à Fontainebleau après avoir mis la Bourgogne en sûreté. Pendant qu'il y séjournait, en grande peine d'obtenir que la reine-mère quittât une résidence où elle affectait de paraître renfermée et gênée au dernier point, une nouvelle opposition se déclarait, enveloppée de procédures, dans les chambres du parlement de Paris. Le roi lui avait envoyé à vérifier la déclaration qu'il avait déjà fait enregistrer à Dijon. Le parlement se crut offensé dans ses priviléges, en ce qu'une autre compagnie souveraine avait statué dans une affaire où étaient intéressés des pairs de France et un de ses présidents. Les voix ayant été recueillies, il se trouva qu'elles étaient partagées également pour et contre la vérification, et qu'il n'y eut qu'un arrêt négatif. Pour faire cesser cette velléité de résistance, le roi vint à Paris et manda toute la compagnie au Louvre. Là, le garde des sceaux remontra que le parlement n'avait de juridiction qu'entre les parties et ne devait pas

25 avril

13 mai.

connaître des affaires d'état, si ce n'est par commission expresse, ce qui se prouvait par plusieurs exemples; que, du reste, la déclaration publiée à Dijon ne créait pas de procès et n'attribuait aucun jugement, mais faisait connaître simplement à chacun ceux dont le roi se plaignait comme ayant intelligences avec les étrangers et ayant fait levée de gens de guerre, qu'ainsi « c'é» tait une continuation et notification de la loi. » En conséquence, le roi se fit remettre le registre des délibérations où était l'arrêt de partage, l'en fit arracher sur-le-champ et mettre à sa place un arrêt rendu la veille, en son conseil, qui cassait cette décision « comme téméraire, faite sans droit » et sans pouvoir, par personnes privées. » Il était fait défense au parlement de plus à l'avenir s'ingérer des affaires d'état; et, pour punition de sa faute, la déclaration sur laquelle il avait discuté lui était retirée, « le roi se réservant, » nonobstant ses priviléges dont il s'était rendu » indigne, de commettre, pour le jugement des » personnes dénommées en la déclaration, tels » autres officiers qu'il lui plairait choisir. »

La sévérité de ces paroles avait une autre cause que l'acte même contre lequel elles étaient dirigées. Encouragé par ce premier signe de

bonne volonté que semblait lui montrer le parlement, au lieu d'attendre que le débat fût plus embrouillé par des contradictions et des répliques sur la question de compétence, le duc d'Orléans s'était empressé de faire paraître son nom dans une affaire à peine entamée. Un conseiller du parlement reçut la communication d'une requête que ce prince adressait à la compagnie, par son avocat Michel Roger. Cette requête, qui pouvait être au moins habilement rédigée, était écrite avec toute l'étourderie de la mauvaise humeur. Le duc d'Orléans disait que la seule cause de sa sortie hors du royaume était une entreprise à force ouverte tentée contre sa personne par le cardinal de Richelieu, qui avait dessein, après avoir détruit le frère et la mère du roi, d'entreprendre sur le roi lui-même et d'envahir la France ou la meilleure partie du royaume. Il déclarait s'opposer à l'enregistrement de la déclaration rendue contre ses serviteurs, et se porter formellement partie contre le cardinal à raison de ses pernicieux desseins, dont il demandait permission d'informer. Le magistrat à qui cette pièce fut remise « se comporta selon son devoir; » ce qui veut dire qu'il fut effrayé de l'avoir entre les mains et qu'il la livra au roi. Un second arrêt

du conseil, du même jour que le précédent, déclara cette requête calomnieuse et contraire au bien de l'état, en ordonna la suppression et fit défense à qui que ce fût de la présenter au parlement de Paris ou aux autres cours, « auxquelles il est défendu, par les lois du royaume et usages de tout temps observés, de prendre connaissance des affaires d'état, ni de ce qui concerne l'administration, maniement, gouvernement et honneur des ministres choisis par le roi. » Pour mieux contenir le parlement, le roi se fit nommer trois membres de cette compagnie qui avaient parlé le plus vivement lors de la discussion, et leur envoya l'ordre de se retirer en diverses provinces; puis, ayant obtenu en leur faveur des paroles suppliantes, et voyant la compagnie disposée à l'obéissance, il leur permit de reprendre leurs charges après une courte absence passée dans le voisinage de Paris.

Cependant la reine-mère se refusait à toutes les instances qui lui étaient faites de quitter Compiègne. Elle avait commencé par des retardements, elle en était maintenant à une volonté nette de demeurer là où on l'avait arrêtée. Comme le motif qu'elle en donnait était la crainte qu'on ne l'arrachât de Moulins pour la conduire en Italie, où

elle arriverait seule, sans fortune, sans amis, chargée de la réprobation qui accompagne un exil, on lui offrit enfin le gouvernement d'Angers qui lui avait appartenu. Sa réponse fut « que, puisqu'elle l'avait rendu, il ne lui serait » pas honorable de le reprendre dans la position » où elle était. » En un mot, elle ne voulait quitter Compiègne que pour revenir auprès du roi. Le maréchal d'Estrées, le marquis de Saint-Chaumont, le maréchal de Schomberg, essayèrent tour à tour et vainement d'ébranler cette résolution, après laquelle il ne restait plus que de la prendre violemment au corps et de la porter en voiture. Il ne paraît pas que personne ait osé conseiller ce moyen. Mais comme le public se trompait volontiers sur les motifs qui la retenaient à Compiègne, comme tous les récits qui se répandaient secrètement, et dont quelques-uns ont été suivis par les historiens, ne montraient dans ce long séjour qu'une captivité sans terme et sans option, le roi voulut que le monde fût instruit de la vérité. Il fit publier dans le 26 mai. royaume une déclaration, résumé assez fidèle de la correspondance et des négociations qui avaient eu lieu entre le fils et la mère depuis leur séparation. Cet acte contenait, en outre, l'énu-

mération des succès obtenus depuis plusieurs années par le conseil et l'aide du cardinal, ce qui répondait suffisamment aux calomnieuses accusations dirigées contre lui dans la requête du duc d'Orléans.

Les libelles n'en continuèrent pas moins à se multiplier. Il en arrivait de Lorraine, par ballots, dont on distribuait les exemplaires dans les maisons, dans les boutiques et les échoppes. Un gentilhomme eut même la hardiesse d'en porter un paquet cacheté au premier président tenant l'audience de la grand'chambre. Pour arrêter ce débordement d'écrits, qui ne pouvait que s'enfler par la prohibition, on jugea sagement qu'il fallait autoriser le cours de ceux qui semblaient avoir le plus d'autorité. Il fut donc permis d'imprimer, de vendre et de crier sur les ponts, une lettre signée du duc d'Orléans, adressée par lui au parlement pour qu'il la fît parvenir au roi. On y faisait dire au duc d'Orléans que « sa lettre » demeurerait dans l'histoire, » et il semble en effet que d'un acte pareil, souscrit par une personne si haut placée, rédigé sur la terre étrangère, hors de portée de la puissance royale, doivent sortir d'importantes révélations, dont il faudra seulement élaguer l'exagération ou la

mauvaise foi. Cependant cet accident de publicité nous fournit peu de lumières nouvelles. Quoique le manifeste du prince, adressé au public plus qu'au roi, soit assez étendu, il n'est guère rempli que de déclamations et d'imputations vagues. Le duc d'Orléans s'excusait d'abord de n'avoir pas dévoilé plus tôt les pernicieux desseins du cardinal « qui n'allaient à rien de moins » qu'à se rendre souverain de la monarchie en » laissant à son maître le nom et la figure de roi, » jusqu'à ce qu'il pût s'en défaire comme il avait » déjà fait de sa mère et de son frère. » Il montrait ensuite qu'au moyen de ses charges, des places fortes qu'il avait en sa dépendance, des énormes revenus qu'il avait amassés et dont il faisait provision, ce nouveau maire du palais tenait les clefs de la France en ses mains et pouvait mettre sur pied une armée telle, qu'en dix ans le royaume tout entier, dans son état le plus florissant, ne pourrait pas lui en opposer une semblable. Pour mieux préparer les esprits aux excès de son ambition, il avait fait, disait-on, répandre une généalogie suivant laquelle il descendait de Louis-le-Gros par les femmes ; ce dont le cardinal, du reste, ne se défendait pas, disant « qu'il y avait plus de cent personnes en

» France que la loi salique excluait, comme lui, » de toute prétention au trône. » Le manifeste rappelait, à l'avantage du duc d'Orléans, toutes les brouilleries de cour où sa personne avait été mêlée ; tout cela était l'ouvrage du cardinal, qui avait pratiqué ses serviteurs et ses amis pour les engager à des démarches dont ensuite il leur faisait un crime. La mort du maréchal d'Ornano et du grand prieur, dont il laissait volontiers la vengeance à Dieu, avait été le triste résultat de ces menées. Quant au comte de Chalais, ce pauvre jeune homme avait payé de sa vie une indigne complaisance aux projets du cardinal, dont il était l'agent auprès du prince, avec charge de le rendre coupable et de le dénoncer. L'office tout contraire qu'avait fait le cardinal de Bérulle, en le réconciliant avec sa mère, ne lui avait pas été moins funeste, puisqu'il était mort bientôt après. Maintenant que le cardinal avait forcé le frère du roi à quitter le royaume, il mettait tout en œuvre, intrigues, mensonges et violences, pour l'empêcher à jamais d'y rentrer. Et cependant, car il fallait bien finir par la formule ordinaire des mécontents, le royaume était dans un déplorable état, par suite de la profusion du cardinal qui avait consommé déjà plus de deux

cents millions, et qui dépensait par jour, en sa maison, dix fois plus que le roi en la sienne. Les campagnes étaient désolées; on n'y trouvait pas un tiers des habitants qui mangeât du pain ordinaire; l'autre tiers vivait de pain d'avoine; le reste mourait de faim, ou dévorait des herbes et du gland, comme les bêtes, tout au plus du son détrempé dans le sang ramassé aux ruisseaux des boucheries. « Dieu veuille, disait le prince, » que les plaintes nées de ces misères en fassent » tomber la punition sur la seule tête du cardinal » et qu'il n'en rejaillisse rien sur le roi, dont les » peuples prononcent déjà quelquefois le nom » dans l'excès de leur douleur! » En terminant, le duc d'Orléans reproduisait sa requête qu'on avait empêché de parvenir au parlement, et pour le jugement de laquelle il déclarait récuser le premier président Lejay, comme étant créature et pensionnaire du cardinal, d'ailleurs ennemi particulier du prince qui l'avait fait menacer de châtiment exemplaire.

La réponse du roi, publiée avec ce manifeste, était sèche, courte et méprisante. Une plume officieuse se chargea de réfuter plus amplement toutes les accusations qu'il contenait, dans un écrit intitulé « Défense du roi et de ses mi-

» nistres ; » et ainsi commença une guerre de pamphlets, où l'on vit paraître bientôt, dans le parti de la reine-mère, l'abbé Mathieu de Morgues, siéur de Saint-Germain, dont le nom, soutenu par un volumineux recueil, a surnagé parmi les souvenirs de ce temps. Le cardinal de Richelieu ne haïssait pas cette espèce de combat. Il avait à son service des écrivains toujours prêts à l'attaque et à la riposte ; il connaissait même déjà le talent en ce genre de l'abbé Mathieu de Morgues, pour l'y avoir employé à son profit. Comme il n'avait pas d'ailleurs de médiocres prétentions à l'art d'écrire, il fournissait souvent sa part de cette polémique; passe-temps fort agréable lorsqu'on a la Bastille et le Châtelet de son côté.

Au milieu de tous ces discours qui agitaient les esprits, le séjour de la reine-mère à Compiègne devenait fort embarrassant. Les gardes qui l'entouraient, le soin qu'elle prenait de se tenir toujours renfermée, encore bien qu'elle n'oubliât pas de dire que, sujette aux étouffements, elle ne pouvait être privée d'air sans péril pour sa vie, tout cela faisait que l'on se donnait envers elle le tort d'une détention sans en avoir les avantages. Plus le roi se montrait disposé à la satisfaire sur ses répugnances pour

les premiers lieux de retraite qu'il lui avait choisis, plus elle persistait à rester où elle était, « ne voulant pas, disait-elle, que ses larmes » continuelles et son affliction extrême fussent » un sujet de spectacle pour les provinces qu'elle » aurait à traverser, et de triomphe pour ses » ennemis. » Le bruit courut bientôt à Paris qu'elle s'était enfuie de Compiègne pour passer 21 mai. en Flandre. On ne peut vraiment pas croire qu'il fût besoin de cet artifice pour lui en faire venir l'idée. Cependant elle prétendit hautement que c'était là une invention de ceux qui lui voulaient du mal, « résolue qu'elle était à ne se re» tirer jamais dans un lieu où son fils n'eût pas » la puissance absolue. » Soit qu'on voulût rendre son évasion plus facile, si son mauvais génie la poussait à ce conseil, soit pour lui ôter tout sujet de se plaindre et de rester au château sans sortir, on retira de Compiègne le maréchal 4 juin. d'Estrées et les troupes qu'il commandait. La reine-mère ne s'en montra pas plus disposée à partir ou à se promener. Aux dernières instances qui lui furent faites de se décider, elle répondit par la demande d'une entrevue avec le roi, et comme il y consentait seulement à la condition que cette entrevue aurait lieu sur le

chemin de la retraite qu'elle aurait choisie, elle ne voulut pas s'y engager.

Il est difficile de juger ce qu'aurait pu produire cette obstination à ne pas quitter un lieu voisin de Paris, d'où on ne pouvait l'arracher que par de mauvais traitements. Mais cinq mois d'une position qui ne changeait pas avaient lassé sa constance. Le bruit se répandit de nouveau que la reine-mère avait gagné la frontière de France. Cette fois ce n'était pas calomnie, et le cardinal pouvait s'en affliger publiquement sans crainte de se méprendre. On sut en effet que, par une longue et belle soirée d'été, un carrosse attelé de six chevaux, appartenant à une dame
18 juillet. de la cour, était sorti vers dix heures par la porte de la ville, qu'à la même heure une dame, accompagnée d'un gentilhomme, s'était fait ouvrir une porte du château donnant sur le rempart comme pour aller prendre le frais, que le carrosse et ceux qu'il portait avaient passé l'Oise sur le bac qui n'était plus revenu de l'autre rive jusqu'au lendemain matin, où le départ de la reine-mère fut connu de toute la ville. Le reste de son dessein n'était pas ignoré de ceux qui pouvaient l'empêcher. On savait que, depuis longtemps elle avait des intelligences avec le

marquis de Vardes, gouverneur d'une place appelée La Capelle, sur les confins de la Picardie et du Hainaut. C'était là qu'elle se dirigeait dans l'assurance d'y trouver un asile sans sortir encore du royaume. Marié à la mère du comte de Moret, le marquis de Vardes avait pensé qu'il lui convenait de prendre parti du côté de son beau-fils, par lequel il tenait au sang royal. Mais quelque vitesse que mît la reine-mère à gagner La Capelle, la vigilance du cardinal l'y avait précédée. Le père du marquis, parti en toute hâte de Normandie malgré son grand âge, s'était fait reconnaître dans la ville, dont il avait cédé autrefois le gouvernement à son fils, et l'en avait expulsé. La reine-mère apprit en chemin que cette retraite lui manquait. Elle n'avait pas de temps pour délibérer, et l'on ne s'arrête guère dans une fuite. Aussi prit-elle sur-le-champ sa résolution. Vingt-quatre heures après avoir quitté Compiègne, elle avait passé la frontière et se reposait dans un village des Pays-Bas appelé Estrun. Le lendemain elle fut reçue avec toutes sortes de respect dans la ville d'Avesnes, et la puissance du cardinal de Richelieu ne compta plus d'ennemis en France.

CHAPITRE II.

Motifs politiques pour l'éloignement de la reine-mère. — Descente de Gustave-Adolphe en Allemagne. — Destitution de Waldstein. — Progrès de Gustave. — Traité de la France avec le roi de Suède. — Marche rapide de Gustave. — Traité de Chierasco et exécution de la paix en Italie. — Le duc de Mantoue investi de ses états. — Déclaration du roi sur le départ de sa mère et de son frère. — Etablissement de la Gazette de France. — Le duc de Guise quitte la France. — Le cardinal de Richelieu duc et pair. — Le roi lui donne le gouvernement de Bretagne. — Chambre de justice à l'Arsenal. — Difficultés faites par le parlement. — Chambre du domaine pour les confiscations. — Arrêts de condamnation. — Querelle du parlement avec la chambre de l'Arsenal. — Voyage du roi à Metz. — Acquisition de Pignerol. — Mesures prises sur les frontières d'Allemagne. — Prise de Vic et de Moyenvic. — Traité avec le duc de Lorraine. — Mariage clandestin du duc d'Orléans. — Députation des princes allemands catholiques. — Les députés du parlement de Paris arrivent à Metz. — Manifeste de la reine-mère. — Retour du roi à Paris.

Il n'est pas du tout dans notre volonté de solliciter par la discussion le jugement du lecteur sur les faits et sur les personnes qui figurent dans notre récit. Seulement devons-nous ne rien

laisser oublier des circonstances qui peuvent l'éclairer et faire qu'il se prononce en pleine connaissance de cause. Certes c'est quelque chose de grave, dans l'ordre de la morale commune, que d'amener un homme, fût-ce même un roi, à briser les liens de la nature, à bannir loin de lui sa mère, à pourchasser son frère jusque vers l'exil, à proclamer publiquement la folie et la honte de sa famille; et nous n'acceptons pas pour la politique, dont nous ne faisons guères profession d'ailleurs, des règles tellement hors du droit ordinaire, que tous les sentiments de l'homme soient étrangers à ses maximes. Mais enfin pour bien apprécier, même une violence, il faut savoir exactement de quel principe elle est partie. Or il est certain qu'il n'y avait rien de personnel au cardinal de Richelieu, aucune provocation de son intérêt privé, dans les mesures qu'il faisait prendre au roi. Il voulait, il est vrai, se conserver la direction des affaires, mais à son plus grand risque, puisque c'était pour suivre un système contrarié par ceux à qui retomberait le pouvoir si le roi venait à mourir, comme il avait failli naguère arriver. Chez le duc d'Orléans, sans doute, il n'y avait pas l'ombre d'une idée politique et la

seule crainte, en ce qui le concernait, était qu'il ne devînt un instrument entre les mains des ennemis de la France; mais, chez la reine-mère, il y avait bien évidemment une vue de gouvernement et surtout d'alliances étrangères, entièrement contraire au but que le cardinal s'était proposé et qu'avait accepté le roi. Depuis que cette tendance s'était manifestée, le ministre avait toujours trouvé la reine-mère comme un obstacle ou un embarras dans ses projets et dans ses entreprises. Pendant le siége de la Rochelle, elle faisait naître et ne savait pas réprimer la mutinerie du duc d'Orléans, qu'elle voulut ensuite élever dans l'état pour apaiser ses capricieuses colères. Il avait fallu, en quelque sorte, lui enlever le roi pour le conduire à la première expédition d'Italie. Si la seconde, ouverte avec tant d'éclat, avait fini par languir et se perdre sans autre profit qu'un peu de réputation, la cause visible en était dans la présence de la reine-mère à Lyon, auprès du théâtre de la guerre, dans l'importunité de ses alarmes pour la santé du roi, dans cette sollicitude, affectée ou sincère, du sentiment maternel, qui certes n'était pas ici à sa place. La brusque conclusion de la paix à Ratisbonne, par laquelle le roi

semblait contredire toutes les négociations commencées avec la Hollande, les protestants d'Allemagne et le roi de Suède, et dont il ne pouvait plus maintenant se dédire que par un désaveu peu loyal, était encore une suite de son obsession auprès du roi malade, et de ses plaintes amères contre cette guerre insensée d'où venait le péril de son fils. Au moins pouvait-on pardonner cet emportement à la crainte sérieuse qu'elle avait eue de le perdre, et dont il semble que le cardinal lui-même avait été frappé. Mais elle n'avait pas voulu s'être tant affligée pour rien, et de là s'était ensuivie cette lutte ouverte qui la conduisait à la fin chez les ennemis de la France.

Son dernier tort, du reste, était de l'avoir trop longtemps fait durer; car il avait fallu employer à ce seul objet huit mois entiers, et huit mois du temps le plus précieux qui pût s'offrir à la politique. La puissance d'Autriche, contre laquelle il fallait partout se défendre, venait en effet d'être à son tour entamée. Il était arrivé à l'empereur Ferdinand une de ces disgrâces bizarrement compliquées que rencontrent parfois les princes trop heureux et trop entreprenants. Au moment où il lui survenait un ennemi, on

lui avait ôté un défenseur. C'était là le principal résultat de la diète tenue à Ratisbonne et où s'était conclue la paix d'Italie. Les électeurs, catholiques et protestants, s'étaient accordés pour lui demander qu'il retirât le commandement de l'armée impériale à celui qui l'avait formée et qui lui avait appris la victoire, au comte de Waldstein, créé duc de Friedland et investi des deux duchés de Mecklembourg. Le seul espoir d'obtenir des voix pour l'élection de son fils au titre de roi des Romains avait déterminé l'empereur à cet acte de trahison contre lui-même, et le prix qu'il s'en était promis lui avait manqué. On attribuait ce résultat à l'habileté du père Joseph, sous l'habit duquel le pieux Ferdinand n'avait pu soupçonner la ruse, et ce service suffisait bien sans doute pour apaiser l'indignation du cardinal de Richelieu contre ce religieux, à raison du traité qu'il avait conclu, en supposant qu'elle ait été véritable. Waldstein obéit sans murmurer à l'ordre de l'empereur, se confiant d'ailleurs en la prédiction d'un astrologue, qui promettait de nouvelles grandeurs à sa destinée. Mais déjà le roi de Suède avait paru en Allemagne, offrant son aide aux princes opprimés de l'empire, et c'était en présence même de ce nouvel adver-

ainsi que l'empereur avait désarmé le plus ferme bras qui pût la défendre. Nous avons vu qu'en 1629 le cardinal de Richelieu s'était utilement entremis pour faire cesser la guerre entre la Suède et la Pologne, puis, avait proposé au roi de Suède de remplacer, dans la lutte avec l'empereur, le roi de Danemarck mis hors de combat. Gustave avait reçu froidement cette invitation, pour ne pas paraître faire, sur la semonce et dans la dépendance d'un autre, ce dont toute la peine et tout le danger seraient pour lui. En 1630, au moment où la France semblait lui donner un bel exemple en allant chercher les armes impériales dans l'Italie, il lui arriva du cardinal une nouvelle instance qu'il écouta mieux, mais toujours sans se lier, soigneux de maintenir son rang, de prendre ses sûretés, encore bien qu'on voulût flatter son ambition des plus vastes espérances, comme du rétablissement « de l'empire d'Orient, » et désireux surtout de nouer publiquement, à découvert, une alliance qu'on voulait encore déguiser. La dernière parole de cette négociation, où le vieil art des cours plus civilisées ne semble pas avoir eu l'avantage sur la simple franchise d'un roi qu'on jugeait presque barbare, fut que le roi

de Suède avait intention de faire la guerre, quoi qu'il arrivât de son traité avec la France, mais qu'il ne la continuerait pas au delà de cette année. « Tant la passion nous aveugle, disent ici » les mémoires de Richelieu, qu'il pensait être » en sa puissance de mettre fin à ce qu'il avait » pouvoir de commencer. »

Et de fait, dès le mois de juin, il avait quitté la Suède, y laissant sa fille Christine âgée de quatre ans, et il était descendu sur le sol de l'Allemagne. Pourtant il ne trouva pas d'abord, parmi les protestants qu'il venait secourir, un vif empressement à le seconder ; il est vrai que les catholiques et l'empereur lui-même ne s'émurent guère davantage contre lui. Mais sûr que le succès lui donnerait des amis, Gustave poussa la guerre avec vigueur et prudence. En peu de mois, il eut conquis la Poméranie et le Mecklembourg. L'hiver, qui arrêtait ordinairement les armées, semblait être la saison de la sienne. Les alliés commençaient à lui arriver, et toutes les forces de l'empire qui paraissaient endormies se mirent en mouvement pour lui résister.

Au milieu des tracas intérieurs qui l'occupaient trop, le cardinal de Richelieu ne perdait cependant pas de vue ce nouveau champion de

l'Europe anti-autrichienne. Il eut quelque peine à lui persuader que le traité de Ratisbonne, par lequel le roi de France promettait de ne donner aucune « assistance d'aide, conseil, argent, ar- » mes et vivres à ceux qui étaient ou seraient » déclarés ennemis de l'empire, » ne changeait en rien les relations entamées avec lui. Mais la meilleure preuve qu'il lui en donna fut de presser la conclusion d'un traité d'alliance. Le roi de Suède avait assez montré qu'il avait une ferme résolution de vaincre, « que la guerre n'était pas » pour lui un passe-temps; » on pouvait donc sans aucune crainte s'engager avec lui. Lors des premières négociations, une difficulté s'était élevée sur les qualifications qui seraient données au roi de Suède dans le traité, et sur le rang que son nom y tiendrait. Cette contestation, jugée sérieuse à Stockolm, avait perdu toute son importance au pays de Brandebourg; on pouvait stipuler d'égal à égal avec un roi qui prenait des villes. En conséquence, trois mois
25 janvier 1631. après la paix de Ratisbonne, un traité fut signé à Bernwald, par le baron de Charnacé pour la France, et le feld-maréchal Gustave de Horn pour la Suède. Le but de l'alliance était la défense des opprimés, la sûreté du commerce, le

rétablissement des princes et états de l'empire comme ils étaient avant la guerre d'Allemagne. La partie adverse s'étant refusée à tout accommodement pacifique, ce résultat devait être poursuivi l'épée au poing. Pour cela, le roi de Suède s'engageait à fournir et conduire une armée de trente mille hommes; le roi de France à lui payer quatre cent mille écus par an pour l'entretien de ces troupes, et, en outre, à lui rembourser cent mille écus pour les dépenses déjà faites. Le roi de Suède promettait d'ailleurs de maintenir la religion existante dans tous les lieux qu'il pourrait conquérir, comme aussi de ne commettre aucun acte d'hostilité contre le duc de Bavière et la ligue des princes catholiques, pourvu qu'ils gardassent une exacte neutralité.

La France voulait tenir secrètes, aussi longtemps qu'il se pourrait, ses conventions avec le roi de Suède. Mais celui-ci était un prince courtois, qui prétendait se faire honneur de ses amis. Dès qu'il eut le traité entre les mains, il le montra aux princes qui lui apportaient des propositions de la part de l'empereur, et une impression clandestine en multiplia les copies. Il n'en reçut pas moins l'argent qui lui était promis, et marcha bientôt à de nouvelles con-

quêtes. Le dessein et l'intérêt de la France n'étaient pourtant pas que ce roi pût rallier à lui tous les princes protestants, et mesurer cette puissance contre celle de l'empereur unie à la ligue catholique. On voulait, au contraire, que de part et d'autre les princes de l'empire demeurassent spectateurs armés d'une querelle où la maison d'Autriche se défendrait seule avec ses propres forces contre le roi de Suède. C'était à cet effet qu'on sollicitait en même temps l'électeur de Bavière et celui de Saxe de conserver la neutralité, et d'y maintenir les princes de l'une et l'autre religion. Mais les armes de Gustave-Adolphe allaient plus vite que les précautions de la politique. En pénétrant dans le pays, il conquérait des alliés. Déjà l'électeur de Brandebourg s'était donné à lui pour sauver ses états. L'électeur de Saxe, pressé par l'armée du comte de Tilly qui avait envahi ses provinces, fut obligé d'appeler le roi de Suède à son secours. L'armée suédoise, avancée si loin dans le cœur de l'Allemagne, séparée de ses détachements par de longs intervalles, balançait à livrer bataille. L'électeur de Saxe insista pour qu'on en vînt aux mains sous les murs de Leipsick, et, dès le premier choc, il fut emporté par la déroute des

siens. Mais Gustave-Adolphe répara promptement ce désordre et culbuta l'armée impériale. Vingt-huit canons, soixante-dix drapeaux, vingt-deux étendards enlevés à l'ennemi, sept mille morts et cinq mille prisonniers, le comte de Tilly fuyant jusque dans Halberstadt, meurtri de trois coups de feu, lui qui, suivant l'ancienne opinion des soldats, était invulnérable au fer et aux balles; tels furent les résultats de cette victoire 17 septembre dont Gustave-Adolphe déclarait modestement ne pouvoir assez rendre grâce à la Providence, pour « l'avoir sauvé d'une situation plus » périlleuse qu'aucune de celles où il s'était en» core trouvé. » Deux mois après il se faisait ouvrir les portes de Mayence.

Pendant que le roi de Suède poursuivait sa marche victorieuse avec une vivacité d'entreprise et une facilité de succès qui déroutaient tous les calculs, la France, engagée dans un traité pour la pacification de l'Italie, s'occupait à en régler l'exécution. Le maréchal de Toiras et le comte de Servien s'étaient rendus en Piémont pour s'entendre avec le commissaire de l'empereur et le nonce du pape, toujours assisté de son agent Mazarini, sur les moyens de faire sa part à chacun des intéressés. Les termes de

6 avril. cet arrangement furent arrêtés à Chierasco ; ce qui causa quelque mécontentement aux protestants d'Allemagne, menacés de voir les troupes de l'Empereur et de l'Espagne revenir sur eux, lorsqu'elles n'auraient plus d'occupation par delà les monts. Mais on leur fit entendre que les choses promises ne s'exécutaient pas avec tant de promptitude, qu'il s'écoulerait plusieurs mois avant que tout fût terminé, qu'ainsi les forces impériales et espagnoles demeureraient tout ce temps inutiles. En effet il s'éleva plusieurs difficultés qui ne permirent pas que les états des ducs de Savoie et de Mantoue fussent de sitôt évacués. Mais enfin le danger de l'Allemagne força la main à l'empereur. Le duc de Savoie se tint content de quinze mille écus de rente, qui lui furent accordés sur la ville de Trino et autres lieux. Les places, occupées par les grandes puissances intervenues dans le débat, furent rendues à chacun des deux adversaires, et Charles de Gonzague obtint, après quatre ans
2 juillet. de sollicitations inutiles, l'investiture de ses états ruinés par la guerre.

Ainsi, au dehors, tout favorisait les desseins du cardinal de Richelieu pour l'agrandissement de la puissance qui lui était confiée. La guerre

d'Italie, quoiqu'elle fût à peu près sans profit, n'avait pas cependant été sans honneur. Les rapides conquêtes d'un roi soldé par la France tenaient partout sur la défensive cette maison d'Autriche, naguère menaçante et prête à tout envahir. En de telles circonstances, c'était sans doute une triste condition que d'avoir à courir après un jeune étourdi et à faire déguerpir une femme opiniâtre. Maintenant que le duc d'Orléans était en Lorraine et la reine-mère en Flandre, il fallait encore prendre des mesures contre les efforts qui seraient tentés pour former un parti en leur faveur. Le premier mouvement du roi avait été de se porter en avant sur la route de Champagne. Les lettres écrites par la reine-mère au parlement et au prévôt des marchands le ramenèrent dans Paris, afin de pouvoir répondre solennellement aux plaintes publiques de sa mère, comme il avait déjà fait à ses lettres particulières, dont on avait permis l'impression, et qu'on criait sur le Pont-Neuf avec une courte réfutation. Le parlement fut donc assemblé, et le 12 août.
roi y parut accompagné des maréchaux de Châtillon, de Saint-Luc, d'Estrées et d'Effiat, des ducs de Montmorency, d'Uzès, de Retz, de Ventadour, de Créquy et de Chevreuse. Là il fit donner

lecture d'une déclaration royale sur le départ de la reine sa mère et du duc d'Orléans. On y rappelait les injonctions précédemment faites, aux conseillers du duc d'Orléans qui l'avaient entraîné hors du royaume, de rentrer dans le devoir; ils n'en avaient tenu compte; ils avaient continué leurs calomnies contre le gouvernement du royaume et la personne du cardinal de Richelieu; ils s'étaient emparés de l'esprit de la reine-mère, « laquelle, depuis quelque temps, » prenait plus de part qu'elle ne devait dans les » desseins de son plus jeune fils, peut-être sur » les mauvais bruits que répandaient quelques » personnes, faisant profession des sciences cu- » rieuses et mauvaises, pour leur donner espé- » rance d'un prompt changement. » De là étaient venus ses refus d'entrer dans les conseils, son obstination à ne pas quitter le séjour de Compiègne qu'elle appelait une captivité, et enfin la résolution qui l'avait jetée entre les bras des Espagnols. Pour prévenir les maux que pouvait causer dans l'état cette double sortie, et empêcher ses sujets de prêter créance aux plaintes affectées, écrits et manifestes pleins d'impostures, que les partisans de l'un et de l'autre ne cessaient de répandre, le roi déclarait crimi-

nels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public tous ceux qui se trouveraient avoir participé au dessein de ce double départ, comme aussi ceux qui auraient suivi sa mère ou son frère, et ceux qui les assisteraient à l'avenir, soit par levées ou armement de gens de guerre, soit par menées et pratiques à l'intérieur ou à l'étranger. Défenses étaient faites d'avoir intelligences et correspondances avec eux et leurs serviteurs. Les fiefs possédés par ceux-ci étaient saisis pour être réunis au domaine, et leurs autres biens confisqués. Il était enjoint à tous ceux qui recevraient quelques lettres de la reine-mère ou du duc d'Orléans, de les remettre sur-le-champ au premier juge du lieu, et d'en faire arrêter le porteur s'il était possible. Le parlement, auquel en même temps on apportait un édit pour rétablir le droit annuel encore une fois supprimé, enregistra le tout sans difficulté.

En ce temps venait de s'établir à Paris une nouveauté, dont il eût été certes difficile de prévoir la destinée future. Le 30 mai 1631 avait été publiée la première « gazette » qui ait eu cours en France. Depuis ce jour elle paraissait à la fin de chaque semaine, en double feuillet in-quarto, et contenait les nouvelles de tous

les pays, à commencer par les plus éloignés. Il est à remarquer que les cinq premiers numéros ne disaient rien de la cour, ni de Paris. Au sixième, elle s'était enhardie et parlait de la sécheresse, des eaux de Forges, des morts, des livres qu'on imprimait; au septième, il y avait une épigramme sur la mission de l'ambassadeur d'Espagne, envoyé à Paris pour féliciter le roi de sa guérison, dix mois après qu'il avait recouvré la santé. Dans le neuvième, elle annonçait le départ de la reine-mère et la vente publique des libelles contre le gouvernement. Enfin, elle en était venue jusqu'à s'exprimer ainsi sur la personne du roi par la plume d'un correspon-
29 août. dant : « Vous me mettriez en peine de vous re-
» fuser si le roi, comme ses ministres, n'était
» d'humeur à ne rien faire qu'il ne veuille que
» tout le monde sache. Ici les plus rares nou-
» velles sont les maladies, grâce à Dieu et au
» roi, qui nous en garantit par l'exercice de la
» chasse où il n'a pas son pareil. Aussi a-t-il
» si bonne provision de santé qu'il fait en per-
» fection tous les exercices du corps et de l'es-
» prit, à chacun desquels plusieurs autres suf-
» firaient à peine.... Il fait honte à tous les
» politiques qui ont écrit de l'institution des

» princes, en faisant plus qu'ils n'en disent. Bon » homme de cheval, bon musicien, expert à la » fabrique et à tirer du canon, de l'arquebuse et » des autres machines de trait jusques à miracle. » Son insigne piété le fait avouer de tous le plus » homme de bien de son royaume. Aussi, la reine » étant de cette qualité, ne se faut-il pas ébahir » s'il n'y a pas un de ses sujets qui fasse meilleur » ménage avec sa femme que Leurs Majestés » font ensemble. Il n'est permis qu'aux igno- » rants ou aux factieux d'appeler cela flatterie. » La semaine suivante, après avoir raconté une chasse à Monceaux où il avait été tué cinq loups, elle ajoutait : « La prochaine sera contre les re- » nards qui doivent avoir grande peur. Car le » roi a bonne main contre toutes les mauvaises » bêtes. »

Cependant les réfugiés essayaient en vain d'obtenir en France quelque soulèvement. Un de leurs agents, envoyé pour gagner le gouverneur d'Ardres, fut livré au roi et décapité. Comme on craignait qu'ils ne réussissent mieux en Provence, où le pays était depuis longtemps agité pour des questions d'impôt, on rappela de ce gouvernement le duc de Guise, soupçonné d'intelligence avec les mécontents, et, disait-on, avec

les huguenots. Celui-ci ne put se dispenser de revenir auprès du roi, où la place lui semblait peu sûre, qu'en prétextant un pélerinage à Notre-Dame-de-Lorrette dont il avait depuis longtemps fait le vœu. En même temps le roi voulut donner une nouvelle preuve de son affection pour le ministre qu'insultaient chaque jour les écrits venus de Flandre et de Lorraine. Il érigea en duché-pairie sa terre et seigneurie de Richelieu, avec transmission à ses successeurs et ayant-cause mâles ou femelles. Les lettres de cette érection contenaient un résumé rapide des services rendus à l'état par le cardinal, qui se présenta au parlement accompagné du prince de Condé, du duc de Montmorency et d'autres seigneurs, pour
5 septembre. y prêter le serment de sa nouvelle dignité. Il paraît qu'il ne voulut pas être loué publiquement dans la cérémonie de sa réception, comme c'était l'usage, et il poussa même l'humilité jusqu'à s'associer un second dans le partage de cet honneur. Le marquis de la Valette, deuxième fils du duc d'Epernon, fut reçu dans la même audience, en vertu de lettres patentes qui attachaient le titre de duché-pairie et donnaient le nom de ce seigneur à sa terre de Villebois. Peu de jours après, le cardinal-duc fut pourvu

du gouvernement de la province de Bretagne que le duc de Vendôme avait été contraint de délaisser.

Après cela il fallut s'occuper de punir. La Bastille avait des prisonniers d'état; les criminels absents laissaient des biens dont la confiscation venait d'être prononcée par la déclaration vérifiée au parlement. Une commission fut nommée pour juger ceux qu'on tenait sous les verroux et consommer la dépouille des fugitifs. A cet effet, deux conseillers d'état, l'un desquels était François Fouquet, six maîtres des requêtes et six conseillers au grand conseil, s'assemblèrent à l'Arsenal par le commandement du roi et se constituèrent en chambre de justice. Le sieur d'Argenson, maître des requêtes, fut choisi pour y remplir les fonctions de procureur général. Tous les historiens s'accordent à dire que le parlement s'opposa fortement à l'érection de ce tribunal extraordinaire, et l'honneur qu'ils lui font pour cela est ici le résultat d'une méprise. La résistance du parlement ne se montrait pas si hardie dans ce qui touchait purement aux affaires d'état. C'était au sujet d'une autre chambre de justice, établie trois mois auparavant pour la recherche des crimes de fausse monnaie devenus

alors très-fréquents, que le parlement avait réclamé, en faveur de ses membres exclusivement, le droit de rendre justice. Après avoir demandé que tous les juges de cette commission fussent pris dans son sein, ce qui n'était aucunement lui ôter le caractère de tribunal extraordinaire, il se rabattit à vouloir fournir au moins le substitut et le greffier. Le roi, pour le châtier de cette obstination, révoqua l'établissement de la première commission où le parlement avait sa part, et en transféra toutes les attributions, comme
25 septembre. un supplément de juridiction spéciale, à la nouvelle chambre de l'Arsenal, déjà instituée sans conteste. Ainsi ce ne fut pas le jugement des crimes contre la sûreté de l'état, attribué à un tribunal extraordinaire, qui éveilla la jalousie du parlement; il ne s'en prit à la chambre de l'Arsenal que lorsqu'elle toucha aux faux-monnoyeurs.

Pendant qu'on instruisait à l'Arsenal contre les personnes, une autre commission, appelée
26 septembre. « du domaine, » marchant à la suite du roi, devait connaître des confiscations et des libéralités qui en seraient faites. Celle-ci procédait d'une manière plus expéditive. Peu de jours après son institution, elle avait réuni au domaine

le comté de Moret, le duché d'Elbeuf, celui de Bellegarde, celui de Rouanez et l'office du président Lecoigneux. Déjà aussi il avait été fait don des biens confisqués sur les rebelles. Un sieur de la Grise, lieutenant des gardes du corps, se fit adjuger ceux du marquis d'Oisan-Sourdéac. Claude de Saint-Simon, premier écuyer, obtint la terre de Vérigny et la baronnie d'Arzilliers appartenant au marquis de la Vieuville, dont le nom oublié depuis sept ans se retrouve tout à coup dans une disgrâce. Quant à la chambre de l'Arsenal, elle n'avait guère à juger que des agents obscurs ou des absents. Sa première condamnation fut celle d'un médecin du roi appelé Senelle qui avait été trouvé porteur de lettres adressées par la comtesse du Fargis au comte de Cramail. A ce crime on ajouta celui d'avoir prédit la mort prochaine du roi par des calculs astrologiques. Il fut condamné aux galères perpétuelles. Un nommé Jaquot de Charny fut banni de la prévôté de Paris pour pareil fait d'horoscope sur la vie du roi. La comtesse du Fargis elle-même, dont les lettres données au public révélaient plus de torts envers son mari que contre l'état, fut déclarée coupable de lèse-majesté et décapitée en effigie au

carrefour Saint-Paul. Nous avons vu qu'on avait attribué aussi à cette commission le jugement des crimes de fausse monnaie, et ce fut sur ce terrain qu'elle rencontra l'opposition du parlement. Il arriva entre autres choses que les commissaires firent exécuter deux faux-monnayeurs vers l'heure de minuit. Le parlement se saisit de cette circonstance, et ordonna qu'il serait fait au roi
28 novembre. des remontrances « sur une action si préjudicia- » ble aux repos de ses sujets, » dans l'espoir que cet exemple de ce qu'osaient faire les commissions prouverait assez la nécessité de les révoquer. De plus, le parlement appelait dans son sein ceux des membres de la commission sur lesquels sa juridiction ordinaire s'étendait, pour y rendre compte de leur conduite. Il y eut à ce sujet pendant quelques jours un échange assez vif d'ordres du roi qui défendaient les délibérations et de résolutions prises contre ce commandement. Les magistrats allèrent même jusqu'à refuser de recevoir des lettres-patentes qui leur étaient remises de la part du roi ; mais lorsqu'on demanda l'arrêt de la cour sur cet incident, les plus hardis furent étonnés de leur audace, et le procureur général consentit à lacérer la minute,
29 décembre. bien et dûment signée par le premier président,

« afin d'avoir la conscience nette lorsqu'il affir-
» merait au roi qu'il n'y avait pas d'arrêt. » Ce premier pas fait en arrière, et l'assurance donnée de toute part aux magistrats que le roi voulait être obéi, firent cesser tout à coup les procédures. Le roi avait ordonné qu'une députation du parlement vînt le trouver partout où il serait; et ceux qu'il avait désignés s'acheminèrent au cœur de l'hiver devers la frontière de France, avec mission de dire au roi « qu'il n'avait été 25 décembre.
» rien fait ni proposé en leurs assemblées contre
» le bien de son service et dont il pût, étant bien
» informé, recevoir aucun mécontentement. »
Ce fut à Metz seulement qu'ils purent s'acquitter de leur charge.

Les progrès du roi de Suède en Allemagne appelaient tout naturellement de ce côté l'attention et les forces de la France. Pour s'en occuper plus librement, le cardinal venait de pourvoir à la sûreté de l'Italie, par une heureuse et habile négociation. A peine les traités conclus en Piémont avaient-ils été exécutés par la remise de 20 septembre.
Mantoue au duc Charles et de Pignerol au duc de Savoie, que ce dernier, voulant assurer un peu de paix à ses états, consentit à mettre les Français en possession d'un passage dont il fallait,

à chaque reprise de la guerre, recommencer la conquête. Depuis longtemps les choses étaient préparées en secret à cette fin. Le nouveau duc de Savoie avait promis de ne recevoir Pignerol que pour le rendre. Des soldats français y étaient restés cachés, et le cardinal de Savoie, frère du duc, était venu en France, sous prétexte d'honneur et de courtoisie, mais réellement comme otage de ce marché, dont le prix fut payé en partie aux dépens du duc de Mantoue. L'agent du pape, Mazarini, servit utilement la France en cette occasion où les Espagnols perdirent leur vieux renom de finesse et de tromperie. Pendant que le gouverneur de Milan se contentait de reculer le plus possible dans l'exécution du traité, la cour de France agissait, et bientôt

19 octobre. l'on vit paraître au jour une convention conclue avec le duc de Savoie, par laquelle celui-ci s'engageait « à ne prendre aucune part aux desseins » de ceux qui voudraient exciter des troubles » en France, à laisser passer dans ses terres tous » gens de guerre et munitions que le roi vou- » drait envoyer en Italie, et, pour sûreté de ces » promesses, à remettre en dépôt la ville de Pi- » gnerol entre les mains des troupes suisses » qui avaient déjà gardé Suze, lesquelles fe-

» raient serment de la tenir pendant six mois » pour le service du roi, sous un gouverneur » qu'il aurait choisi. » Il faut observer que ce qu'il y eut de dissimulation et d'adresse dans cette affaire est rapporté seulement par les historiens les moins favorables au cardinal de Richelieu et comme un objet de reproche. Ceux qui ont écrit à sa louange auraient eu meilleure grâce à lui en faire honneur, puisque c'était une ruse d'état. Quelques mois après, le dépôt de Pignerol qui, du reste, n'avait trompé personne, fut converti en une vente formelle de cette ville et de son territoire à la couronne de France.

Les Espagnols n'ayant pouvoir alors que de se plaindre, le roi partit pour la Champagne afin de diriger les opérations de l'armée commandée par le maréchal de la Force, et de pourvoir à tout ce qui pourrait survenir sur la frontière d'Allemagne. On commença par s'assurer des villes où l'obéissance était douteuse. Verdun, qui avait eu pour gouverneur le maréchal de Marillac, était demeuré suspect, encore bien que le lieutenant du maréchal l'eût rendu au roi. On y découvrit une conspiration ayant pour but l'occupation de la citadelle. Celui qui en était l'auteur eut la tête tranchée. Sedan était un asile

23 octobre.

qui semblait toujours ouvert à la rébellion. Le maréchal de la Force s'y rendit pour faire prêter de nouveau à la duchesse douairière de Bouillon, tant pour elle que pour son fils aîné, alors en Hollande, le serment de fidélité auquel l'obligeait la protection du roi sur sa principauté. Il y fut reçu par Henri de la Tour, vicomte de Turenne, fils puîné de cette dame, alors âgé de vingt ans, et en rapporta toutes les assurances que l'on pouvait désirer.

Mais c'était surtout le duc de Lorraine dont il fallait observer les mouvements. Ce prince s'était toujours montré assez mal intentionné pour la France, avec laquelle il avait d'ailleurs quelques disputes de voisinage. C'était chez lui que deux fois le duc d'Orléans avait cherché sa retraite. On le nommait dans toutes les intrigues; on savait que le frère du roi, cet amant obstiné de la princesse Marie, s'était pris à Nancy d'une passion subite pour la princesse Marguerite, sœur du duc. De plus, il était certain que le duc de Lorraine avait fait des levées considérables et mis sur pied une armée dont on ignorait la destination. Le maréchal de la Force, qui veillait à la frontière de Champagne, avait surpris et taillé en pièces, sur les terres de France, un régiment

levé au pays de Liége, pour le compte de ce prince. Le roi fit demander au duc contre quel ennemi étaient préparées ses forces, et celui-ci, trouvant l'armée française plus près de lui, nomma le roi de Suède. Pressé par un nouveau message, il crut devoir justifier sa parole en marchant au secours de l'empereur, avec neuf mille hommes de pied et deux mille chevaux ; en peu de temps son armée fut défaite et il en ramena les débris dans ses états, tandis qu'en un même jour le roi de France arrivait à Metz, et 23 décembre. le roi de Suède à Mayence.

Le roi s'était avancé jusqu'à Metz « sur les » instances pressantes des princes allemands » catholiques, » dont il devait prendre les intérêts auprès du roi de Suède son allié. En son absence il avait laissé pouvoir de commander dans Paris et les provinces circonvoisines au comte de Soissons, qu'il détachait ainsi des cabales où son nom était toujours mêlé. Avant d'intervenir par la négociation, le roi voulut montrer ses armes dans ce pays où retentissaient les victoires de Gustave-Adolphe. Le duc de Lorraine avait engagé l'empereur à fortifier Moyenvic, place que se disputaient l'évêché de Vic dépendant de la Lorraine, et l'évêché de

Metz soumis à la protection de la France. Le maréchal de la Force, après avoir pris Vic sans résistance, se présenta devant Moyenvic, où commandait un officier de l'empereur appelé François de Merci. Celui-ci, ne se trouvant pas en état de défense, promit de rendre la ville s'il n'était pas secouru dans six jours. Pendant ce temps, le duc de Lorraine se rendait à Metz
26 décembre. auprès du roi avec des paroles de soumission. Le juste ressentiment du roi, et l'oubli qu'il voulait bien en faire, furent consignés dans un traité
6 janvier 1632. signé à Vic, par lequel le duc de Lorraine renonçait à toutes alliances avec les ennemis du roi, s'engageait non-seulement à renvoyer de ses états les réfugiés de France, mais à livrer les criminels qui s'y trouveraient, et promettait passage par ses états pour les troupes qu'il plairait au roi d'envoyer en Allemagne. Comme gage de sa fidélité, le duc ouvrit à une garnison française la plus forte de ses villes, Marsal, et le duc d'Orléans quitta Nancy pour rejoindre sa mère en Flandre. On sut plus tard qu'au moment même où le duc de Lorraine affirmait au roi que les bruits d'un mariage entre sa sœur et le prince n'avaient aucun fondement, cette union
3 janvier. se contractait sans pompe et sans bruit, avec la

dispense du cardinal de Lorraine, par le ministère d'un religieux français en mission à Nancy, dans un couvent de cette ville et en présence de quelques serviteurs. Le duc d'Orléans fut obligé en partant de laisser derrière lui sa nouvelle femme.

L'occasion pouvait paraître belle d'ajouter à la France les états d'un prince coupable certainement d'offense et de mauvais vouloir. Mais la politique du cardinal ne tendait pas alors à la conquête. Si la marche rapide du roi de Suède, à travers un vaste pays qui partout cédait à ses armes, lui avait causé quelque jalousie, la possession presque sans coup férir d'une faible province aurait mal figuré à côté de ces brillants succès. La puissance de la France se montrait ici dans la modération. Elle arrêtait Gustave prêt à fondre sur ce prince déjà vaincu, qu'elle recevait en grâce et prenait sous sa protection. Elle se montrait, aux princes catholiques de l'Allemagne, disposée à les secourir pourvu qu'ils abandonnassent la maison d'Autriche à sa propre défense, en se renfermant dans une stricte neutralité. Elle annonçait au roi de Suède que lorsqu'il aurait achevé, à lui seul, l'œuvre commune, il ne lui serait pas permis d'en profiter

au delà des conditions reglées par une alliance dont la base était la conservation des états respectifs et le rétablissement de chacun dans son droit, la France donnant l'exemple de ne prendre rien à personne.

Les mouvements que cherchaient à exciter la mère et le frère du roi, la crainte de réveiller encore une fois le parti huguenot, maintenant réduit à ses innocents synodes, ne permettaient pas davantage. Les ambassadeurs des princes catholiques vinrent trouver le roi à Metz, et ils en rapportèrent la promesse de son intercession auprès du roi de Suède, s'ils se comportaient sagement envers lui. Cette médiation pacifique,
8 janvier. dans laquelle fut employé le marquis de Brezé, ne pouvait agir puissamment sur un roi victorieux, qui trouvait des torts partout où il avait vaincu. Ses conditions pour accorder la neutralité qu'on lui demandait étaient rudes et sévères ; mais on gagnait du temps à les discuter ; on détournait ses armes de l'Alsace qu'il allait envahir, et l'armée de France, se tenant dans le voisinage de cette province, pouvait profiter des événements. C'était tout ce qu'il était possible de faire. Car de se joindre au roi de Suède pour conquérir toute l'Allemagne et se la partager,

» n'eût été, disent les mémoires de Richelieu, » mettre toute sa fortune sur la vie d'un homme, » et sur la continuation de sa bonne chance. » On se contenta donc de négocier pour la neutralité, en mettant du côté des électeurs catholiques tous les torts de la rupture, si l'on ne pouvait parvenir à s'entendre. Mais bientôt un succès obtenu par le comte de Tilly contre les troupes du roi de Suède réveilla le vainqueur, qui se remit en marche pour suivre son ennemi. 28 février.

Dans cette même ville de Metz, où le roi de France pardonnait à un prince souverain, arrêtait les armes d'un roi victorieux, prenait sous sa protection des états étrangers, et forçait son frère à chercher un asile plus éloigné, il voulut encore montrer à tous les ambassadeurs des puissances voisines comment il était obéi chez lui. 10 janvier. On y vit arriver avec une humble contenance les présidents et conseillers du parlement qu'il avait mandés. Ils venaient de faire une longue route, par la saison la plus rigoureuse, à travers un pays encombré de gens de guerre où leur robe obtenait peu de respect, et ce long voyage n'avait pour but que de recevoir les réprimandes d'un maître irrité. Il leur fit longtemps attendre audience, et les reçut enfin avec

des paroles fort sévères. Le chef de la députation s'étant hasardé à répondre qu'ils avaient appris de leurs prédécesseurs la soumission et la fidélité, « en ce cas, repartit rudement le » roi, il paraît que vous avez bien mal retenu » leurs leçons. » Après le roi, ils eurent encore à entendre le garde des sceaux, qui profita de l'occasion pour les traiter avec hauteur, exagérer leurs torts, et restreindre leur autorité. Puis ils apprirent ce que l'on voulait faire d'eux. Le roi leur permettait de retourner à leurs charges, sauf toutefois cinq d'entre eux qui devaient, jusqu'à nouvel ordre, rester à sa suite, pour apprendre des soldats et des courtisans leur devoir de sujets.

C'était au moment où le roi humiliait ainsi un parlement, coupable tout au plus de quelque hésitation dans l'obéissance, que la reine-mère, du fond de son exil, s'adressait à ce corps pour lui renouveler ses plaintes et l'intéresser à sa cause. Deux lettres de la reine-mère étaient parties de Flandre pour la France. L'une avait été portée au duc de Montbason pour être remise au roi, qui, après l'avoir lue, la jeta au feu en présence de toute la cour. L'autre, déposée au greffe du parlement, fut envoyée à Metz

toute fermée. Le cardinal prétend qu'il empêcha le roi de la brûler aussi. La reine-mère ne se bornait plus à des reproches sur le dur traitement qu'elle avait éprouvé, sur les divisions intérieures, sur les griefs personnels; maintenant elle blâmait toute la politique du cabinet; et comme ses raisons étaient celles qu'on avait trouvées de nature à rallier les mécontents, il est bon de faire connaître quelle sorte d'opposition soulevait alors la conduite du gouvernement. Le fond de ses arguments était la crainte de la guerre et le zèle pour la religion. « On allait » tout mettre à feu et à sang par la rupture des » couronnes, et livrer la France à l'inondation » des barbares. Le pays était déjà couvert et » mangé des gens de guerre, sans que personne » *lui* en donnât sujet et lui demandât rien. De» puis trente ans que la paix était faite, il n'a» vait rien manqué à l'observation des traités, » et cependant, par les projets d'un furieux et » d'un mélancolique qui n'avait pas quatre mois » à vivre, on allait voir les nations aigries, les » peuples passés au fil de l'épée, les villes sac» cagées, les églises abattues, la religion bannie, » la noblesse ruinée et les maisons royales par » terre. Ce qu'il fallait à la France, c'était la

» paix et le repos, non pas des conquêtes ima-
» ginaires contre des puissances fondées et éta-
» blies de longue main, et qui avaient du temps
» pour se défendre. Le cardinal de Richelieu ne
» risquait rien à ce hasard, que quatre cents
» livres de rente qu'il pouvait avoir de légitime;
» mais Louis XIII y jouait le royaume de France,
» ayant de son côté le roi de Suède seul contre
» tout l'empire, la Savoie seule contre toute
» l'Italie; et si ceux qui paraissaient ennemis
» maintenant venaient à se réconcilier, ce serait
» encore sur la France qu'ils retomberaient tous
» deux. En attendant, il faudrait supporter la
» dépense et la charge de tous ces préparatifs
» de guerre, protéger cinq cents lieues de fron-
» tières, entretenir six ou sept armées, deux
» flottes, des garnisons, munitions et fortifica-
» tions; et alors la porte serait ouverte à tou-
» tes les violences, exactions et rapines dans
» lesquelles jusqu'à présent on avait été obligé
» de garder quelques formes. Il n'y aurait plus
» ni officiers de justice, ni lois, ni magistrats.
» Tout serait soumis au caprice d'un homme
» avide, haineux, craignant tout le monde,
» parce qu'il avait fait mal à tous. » Après ces
considérations politiques, la reine-mère rentrait

dans les reproches ordinaires adressés par ses écrivains au cardinal, de vouloir se rendre maître du royaume, faire périr le roi et partager la France avec les hérétiques qu'il y aurait amenés. Elle invoquait la mémoire du feu roi son mari, « qui prenait plaisir à dire que le royaume » tenait sa conservation du parlement, » pour prier en son nom cette compagnie de remontrer à son fils les malheurs de ces guerres et les pernicieuses intentions de celui qui l'y voulait engager. « On n'a jamais fait de semblables en- » treprises, disait-elle, sans en demander vos » avis; vous avez droit de les donner en tout » ce qui importe au public, mais là particu- » lièrement où il y va de la ruine de l'état. » Toute cette lettre était grave, pressante, énergique; mais il faut convenir qu'elle arrivait assez mal à propos, lorsque ceux dont elle réclamait l'assistance attendaient humblement leur pardon.

Après six semaines de séjour dans la ville de Metz, le roi crut avoir suffisamment pourvu aux intérêts qui l'y avaient appelé, et retourna en telle hâte à Versailles, qu'une partie de son escorte resta en chemin, ce qui donna lieu de louer beaucoup sa diligence. La reine et les princesses, qui l'avaient accompagné dans son

9 février.

voyage, eurent soin d'imiter cette promptitude, « jusque-là, dit une relation du temps, que la » duchesse de Montbason, malade d'une esqui- » nancie, ne daigna pas pour cela s'arrêter, et » se fit saigner dans le carrosse même de la » reine, afin de ne pas perdre un jour. » Il faut ajouter que le comte de Soissons prépa- rait pour le retour du roi un ballet magnifique, ayant pour sujet le château de Bicêtre près Paris, alors vieille masure servant de cabaret, et pour personnages « les gens de mauvaise vie » qui s'y rendaient le jour, et les esprits malins » qui s'y ébattaient la nuit. »

CHAPITRE III.

Procès du maréchal de Marillac. — Arrêt de mort et exécution. — Séjour du duc d'Orléans à Bruxelles. —Voyage du roi à Calais. — Le roi retourne en Lorraine. — Le duc d'Orléans rentre armé en France. — Nouveau traité avec le duc de Lorraine. — Le duc remet quatre de ses villes au roi.—Marche du duc d'Orléans à travers la France. — Il arrive à Lodève. — Mesures prises pour le combattre. — L'électeur de Trèves se met sous la protection du roi. — Le maréchal d'Effiat entre dans l'électorat de Trèves. — Il y meurt. — Le maréchal d'Estrées le remplace et s'empare de Trèves.

Maintenant ce qui occupait le plus les esprits, après le ballet du comte de Soissons, c'était le procès d'un maréchal de France, arrêté au milieu de son armée, et conduit d'Italie en Champagne pour y garder prison. Louis de Marillac

n'était pas d'une haute naissance, il n'avait de puissance ni par ses biens, ni par sa clientelle. Toute son existence dépendait de la faveur royale; il l'avait obtenue par la reine-mère; on la lui ôtait; il semblait qu'il ne restât plus d'intérêt à le poursuivre. Ce n'était donc qu'un ressentiment personnel qui pouvait demander qu'on joignît un châtiment à sa disgrâce. Tout le crime du maréchal avait été envers le cardinal de Richelieu ; il était entré certainement dans les cabales formées contre le ministre; mais son frère, le garde des sceaux, y avait pris une plus grande part, et s'en était trouvé quitte pour un exil. Le cardinal pensa sans doute qu'un homme d'épée méritait un traitement plus sévère, d'autant mieux qu'on pouvait imputer à celui-ci d'autres torts, et prêter à la vengeance des motifs que le public de tous les temps accepte avec joie. Le maréchal de Marillac fut donc mis en jugement, « à raison des malversa» tions et concussions par lui commises dans sa » charge de général d'armée en Champagne. » C'était une satisfaction donnée aux habitants des provinces, toujours rançonnées impunément par les gens de guerre.

Décembre 1630. Les premières informations commencées con-

tre lui eurent lieu en vertu d'une commission extraordinaire donnée à deux maîtres des requêtes, les sieurs de Lafffémas et de Moricq. Le maréchal se pourvut au parlement de Paris contre leurs procédures, et obtint arrêt qui leur défendait de les continuer. Le commissaire de Moricq fit emprisonner l'huissier chargé de lui signifier cette décision. Alors le roi nomma un tribunal extraordinaire composé de cinq maîtres des requêtes, parmi lesquels étaient les deux commissaires, et de dix-sept magistrats choisis dans le parlement de Bourgogne, pour s'installer à Verdun et prononcer souverainement sur les faits du procès. Le maréchal fut transféré en cette ville; il prétendit que tous les juges étaient ses ennemis notoires, les uns pour avoir eu querelle avec le garde des sceaux son frère, les autres pour avoir été gênés en leurs maisons par le passage des troupes qu'il avait conduites en Bourgogne. Il s'adressa vainement au roi pour obtenir d'être renvoyé devant ses juges naturels, à raison soit de son domicile, soit de sa charge, soit du crime qui lui était imputé. Sa remontrance resta sans réponse. Le parlement de Paris, dont il réclamait la juridiction, lui prêta encore le secours de ses arrêts. Mais le

Février 1631.

Mai 1631.

Septembre 1651. roi les fit casser en son conseil, et le procureur général Molé, qui avait conclu en faveur de la requête, fut interdit de sa charge jusqu'à ce qu'il eût comparu devant le conseil du roi pour rendre raison de sa conduite. L'instruction eut donc lieu à Verdun, malgré toutes les protestations, prises à partie et récusations présentées par le maréchal. A cette procédure violente on joignit encore d'autres rigueurs. Son neveu et sa nièce furent renvoyés de Paris, où l'on faisait l'examen de ses papiers; sa femme même fut empêchée de solliciter pour lui, ce qui n'avait jamais eu lieu, comme le remarque le maréchal, même dans une accusation de lèse-majesté; le cardinal lui refusa audience, et, au sortir de son logis, des archers la conduisirent hors de Paris. Ce dur traitement épuisa ce qu'elle avait de forces, et elle mourut presque aussitôt. On avait fait sortir aussi de Verdun un des cousins du maréchal. L'instruction, poursuivie avec cet acharnement, fournit deux cent soixante questions sur lesquelles on l'interrogea, et cent trente témoins qui lui furent confrontés. On avait obligé toutes les communautés du Verdunois à venir déposer de ce qu'elles avaient payé depuis sept ans pour logement, nourriture et passage de

troupes. A voir sur quels faits l'information se portait, « il semblait, dit le maréchal dans sa » défense, qu'il ne s'agissait pas d'un officier » de la couronne, mais d'un archer du sel ou » d'un argoulet à cheval. »

Cependant on ne trouva pas que la commission de Verdun marchât assez vite. Deux fois le conseil du roi intervint dans le procès pour ôter au maréchal des moyens de justification. Enfin la commission elle-même fut dissoute, et il en fut institué une autre où devaient siéger de nouveaux juges et une partie des anciens. Le roi, en s'éloignant de Metz, avait voulu en quelque sorte emmener sa justice avec lui. Le nouveau tribunal fut établi à Pontoise, dans le voisinage de la résidence royale; mais bientôt, Mars. 1632.
sous le prétexte que c'était une ville fermée où le commandement appartenait aux gens d'épée, il fut transféré à Ruel, dans la maison même du cardinal de Richelieu, et comme sous sa main. Les juges, qui prétendaient n'être pas libres à Pontoise, se trouvèrent fort bien de ce lieu-ci. Le garde des sceaux les présidait, et l'on se rappela peut-être alors que Michel de Marillac avait rempli la même fonction au procès du comte de Chalais. Les procédures furent continuées,

et, l'affaire étant complétement instruite, le maréchal de Marillac vint prendre place sur la
28 avril. sellette devant le tribunal assemblé.

Il avait en face de lui, investis du pouvoir de prononcer sur sa vie, des hommes qu'il pouvait, sans exagération, appeler ses ennemis : le garde des sceaux d'abord, le successeur de son frère; puis Claude de Bullion, conseiller d'état; le maître des requêtes de Moricq, qui avait dirigé avec tant de passion les premières recherches; Paul Hay du Châtelet, aussi maître des requêtes et intendant de justice, auteur de quelques vers latins, suivant le rhythme des proses de l'église, où les deux frères de Marillac, le cardinal de Bérulle, et la comtesse du Fargis étaient cruellement outragés, où le maréchal était appelé « plus voleur que Barrabas » et promis à la potence. Du Châtelet avait toujours nié qu'il fût l'auteur de cette « prose » impie. Mais enfin, pressé par une nouvelle récusation, il fut obligé de l'avouer au roi ; sur quoi l'on ne trouva rien de mieux que de le mettre en prison. Il s'en tira plus tard en prouvant par un écrit que le maréchal avait été bien et justement condamné.

Quelque disposition que l'on ait à trouver innocent un homme poursuivi notoirement par

une haine puissante, envers lequel encore les formes ordinaires de justice ne sont pas observées, on ne saurait nier que le « factum » publié par le maréchal ne le justifie aucunement des malversations qui lui sont imputées. Il est à peu près certain que Louis de Marillac, en servant le roi, ne craignait pas d'employer l'autorité de sa charge à ramasser de petits profits, tantôt se faisant lui-même fournisseur et marchand, tantôt recevant des villes et communautés le dédommagement des dépenses qu'il leur épargnait. La meilleure excuse que l'on puisse apporter pour ces torts, c'est qu'ils étaient communs alors à tous les généraux d'armée. Mais, comme l'observent les mémoires de Richelieu, « si la mul-
» titude des coupables fait qu'il n'est pas con-
» venable de les punir tous, il y en a qui sont
» bons pour l'exemple. »

Les juges entendirent pendant quatre séances les réponses et explications de l'accusé sur les faits résultant du procès, et tous les incidents vidés, ils allèrent aux opinions. Leur délibération dura deux jours entiers. Il paraît que les voix furent unanimes pour le déclarer coupable; mais, lorsqu'il s'agit de la peine, les avis se par- 8 mai.
tagèrent et la majorité d'une voix décida qu'il

serait puni de mort. On écrivit sur-le-champ au roi pour lui demander en quel lieu se ferait l'exécution, et l'arrêt porta « que Louis de Marillac, at-
» teint et convaincu des crimes de péculat, con-
» cussions, levées de deniers, exactions, faussetés
» et suppositions de quittances, foule et oppres-
» sion faite sur les sujets du roi, aurait la tête
» tranchée sur un échafaud dressé en la place
» de Grève. » Sa grâce fut vainement sollicitée par ses parents. Le cardinal les renvoya au roi qui se montra inflexible. Le motif de cette sévérité était, disait-on, le ton menaçant que la reine-mère avait pris pour réclamer en faveur d'un de ses serviteurs les plus dévoués. Le maréchal fut donc amené de Ruel à Paris, deux
10 mai. jours après la signature de l'arrêt qu'il ne connaissait pas. Il apprit son sort à l'Hôtel-de-Ville, et on lui laissa quelques heures pour se préparer à la mort. Les relations du temps disent qu'il se loua ce jour-là des fenêtres sur la place de Grève pour le prix de huit pistoles. Le roi montra un peu trop l'intérêt qu'il portait à cette condamnation ; car aussitôt que la tête du maréchal fut tombée, comme s'il n'eût attendu que cela, il
12 mai. partit de Paris et s'achemina vers Calais.

Depuis le retour de Metz, tout le temps avait

été employé à recevoir des rapports et des avis sur les mouvements du duc d'Orléans, sur les intrigues du duc de Lorraine et les infidélités qui se tramaient en France. Le duc d'Orléans avait été bien reçu à Bruxelles, où on lui avait donné des fêtes, où on le défrayait de toute sa dépense. Il y passait si agréablement son temps que le comte de Vaudemont, père du duc Charles et de la princesse Marguerite, le blâmait de ne pas ménager assez sa santé pour recueillir ce qui devait lui tomber bientôt; car il était convenu parmi les faiseurs de prédictions que le roi n'avait pas six mois à vivre. Cependant sa petite cour était toute divisée. Le duc de Bellegarde n'avait pas voulu se compromettre jusqu'à le suivre chez les Espagnols. Le président Lecoigneux, pour s'être opposé au mariage de Lorraine, était à Luxembourg en pleine disgrâce. Maintenant il prenait tous ses conseils du sieur de Puylaurens qui, lié d'amour avec la princesse de Phaltzbourg, sœur de Marguerite et veuve depuis peu de temps, ne désespérait pas de voir bientôt son maître roi et de pouvoir s'appeler son beau-frère. Il y eut encore des querelles à Bruxelles entre les gens de sa suite et les serviteurs de la reine-mère. Tandis qu'il se rejouissait à la cour de l'infante, ses

agents allaient partout lui chercher des secours et n'obtenaient que de belles paroles. Enfin il se résolut à suivre une armée que les Espagnols envoyaient dans le Palatinat, sous les ordres de don Gonzalès de Cordoue, qui venait de passer en France comme ambassadeur extraordinaire ;
17 mai. et il se rendit à Trèves où cette armée s'assemblait, après avoir reçu de l'infante des présents qui consistaient en habits, linge, confitures, et en deux beaux chevaux « plus de parade que » de service. » Pour le duc de Lorraine, il n'avait pas cessé de correspondre avec son beau-frère le duc d'Orléans ; on lui reprochait de vouloir ruiner l'armée du roi laissée sur les frontières d'Allemagne en lui refusant des logements et en lui retirant ses subsistances, de lever des troupes, de débaucher celles du roi, de fortifier ses villes, et de tenter la fidélité des gouverneurs qui gardaient les places frontières.

Parmi les gouverneurs suspects était le sieur de Valançay, qui commandait à Calais. Le plus fort grief contre lui était d'avoir fait un voyage en Angleterre. D'ailleurs le président Lecoigneux et le comte de Cramail, qui ne se faisaient pas faute de communiquer à la cour de France ce qui se passait dans leur parti, le désignaient

comme ayant intelligence avec le duc d'Orléans et la reine-mère. Ce fut donc à Calais que se rendit d'abord le roi. De nouvelles grâces accordées au cardinal de Richelieu avaient annoncé d'avance l'union toujours intime du roi avec son ministre. Le cardinal, déjà pourvu du gouvernement de Bretagne, venait d'obtenir celui de Nantes dont il donna la lieutenance à son cousin germain le marquis de La Meilleraye, et son frère Alphonse, sorti de son couvent de Chartreux pour devenir archevêque d'Aix, puis de Lyon, ensuite cardinal, avait encore été promu à la dignité de grand-aumônier.

Le roi ne trouva aucune difficulté à changer le 22 mai.
gouverneur de Calais. Il fit entrer de nouvelles troupes dans la citadelle sous le commandement d'un maréchal de camp, jusqu'à ce qu'il eût disposé de cette charge, pour laquelle le sieur de Valançay reçut cinquante mille écus de récompense. Quelques jours après, il nomma à ce gouvernement le marquis de Saint-Chaumont; suivant la maxime établie par le cardinal, « qu'il » fallait établir le plus qu'on pourrait de gens » nouveaux, afin que leur intérêt attaché au » temps présent fût une caution de leur fidé- » lité. » Ce qui prouve le mieux l'état d'où le

royaume sortait à peine, c'est que cette mesure si simple et si naturelle fut regardée comme un événement qui rapporta des louanges.

On cherchait un prétexte pour attaquer le duc de Lorraine, ou tout au moins pour exiger de lui quelques nouveaux sacrifices sous le titre de sûretés. Il arriva tout à propos un message du roi de Suède, qui se plaignait des nombreuses levées que le duc faisait depuis longtemps; ces troupes pouvaient, en se joignant aux forces d'Espagne dans le Palatinat, former une armée puissante qui arrêterait le progrès des Suédois en Allemagne; c'était donc au roi de France qu'il appartenait de faire cesser cette inquiétude, puisque sa seule considération avait empêché le roi de Suède de mettre la Lorraine hors d'état de lui nuire. Il fut convenu que le roi de Suède se chargerait de vaincre les Espagnols, pendant que le roi de France maintiendrait la Lorraine par force ou par traité. Le duc essaya de détourner l'effet de cette menace par toutes les assurances qu'il put trouver; mais on sut bientôt que, dans le temps où il protestait le plus de sa bonne volonté, il avait reçu le duc d'Orléans à Nancy. Le prince ne fit que traverser les états de son beau-frère, et vint se

jeter en France par le Bassigny pour gagner la 15 juin.
Bourgogne, avec quelques mauvais régiments, rebut de l'armée espagnole, que don Gonzalès de Cordoue lui avait donnés.

Cependant le roi s'avançait vers la Lorraine, et l'armée qui veillait aux frontières d'Allemagne sous les ordres des maréchaux de La Force et d'Effiat, laissant aux Suédois le soin de combattre les Espagnols, s'était déjà emparée de Pont-à-Mousson. De son côté, le roi entrait sur les terres du duc par Vaubecourt. Ayant appris que, près de sa route, il y avait un régiment de cavalerie lorraine, il le fit attaquer et tailler en pièces sans autre avis. Bar-le-Duc et Saint-Mihiel lui ouvrirent leurs portes. Le maréchal d'Effiat eut ordre d'investir Nancy, et le roi lui-même se présenta bientôt devant cette 23 juin.
ville. Le duc de Lorraine avait espéré sans doute que l'entrée du duc d'Orléans en France éloignerait de ses états toutes les forces du roi; il les voyait en peu de jours rassemblées autour de sa capitale. Les deux armées espagnoles, dont l'une était à Spire, l'autre à Trèves, au lieu d'arriver à son secours, s'étaient éloignées poursuivies par les Suédois. Le duc d'Orléans ne faisait que traverser rapidement les provinces

où il ne trouvait aucune ville pour le recevoir, et fuyait devant le maréchal de La Force qui marchait sur ses traces avec une armée de dix mille hommes. Tous les projets qu'avait formés le duc de Lorraine, toutes ses démarches et ses négociations, n'avaient abouti qu'à ruiner ses finances, à faire envahir son pays, à mettre sa souveraineté même en péril.

Alors il eut encore une fois recours à la soumission, aux promesses et aux garanties. Une
26 juin. convention fut signée aux portes même de Nancy par le sieur de Ville, premier gentilhomme de sa chambre. Le roi consentait à retirer de Lorraine ses armées, « qu'il avait à son grand re» gret détournées de l'Allemagne, où elles étaient » pour le secours de ses alliés catholiques, » et à restituer les places qu'il avait conquises. Moyennant quoi le duc devait lui livrer les villes de Stenay et de Jamets, pour les garder en dépôt pendant quatre ans, y mettre garnison et recevoir le serment de fidélité des habitants. Le comté de Clermont-en-Argonne, pour lequel il y avait dès longtemps contestation entre la couronne de France et le duché de Lorraine, était remis au roi, qui devait en payer la valeur suivant l'estimation du produit. Le traité de Vic

était renouvelé, et le duc promettait de demeurer invariablement uni aux intérêts du roi, de joindre ses armes aux siennes, et de l'assister en toutes les guerres qu'il pourrait entreprendre, le roi s'engageant d'ailleurs à le protéger contre qui que ce pût être sans exception. Le cardinal François de Lorraine, frère du duc, vint se mettre en otage entre les mains du roi, jusqu'à l'accomplissement de ces conditions. On remarqua que le duc de Lorraine, depuis le commencement de son règne, avait quatre fois montré des dispositions hostiles contre la France, et qu'il en était puni par la perte de quatre places, Marsal, Jamets, Clermont et Stenay : « ce qui » apprend aux petits princes à ne jamais offenser » les grands. » Les mémoires de Richelieu, d'où nous avons tiré cette morale, ajoutent que le duc « avait promis partout de faire merveilles » s'il était attaqué, et l'avait écrit particulière- » ment aux dames, auxquelles on ne peut dire » beaucoup pour faire peu sans confusion et » sans honte. »

On s'occupa ensuite du duc d'Orléans, qui marchait vite en France, mais sans grand succès, les villes lui fermant leurs portes et les villages devenant déserts à son approche. Il avait vu de

loin les murs de Langres et passé à côté de Dijon, qui tira le canon sur lui. Il traversa la Loire à Digoin et entra dans le Bourbonnais, de là en Auvergne. Ses troupes pillaient tout ce qu'elles pouvaient atteindre sur le chemin ; car elles n'avaient pas d'autre paye. Elles ne rencontraient pas d'ennemis à combattre, mais aussi personne ne venait se joindre à elles. Lorsqu'il arriva dans le Rouergue, le prince n'avait pas encore accru son parti d'un seul gentilhomme. Le premier qui vint au-devant de lui était de cette province et s'appelait Chavaignac. Enfin il trouva une Août ville où se reposer. C'était Lodève au Bas-Languedoc, et il était parti deux mois auparavant de Nancy.

Pendant qu'il s'avançait ainsi, l'armée du maréchal de la Force le suivait à la piste. Quand le dernier traité fait avec le duc de Lorraine rendit les forces du roi disponibles, on résolut d'en finir avec le duc d'Orléans. Le roi fut détourné d'entreprendre lui-même cette poursuite à cause des grandes chaleurs du pays où il faudrait marcher. Il laissa au maréchal d'Effiat une armée pour rester sur les frontières d'Allemagne, et donna des troupes au maréchal de Schomberg avec ordre de couper la route au duc d'Orléans

en Albigeois, et de le placer entre lui et le maréchal de la Force. Puis, après avoir eu une entrevue avec le duc de Lorraine, le roi retourna vers Saint-Germain. 7 juillet.

Le maréchal d'Effiat était chargé de justifier la parole du roi, qui avait déclaré prendre sous sa protection les princes catholiques d'Allemagne, en les retirant de la querelle engagée entre l'empereur et le roi de Suède. Le duc de Bavière, *chef de la ligue* catholique, après avoir promis la neutralité de ses armes, avait fini par choisir le parti de combattre; et une bataille perdue par le comte de Tilly, comme nous verrons bientôt, livra ses états au vainqueur. L'électeur archevêque de Trèves fut le seul qui chercha son salut dans l'assistance du roi de France. Il est vrai que déjà il avait perdu une partie de ses états, son chapitre ayant livré la ville de Trèves aux Espagnols, qui garnirent aussi de troupes Spire et Coblentz. Cependant il lui restait plusieurs places d'importance qu'il avait promis de faire occuper par le roi. La crainte de s'éloigner de la Lorraine en avait retardé l'occupation, et pendant ce temps les Espagnols en avaient pris quelques-unes. On avait réussi pourtant à faire entrer une garnison française dans Hermenstein, située de l'autre

côté du Rhin, en face de Coblentz. A présent il s'agissait d'obtenir, ou par force, ou par traité, que les Espagnols remissent ce dont ils s'étaient emparés, faute de quoi les Suédois pourraient bien le conquérir à leur profit. Tout cela devait s'exécuter sans rupture ouverte avec l'Espagne, les deux puissances paraissant depuis longtemps convenues de se faire tout le mal possible et de se contrarier en toute occasion, la paix sauve.

Le maréchal entra donc dans l'électorat de Trèves, comme général de l'électeur et portant bannière d'un souverain qui voulait être réintégré dans son domaine. Il fit sommer le comte de Mérode, qui commandait à Coblentz, de lui remettre la ville, et, sur son refus, il l'abandonna au bras séculier des Suédois qui l'assiégèrent, la prirent, et la restituèrent aux Français agissant pour l'électeur. Ensuite il se disposait
27 juillet. à mettre lui-même le siége devant Trèves, lorsqu'il mourut de maladie dans un village de l'électorat. Il fut aussitôt remplacé dans son commandement par le maréchal d'Estrées, envoyé de Paris en toute hâte. Dès avant l'arrivée du nouveau général, les maréchaux de camp avaient sommé les habitants d'ouvrir leurs portes à ceux

qui se présentaient de la part de l'archevêque leur maître. Ils répondirent qu'ils ne s'étaient jamais séparés de l'obéissance due à l'électeur; que, s'ils avaient garnison espagnole, c'était à cause de la protection exercée de tout temps sur leur ville par la couronne d'Espagne; que l'empereur leur suzerain ne les avait jamais déclarés rebelles; qu'ainsi ils ne savaient à quel propos on venait les menacer d'hostilités. La ville fut aussitôt investie malgré les secours qui lui venaient du Luxembourg. Le canon y ouvrit bientôt une brèche, et les bourgeois demandèrent à capituler. Une relation du temps dit qu'il fallut, pour régler les conditions, attendre le lendemain du jour où les pourparlers s'ouvrirent, parce que c'était l'heure où les bourgeois étaient occupés à la débauche, et qu'ils ne pouvaient traiter une affaire aussi grave qu'après le repos de la nuit. Il fut convenu, pour la garnison espa- 19 août.
gnole, qu'elle sortirait avec armes, bagages et munitions, et pour les bourgeois, qu'ils demeureraient avec leurs anciens priviléges, sans que l'électeur pût employer contre eux d'autres voies que celles de la justice ordinaire. Ces choses arrêtées, le maréchal d'Estrées fit entrer ses troupes par une porte, pendant que les Espa-

gnols sortirent par l'autre, et tout le pays se trouva remis en la puissance de l'électeur sous la garde des Français. A voir la facilité avec laquelle cette conquête s'exécuta, on est tout surpris de lire, dans les mémoires de Richelieu, que le maréchal d'Estrées avait désespéré du succès. L'auteur des mémoires reproche aussi à ce chef d'armée de grandes exactions commises dans la ville et sur les villages des alentours. Il paraît que le maréchal d'Estrées était de ceux à qui le cardinal ne voulait savoir aucun gré de leurs services; aussi n'était-il pas tout à fait créé de sa main, comme le maréchal d'Effiat, auquel il n'épargne pas les éloges et les regrets, et dont il prit dès lors les jeunes enfants sous sa protection.

CHAPITRE IV.

Le duc de Montmorency embrasse la cause du duc d'Orléans. — Le duc d'Orléans arrive près du Languedoc. — Les états de la province proclament la révolte. — Le duc de Montmorency se joint au frère du roi. — Ils prennent ensemble quelques villes. — D'autres leur ferment leurs portes. — Arrêt du parlement de Toulouse contre les rebelles. — Le roi part pour marcher contre son frère. — Le duc d'Epernon reste fidèle. — Déclaration contre le duc de Montmorency. — Le maréchal de Schomberg s'approche des villes tenues par le prince et le duc. — Rencontre des deux armées près de Castelnaudary. — Le duc de Montmorency blessé et pris. — L'armée du duc d'Orléans se débande. — Le roi s'approche du Languedoc. — Le duc d'Orléans demande à traiter. — Punition de quelques rebelles. — Le duc d'Orléans signe son traité. — Délibération au sujet du duc de Montmorency. — On instruit son procès. — Le duc est amené à Toulouse. — Sa défense dans ses interrogatoires. — Arrêt de mort rendu contre lui. — Supplications adressées au roi en sa faveur. — Son exécution. — Le duc d'Orléans quitte de nouveau la France.

Ce mince exploit avait été toute la part que pouvait prendre la France dans la guerre d'Allemagne, menacée comme elle l'était dans son sein d'une guerre civile. Le passage du duc d'Orléans

n'avait pas, il est vrai, remué les provinces qu'il traversait en courant. Mais cette course avait un but; tout à l'extrémité du long chemin qu'il avait entrepris, à deux cents lieues du point de son départ, le duc d'Orléans devait trouver enfin un ami, un complice, un protecteur de sa faiblesse, une victime de sa folie. L'historien hésite à le nommer et se sent pris d'une invincible douleur à l'approche de la catastrophe qu'il doit raconter. Il y a tant de faveur en France pour le nom de Montmorency, qu'on voudrait ne l'entendre mêler qu'à de nobles événements, ou tout au moins à des fautes illustres. Celui qui le portait alors, sans avoir eu l'occasion de s'élever jusqu'aux vertus qui font les grands hommes, avait montré toutes les qualités d'un seigneur aimable, vaillant et généreux. La cour l'avait vu dans ses fêtes, brillant de beauté, de grâce et d'élégance; il s'était distingué dans les combats par une bravoure toute chevaleresque. Les gens de lettres lui tenaient compte de l'affection constante qu'il avait montrée pour le jeune poëte Théophile, bruyante célébrité de ce temps, qui n'a pas même gagné un peu de renommée à souffrir l'exil et la prison. Il était connu du peuple, aimé des dames, adoré dans sa maison, honoré

dans son gouvernement. Il s'était toujours tenu à l'écart des intrigues, et on ne le trouve pas au nombre des grands qui firent payer si cher à la régence leur fidélité ou leur révolte. Un tel homme semblait ne devoir prendre parti, hors de l'obéissance, que pour une de ces grandes et saintes causes qui justifient tout, et où l'on peut même succomber avec gloire.

Le duc Henri de Montmorency était dans son gouvernement de Languedoc, occupé à faire accepter par les gens de la province l'établissement de cette nouvelle juridiction financière dont nous avons déjà parlé et qui devait anéantir le vieux privilége des états, lorsqu'il vit arriver à lui un envoyé du duc d'Orléans. L'abbé d'Elbène, neveu de l'évêque d'Alby, venait de la part du prince lui proposer de s'unir à ses desseins. Soutenu par l'évêque son oncle, il lui exagéra la gloire dont il se couvrirait en réintégrant dans le royaume la mère et le frère du roi. Tous deux lui montrèrent l'héritier de la couronne prêt à entrer en France avec une armée formidable, attendu par de nombreux amis, secouru par les forces de l'Empire, de l'Espagne, de la Lorraine et de la Savoie. Ils firent briller à ses yeux l'épée de connétable qui déjà cinq fois

avàit figuré sur l'écusson de sa famille. Ils rappelèrent toutes les preuves que le cardinal lui avait données de sa mauvaise volonté; ils lui persuadèrent que dans ce nouvel établissement financier pour lequel on le forçait à s'entremettre, au risque de mécontenter le pays et au grand préjudice de ses propres intérêts, il y avait une secrète pensée; qu'on voulait rechercher son administration et préparer contre lui une poursuite semblable à celle qui venait d'abattre la tête du maréchal de Marillac. Pressé par leurs instances, il donna imprudemment sa parole de servir le duc d'Orléans, et dès ce moment il ne lui resta plus que l'honneur de tenir sa promesse. Il avait seulement demandé que le duc d'Orléans retardât de quelques mois son entrée en France. D'ici là les états du Languedoc devaient terminer leur assemblée. Il aurait le temps cependant de préparer les esprits, et de recevoir l'argent que la province devait fournir pour sa contribution aux dépenses du royaume. En attendant il écrivit au roi, lui donnant quelques vagues avis sur les mouvements des malintentionnés et l'assurant de sa fidélité.

Nous avons vu comme le duc d'Orléans fut forcé, par l'approche de l'armée du roi et le

péril du duc de Lorraine, de brusquer son entreprise. Elle l'avait conduit sans encombre, mais plutôt en aventurier qu'en chef de parti, jusqu'aux limites du Languedoc. Sur sa route il avait semé en vain un manifeste par lequel il déclarait la guerre au cardinal de Richelieu et à ses adhérents; il avait distribué, à qui voulait en prendre, des commissions où il se donnait le titre de « lieutenant général du roi pour re- » primer les abus et violences du cardinal. » Maintenant il arrivait avec des troupes harassées, composées de gens de tout pays, habituées à vivre de rapine, et dont le nombre n'excédait pas dix-huit cents hommes, encore bien qu'on y comptât huit ou dix maréchaux de camp. Le duc de Montmorency, contrarié de cette précipitation qui ne lui laissait pas le temps de prendre ses mesures, ne voulut pas pourtant faire faute à celui qui venait se jeter entre ses bras. Depuis qu'il s'était engagé envers le duc d'Orléans, il avait envoyé en Espagne pour obtenir de l'argent, et presser le départ d'une levée d'hommes que le commandeur de Valançay, celui qui avait si bien servi devant la Rochelle, devait y rassembler; il avait retenu d'avance, dans les portions de son gouvernement qui four-

nissaient des soldats, tout ce qui s'y trouvait de bras disposés à s'armer, sous prétexte des commissions du roi qu'il attendait à cet effet; il s'était procuré des intelligences dans plusieurs villes; il avait excité sous main les réformés à sortir du repos où ils se tenaient. C'étaient là les préparatifs ordinaires d'une rébellion. Mais il avait un autre moyen à sa portée. Les états du Languedoc étaient depuis longtemps réunis à Pézénas. Il y assistait en sa qualité de gouverneur avec deux commissaires du roi, le président Miron et l'intendant des finances d'Emery. L'objet en discussion était toujours cette nouvelle administration des impôts que la province ne voulait pas recevoir. Le duc était arrivé de Paris avec une espèce de transaction par laquelle il avait promis de tout accommoder. Avant d'entrer en société avec le duc d'Orléans, il avait travaillé franchement à reconcilier les esprits. Lorsqu'il eut besoin de trouver des mécontents, il fit animer les députés des états par l'évêque d'Alby, par celui de Nismes, frère du maréchal de Toiras, tous deux engagés dans ses desseins, et il obtint que la province elle-même se déclarerait en révolte. Dans une séance qui fut la
22 juillet. dernière, les états, en octroyant au duc de

Montmorency les sommes demandées par le roi, le prièrent de rester uni aux intérêts de la province, comme ils promettaient de ne jamais quitter les siens, afin d'agir tous ensemble plus efficacement pour le service du roi et le soulagement du pays. En même temps, ils annulèrent tous les actes passés avec les commissaires du roi pour la perception des subsides. L'archevêque de Narbonne, président des états, s'opposa seul à cet acte téméraire et sortit de l'assemblée. Le duc fit mettre des gardes à sa maison et retint aussi prisonnier le commissaire du roi d'Emery. Puis il délivra en son nom seul les commissions expédiées pour la répartition dans les diocèses de la contribution qui venait d'être votée, forçant le greffier du roi aux états d'y apposer son contre-seing. Les députés les emportèrent avec eux pour faire la levée des deniers, et répandirent partout la nouvelle de l'union signée à Pézénas entre le gouverneur et les représentants de la province.

Quoique l'acte de cette association n'en exprimât pas nettement le but, cependant l'arrivée du duc d'Orléans dans le voisinage du lieu où ces choses se passaient le rendait intelligible à tout le monde. Pour le publier mieux, le duc

rassembla ses amis, et allant au-devant du duc d'Orléans, il le reçut dans la ville de Lunel dont il s'était assuré. Alors ils joignirent leurs troupes. Le duc d'Orléans avait des chevaux ; le duc de Montmorency fit lever plusieurs régiments d'infanterie, et, en attendant qu'ils fussent en état de tenir la campagne, ils essayèrent de gagner quelques villes. Déjà Béziers, Alais, Alby s'étaient déclarés pour le duc de Montmorency. Narbonne refusa ses propositions et se mit en défense. Le gouverneur de Montpellier, à qui l'on offrait la dignité de maréchal de France au nom du duc d'Orléans, aima mieux rester plus sûrement ce que le roi l'avait fait. Après un peu de repos, le frère du roi et son allié du Languedoc s'avancèrent pour surprendre Nismes, où déjà les efforts de l'évêque avaient échoué ; ils trouvèrent la ville munie d'une garnison nouvelle que, sur la demande même des réformés, le maréchal de la Force y avait envoyée. A son défaut, ils voulurent avoir Beaucaire dont le gouverneur était à eux. Il leur livra en effet le château ; mais les habitants se barricadèrent dans leur ville, et, aidés des troupes du roi que leur envoya le maréchal de Vitry, maintenant gouverneur de Provence, ils firent si bonne conte-

Août.

nance qu'on renonça à les attaquer. Le prince et le duc retournèrent à Pézénas, pour préparer un nouveau plan de campagne. « Si nous battons » l'armée du roi, disait après cet échec le duc » de Montmorency, nous ne manquerons pas de » villes; sinon il nous faudra aller faire notre » cour à Bruxelles. »

Le roi avait alors deux armées en ce pays, mais faibles, hors d'état de tenir la campagne, et qui avaient jusque-là montré peu d'ardeur pour chercher une rencontre où l'on risquait d'atteindre la personne même du frère du roi. Toutes deux étaient venues de Lorraine par des chemins différents. L'une, commandée par le maréchal de la Force, occupait le Pont-Saint-Esprit; l'autre, sous les ordres du maréchal de Schomberg, surveillait le haut-Languedoc. C'était avec celle-ci que le duc de Montmorency voulait mesurer ses forces. Il rassembla donc à Béziers tout ce qu'il avait de troupes pour aller au-devant du maréchal de Schomberg.

Cependant la nouvelle de sa révolte était arrivée à Paris. On mit aussitôt le scellé dans son hôtel, et on y trouva une somme de cinq cent cinquante mille livres qu'il n'avait pas encore eu la précaution de faire prendre. Cette négli-

gence causa grande pitié à ceux qui se connaissaient en mouvements de sédition. On remarqua encore qu'il avait laissé emporter de Beaucaire, où la foire se tenait alors, toutes les marchandises, dont il pouvait s'emparer et les faire racheter à ceux qui les avaient expédiées. « Ce qui » fit reconnaître, disent les mémoires de Riche- » lieu, que Dieu l'avait frappé d'aveuglement, et » que la Madeleine, protectrice du royaume, » avait rendu infructueuse une rébellion com- » mencée le jour de sa fête, comme elle avait déjà » rendu funeste aux Anglais leur entreprise faite » le même jour sur l'île de Rhé. »

Dès avant la déclaration des états de Languedoc et la prise d'armes du gouverneur, le parlement de Toulouse avait ordonné qu'il serait informé de plusieurs bruits tendant à troubler le repos public et d'aucunes pratiques faites par diverses personnes pour induire les sujets du roi à soulèvements, émotions et séditions. Aussitôt que la rébellion fut manifeste, le même
7 août. parlement annula les délibérations des états, lettres et commissions du gouverneur, fit défenses d'y avoir égard, enjoignit d'appréhender au corps tous les officiers des états et ceux qui seraient trouvés porteurs des commissions déli-

vrées par leurs ordres. Le duc de Montmorency n'était pas nommé dans cet arrêt; mais il y était évidemment compris comme ayant adhéré à la délibération des états, puisque cet acte portait sa signature. Toutes choses étant en règle du côté de la justice, on s'occupa d'agir puissamment par les armes. Il fut décidé que le roi s'avancerait lui-même contre son frère pour donner cœur à ses généraux et à ses soldats. En son absence, le comte de Soissons devait avoir le commandement de Paris et des provinces voisines, et l'on donnerait au prince de Condé pouvoir de commander avec toute autorité aux provinces par delà la Loire. Le roi, avant de prendre la route de Lyon, se rendit au parlement, assisté 12 août.
du prince de Condé et du comte de Soissons, pour y faire enregistrer une nouvelle déclaration contre les serviteurs et adhérents de son frère. Ils étaient encore une fois déclarés rebelles, criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public. Quant au duc d'Orléans, on lui donnait six semaines pour faire cesser tous actes d'hostilité, au moyen de quoi il serait reçu en grâce et rétabli dans tous ses biens, apanages et pensions; sinon le roi se réservait d'ordonner contre lui, après ce délai passé, « ce qu'il estimerait devoir

» faire pour la conservation de son état, suivant » les lois du royaume et les exemples de ses pré» décesseurs. »

Il y avait quelque chose de plus funeste, pour le duc d'Orléans et son défenseur, que les arrêts des cours, les déclarations de la puissance souveraine et même les armées royales. C'était le profond isolement où on laissait leur révolte. Hors de cette province, qui s'était proclamée la leur, et dont ils n'occupaient que quatre ou cinq villes, personne ne se remuait pour eux. Tout au contraire, on voyait arriver chaque jour de nouvelles protestations de fidélité adressées au roi par les gouverneurs des autres provinces et les grands du royaume. On avait eu quelques soupçons du duc d'Épernon. Il avait de tout temps montré pour le duc de Montmorency une tendre affection. Des gens assuraient avoir vu le duc de la Valette, son fils, dans la voiture du duc de Lorraine. Maître d'un gouvernement contigu à celui de Languedoc, le duc d'Épernon pouvait, seulement en laissant agir les mécontents de sa province, donner de l'étendue à la rébellion, ce qui était lui donner de la force. Ce vieux seigneur ne se laissa pas tenter au renouvellement de réputation que lui promettait une seconde

lutte contre l'autorité du roi. Il lui envoya le comte de Maillé pour l'assurer de son dévouement, et il alla se poster à Montauban afin de maintenir cette ville dans le devoir, appelant auprès de lui ceux qu'il savait le moins disposés à l'obéissance et les empêchant ainsi de rien tenter dans la province.

Ainsi le soulèvement du duc de Montmorency fut comme enfermé dans les limites de son gouvernement, entre deux armées du roi. Bientôt un des gentilshommes sur lesquels il comptait le plus, le vicomte de l'Estrange, homme de tête et de cœur qui avait grande autorité dans le pays, ayant rassemblé quelques troupes auprès de Privas, fut attaqué par celles du maréchal de La Force, et fait prisonnier, après un combat où il perdit la moitié de ses gens. La nouvelle de ce succès vint trouver le roi à Cosne, en même temps qu'une lettre du marquis des Fossés, gouverneur de Montpellier, qui faisait connaître les pratiques du duc de Montmorency pour le débaucher du service du roi. Alors on crut devoir publier une déclaration expresse contre le 25 août.
duc. Tous ses torts y étaient rappelés : invitation au duc d'Orléans d'entrer en Languedoc ; révolte de plusieurs villes dont il avait fait fer-

mer les portes aux troupes du roi ; tentative de corruption sur les principaux de la noblesse, sur les meilleures places, même sur les villes de la religion qui s'y étaient fidèlement opposées ; mauvais bruits répandus dans la province sur les intentions du roi, dont pourtant il avait reçu beaucoup d'argent pour y faciliter l'état de ses affaires ; séduction et violence exercées dans les états ; emprisonnement des commissaires du roi, l'un desquels il avait mis à rançon ; levée de gens de guerre ; intelligence avec les étrangers chez lesquels il avait envoyé solliciter secours d'hommes et d'argent. Pour toutes ces choses, le duc de Montmorency était déclaré criminel de lèse-majesté, déchu de tous grades, honneurs et dignités, pour son procès lui être fait au parlement de Toulouse, nonobstant le privilége de pairie duquel il s'était rendu indigne. Les délibérations prises par les états demeuraient annulées ; ceux qui les avaient signées devaient les désavouer dans quinze jours, faute de quoi ils étaient déclarés rebelles.

Cependant le duc d'Orléans s'occupait à fortifier les villes qu'on lui avait livrées. Béziers devait lui servir de retraite, et il y faisait son séjour, en attendant les levées de la province

et les secours qu'il attendait de l'étranger. On parlait de cinq mille Napolitains qui arrivaient par mer, des Espagnols qui allaient franchir les Pyrénées et s'emparer de Narbonne. Les deux amis en étaient déjà aux mécontentements et aux reproches. Le duc d'Orléans se plaignait de ne pas trouver toute l'assistance qu'on lui avait promise. Le duc de Montmorency répondait que le frère du roi avait annoncé plus de forces qu'il n'en amenait. Et durant toutes ces hésitations, tous ces mécomptes, toutes ces récriminations, l'armée du maréchal de Schomberg, augmentée des troupes qu'il avait empruntées à la Guyenne, s'avançait dans le haut-Languedoc.

Rien ne convenait moins à un parti en armes, dont le chef était venu de si loin, que de se laisser assiéger dans ses places. On résolut donc de marcher à la rencontre du maréchal de Schomberg. A trois lieues environ de Castelnaudary est un bourg appelé Saint-Félix de Carmain, défendu alors par un château dont s'étaient emparés quatre frères, gentilshommes du Lauraguais, pour le compte du duc d'Orléans. Le maréchal de Schomberg, appelé par les habitants du bourg, ne voulut pas, à son entrée dans la

province, refuser une occasion de faire respecter les armes du roi, et, quoiqu'il n'eût ni canons ni outils, il mit le siége devant ce château. Au moins avait-il de l'argent; car il donna dix mille livres à ces gentilshommes pour lui rendre la place: ils en avaient déjà reçu douze cents du duc d'Orléans pour la prendre; ainsi c'était une bonne affaire. Le duc de Montmorency, qui ne prévoyait pas sans doute ce moyen d'accélérer la fin d'un siége, s'était mis en devoir de secourir la place; il arrivait avec deux mille hommes de pied, trois mille chevaux, beaucoup de gentilshommes, et trois canons. Le duc d'Orléans l'accompagnait, escorté des principaux seigneurs de son parti. Cette armée mar-
1 septembre. cha droit sur Castelnaudary, dans le dessein de s'en saisir pendant que le maréchal de Schomberg serait occupé à Saint-Félix. Il en revenait déjà, se dirigeant aussi vers Castelnaudary, lorsqu'à une demi-lieue de la ville il aperçut, à même distance sur l'autre route, les troupes du duc d'Orléans. Le maréchal était fort inférieur en nombre; cependant il résolut de livrer combat, et, passant le premier un ruisseau qui séparait les deux armées de la plaine devant la ville, il s'y établit au lieu le plus avantageux.

L'armée du duc d'Orléans ayant traversé le même ruisseau, il s'en détacha deux cavaliers qui vinrent de fort près reconnaître l'armée du roi. L'un des deux était le duc de Montmorency, monté sur un cheval gris tout couvert de plumes aux couleurs du duc d'Orléans, mi-parties de bleu et d'isabelle. Après cette bravade, le duc rejoignit ses troupes dont il prit la droite et laissa la gauche au comte de Moret. Telle était la prudence de ces deux généraux qu'il y eut entre eux dispute à qui commencerait l'attaque. Les premiers coups de feu s'étant fait entendre du côté où marchait le comte de Moret, le duc de Montmorency, impatient d'en venir aux mains, se met à la tête d'un escadron de cavalerie, franchit un fossé qui arrête sa troupe, et se jette dans un chemin étroit, suivi seulement de quelques gentilshommes ; de ce nombre était un vieil officier, le comte de Rieux, qui, ne pouvant le retenir, avait promis de mourir à ses pieds, ce à quoi il ne manqua pas. Le duc reçoit, sans s'arrêter, le feu de l'infanterie opposée dont un mousquet le blesse à la gorge, et se trouve en face de quelques chevau-légers du roi accourus à sa rencontre. D'un coup de pistolet il casse le bras de celui qui les com-

mandait, et qui lui décharge en même temps deux balles dans la bouche. Il pousse encore plus avant, culbute deux chevau-légers, le père et le fils, qui tirent sur lui leurs pistolets, jusqu'à ce qu'enfin son cheval percé de coups le renverse sous lui dans un champ, perdant son sang par dix blessures, et jetant à ceux qui l'entourent, comme un cri de détresse, le nom de « Montmorency. »

Ce fut à peine un combat; car il n'y eut qu'une très-petite partie des deux armées qui en vint aux coups. Le rapport du maréchal de Schomberg ne compte de son côté que huit morts et deux blessés. L'infanterie de part et d'autre ne s'étant pas approchée, l'engagement avait eu lieu entre cavaliers épars et presque à la façon des duels. Comme, du côté du duc d'Orléans, la mêlée avait commencé par les chefs, le gros des troupes ne remua pas. La chute du duc de Montmorency, arrivée dès le premier engagement, parut à tout le monde la fin de l'action. L'armée du duc d'Orléans se retira du champ de bataille en emportant ses morts, presque tous seigneurs et gentilshommes du premier rang. De ce nombre était le comte de Moret, atteint d'une balle dans le ventre, et qu'on a fait revivre

soixante ans plus tard sous l'habit d'un ermite. L'armée du roi continua son chemin vers Castelnaudary où elle conduisit son prisonnier. Le duc de Montmorency, tombé sous son cheval dans un champ à quelque distance de ceux qui l'avaient combattu, en avait été retiré par les soins d'un archer des gardes du roi. Sa première pensée fut pour la mort et il demanda à se confesser. Puis il tira de son doigt une bague en priant cet archer de la remettre à la duchesse sa femme. Lorsqu'il fut soulagé de son armure, l'archer et ses camarades le portèrent sur leurs bras jusqu'à une métairie voisine, où l'aumônier du maréchal de Schomberg reçut sa confession. Un chirurgien vint laver et bander ses plaies; puis on plaça une planche avec de la paille sur une échelle, les gardes du roi y étendirent leurs manteaux; et, couché sur ce lit, le duc fut porté à Castelnaudary, où l'émotion fut telle, à l'aspect de ce gouverneur bien-aimé, dans un si misérable état, qu'il fallut user de quelque violence pour empêcher la douleur populaire de devenir séditieuse. Le chirurgien et le valet du duc étant arrivés avec passe-port du maréchal de Schomberg, on le remit à leurs soins, en tenant bonne garde dans la maison, et l'on apprit

bientôt qu'il ne devait pas mourir de ses blessures.

Les témoins du combat, qui se contredisent à peu près sur tous les points, s'accordent cependans à dire que le duc d'Orléans montra du courage et du sang-froid dans cette journée. Il ne tint pas à lui que l'action ne s'engageât d'une façon régulière et avec quelque prudence. Après le malheur arrivé au duc de Montmorency, il voulut mettre toutes ses forces en mouvement pour le délivrer. Mais il trouva partout une telle épouvante qu'il lui fallut renoncer à ce projet. Les troupes du Languedoc, qui n'obéissaient qu'au duc, se débandèrent sur-le-champ; les étrangers refusèrent de marcher en avant; les corps des seigneurs tués ou blessés, qui traversaient les rangs des soldats, achevèrent d'y porter la consternation, et il ne resta plus qu'à mettre un peu d'ordre dans la retraite. On rapporte que, le lendemain, le duc d'Orléans envoya un trompette au maréchal de Schomberg pour lui demander bataille. Il répondit fort sagement qu'il se garderait bien de se mesurer avec le frère du roi; mais que, si le prince voulait l'attaquer en son chemin, il se défendrait de son mieux. Sur quoi le duc se crut quitte de combattre et s'occupa de

traiter. En un instant les villes qui avaient pris son parti rentrèrent dans le devoir. Alby chassa son évêque, dont les jésuites et les capucins se partagèrent la bibliothèque. Béziers même, que le duc d'Orléans avait fait fortifier, se préparait à lui fermer ses portes.

Le roi cependant poursuivait sa route, et, la veille même du jour où eut lieu la rencontre de Castelnaudary, les seigneurs de sa cour lui donnaient à Roanne, une singulière preuve de complaisance. Comme il se faisait saigner par précaution, tous ceux qui l'accompagnaient en firent autant. Ce fut à Lyon qu'il apprit l'importante capture que son armée avait faite, la dispersion des troupes de son frère, et la réaction rapide qui s'opérait dans le Languedoc. Un incendie avait éclaté dans la ville, peu d'heures avant son arrivée, ce qui parut un présage certain du succès qu'on attendait, « le feu, disait-on, étant » toujours de bon augure. » Peu après, un envoyé du duc d'Orléans se présenta porteur des propositions que faisait ce prince à son frère victorieux. Elles étaient bien au-dessus de ce que sa situation pouvait lui permettre; mais il se réservait la faculté d'en rabattre. Il demandait en premier lieu la liberté du duc de Montmorency,

puis le rétablissement de tous ceux qui avaient suivi son parti et celui de sa mère, une place de sûreté pour elle et une pour lui ; il négociait même pour le duc de Lorraine, auquel il prétendait qu'on rendît ses villes, et il voulait encore qu'on remboursât l'argent qu'il avait emprunté aux étrangers. Le gentilhomme chargé de ce message s'était croisé en chemin avec un envoyé du roi adressé au duc d'Orléans, pour l'inviter à une réconciliation avec des conditions plus conformes à l'état où il se trouvait. On lui offrait de le recevoir à la cour, ou bien de le laisser demeurer en lieu non suspect du royaume avec jouissance de son bien, pourvu qu'il reconnût sa faute et qu'il renonçât à toutes factions, tant dedans que dehors ; au moyen de quoi le duc d'Elbeuf et tous ses domestiques seraient rétablis dans leurs biens, avec les abolitions nécessaires. Le roi déclara qu'il n'y pouvait rien ajouter et s'avança jusqu'au Pont-Saint-Esprit. Là, un autre gentilhomme étant venu lui apporter des lettres de son frère, il le fit mettre dans la citadelle, et le renvoya avec défense à lui et aux siens de revenir désormais à la cour sans sauf-conduit. Enfin le duc d'Orléans vit qu'il ne lui restait plus d'autre ressource qu'un accom-

modement. Il pria son frère de lui envoyer quelqu'un avec qui il pût en conférer, et donna quatre de ses serviteurs en otages, pour la sûreté du surintendant des finances Claude de Bullion et du marquis des Fossés, qui se rendirent auprès de lui. Ils le trouvèrent à Béziers, dont il avait été contraint de s'éloigner par la mauvaise disposition des habitants, et où il n'était rentré qu'avec permission du roi, en vue du traité qui allait s'y conclure. 26 septembre.

La marche du roi, menaçante pour le duc d'Orléans, avait été plus funeste encore à ceux de ses partisans qui étaient tombés prisonniers entre les mains du vainqueur. Ceux-là avaient la prétention d'être traités comme ennemis à qui le sort des combats a été contraire, et croyaient en être quittes pour une rançon. Ils furent fort étonnés qu'on les regardât comme des sujets rebelles, dont le crime n'était pas atténué par cette circonstance, qu'ils avaient été pris les armes à la main contre leur roi. Le jour même où le roi quitta Lyon, un sieur de Capestan y eut la tête tranchée, comme ayant été un des premiers qui avaient commis des actes d'hostilité. En même temps l'intendant de justice en Languedoc, le sieur de Machault, faisait le procès

au vicomte de l'Estrange, prisonnier depuis
6 septembre. trois semaines, et qui fut décapité au Pont-Saint-Esprit. Un gentilhomme appelé d'Entraguet subit encore la même peine à Lyon. C'était un terrible avertissement pour le duc de Montmorency, dont le nom avait été tout d'abord retranché des négociations entamées avec le duc d'Orléans. Depuis le combat de Castelnaudary, la duchesse avait toujours suivi le prince dans la crainte qu'il n'oubliât son mari. Mais elle ne put l'accompagner au lieu où devait se terminer l'arrangement. Elle n'était pas au nombre de ceux à qui le séjour de Béziers était permis.

29 septembre. L'accommodement entre le roi et son frère y fut conclu en trois jours. Dans l'acte qui en fut dressé, le prince protestait de son repentir avec promesse de ne pas retomber en faute, comme il avait déjà fait deux fois, et le roi lui en accordait le pardon aux conditions suivantes : il renoncerait à toute intelligence avec l'Espagne, la Lorraine, et avec la reine sa mère, tant qu'elle serait en l'état où elle était ; le roi lui prescrirait le lieu où il devrait demeurer, et il y vivrait en bon frère et sujet ; il s'engagerait « à ne prendre aucun intérêt en celui de ceux » qui s'étaient liés à lui en ces occasions pour

» faire leurs affaires, et ne se plaindrait pas » quand le roi leur ferait subir ce qu'ils avaient » mérité, bien entendu que cela ne concernait » pas ses domestiques étant lors auprès de lui; » il ne demanderait aucune grâce pour les étrangers qui l'avaient suivi, et auxquels le roi, par pure bonté, accordait six jours pour quitter le royaume; il recevrait aux charges de sa maison ceux que le roi y voudrait nommer, et il éloignerait de sa personne ceux de ses serviteurs qui seraient désagréables au roi; le sieur de Puylaurens, son principal conseiller, rendrait un compte fidèle de tout ce qui avait été traité par le passé, et se ferait garant de l'exécution des nouvelles promesses; ses autres serviteurs recevraient ordre de leur maître de désigner toute infraction par lui commise à ce qui venait d'être convenu, et le roi pourrait leur en faire prêter serment.

Certes, parmi ces conditions, il y en avait de flétrissantes. Peut-être le duc d'Orléans ne crut pas avoir montré jusque-là dans sa conduite assez de sérieux pour faire difficile marché de son honneur et de sa dignité. Mais si les humiliations personnelles auxquelles il allait se soumettre ne touchaient que lui et la conscience

qu'il pouvait avoir de sa propre valeur, il était un article qui aurait dû le frapper d'horreur et de honte. C'était celui où on le forçait d'abandonner ceux qui s'étaient liés à sa cause, de ne s'intéresser en aucune façon à leur sort, et de ne se plaindre pas quand il les verrait punir pour le crime dont on lui faisait remise. Ceci n'était pas une clause conçue en termes obscurs, dont on pouvait s'excuser de n'avoir pas compris les conséquences. La mort du duc de Montmorency y était écrite en caractères parfaitement lisibles. Sans doute il n'est pas à croire que le duc d'Orléans eût pu le sauver; on aurait probablement fait peu de compte de ses instances, alors qu'il était désarmé, sans appui, sans asile, sur les frontières du royaume; mais il restait encore au frère du roi un coin de terre étrangère, où il aurait emporté, avec les regrets d'un chef de parti impuissant, le souvenir d'une action honnête; il lui suffisait pour cela de briser la plume avec laquelle on le pressait de signer la condamnation de son ami. Gaston d'Orléans signa tout, et il promit en outre « d'aimer particulièrement le » cardinal de Richelieu. » Après quoi il se rendit, accompagné par le comte d'Alais, en la ville de Tours, où le roi lui avait marqué sa résidence.

Le duc d'Elbeuf eut aussi une abolition spéciale, avec congé de se retirer en sa maison.

Maintenant il ne restait plus qu'à punir. Le sieur de Machault eut ordre d'aller exécuter lui-même sur les biens des rebelles les jugements qu'il avait rendus contre leurs personnes. Il se mit en marche par la province escorté d'un corps de troupes, faisant raser châteaux et maisons, démolir remparts et forteresses, et pendre par le chemin quelques séditieux. On avait excepté du pardon accordé aux domestiques du prince, ceux d'entre eux qui n'étaient pas alors avec lui. Le parlement de Dijon rendit un arrêt par contumace contre le président Lecoigneux, le commandeur de Valançay, les sieurs d'Estissac et Monsigot, qui les condamnait à avoir la tête tranchée, avec confiscation de leurs biens et charges. Ceux-là n'étaient pas sous la main de la justice; mais, outre le duc de Montmorency, la prison gardait encore un autre coupable, qui arrivait de bien loin pour subir sa peine. C'était un jeune gentilhomme appelé Deshayes de Courmenin ou Cormenin, fils du gouverneur de Montargis, que le roi avait employé avec utilité dans plusieurs missions vers la terre sainte, en Suède et en Moscovie. Mécontent de

l'oubli dans lequel on le laissait, alors que des relations importantes venaient de s'établir entre la France et la Suède, il s'était fait, de son propre mouvement et faute de mieux, ambassadeur du duc d'Orléans auprès de Gustave-Adolphe, de l'empereur et du duc de Bavière. A l'un il demandait son intervention pour réconcilier les deux frères, aux autres des armes et de l'argent pour aider le duc d'Orléans dans sa révolte. Arrêté sur les terres de Mayence par les troupes du roi, on lui avait fait traverser toute la France, depuis Metz, pour le placer sur
12 octobre. la sellette à Béziers, où il fut exécuté.

Le tour du duc de Montmorency était venu. Échappé comme par miracle à la mort des combats, on l'avait transporté, tout meurtri de ses dix blessures, au château de Lectoure, sur le refus qu'avaient fait les capitouls de Toulouse de garder avec huit cents soldats un prisonnier si cher au peuple. Huit cornettes de cavalerie furent postées aux environs de ce château qui dépendait, pour le gouvernement, de la Guyenne, et, pour la justice, du parlement de Toulouse. Il fallut que le roi envoyât de ses propres gardes pour se tenir auprès de lui et des officiers de sa maison pour le servir. Car il n'était soldat qui

ne se mit à pleurer en le voyant, et tous ses domestiques auraient sacrifié volontiers leur vie pour procurer son évasion. Le roi avait délégué le jugement de son procès au parlement de Toulouse qui enregistra sans difficulté les lettres d'attribution, le jour même où le duc tombait à quinze lieues de là sur un champ de bataille. Maintenant que l'accusé était en prison et qu'il s'agissait de procéder contre sa personne, on se défiait du pouvoir qu'il exercerait sur ses juges, et le roi trouva convenable d'aller lui-même à Toulouse pour encourager le parlement à faire son devoir. Il venait de parcourir toute la province, faisant partout montre de sa puissance, rétablissant les officiers fidèles, usant de sévérité envers les séditieux et de clémence envers les faibles, faisant tomber les fortifications qui pouvaient encore servir de défense à la révolte. Il avait tenu en grande pompe les états du Languedoc à Béziers pour réparer ce qu'une pareille assemblée avait fait à Pézénas, et c'était dans la plénitude de l'autorité souveraine, en tous lieux rétablie avec éclat, qu'il venait recommander à ses officiers le jugement d'une cause capitale. 22 octobre.
Aussitôt après son arrivée, il annonça aux magistrats du parlement qu'ils seraient présidés dans

cette affaire par le garde des sceaux. Ceux-ci firent quelque objection fondée sur ce que le chancelier seul pouvait siéger à la tête d'une compagnie souveraine; le roi répondit qu'il le voulait, et le marquis de Châteauneuf vint s'asseoir au jugement d'un seigneur dans la maison duquel il avait été nourri page.

On pense bien qu'il y avait eu délibération dans le conseil sur ce qu'il fallait faire du duc de Montmorency. Le duc d'Orléans demandait instamment qu'on lui remît la vie; il y avait lieu en effet d'espérer que cette grâce accordée au frère du roi, après son traité qui ne l'avait pas stipulée, lui serait un prétexte honnête pour rompre toute intelligence avec les mécontents et rester à jamais dans l'obéissance, comme enchaîné par un si grand bienfait. C'était là tout ce qu'on faisait valoir pour la clémence, et la raison disait trop que ce prince, qui avait manqué déjà plusieurs fois à semblable promesse, ne s'y croirait pas davantage obligé lorsqu'on lui aurait laissé un moyen de plus pour nuire. Le cardinal exposa au roi les deux opinions contraires sur ce sujet, et proposa pour sa part un terme moyen. C'était « de faire condamner le duc, mais de sur- » seoir au châtiment, en se tenant tout prêt à

» l'exécuter dès qu'on aurait à se plaindre du » duc d'Orléans ; et cela sans autre forme que » d'envoyer le grand prévôt faire sa charge au » lieu où le prisonnier serait gardé, quoiqu'à vrai » dire, cette garde fût difficile. » Le roi trouva trop d'embarras pour lui dans ce projet, et décida, de son propre mouvement, que justice serait entièrement faite.

L'instruction du procès ne pouvait être longue. Car il était difficile d'être plus évidemment coupable et de l'avoir été plus mal. Les premières informations, qui eurent lieu à Narbonne, portèrent seulement sur le fait du combat de Castelnaudary, et sur les circonstances qui avaient jeté le duc tout sanglant dans les mains des gardes du roi. On entendit à Toulouse le greffier du roi aux états de Pézénas, qui vint rendre compte de ce qui s'était passé en cette assemblée, et de la violence exercée sur lui par le duc de Montmorency pour lui faire signer les commissions qu'il envoyait dans la province. Après quoi, de nouvelles lettres patentes furent expédiées 25 octobre. pour confirmer l'attribution du procès au parlement de Toulouse. Le prisonnier y fut conduit avec une escorte nombreuse par le marquis de Brezé, qui devait recevoir en arrivant le

bâton de maréchal de France. La garde de la ville fut ôtée aux capitouls et remise aux troupes du roi; toutes les maisons se trouvèrent chargées de loger des soldats, et les Suisses occupèrent l'hôtel-de-ville. Dans l'intervalle, deux officiers des gardes s'étant battus en duel, leurs cadavres, car ils y étaient morts l'un et l'autre, furent traînés sur la claie avec la hart au col dans les rues et carrefours de Toulouse, puis pendus par les pieds à une potence et jetés à la voirie, le tout en vertu d'un arrêt du parlement, et pour montrer au peuple que, le roi présent, il n'y avait d'impunité pour aucun coupable. Le
27 octobre. jour que cet arrêt fut rendu et un peu avant l'exécution, un carrosse dont les portières étaient fermées, suivi du marquis de Brézé à cheval et de huit compagnies de cavalerie, entouré des mousquetaires du roi tant à pied qu'à cheval avec la mèche allumée, traversait les rues, bordées des soldats des gardes et des Suisses, et s'arrêtait devant l'hôtel-de-ville. Le duc de Montmorency descendit du carrosse, et trouva sous une galerie les corps des deux officiers, qu'il reconnut pour les avoir vus aux occasions de guerre.

Le même jour il fut interrogé par deux conseillers au parlement. Il déclara qu'il aurait pu

insister, pour ne pas répondre, sur sa qualité de pair de France, mais que, pour obéir au roi, il le ferait moyennant cette simple protestation. Il prétendit avoir exécuté fidèlement les volontés du roi jusqu'à l'arrivée du duc d'Orléans qu'il n'avait ni sollicitée ni préparée. S'il s'était joint à ce prince, c'était pour y chercher sa sûreté contre les soupçons auxquels il était en butte. Tout ce qui avait été fait depuis était de l'ordre du duc d'Orléans. Du reste, il avait oublié les noms de tous ceux qui suivaient le parti. Quant à ce qui était arrivé aux états de Pézénas, il nia formellement avoir employé aucune pratique pour amener les députés à la délibération qu'ils avaient prise, comme aussi d'avoir commis aucune violence sur ceux qui s'opposaient au dessein commun. Le lendemain il fut confronté avec les témoins du combat où il avait succombé. Il parut se trouver plus à son aise en présence de ces hommes, dont quelques-uns portaient sur leurs personnes des marques de son courage et lui avaient donné en échange les coups dont il souffrait encore. Il ne contesta aucune de leurs dépositions, seulement il se défendit d'avoir été l'assaillant. Le greffier du roi aux états l'embarrassa davantage. Cet homme, pour s'excuser

d'avoir manqué d'énergie quand on lui demandait quelque chose contre son devoir, exagérait de son mieux la contrainte exercée sur lui. Le duc prit un mauvais parti, qui était de tout nier. Il ne voulut même pas reconnaître sa propre signature mise au bas de la délibération des états. Il continua à rejeter toutes choses, postérieures à cette délibération, sur le commandement du frère du roi; et lorsqu'on lui demanda s'il ne se repentait pas de sa conduite, il dit n'avoir pas attendu jusque-là pour s'en repentir, ajoutant que « si le roi voulait lui donner la vie, il em- » ploierait le reste de ses jours et de son sang » à réparer sa faute. » Sur ces interrogatoires, réponses et confrontations de témoins, le procureur général donna ses conclusions portant que, de son propre aveu, Henri de Montmorency, prévenu et prisonnier, reconnaissant la vérité des cas et crimes à lui imputés, et de plus étant suffisamment atteint et convaincu des crimes de lèse-majesté au premier chef par les dépositions des témoins, la preuve d'ailleurs résultant des pièces produites et encore de la notoriété du fait que chacun savait, il y avait lieu de déclarer le procès en état et de condamner le coupable aux peines de droit, lesquelles étaient capitales

et emportaient confiscation des biens au profit du roi.

Amené sur la sellette en présence de toute la cour, le duc prêta, les deux genoux en terre, le serment de dire vérité. Ses réponses aux questions qui lui furent adressées, n'exprimèrent plus qu'une douce résignation et un repentir sincère. Il rétracta ses dénégations précédentes ; il avoua sa signature apposée à la délibération des états et la délivrance par lui faite des commissions pour lever les impôts ; il déchargea le greffier des états des reproches qu'il lui avait adressés ; il déclara « reconnaître sa faute en laquelle il » était tombé plus par imprudence que par malice, et dont il avait maintefois demandé par» don à Dieu et au roi, comme il faisait bien » encore présentement. » Ensuite on le fit retirer et la cour rendit son arrêt, qui le privait de tous états, honneurs et dignités, et le condamnait à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé en la place de Salin, déclarait les terres de Montmorency et de Danville privées à jamais du titre de pairie et réunies au domaine, tous ses autres biens acquis et confisqués au roi. 30 octobre.

Une singulière faveur avait été accordée à l'accusé, par les soins amis du cardinal de la

Valette. C'était qu'on le traitât, même avant l'arrêt rendu, même avant qu'il eût paru devant ses juges, comme un homme déjà condamné et qui n'avait plus rien à faire qu'avec le ciel. Le second jour de sa détention à Toulouse, on lui avait envoyé un confesseur pour servir nuit et jour à le consoler. Il avait appelé lui-même à ce douloureux office le père Arnoux, cet ancien confesseur du roi que, onze ans auparavant, une disgrâce avait laissé en cette ville. Il le reçut avec grande joie et s'entretint avec lui de ce qui devait suivre sa condamnation, non encore prononcée. Le duc demanda pour sa lecture l'Imitation de Jésus-Christ, et se fit remettre quelques reliques en échange desquelles il se dépouilla de plusieurs bracelets qu'il portait sous son pourpoint. Ce fut sur les instances de ce religieux qu'on retarda d'un jour le jugement, quoique le roi fût pressé de partir, ce qu'il ne pouvait faire apparemment qu'après la fin du procès. Ce jour de grâce fut employé par le père Arnoux à recevoir la confession du duc et à lui faire entendre la messe, où il communia dévotement. Le soir il eut loisir et permission de vaquer à ses affaires temporelles. Il écrivit des adieux touchants à la duchesse sa femme; puis il

pourvut, par des dispositions de dernière volonté, à la transmission de ses biens, au paiement de ses dettes, aux libéralités dont il désirait gratifier ses serviteurs et divers établissements religieux. Parmi les choses précieuses qui étaient dans sa maison de Paris, il se souvint de trois tableaux, dont il légua l'un à la princesse de Condé sa sœur, l'autre à la maison professe de Saint-Ignace, le troisième, représentant le martyre de saint Sébastien, au cardinal de Richelieu. Ce fut le lendemain de cette journée, et après six heures d'un paisible sommeil, qu'il fut conduit au lieu des séances du parlement, où son langage, en effet, ne fut pas celui d'un accusé qui défend sa vie.

Cependant ses parents et ses amis n'avaient rien négligé pour exciter dans le cœur du roi un mouvement de clémence. Mais il s'était mis hors de portée des sollicitations les plus vives, en interdisant à toute la famille du duc l'approche de la ville où il se tenait. La princesse de Condé elle-même ne put y arriver, et fut réduite à prier Dieu pour son frère dans une chapelle du voisinage. Le duc d'Angoulême écrivit au roi pour demander la vie de ce beau-frère auquel il devait sa liberté. Un gentilhomme du duc d'Or-

léans, accouru de sa part avec une lettre suppliante, se jeta trois fois au pied du roi qui ne fut pas ému de ses larmes. Parmi ceux de la suite du roi, qui se hasardèrent à le prier, on nomme le cardinal de la Valette, le duc et la duchesse de Chevreuse. Le duc d'Épernon entreprit, à ce qu'il paraît, de parler pour tous. Le roi demeura inflexible aux sollicitations de ce vieux seigneur agenouillé devant lui, s'accusant d'avoir commis autrefois le même crime que celui dont le duc de Montmorency s'était rendu coupable, et donnant sa fidélité présente en exemple de ce qu'un généreux pardon pouvait produire. Le roi resta les yeux constamment baissés pendant qu'il parlait, répondit à ce langage animé par un morne silence, et ne retrouva la voix que pour permettre au duc de se retirer aussitôt qu'il voudrait. Dès lors, il ne s'adressa plus de prières qu'à Dieu ; toutes les églises étaient pleines de gens qui demandaient au ciel l'intervention de sa puissance pour sauver le duc de Montmorency.

Ramené dans l'hôtel-de-ville après sa comparution devant le parlement, et pendant qu'on délibérait encore, le duc se fit ôter l'habillement qu'il portait, et en mit un de toile blanche, pré-

paré depuis longtemps, dit-on, pour cette occasion, sans doute afin d'éviter qu'on ne le dépouillât après sa mort. Il écrivit deux lettres, l'une au cardinal de la Valette, l'autre à la princesse de Condé, et fit encore quelques dispositions nouvelles pour ses serviteurs. On vint lui demander, de la part du roi, suivant l'usage, le bâton de maréchal et le collier de l'ordre qu'il remit aussitôt; et il se préparait à descendre dans une chapelle au-dessous de l'étage où il était pour y entendre la lecture de l'arrêt de la cour, lorsqu'un ordre du roi vint appeler le lieutenant des gardes-du-corps qui commandait à l'hôtel-de-ville. Pour cette fois on crut qu'il s'agissait de grâce. L'officier trouva le roi dans son cabinet, entouré de seigneurs et courtisans, qui tous avaient sous leurs habits de fête la contenance de la douleur. On dit qu'en ce moment le maréchal de Châtillon eut le courage de faire parler tous ces visages muets de crainte et de douleur, et de tenter un dernier effort sur le cœur du roi, qui donna froidement ses ordres pour l'exécution.

Le roi « ayant égard aux prières d'aucuns de » ses spéciaux serviteurs, pour que l'exécution » à mort du duc de Montmorency se fît en

» lieu particulier, ainsi qu'il fut autrefois ac-
» cordé en semblable cas au maréchal de Biron
» par son très-honoré père que Dieu absolve, »
avait bien voulu condescendre jusqu'à permettre que le duc eût la tête tranchée dans l'hôtel-de-ville de Toulouse, et non sur la place publique, comme l'arrêt l'ordonnait. Le lieutenant des gardes, après avoir reçu ce commandement du roi, trouva le prisonnier qui s'était coupé lui-même sa moustache et qui s'entretenait avec le père Arnoux, tous ses gardes se tenant autour de lui, tête nue et sans armes. On le fit descendre dans la chapelle, un crucifix en main, et couvert d'une méchante casaque de soldat sur son linceul de toile. Il fit sa prière devant l'autel, entendit à genoux la lecture de l'arrêt, et les gardes du roi l'abandonnèrent au grand prévôt, avec ordre toutefois d'attendre que le lieutenant fût encore une fois de retour d'auprès du roi, auquel il allait rendre compte. Il revint bientôt, apportant à l'exécuteur l'ordre de faire son office. Le duc lui donna ses mains à lier, son col à dépouiller, ses cheveux et sa chemise à couper. Il recommanda seulement qu'on eût soin de ne pas laisser rouler sa tête jusqu'à terre. Il marcha ainsi de la chapelle

jusqu'à l'échafaud dressé dans la cour de l'hôtel-de-ville, dont les portes étaient fermées. Il y monta d'un pas ferme, se mit à genoux, baisa le crucifix et mit la tête sur le billot, « au-dessus » duquel était suspendue une sorte de doloire » tenue entre deux ais de bois, et attachée par » une corde qui, en se lâchant, la faisait tom- » ber. » Comme, dans la position qu'il avait prise, ses blessures le faisaient souffrir, il demanda un peu de répit pour se placer autrement, prononça quelques paroles pieuses et reçut le coup mortel. Alors les portes furent ouvertes, les gens de guerre sortirent de l'hôtel-de-ville, et le peuple s'y précipita pour contempler entre les mains du bourreau cette tête si chère, et recueillir précieusement tout ce qu'on put ramasser de son sang. Le lendemain de cette exécution, le roi partit de Toulouse prenant le chemin de Paris, pendant que le cardinal de Richelieu conduisait à Bordeaux la reine qui avait suivi son mari dans tout ce voyage.

Cette sanglante tragédie avait commencé par une équipée du duc d'Orléans; elle finit de même. La nouvelle de la mort du duc de Montmorency vint trouver à Tours le frère du roi. Alors il parut comprendre, après un mois d'une

vie tranquille et douce, ce qu'il n'avait pas senti quand il traitait à Béziers entre l'armée du roi et la frontière espagnole ; il se vit tout chargé du meurtre d'un ami qu'il avait abandonné. D'ailleurs, ce sont ses serviteurs qui le disent, il n'était pas trop rassuré sur sa propre position à cause du mariage contracté en Lorraine. Il l'avait effrontément nié aux commissaires du roi, encore bien qu'un des seigneurs qui l'accompagnaient eût affirmé qu'il avait vu les deux époux dans le même lit. Il n'avait été fait nulle mention de cet événement dans les torts dont on lui faisait grâce, et il pouvait craindre qu'on n'eût réservé pour une autre occasion ce crime d'état, dont il serait facile de se procurer l'évidence. Ce motif l'excitait à ne pas rester plus longtemps entre les mains du roi, et la mort du duc de Montmorency lui parut un beau prétexte pour en sortir. Il partit donc de Tours sans rien dire, et gagna la Flandre aussi diligemment qu'il lui fut possible, laissant derrière lui une lettre écrite de Montereau et adressée au roi. Dans cette lettre, il prétendait que la vie du duc avait été la condition secrète, mais bien entendue entre lui et le surintendant de Bullion, sous laquelle il se soumettait à tout ce que portait le traité,

10 novembre

qu'autrement il eût mérité le mépris des hommes; que, puisque le roi manquait à cette promesse, sa parole n'était plus engagée, et qu'il allait chercher une retraite assurée hors du royaume. La réponse du roi fut pleine de modération et de douceur; il démontrait la justice de l'arrêt qui avait condamné le duc de Montmorency; il démentait, par les propres termes du traité, la promesse toute contraire que le duc d'Orléans prétendait lui avoir été faite, et quant au regret tardif que celui-ci témoignait d'avoir signé ces conditions humiliantes, le roi lui disait simplement : « Chacun » sait en quel point vous étiez, et si vous pou- » viez faire autre chose. » C'est là en effet qu'est toute la vérité de cette expédition follement tentée, imprudemment soutenue, sans but, sans puissance, sans prétexte, et dont le récit n'a d'intérêt que par le résultat cruel qui éteignit, dans la personne d'un brave et loyal seigneur, la branche la plus honorée d'une illustre maison. Si la conservation de l'autorité royale, qui formait alors le premier besoin des peuples, demandait une telle victime, il faut avouer que la cause pour laquelle il mourut ne méritait pas un tel martyr.

25 novembre.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE I.

Mort de Gustave-Adolphe. — Maladie du cardinal à Bordeaux. — Retour du cardinal auprès du roi. — Négociation avec les princes allemands. —Disgrâce du garde des sceaux de Châteauneuf. — Pierre Séguier le remplace. — Création d'un parlement à Metz. — Punition des rebelles dans les provinces. — Débat avec le parlement au sujet des condamnés titulaires d'offices. — Le roi se fait obéir. — Amnistie aux complices de la dernière rébellion. — Création de chevaliers du Saint-Esprit. — Résultat des négociations en Allemagne. — Assemblée d'Hailbron. — Nouveau traité avec la Suède. — L'électeur de Saxe fait trève avec l'Empereur. — Conduite équivoque de Waldstein. —Négociation avec les Provinces-Unies. — Pourparler de trève rompu. — Griefs contre le duc de Lorraine. — Saisie du duché de Bar. — Le roi s'avance vers la Lorraine. — Il refuse les soumissions du duc, et exige la remise de Nancy.

Dans le moment où la France voyait renaître cette éternelle tracasserie suscitée par le frère du roi au gouvernement de l'état, un grand événement retentissait par toute l'Europe. Le roi de Novembre 1632.

Suède, Gustave-Adolphe, venait de tomber sur un champ de bataille. Nous l'avons vu, après un court repos à Mayence, reprendre sa course victorieuse. Le comte de Tilly, qui avait été longtemps à se remettre de la défaite de Leipsick, voulut s'opposer à son passage, sur le bord du Lech qui servait de fossé à la Bavière, et, vaincu
Mars. pour la seconde fois, il n'eut d'autre consolation que de ne pas survivre à la déroute des siens. Alors la Bavière fut ouverte au Suédois, qui menaça bientôt les états héréditaires de la maison d'Autriche. Réduit à défendre ses domaines, l'empereur appela Waldstein à son secours, non plus comme un sujet qui reçoit des ordres et les exécute au péril de sa vie ou de sa gloire, mais comme un allié qui fait ses conditions et règle sa récompense. Maître d'une armée à lui, où ni l'empereur ni son fils n'avaient le droit de paraître, dans laquelle il exerçait tous les pouvoirs d'un souverain, Waldstein laissa ruiner son antagoniste le duc de Bavière, et prit son temps pour se mettre en campagne. Dès ce moment la forme de la guerre, jusque-là brusque, audacieuse et pleine de hasards, prit un caractère tout
Juin. différent. Les deux rivaux s'observèrent, se tinrent en échec, cherchèrent à prendre leurs avantages

et à se préserver des risques. Trois mois durant, on les vit, l'un près de l'autre, chacun enfermé dans son camp, devant Nuremberg que le roi de Suède secourait, patiemment occupés à se ruiner ensemble pour savoir qui des deux serait épuisé le premier. Enfin à force de se mesurer, de s'éviter ou de se suivre, ils se rencontrèrent tous deux face à face, dans les champs de Lutzen, avec l'obligation et le désir de combattre. Gustave-Adolphe attaquait, Waldstein avait à se dé- 16 novembre.
fendre. Après les premières décharges de la mousqueterie, le roi de Suède, qui faisait volontiers le soldat, se trouva mêlé dans un escadron de cuirassiers ennemis. Un coup de pistolet lui cassa le bras, un autre coup le mit à bas de son cheval, qui, courant à travers les rangs, apprit à quelques officiers la perte de leur roi. Plus tard, on le trouva mort sous un tas de cadavres. Sa chute, au lieu de décourager ses troupes, avait excité en elles cette fureur qui fait vaincre. L'armée impériale fut culbutée, le second de ses généraux, Papenheim, mortellement blessé, et Waldstein obligé de faire retraite devant le corps du héros suédois. La mort de ce prince parut pourtant une assez belle compensation de la défaite pour qu'on s'en réjouît à Vienne, à Madrid

et à Rome, comme on eût fait d'une victoire. Nulle part on ne la célébra d'une façon plus singulière qu'en Espagne, où le roi eut la patience d'assister à la représentation d'un drame composé sur ce sujet et qui dura douze jours. Mais on vit bientôt que, par un bonheur assez rare chez les conquérants, Gustave-Adolphe n'emportait pas avec lui toute son entreprise. Le duc Bernard de Saxe-Weymar avait achevé la bataille ; le chancelier de Suède, Axel Oxenstiern, continua la politique; la couronne passa sans trouble sur la tête de Christine, âgée de sept ans.

Le cardinal de Richelieu, qui était resté malade à Bordeaux, se hâta de rejoindre le roi sur le bruit de cette nouvelle. Il rapportait encore avec lui des ressentiments. Sa maladie, qui n'avait pas été sans danger, avait donné l'éveil à quelques espérances trop peu soigneuses de se cacher. Le but de son voyage était de conduire la reine-régnante à la Rochelle, au Brouage, à Richelieu, et de lui faire les honneurs en tous ces lieux qui étaient de sa conquête, de son gouvernement, ou de son domaine. Cette jeune cour de femmes, qui ne cherchait que joie et plaisirs, laissa volontiers le ministre souffrant lutter dans son lit contre un mal cruel, et ne voulut pas

perdre une occasion de divertissement. Le garde des sceaux, qui était de la compagnie, ne montra pas la tristesse et l'inquiétude qu'il fallait pour le chef du conseil menacé de mort. Amoureux de la duchesse de Chevreuse, il ne songeait guères qu'à se rendre agréable auprès d'elle, et ce n'était pas avec un air affligé qu'il y avait chance de plaire. Sans doute on dut prévoir aussi ce qui arriverait si le cardinal venait à mourir, et le marquis de Châteauneuf put laisser échapper quelque désir ou quelque espoir de ne pas ensevelir sa fortune dans la tombe de son protecteur. Ce qu'il y a de certain, c'est que le séjour du garde des sceaux auprès de la reine, ses relations avec la duchesse de Chevreuse, et la part qu'il prenait aux réjouissances du voyage, furent comptés par le cardinal comme des torts. Le duc d'Epernon aussi lui causa quelques alarmes. Le cardinal ne trouva pas qu'il y eût assez de distinction pour lui dans l'accueil pompeux que ce magnifique seigneur avait préparé pour la reine. Lorsqu'elle le laissa dans Bordeaux aux mains des médecins, il vit avec chagrin le gouverneur rétablir, aussitôt après le départ de la cour, les signes de son autorité et les usages du commandement supérieur qui lui appartenait.

On suppose encore qu'il conçut quelque effroi de se savoir sous la garde d'un homme puissant qui lui avait témoigné peu d'affection, et qui venait le visiter dans son lit avec une escorte de deux cents gens d'armes. Aux premiers signes de guérison, il quitta Bordeaux, où il venait de voir mourir à côté de lui le maréchal de Schom-
17 novembre. berg, l'un de ses amis les plus sûrs et les plus fidèles; il acheva de se rétablir dans un lieu meilleur, et lorsqu'il fut en état de revenir à la cour, le roi fit dix lieues de chemin pour aller à sa rencontre. Il y eut, dit-on, beaucoup de larmes dans les embrassements du maître et du
3 janvier 1633. serviteur, heureux de se retrouver après la crainte d'une séparation éternelle.

On s'occupa aussitôt de resserrer les alliances avec les ennemis de l'Autriche et d'entretenir la guerre, en y prenant le moins de part qu'on pourrait. Des ambassadeurs furent envoyés à tous les princes d'Allemagne et aux Provinces-Unies. Le marquis de Feuquières eut la principale charge de cette négociation. Il devait employer tous ses efforts et les promesses du roi à empêcher que la confédération des protestants ne vînt à se dissoudre ou seulement à se refroidir. Il avait des brevets de pensions pour les conseillers des prin-

ces, et même pour quelques princes souverains qui ne dédaignaient pas cet encouragement. Le marquis rapporte dans sa relation que le duc Bernard de Saxe-Weymar refusa d'être payé par deux rois; mais, en revanche, le Rhingrave Otto reçut double salaire, en gardant ce qui lui avait été remis pour son neveu. L'électeur de Saxe avait montré des dispositions pacifiques; il fallait essayer de le ramener en paraissant le reconnaître comme le successeur nécessaire de Gustave-Adolphe dans la conduite des affaires, et en lui faisant espérer pour son fils la main de la reine Christine, qu'on offrait en même temps à l'ambition du fils d'Oxenstiern. Le dernier était l'objet des recommandations particulières données à l'ambassadeur. Il devait ne rien épargner pour l'attacher à la France, l'assurer d'aide et de protection en tout ce qu'il voudrait tenter « soit » pour sa propre fortune, soit pour l'intérêt gé- » néral, » lui déférer une autorité supérieure dans les délibérations, éveiller sa convoitise en lui montrant le trône de Suède pour son fils, dont les prétentions seraient appuyées par les armes de la France. On ne négligeait pas non plus les chefs de l'armée suédoise. L'ambassadeur avait « des lettres en blanc » pleines d'éloges et de

témoignages d'affection qu'il devait remplir des noms de Gustave Horn, de Kniphausen, de Banier et d'autres, selon qu'il les trouverait en posture de servir. Pendant que le marquis de Feuquières excitait ainsi les princes et les états protestants à s'unir et à persévérer, un autre ambassadeur allait visiter les princes catholiques. Celui-là n'avait à parler que du rétablissement de la paix, seul but de tout ce que faisait le roi. Il devait persuader au duc de Bavière que ce grand intérêt de l'Allemagne et de toute la chrétienté serait facilement atteint, s'il se rapprochait des princes protestants, maintenant libres de leurs volontés par la mort du roi de Suède, et s'il se faisait médiateur entre eux et l'empereur pour forcer celui-ci à des conditions raisonnables. Il y avait aussi un envoyé à l'adresse de l'empereur lui-même, chargé des civilités les plus affectueuses, mais sans autre pouvoir que d'exprimer des regrets et des désirs, de répondre aux reproches, d'attendre et de solliciter des propositions, en réglant toujours sa marche sur les progrès que ferait la négociation principale, qui avait pour objet la continuation de la guerre. Avec les Hollandais on y allait d'un pied plus ferme; le baron de Charnacé eut ordre de combattre ouvertement l'in-

clination qui paraissait s'y manifester pour la conclusion d'une trêve, de leur offrir argent et soldats pour faire des conquêtes, où les troupes et même les drapeaux de France serviraient sous les ordres du prince d'Orange.

Toutes ces instructions étant données, la pensée du cardinal se reporta sur des objets plus voisins. Il trouvait dans le conseil un homme qui lui avait donné des soupçons, une créature qui manquait de docilité, et qui prétendait se faire valoir pour quelques services rendus en sous-ordre. Le garde des sceaux, marquis de Châteauneuf, engagé dans une cabale de femmes où l'intrigue servait d'assaisonnement aux plaisirs, importunait le cardinal. Il n'était pas difficile de le rendre coupable aux yeux du roi, toujours en défiance de ceux qui recherchaient la faveur de la reine sa femme. On l'accusa d'intelligence avec les amis de la duchesse de Chevreuse en Angleterre, pour appeler la reine-mère dans ce pays et lui faire donner un asile auprès de sa fille Henriette. De plus on lui reprocha de troubler une cour étrangère en prenant parti, lui ministre de France, pour un des deux rivaux qui se disputaient la confiance de Charles I. C'étaient là des crimes bien obscurs, et une disgrâce pou-

vait paraître suffisante pour les punir. Mais on voulut le traiter absolument comme celui dont il avait obtenu la place. Le garde des sceaux fut
25 février arrêté dans son logis par un capitaine des gardes du corps, et conduit prisonnier au château d'Angoulême. Il avait un frère servant dans les armées. Celui-ci, averti à temps, monta précipitamment à cheval sans changer d'habit et courut les chemins en costume de ville. Arrêté sur la route par des archers en quête d'un meurtrier, il fut reconnu par le juge du lieu qui, n'ayant pas encore appris son changement de condition, lui fit toutes sortes d'excuses et lui procura des chevaux. Il arriva ainsi jusqu'à la frontière du royaume et se rendit en Hollande où il avait un commandement militaire. La terreur qu'inspirait alors une disgrâce de cour allait si vite et si loin que le maréchal d'Estrées, lié d'amitié depuis longtemps avec le garde des sceaux, en fut ému jusque dans son camp d'Allemagne. Il s'imagina que, pour plus de ressemblance entre l'événement du jour et celui qui avait amené l'élévation du marquis de Châteauneuf, le cardinal voudrait se donner encore le plaisir d'arrêter un général d'armée au milieu de ses soldats, et qu'on lui destinait dans cette nouvelle catastrophe le rôle

du maréchal de Marillac. Il prit donc l'épouvante à l'arrivée d'un paquet portant une autre adresse que la sienne, quitta ses troupes sans mot dire et se mit en sûreté, jusqu'à ce qu'il fût bien certain qu'on n'avait pas du tout songé à lui. Il en fut quitte pour un peu de ridicule, « quoiqu'il eût » mérité un traitement plus sévère, » comme le fit observer le cardinal, qui ne fut peut-être pas fâché d'inspirer la peur, même sans y penser. Le marquis de Leuville, son neveu, fut mis à la Bastille d'où il sortit deux ans après. On y conduisit aussi « le chevalier de Jars, qui avait » grande confiance avec le garde des sceaux et » vivait comme son domestique. » Ce dernier resta plusieurs mois en prison, fut mené à Troyes, condamné à mort, obtint sa grâce sur l'échafaud, et revint garder prison à la Bastille.

Cette fois le cardinal, dont la main n'avait pas jusque-là été heureuse dans le choix d'un garde des sceaux, chercha soigneusement un homme qui avec assez d'activité dans l'esprit, assez de résolution dans le caractère, pour vouloir pousser sa fortune et se mettre en renom, comprît en même temps la nécessité d'associer toute son ambition à la grandeur du ministre puissant et consentît à relever de lui. Il jeta les yeux sur le

président Pierre Séguier; le traité fut conclu entre eux, et le président reçut les sceaux de France. Ses lettres de provisions portaient que l'office de chancelier, toujours possédé par Étienne d'Aligre, y serait joint et réuni dès qu'il deviendrait vacant et sans qu'il fût besoin de nouvelle institution.

Le dernier acte auquel le marquis de Châteauneuf avait prêté son nom était la création d'un parlement dans la ville de Metz. C'est réduire à de bien petites proportions un établissement de cette nature, que d'y voir seulement, comme l'ont fait certains historiens, un moyen de ramasser quelque argent par la vente des charges qui allaient former une nouvelle juridiction souveraine. Outre l'avantage qui pouvait en résulter pour les particuliers, dont les contestations étaient encore soumises à des justices irrégulières conservées par les traités de paix, c'était une prise de possession solennelle d'un pays conquis depuis près d'un siècle, et sur lequel il restait encore des réserves et des droits de reprise que l'empereur, en un temps plus opportun, n'aurait pas manqué de faire valoir. De plus c'était une barrière d'autre espèce opposée au duc de Lorraine, avec lequel on n'était pas fâché d'être toujours en

état de procès, pour entrer en guerre contre lui lorsque l'occasion en serait jugée favorable.

Cependant des intendants de justice parcouraient les provinces, avec charge de faire exécuter rigoureusement les déclarations rendues contre les rebelles qui avaient embrassé la cause du duc d'Orléans, de faire exécuter en effigie les absents, de raser les châteaux et places fortes appartenant aux seigneurs de ce parti. Les ressentiments publics ont conservé le nom de deux maîtres des requêtes investis de cette commission en Languedoc et en Champagne, les sieurs de Machault et de Laffemas. Un autre officier du roi, le sieur d'Argenson, procédait aux mêmes mesures dans la Touraine, le Limosin et l'Auvergne. Un moine du Barrois fut roué vif à Metz pour avoir offert d'attenter à la vie du cardinal, moyennant vingt mille livres. Le parlement de Dijon, saisi de la poursuite contre les principaux officiers du duc d'Orléans, en condamna plusieurs par contumace à la peine capitale, et se contenta des galères perpétuelles à l'égard d'un gentilhomme, le baron de Saint-Romans, qui tomba entre ses mains.

Il y avait aussi des coupables dont la condamnation devait s'exécuter à Paris, en raison des

charges qu'ils occupaient dans les cours souveraines. Le président Lecoigneux et le maître des comptes Monsigot, serviteurs du duc d'Orléans, condamnés à mort par le parlement de Dijon en vertu d'une commission expresse, laissaient chacun une place vide dans leur compagnie. Un conseiller au parlement, nommé Deslandes-Payen, obligé de chercher retraite à Bruxelles pour le mauvais état de ses affaires, s'y était mis, par occasion, au service de la reine-mère, et avait encouru ainsi la peine du crime de lèse-majesté dont sa compagnie le déclara convaincu. Ces trois officiers étaient contumaces, et il semblait résulter des anciennes ordonnances que, pendant les cinq ans qui leur étaient laissés pour se représenter et purger la procédure, toute leur peine était suspendue. Le roi voulut pourvoir sur-le-champ à les remplacer, en confisquant leurs offices qu'il déclara dès à présent éteints. Alors s'éleva dans le parlement une nouvelle contestation contre l'autorité souveraine. Il arrêta que la déclaration concernant les charges de président et de conseiller, appartenant aux condamnés absents, serait mise au greffe pour y rester jusqu'à l'expiration des cinq années, après lesquelles il en

serait délibéré. Le roi envoya en exil, à Blois, le président de Mesmes, auteur de cet avis, et le parlement lui ayant adressé une députation au sujet de cette rigueur, il parla aux magistrats avec emportement, « leur reprochant de ne » pas même vouloir lui laisser sur eux les mêmes » droits de contrôle et de punition qu'ils exer» çaient avec toute puissance sur les officiers » d'un ordre inférieur. » Il leur indiqua le jour d'un lit de justice, où il se rendrait et où il voulait être reçu avec toutes les soumissions anciennement usitées, dont il avait résolu de ne plus se départir ; savoir que quatre présidents et six conseillers vinssent à sa rencontre, que le grand chambellan fût couché et non assis à ses pieds, et que le garde des sceaux prît ses ordres à genoux. Il exigea aussi que le garde des sceaux reçût les honneurs dont le parlement prétendait n'être tenu qu'envers le chancelier. Il fut plus doux avec les magistrats du parquet, et leur fit remarquer « qu'il se portait fort bien, » quoi que certaines gens pussent en dire. » 25 mars.

En conséquence il se rendit au parlement avec les cérémonies qu'il avait commandées. Le garde des sceaux exposa la difficulté qui venait d'être soulevée ; il en réduisit l'objet à la suppression 12 avril.

immédiate des offices possédés par les contumaces, laissant la question indécise pour le surplus de leurs biens. « Les dignités émanées du » roi étaient, disait-il, comme une communi» cation de sa lumière, de même que les idées » venaient de Dieu, qui leur donnait une forme » et un caractère. Si ceux qui en étaient revêtus » manquaient à leur devoir envers le roi, ils » perdaient aussitôt cette clarté qu'ils en avaient » reçue, et n'étaient plus bons à aucune fonction » de leur charge. » Ce qui était plus clair et plus solide, c'était l'inconvénient qu'il y avait à laisser des hommes bannis du royaume se faire gloire, chez l'étranger, d'une fonction qu'ils ne pouvaient plus remplir dans leur pays, en garder le titre et les insignes, pendant que leurs siéges restaient inoccupés là où ils avaient été nommés pour être utiles. Le premier président répondit en faisant valoir le respect dû aux anciennes lois, et le parlement, sans autre résistance que ce discours dont le roi ne fut pas content, enregistra les deux déclarations, portant la règle générale et l'application particulière de la suppression des offices contre les contumaces. Après quoi le roi rétablit aussitôt les offices supprimés, en faveur de deux nou-

veaux titulaires, et le président Lecoigneux se trouva heureusement remplacé par Chrétien de Lamoignon.

Ce fut ici la clôture des sévérités exercées contre les auteurs et complices de l'insurrection du Languedoc. Une abolition générale fut envoyée dans cette province pour être enregistrée au parlement de Toulouse, afin de rétablir en leur bonne fame et renommée, comme aussi en leurs biens, tous les seigneurs, gentilshommes et autres rebelles du pays, à la charge par eux de revenir en leurs maisons avant trois mois. Quinze personnes seulement étaient exceptées de cette grâce, et dans ce nombre on comptait cinq évêques. Ensuite on songea aux récompenses. Il s'était fait déjà successivement un honnête partage des gouvernements et des emplois délaissés par les coupables, entre ceux qui avaient rendu des services. On voulut joindre à ces faveurs utiles une distribution d'honneurs. Le roi qui, depuis treize ans, n'avait pas fait de larges promotions dans l'ordre du Saint-Esprit, résolut de dresser une nouvelle liste de chevaliers, et la brigue fut grande pour y voir son nom inscrit. Un chapitre général de l'ordre ayant été convoqué pour la réception de ceux qui allaient

être promus, le roi lui fit proposer une mesure jusque-là inconnue contre ceux de ses membres qui avaient failli en leur devoir. Le duc d'Elbeuf qui n'avait pas profité de son abolition, et le marquis de la Vieuville auquel on n'en avait pas accordé, étaient tous deux déclarés criminels de lèse-majesté. Claude de Bullion, nommé garde des sceaux de l'ordre en remplacement du marquis de Châteauneuf, demanda, de la part du roi, qu'ils fussent dégradés en plein chapitre, et que l'on détachât, des murs de l'église des Augustins à Paris, l'écusson de leurs armes pour le briser publiquement et lui substituer un tableau noir, portant écrit en lettres blanches l'arrêt de cette flétrissure, « suivant l'exemple donné par le duc Charles de Bourgogne à l'encontre du duc Jean de Brabant son cousin. » Le chapitre prononça une sentence conforme à cet avis. Ensuite on lui remit le rôle des nouveaux élus, qui fut porté, après l'examen, dans la chambre du roi où les courtisans attendaient avec grande inquiétude. En tête de cette liste étaient les cardinaux de Richelieu et de la Valette. Trois archevêques, parmi lesquels était celui de Paris, car ce siége avait été érigé en archevêché dans l'année 1623, quarante-quatre

princes, seigneurs et gentilhommes avaient part à *la* promotion. On y trouvait un mélange assez singulier de gens dévoués et suspects. Quatre parents du cardinal y figuraient avec le frère du duc d'Elbeuf et les trois fils du duc d'Épernon. A côté du marquis des Fossés, qui avait servi utilement en Languedoc, était le maréchal de Toiras, dont les frères avaient suivi le duc d'Orléans, et contre lequel le cardinal nourrissait depuis longtemps dans l'esprit du roi tout ce qu'il pouvait y faire entrer de défiance. Le premier écuyer de Saint-Simon avait obtenu cet honneur pour lui et pour son frère aîné, qui s'avançait obscurément à la suite de sa faveur. Il fut permis au comte d'Harcourt de quitter son rang et de s'absenter de la cérémonie au 14 mai. moment où le héraut brisait sous ses pieds les armoiries de son frère le duc d'Elbeuf; il y revint ensuite prendre sa place. Le cardinal trouva encore moyen de se faire accorder ici quelques distinctions particulières qu'on ne manqua pas de faire valoir. Le cardinal de la Valette partagea avec lui le privilége de ne pas s'agenouiller pour prêter le serment et recevoir le collier. Mais ce que le premier ministre obtint seul, ce fut « un rocher de confitures, d'où sourdait une

» fontaine d'eau parfumée, » que le roi prit soin de lui envoyer au dessert du festin solennel où tous les chevaliers étaient réunis. Il n'y a pas un écrivain contemporain qui ait osé négliger un fait de cette importance.

Ainsi se passait le temps, pendant que les négociateurs travaillaient à resserrer la coalition et à rallumer la guerre. Le marquis de Feuquières avait trouvé le chancelier Oxenstiern tout disposé à continuer les desseins de son maître. Mais il n'en était pas ainsi de l'électeur de Saxe, jaloux de voir le premier rang attribué presque sans conteste à un sujet qui avait le tort de valoir plus qu'un prince. On reprochait à l'électeur l'ivrognerie et la brutalité; il était peu considéré des siens et des alliés. Aussi l'empereur ne cessait-il de le solliciter pour le détacher de la ligue qui pouvait difficilement subsister sans lui. Il fallait donc en même temps le retenir et s'en défier. Une assemblée des princes et états des quatre cercles supérieurs d'Allemagne était convoquée à
19 mars. Hailbron pour s'entendre sur les mesures d'intérêt commun. L'ambassadeur de France y parla au nom du roi, et recommanda puissamment la personne du chancelier. Mais en même temps

il eut soin de mettre des bornes au pouvoir qu'on lui conférait, et d'empêcher qu'il ne s'en prévalût pour se faire un établissement en Allemagne. Les déterminations prises dans l'assemblée, « par l'encouragement et exhortation du » roi de France, » furent de se lier plus étroitement que jamais à la couronne de Suède, d'inviter le chancelier Oxenstiern à prendre la direction des affaires, « encore bien qu'il eût dé» siré ne pas être employé en cette occurrence, » de lui adjoindre un conseil, par l'avis duquel il résoudrait toutes choses d'importance, de ne faire paix ni trève l'un sans l'autre, de ne souffrir entre eux aucune neutralité, d'entretenir les armées nécessaires, et d'y faire observer une exacte discipline. Ensuite l'alliance de la Suède et de 9 avril.
la France fut renouvelée sur les bases du traité de Bernwald, la Suède fournissant les hommes et les armes, la France contribuant d'un million aux dépenses de la guerre. Il y eut quelques difficultés sur les termes de la garantie stipulée par la France en faveur de la religion catholique, le chancelier se servant de ce prétexte afin de rendre suspecte aux protestants une protection pour laquelle il leur voyait trop de préférence. Le traité étant signé, le marquis de

Feuquières proposa à l'assemblée de s'y joindre : les députés des princes absents ne jugèrent pas leur pouvoir suffisant pour le faire aussitôt ; mais ils donnèrent par écrit l'assurance qu'ils y disposeraient leurs maîtres, et la France se trouva ainsi en relation directe avec les confédérés d'Allemagne, ce que le chancelier Oxenstiern, et surtout l'ambassadeur d'Angleterre, témoin sans puissance et sans considération de toute cette affaire, voulurent vainement empêcher.

Il restait de faire adopter toutes ces résolutions par l'électeur de Saxe et par l'électeur de Brandebourg. Le marquis de Feuquières trouva le premier fort refroidi ; il n'approuvait pas ce qui avait été fait à l'assemblée d'Hailbron, comme étant contraire aux constitutions de l'empire ; il ne demandait pas mieux que d'entrer en traité particulier ; mais il était déjà engagé dans une négociation pour la paix, commencée par la médiation du roi de Danemarck, et où l'ambassadeur de France serait bien reçu à intervenir. En même temps la nouvelle vint d'une trêve conclue entre le général de ses troupes en Silésie et le chef de l'armée impériale. L'électeur voulut en paraître irrité ; mais cette feinte colère ne dura pas, et il prolongea lui-même la convention qu'il avait

Juin

eu l'air de désavouer. L'électeur de Brandebourg, qui avait besoin d'appui dans les nombreuses contestations qu'on lui suscitait pour les diverses parties de son héritage, se montra tout dévoué à la coalition. Juillet.

La guerre cependant se continuait sur tous les points de l'Allemagne, mais avec plus de dommage pour les provinces qui en étaient le théâtre, que de résultats décisifs pour l'un ou l'autre parti. Il y avait matière à conjectures dans la conduite du duc de Friedland qui, au lieu de tenter quelque grand effort contre les armées ennemies répandues dans le pays, s'était pressé de rentrer dans la Bohême et d'y augmenter ses forces. On lui supposait le désir d'acquérir la souveraineté d'un royaume où il était né sujet, et qu'il avait deux fois reconquis au profit d'un maître ingrat. Le souvenir de l'indigne traitement qu'il avait reçu après tant de services devait en effet se réveiller plus amer en son cœur, alors qu'il se voyait remonté au rang dont on l'avait fait descendre, et peut-être à la veille d'en être précipité par un semblable caprice. Il n'en combattit pas moins les Saxons et les Suédois dans la Silésie, comme pour ne pas en perdre l'habitude ; mais en même temps il essayait de nouer

quelque intelligence avec l'ennemi, s'adressant tantôt à l'ambassadeur de France, tantôt au chancelier de Suède, plus souvent et avec plus d'instance aux électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour leur faire accepter son intérêt particulier et les satisfaire aux dépens de la puissance impériale. Si l'on avait pu tomber d'accord sur les conditions d'une telle alliance, ou seulement se fier aux premières avances qui en étaient faites, il est impossible de prévoir où se seraient arrêtés les événements qu'elle devait produire. Heureusement pour l'empereur, il n'en fut pas ainsi. Les propositions de Waldstein parurent suspectes aux confédérés; personne ne voulut croire à la bonne foi de sa trahison. Il n'était pas lui-même bien certain de sa pensée : son principal dessein semblait être de chasser les Suédois et de terminer les affaires de l'empire avec l'aide des seuls intéressés, ce qui ne l'empêchait pas d'accréditer des agents auprès d'Oxenstiern. Toutes ces tentatives diverses, qui venaient peut-être de l'hésitation, parurent des combinaisons perfides, et le duc de Friedland fut obligé de continuer à vaincre ceux avec lesquels il désirait se lier.

Août. Dans le même temps le baron de Charnacé,

ambassadeur de France vers les Provinces-Unies, était venu se jeter à la traverse d'un traité qui se négociait entre la Hollande et les provinces espagnoles, représentées à cet effet par une assemblée de gens du pays, à qui l'infante semblait avoir remis le soin de l'intérêt national. Les pouvoirs pour conclure cette trève avaient été donnés de part et d'autre à des députés; on avait échangé déjà ces premières propositions qui marquent le point le plus éloigné d'où chacun veut partir pour arriver à se joindre. Dès que la France intervint, les Hollandais demandèrent si elle était résolue à faire la guerre pour son compte, en son nom et sérieusement; auquel cas ils offraient de rompre toute négociation, de se mettre en campagne et de travailler à la conquête de la Flandre avec et pour le roi. Or, ce n'était pas là que le conseil de France en voulait venir; l'état du royaume, l'absence de l'héritier présomptif de la couronne, la faible santé du roi, surtout les clameurs des catholiques extrêmes ou, comme disent les mémoires de Richelieu, « des cagots, » l'épuisement des finances, la mauvaise affection et l'incapacité des chefs militaires, tous ces motifs ne permettaient pas de si grands desseins; il fallait encore combattre par les autres. La ques-

tion était de l'aide qu'on leur donnerait. De l'argent, on en offrait assez libéralement ; mais pour les hommes, on ne pouvait les envoyer directement de France en Flandre, comme le voulait le prince d'Orange ; c'eût été commettre une hostilité ouverte. On proposait seulement de mettre six mille soldats et six cents chevaux à la disposition des Hollandais qui viendraient les prendre sur leurs vaisseaux ; car cela paraissait ne pas sortir des libertés permises envers une puissance avec qui l'on entretenait la paix. Ce qui valait mieux pour les intérêts de la France, c'était la contrariété des prétentions apportées par les deux parties, et sur lesquelles, toute influence extérieure à part, rien n'était plus facile que de ne pas s'entendre. De plus, il se tramait depuis longtemps dans les provinces espagnoles une conspiration de seigneurs mécontents qui voulaient secouer le joug de l'Espagne. Ils s'étaient maintes fois offerts au conseil de France, qui n'avait pas trouvé leurs forces suffisantes pour se mettre de leur complot. Au moment où l'on avait besoin de réveiller dans ce pays l'irritation et la haine, ce complot se trouva tout à coup découvert. Les Espagnols firent punir quelques-uns de ceux qui s'y étaient engagés. La guerre, se

continuant tandis que l'on traitait, produisit d'autres causes d'offense et de ressentiment. L'aigreur se mit dans les conférences; les écrits pour et contre la trève ne servirent qu'à exciter les esprits; des deux côtés on devint plus opiniâtre et plus exigeant; enfin, sans qu'il en coûtât rien de plus à la France que ce qu'elle avait d'abord offert, les négociations furent rompues; une ordonnance des états généraux de Hollande appela de nouveau la nation aux armes et enjoignit à chacun « de s'y 12 août.
» préparer par un jour de jeûne et de prière. »

Lorsqu'on fut certain d'avoir rallumé la guerre en Europe, il parut bien séant de montrer quelque part les drapeaux du roi. A peine était-il besoin d'un prétexte pour les appeler en Lorraine. Le duc Charles en fournit des motifs sérieux. De tout côté les alliés se plaignaient de lui aux ambassadeurs du roi, qui s'était rendu en quelque sorte caution de sa conduite. On lui reprochait d'avoir fait déserter les soldats qu'il devait prêter au roi, d'avoir rassemblé dans ses états des gens de guerre qu'il licenciait ensuite sur ses frontières où les Espagnols venaient les prendre tout formés, à peu près comme on avait proposé de le faire en France pour les Hollandais. Il avait aussi commis quelques voies de fait contre des

officiers français ou suédois, traversant ses états sur la foi des traités. On lui imputait encore d'avoir donné aide aux troupes de l'empereur pour s'emparer de Haguenau, dont il sollicitait ensuite par négociations la remise entre ses mains, sous prétexte que cette ville lui était hypothéquée pour une vieille dette. Les Suédois signalaient plusieurs autres actes d'hostilité flagrante, dont le duc cherchait à se justifier par des récriminations. De part et d'autre la mauvaise volonté était évidente, mais le duc de Lorraine avait de plus le tort d'être trop faible pour manquer à sa parole. Il y ajouta celui d'une offense personnelle envers le roi, en laissant arriver à Nancy, sans lui préparer le moindre accueil, un envoyé de France, qui ne put même apprendre en quelle partie de ses états le duc faisait sa résidence. Enfin on avait toujours en réserve contre lui le vieux grief du mariage de sa sœur avec le duc d'Orléans, dont on avait l'air de douter, afin de le laisser s'engager en des dénégations qui lui seraient tournées à crime. Il fut donc résolu qu'on lui ferait sentir ce qu'il était et ce qu'on pouvait contre lui. La première mesure qui fut prise semblerait appartenir à des temps plus reculés. Le duché de Bar relevait de la couronne de

France ; le duc s'était engagé, dans le dernier traité, à prêter le serment de vassal pour cette partie de ses états. On le somma de venir rendre foi et hommage entre les mains du roi, et, faute par lui de satisfaire à cette injonction, le parlement de Paris ordonna la saisie du duché ; 30 juillet.
ce qui fut exécuté aussitôt par l'autorité d'un conseiller de la grand'chambre, chargé de recevoir le serment des bourgeois et de faire prier dans les églises pour la personne du roi suzerain.

On dirigea ensuite des troupes vers la Lorraine, et le roi lui-même s'avança de château en château sur cette route. On fit publier, dans les états du duc, un ordre à tous les Français qui avaient pris du service en ses armées de les quitter sur-le-champ et de revenir auprès du roi. Menacé par la France, le duc de Lorraine ne s'en obstinait pas moins à tenir un corps de troupes en face des Suédois qui assiégeaient Haguenau. Le marquis de Saint-Chaumont reçut commandement de marcher contre ces forces ; mais déjà elles s'étaient dissipées dans un combat étourdiment engagé avec une partie de l'armée suédoise. Alors le duc eut recours à la prière ; le cardinal son frère vint trouver le roi à Château-Thierry et chercha des excuses pour 18 août.

tous ces reproches. Il alla jusqu'à offrir de nouvelles places pour caution et la rupture du mariage de sa sœur, déjà consommé. Mais on lui signifia que le roi, pour cette fois, ne se contenterait pas à moins de la remise de Nancy entre ses mains. Un second voyage du cardinal de Lorraine n'apporta rien de plus que l'offre faite, pour son propre compte, d'épouser la nièce du cardinal de Richelieu, qui refusa cet honneur ; et le roi continua son chemin vers la Lorraine, décidé, par toutes les considérations du ressentiment et de la politique, à tenter le siége de Nancy, dont la prise devait rompre le mariage de son frère et le rendre disponible pour une autre alliance, balancer quelque peu les accroissements obtenus par le parti protestant, donner à la France un rempart formidable
26 août du côté de l'Allemagne, enfin préparer la voie à l'agrandissement du royaume jusqu'à la limite du Rhin. L'idée de conquête commençait à se produire.

CHAPITRE II.

Nouvelles propositions du cardinal de Lorraine. — Évasion de la princesse Marguerite. — Le roi assiége Nancy. — Le duc de Lorraine signe un nouveau traité. — Il vient au camp du roi. — Le roi entre dans Nancy. — Révélation d'un projet d'assassinat contre le cardinal de Richelieu. — Punition du coupable. — Tentative de rapprochement entre la reine-mère et le roi. — Le roi retourne vers Paris. — Arrivée d'une armée espagnole en Allemagne. — Emploi du duc de Rohan en Suisse. — Marche de l'armée espagnole vers l'Alsace. — Elle repassé le Rhin. — Délibération du conseil au sujet de la reine-mère et du duc d'Orléans. — Le cardinal de Lorraine vient à Paris. — Querelle du duc d'Epernon avec l'archevêque de Bordeaux. — Humiliation du duc d'Epernon.

—

Le cardinal de Lorraine était revenu une troisième fois auprès du roi pour arrêter sa marche, en lui présentant de la part de son frère les offres d'une complète soumission. Il consentait à lui livrer sa sœur Marguerite, cette jeune femme 28 août.

qu'on accusait « de rapt commis sur la personne » d'un mineur. » De plus, le duc paraissait las de l'autorité souveraine, qu'il avait si fort ambitionnée, et qui ne lui avait donné ni repos, ni gloire, ni profit. Il était prêt à l'abdiquer au profit du cardinal son frère, que le roi jugeait homme de foi et de sens, et de qui l'on ne voudrait pas exiger qu'il reçût garnison dans sa capitale. Ce devait être une assez belle satisfaction au roi que d'avoir réduit à la condition d'un particulier le prince dont il avait à se plaindre. Le cardinal de Richelieu lui répondit que le roi le verrait avec grand plaisir à la place du duc Charles, mais qu'il ne lui en faudrait pas moins ouvrir aux troupes de France les portes de Nancy, dans la crainte que son frère ne se ravisât. Cependant la ville était serrée de près par le marquis de Saint-Chaumont et le roi s'en approchait. Le cardinal de Lorraine, qui y faisait sa demeure tandis que son frère gardait avec ses troupes les montagnes des Vosges, avait un passeport du roi pour traverser l'armée française sans obstacle. Désespérant d'obtenir par négociation la levée du siége, et voyant qu'on ne voulait pas de la princesse Marguerite sans Nancy, il songea du moins à sauver sa sœur, si la ville devait être

prise. Il la fit asseoir dans son carrosse, déguisée en homme « ou plutôt en ange, tant était grande 29 août.
» sa beauté, » et se présenta de bon matin aux avant-postes du marquis de Saint-Chaumont. Les officiers négligèrent de visiter exactement la voiture, et, dès que l'on fut dans la campagne, on courut à grande hâte chercher des chevaux tout préparés qui emportèrent la princesse à Thionville. De là elle se rendit à Bruxelles auprès du prince qu'elle déclarait ainsi son époux.

La possession de cette princesse eût été peut-être un embarras pour le roi; son évasion devint une offense qui excita davantage sa colère. Jusque-là, il semblait se porter assez faiblement à l'entreprise que le cardinal de Richelieu lui avait conseillée. Nancy était bien fortifié; un siége paraissait chose de longue exécution, et plus d'une fois le cardinal avait éprouvé, comme il ne négligeait aucune occasion de le dire, que la vertu du roi n'était pas la patience. Cependant, se croyant poussé à bout, il ordonna avec ardeur les travaux nécessaires pour entourer la ville. Le cardinal de Richelieu se fit honneur de contredire à ce sujet le plan des généraux et d'en présenter un qui fut adopté. En ce même temps venait d'être établi le nouveau parlement de 26 août.

Metz, dont le premier arrêt acquitta une femme accusée d'avoir tué de deux coups de pistolet un homme qui avait attenté à sa pudeur. Le roi écrivit à ce parlement pour l'instruire des motifs
2 septembre. qui l'engageaient « à attaquer le duc de Lor-» raine. » « Ce prince avait, disait-on, publi-» quement contrevenu aux traités en mainte-» nant des intelligences avec les ennemis de la » couronne, et en nuisant de tout son pouvoir à » ceux qui favorisaient la France. Non-seule-» ment il s'était mis en hostilité contre les Sué-» dois, mais il avait même voulu faire entendre » que c'était de concert avec le roi. Outre ces » torts généraux, il avait encore osé marier sa » sœur au duc d'Orléans, quoiqu'il eût reçu ré-» ponse du roi qu'il ne pouvait consentir à cette » union. Le roi ne trouvait pas de voie plus » douce que celle des armes pour faire voir sa » sincérité envers ses alliés et pour rompre un » mariage nul, comme fait par rapt et clandestine-» ment; c'est pourquoi il allait assiéger Nancy. » Et, en effet, dès les premiers jours de son arrivée en vue de la ville, la circonvallation fut tracée, les forts marqués, les postes distribués, son propre logis établi à la portée du canon.

Le cardinal de Lorraine n'en vint pas moins,

après l'évasion de sa sœur, continuer la négociation et s'excusa assez faiblement du tour qu'il avait joué. On le renvoya auprès de son frère, et les préparatifs du siége furent poussés avec vigueur, sans que la garnison fît rien pour les empêcher. Le cardinal de Lorraine revint bientôt, se disant autorisé à recevoir toutes conditions. On lui demanda la remise de Nancy entre les mains du roi pendant quatre ans au plus, la dissolution du mariage, et le retour de la princesse à Nancy pour qu'on pût y faire instruire le procès de nullité. Le frère du duc consentit à tout, mais n'exécuta rien, le duc lui- 6 septembre
même ayant envoyé ordre à sa garnison de n'ouvrir les portes que sur le vu d'un traité signé de sa main. D'ailleurs la princesse de Phaltzbourg était restée dans la ville, et elle animait le peuple à la résistance. Il fallut faire de nouvelles démonstrations contre les remparts de Nancy, dont le canon commença à gronder. Le maréchal de la Force eut ordre d'aller chercher le duc dans sa retraite des montagnes. La prise de quelques places qui se rendirent à l'armée du roi décida le duc à renouer le traité qu'avait déjà signé son frère. Il offrit même ou accepta une entrevue avec le cardinal de Richelieu dans la

ville de Charmes, nouvellement conquise par le
19 septembre roi. La marche des troupes fut suspendue et la conférence eut lieu au jour indiqué. Le cardinal de la Valette et le nonce du pape y étaient présents. Le duc et le cardinal de Richelieu se firent de grandes civilités; mais ils étaient sur le point de se séparer sans avoir rien conclu, quand le duc
20 septembre. se décida presque subitement à recevoir les conditions qu'il avait obstinément repoussées. Le traité signé par son frère en formait la base. Là il était dit que le roi, « ayant sujet de se plaindre » du duc de Lorraine, » était entré en armes dans ses états, et que le duc lui avait offert satisfaction pour les fautes par lui commises. En conséquence, le duc s'obligeait à rompre toute alliance et toute intelligence contraires aux desseins de la France, à servir cette puissance envers et contre tous, à désarmer sur-le-champ moyennant que le roi ferait retirer aussi les armes des Suédois, à déposer la ville de Nancy entre les mains du roi jusqu'à ce que la bonne conduite du duc ou la pacification des troubles d'Allemagne en permît la restitution, comme aussi jusqu'à la dissolution du mariage de sa sœur, qui serait ramenée sous quinze jours à Nancy, si on pouvait la forcer à revenir, sans toutefois que le terme

de la restitution, toutes choses d'ailleurs exécutées fidèlement, pût excéder quatre années. Le cardinal de Lorraine avait du reste permission particulière de demeurer à Nancy, et des précautions étaient prises pour que son séjour y conservât de la dignité sans nuire à la sûreté de l'occupation. Le duc de Lorraine ratifia tous ces articles, y ajouta même des dispositions favorables au roi, stipula pour lui le même droit de séjour dans la ville que pour son frère et avec les mêmes restrictions. Seulement il se fit accorder la restitution de Nancy dans trois mois, si, avant cette époque, il avait remis entre les mains du roi sa sœur, dont il consentait dès à présent que le mariage fût annulé « par voies légiti» mes et valables. » S'il crut avoir gagné quelque chose par cette clause nouvelle, il se trompait fort, soit pour la réputation, soit pour le profit. Car, d'un côté, il paraissait faire bon marché de ce qui tenait le plus à son honneur, sans en avoir même le moyen, puisque sa sœur était chez les Espagnols ; de l'autre, on se promettait bien de faire durer le jugement de la nullité tant que l'on aurait besoin de la ville. Et d'ailleurs il y avait au premier traité un petit article obscur, où il était convenu que le dépôt durerait jus-

qu'à l'arrangement des différends entre le roi et le duc, « ce qui allait à l'infini. » Après cela il ne restait plus au duc que de livrer sa personne au roi ; il n'y manqua pas. Extrême dans la soumission comme il l'avait été dans l'offense, il se laissa conduire par l'escorte du cardinal au quartier du roi devant Nancy. Aussitôt qu'il y fut installé dans un logis honorable que le roi lui fit préparer, on le pressa de régler l'entrée des troupes du roi dans la ville ; le père Joseph était chargé de s'entendre avec lui sur ce point. Le duc voulut gagner du temps, disputer sur l'interprétation qu'il voyait donner aux articles du traité ; on le veilla de près comme s'il eût voulu s'évader, ce qui lui en donna peut-être l'envie. Il paraît même que l'idée lui passa par la tête de se jeter dans Nancy et de s'y défendre jusqu'à la ruine de la ville. Mais ses moindres mouvements étaient observés, et il ne put qu'être témoin de l'occupation de sa capitale. Il envoya au gouverneur l'ordre sans lequel celui-ci avait promis de ne jamais ouvrir les portes ; les logements du roi y furent marqués ;
24 septembre. la garnison lorraine en sortit, peu nombreuse, mais bien équipée ; les troupes du roi y entrèrent, puis le roi lui-même, auquel le cardinal de

Lorraine fit les honneurs de la ville. La reine, qui avait suivi l'armée, y arriva le jour suivant, et le duc de Lorraine n'eut pas honte de venir mêler son reste de cour à la foule brillante et joyeuse qui encombrait sa résidence.

En annonçant cet heureux succès par toute la France, le roi avait eu soin d'en rapporter le principal honneur au cardinal de Richelieu. Mais un autre événement occupait encore les esprits de son nom. Dans le rang qu'il occupait, les entreprises de la haine ne sont pas un moindre titre de gloire que les témoignages de la faveur. Or il venait d'être révélé qu'on avait voulu attenter à sa vie, et les assassins dirigés contre lui étaient partis de la terre espagnole. On avait vu arriver à Metz, s'entourant de mystère, trois soldats qui s'étaient logés chez le père de l'un d'eux, bourgeois de la ville. Il y avait eu à peine quelque doute sur leur projet et quelque danger à en attendre. Car deux de ces soldats s'étaient hâtés de déclarer au commandant de la place, que leur camarade, nommé Alpheston, les avait amenés tout exprès de Bruxelles pour tuer le cardinal, et qu'ils l'avaient suivi afin de le livrer. Ces deux soldats avaient été gardes dans la compagnie du maréchal de Marillac, et,

après sa disgrâce, étaient allés chercher du ser vice en Flandre. Quant au chef du complot, il se disait écuyer, seigneur d'une terre en Champagne et fils de bonne maison. Il racontait de lui une vie aventureuse, mais niait fortement le dessein dont l'accusaient, sans autre preuve, ses deux prétendus complices. Heureusement pour la justice, il se trouva convaincu d'un assassinat précédemment commis, de sorte qu'il n'y eut pas trop d'iniquité à le condamner en même temps pour celui dont on lui attribuait la pen-
23 septembre. sée. La sentence portait sur les deux chefs, pour lesquels il fut rompu et brisé vif. On publia ensuite qu'il avait avoué son crime dans l'épreuve de la question, qu'il avait désigné comme l'auteur de ce conseil le père Chanteloube réfugié à Bruxelles avec la reine-mère, et l'on n'oublia aucune circonstance propre à faire croire que cette princesse elle-même n'y était pas étrangère. Ce fut le nouveau parlement de Metz qui jugea ce procès, et des députés de cette compagnie en portèrent le résultat au roi qui les complimenta de leur zèle. Ce n'était pas, du reste, le premier exemple d'un homme, déjà criminel d'ailleurs, à qui l'on ajoutait la surcharge de cet attentat. Dans le mois de janvier précédent un médecin,

convaincu de fausse monnaie, avait, disait-on, du pied de la potence, envoyé au cardinal l'aveu du dessein qu'il avait formé, à l'instigation des partisans du duc d'Orléans, de le faire périr avec du poison « qui fut en effet trouvé chez lui. »

La dernière découverte était arrivée tout à point pour empêcher l'effet d'un rapprochement qui avait paru s'opérer entre le roi et sa mère. Celle-ci s'était trouvée assez sérieusement malade, et le roi lui avait envoyé des médecins. Cette démarche, qui n'était que de la plus stricte compassion, amena un échange d'informations et de remercîments, que la reine Marie eut soin d'entretenir, en gardant toutefois un silence obstiné sur tout ce qui lui venait du cardinal. Après la punition d'Alpheston, ses envoyés furent plus mal reçus; on lui remontrait sans cesse l'énormité de cet attentat; on lui rappelait que le cheval sur lequel cet homme était venu sortait de ses écuries, où on lui proposait moqueusement de le faire reconduire; on lui offrait son rétablissement en France, moyennant qu'elle se déclarât innocente de toute participation à cette action odieuse, et qu'elle en livrât les auteurs nommément désignés au procès, contre lesquels même il avait été décrété par

contumace, c'est-à-dire ses serviteurs les plus intimes. D'ailleurs elle vivait en assez mauvaise intelligence avec le duc d'Orléans, suivant l'usage des cours réfugiées, toujours pleines de jalousies et de rancunes, toujours se disputant d'avance et voulant réduire au partage le plus étroit le profit du succès qu'elles espèrent. Le duc d'Orléans, de son côté, faisait aussi négocier une réconciliation, et l'on aimait mieux traiter avec le fils qu'avec la mère. En attendant on se servait des demandes de l'un pour combattre celles de l'autre, et on les tenait tous deux éloignés.

Le roi ne fit pas long séjour à Nancy ; il y établit pour gouverneur le comte de Brassac avec une garnison de six mille hommes et cinq cents chevaux, fit désarmer les habitants de la ville et commencer sous ses yeux les fortifications de l'enceinte abandonnée aux Français ; le maréchal de La Force eut le commandement de l'armée qui devait garder la campagne, et le roi
Octobre. retourna à Château-Thierry. Le duc de Lorraine et le cardinal son frère se crurent obligés d'accompagner la reine une partie du chemin. Le duc retourna ensuite à Nancy dont il s'éloigna bientôt, ne pouvant supporter le déplaisir de vivre comme un hôte suspect et observé là où

il avait été maître, et il alla dans la petite ville de Mirecourt se divertir de son mieux par des fêtes et des ballets. Le cardinal de Richelieu, au moment où il venait « de conquérir par ses » paroles une de ces villes puissantes qu'on ne » prend d'ordinaire qu'avec les canons, » tomba de nouveau malade, et fut forcé de demeurer quelque temps à Sezanne.

Là lui fut apportée la nouvelle qu'une armée espagnole, partie de Milan, avait traversé la Valteline, gagné le Tyrol et passé le Rhin à Bâle. Depuis longtemps la formation de cette armée remplissait tous les esprits de crainte ou d'espoir. C'était la meilleure ressource de l'empereur, puisqu'elle lui fournissait des forces indépendantes du pouvoir supérieur confié à Waldstein. Le duc de Lorraine l'attendait comme son moyen de salut, et cette confiance avait amené sa perte. Le duc de Feria en avait le commandement, et avait tenu le monde dans une grande incertitude sur le chemin qu'il devait lui faire prendre. Dès la fin de l'année 1631, la France s'était inquiétée de ce que pouvaient faire les troupes espagnoles et impériales devenues inutiles par la paix d'Italie, et il avait paru pressant de se tenir en garde contre une nou-

velle occupation du pays des Grisons. Pour cela on était allé chercher à Venise le duc de Rohan, qui, déjà las d'une inaction de deux années, accepta volontiers une espérance de servir. Sa mission était d'abord assez vague et peu brillante. Il s'agissait de se montrer à ces peuples alliés de la France, de se faire rechercher par eux, d'obtenir qu'on le priât de prendre en main la défense du pays : le roi devait l'avouer ensuite. Le duc fut en effet proclamé général des troupes que la France payait, et le roi lui conféra le titre d'ambassadeur extraordinaire auprès des cantons suisses. Il aurait bien voulu se servir de son commandement militaire pour conquérir la Valteline à la vue des impériaux, et leur fermer tous les passages du pays. Mais le temps ne permettait pas une telle entreprise, et on le réduisit à un simple role d'observation. Ses fonctions d'ambassadeur furent plus utilement remplies, en ce qu'elles lui donnèrent le moyen de calmer plusieurs différends survenus entre les divers cantons suisses, où la religion avait quelque part, et de maintenir la neutralité de tout le pays dans laquelle entrèrent le roi de Suède et l'empereur. Mais c'était pour la guerre qu'il était venu, et ne pouvant la faire

lui-même, il résolut de l'amener au moins dans son voisinage. L'armée espagnole rassemblée à Milan paraissait avoir pour but de se rendre à Lindau sur le lac de Constance, où elle devait trouver un détachement de l'armée impériale. Tout à coup on vit Gustave Horn franchir le territoire suisse et assiéger Constance, alors ville de l'empire, pendant que le duc de Feria faisait traverser la Valteline à son armée sans coup férir, en ayant soin de ne porter aucune offense aux terres des Grisons que gardait le duc de Rohan. Les Grisons n'ayant été ni attaqués, ni en état de faire une attaque, le siége de Constance n'était plus qu'une offense envers les Suisses et qui pouvait rompre la neutralité. Si la ville eût été prise, on aurait autrement raisonné ; comme le général suédois y avait trouvé une forte résistance, le duc de Rohan eut ordre de le presser pour qu'il se retirât, et Gustave Horn leva le siége. Septembre

Ainsi était arrivée une armée nouvelle en Allemagne. Le duc de Feria, joint au feld-maréchal Adringer qui était venu à sa rencontre, prit la route de la basse-Souabe, en côtoyant le lac de Constance et le Rhin, et se dirigea vers l'Alsace. L'armée suédoise se mit à les suivre ; mais de

part et d'autre on évita un engagement général.
20 octobre. Les impériaux passèrent le Rhin à Bâle et les Suédois devant Strasbourg. Il semblait que l'*Alsace* allait être le théâtre de grands combats, et déjà l'on s'en effrayait fort en France pour le voisinage de la Lorraine. Le cardinal de Richelieu ne s'en émut pas et rassura le roi; le maréchal de la Force se montra sur les frontières de Lorraine prêt à se mettre du côté des Suédois; l'armée impériale fut obligée bientôt de se séparer, la Bavière, pressée par l'ennemi, réclamant de prompts secours. Le duc de Feria, laissé seul en Alsace avec les Espagnols, y consuma ses forces par des marches inutiles; la mauvaise saison et le manque de vivres firent périr ses soldats habitués au doux climat de l'Italie, et il se vit bientôt obligé de repasser le Rhin. L'orage qu'il semblait apporter s'éloigna de la France, et alla fournir quelques désastres de plus à cette longue suite de misères qui désolait l'Allemagne.

Lorsque le cardinal de Richelieu fut en état de rejoindre le roi, il fit prendre au conseil une résolution formelle sur les propositions d'arrangement qui s'étaient continuées avec la reine-mère et le duc d'Orléans. La mère du roi y fut
18 décembre. traitée plus sévèrement que son fils. Envers elle,

ce fut un refus positif de toute réconciliation, si elle ne se justifiait pas des attentats qu'on lui imputait contre la vie du cardinal, et si elle n'en remettait pas les coupables entre les mains du roi. Avec le frère du roi, ce furent seulement des conditions où son honneur était ménagé, mais qui, ne contentant ni lui, ni ses amis, aboutissaient également à une rupture. Dans le même temps le cardinal de Lorraine vint à la cour. Le but public de son voyage était de solliciter quelque adoucissement et quelque délai dans les conditions imposées à son frère; les relations contemporaines y joignent la négociation de l'affaire particulière qui avait été entamée en Lorraine. Le prince-cardinal venait, dit-on, à Paris pour renouveler au cardinal-ministre la proposition d'un mariage avec sa nièce, et porter directement sa demande à celle qu'elle intéressait. Quelque ambition que l'on puisse supposer au cardinal de Richelieu, il ne paraît pas qu'il ait jamais été touché de cet honneur, jusqu'à se mettre de moitié dans un dessein si flatteur pour sa famille. Il reçut assez froidement la recherche du cardinal François, ne l'encouragea pas, se montra même exigeant sur les avantages matrimoniaux, et ne se relâcha aucunement de

l'exécution du traité conclu entre le roi et le duc. On ajoute, il est vrai, qu'il était préoccupé de l'espoir d'une autre alliance pour sa nièce, et qu'il préférait justement la maison de France à
20 décembre. celle de Lorraine. Quoi qu'il en soit, le prince-cardinal, après un mois de séjour, s'en retourna dans son pays sans avoir rien gagné ni pour lui, ni pour son frère.

Le royaume jouissait alors du plus grand calme. Partout l'autorité trouvait obéissance, et ce qu'on avait entrepris au dehors avait obtenu assez de succès pour qu'il y eût de la gloire aussi dans le repos intérieur. Les louanges du cardinal se joignant dans tous les discours publics à celles du roi, exagérées comme elles l'étaient par l'enflure du langage, reposaient cependant sur des faits incontestés. Il n'y avait nulle part de prince ou de grand seigneur qui troublât l'état par un caprice. Le prince de Condé donnait à tous l'exemple de la soumission, et il faut bien lui savoir gré de ce rôle, que d'autres ont jugé peu séant à sa dignité, puisqu'il ne se trouvait réellement aucun intérêt de quelque importance que l'on pût servir en se séparant du pouvoir. La province de Languedoc se remettait facilement de l'agitation qu'elle venait

d'éprouver. L'abolition publiée par le roi y avait ramené presque tous les seigneurs et gentilshommes qui avaient pris le parti du duc d'Orléans. Les états de la province, rétablis dans leurs priviléges, avaient montré les meilleures dispositions; une intelligence parfaite régnait entre eux et le duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg, leur gouverneur. Dans ce silence général de toutes les ambitions et de tous les mécontentements, imposé soit par la résignation, soit par la prison ou l'exil, le vieux duc d'Épernon eut l'imprudence de se faire entendre. Il ne s'agissait pas d'un acte de provocation contre le gouvernement de l'état ou de résistance à ses volontés, mais seulement d'une querelle particulière où il avait porté à soixante-dix-neuf ans toute la vivacité d'un jeune homme.

L'archevêque de Bordeaux, frère et successeur de ce cardinal de Sourdis dont nous avons eu déjà l'occasion de connaître l'humeur altière, était encore moins rassis et moins patient; d'ailleurs il avait fait plusieurs années métier de soldat et d'homme de mer, d'abord au siége de la Rochelle, puis dans les guerres d'Italie où le cardinal de Richelieu l'appelait son lieutenant. Le cardinal son frère avait vécu en bon accord avec

le duc d'Épernon, gouverneur de la province; l'archevêque voulut se mesurer contre lui. C'étaient deux grandes puissances opposées l'une à l'autre : le prélat traînant après lui tout son clergé, les théologiens, les religieux, et disposant de l'anathème; le gouverneur engageant dans son parti les gentilshommes et tout ce qui portait épée : le parlement se partageait entre les deux rivaux. Comme on devait s'y attendre, un léger incident les mit aux prises. Le duc commença les hostilités par une malice d'assez mauvais goût. Sa charge lui donnait autorité sur le marché au poisson. Un vendredi, il en fit fermer les portes aux domestiques de l'archevêque pour les obliger à prendre leur provision par la grille, comme le menu peuple. Des pourvoyeurs ayant voulu porter directement leur poisson à l'archevêché, trouvèrent sur leur chemin des gardes qui les forcèrent à se retirer. L'archevêque se plaignit aux magistrats et désigna les gens du duc comme auteurs de l'affront fait à ses serviteurs. Le duc lui envoya demander explication par le lieutenant de ses gardes, qui ne craignit pas d'arrêter
1 novembre. le carrosse de l'archevêque. Celui-ci lança son excommunication contre les gardes du gouverneur, et, sans nommer le duc, il ordonna qu'il

serait fait des prières, en l'église de Saint-Michel, « pour la conversion des pécheurs. » Le duc fit déclarer l'excommunication nulle et scandaleuse. Comme l'archevêque voulait intéresser tout le clergé dans sa querelle, et avait convoqué auprès de lui les prêtres et religieux de son diocèse, le duc fit placer des archers devant la maison du prélat pour en interdire l'entrée aux ecclésiastiques, autres que ceux du service ordinaire. Alors l'archevêque s'élança hors de son logis, revêtu de ses habits pontificaux, appela le peuple à son aide, et parcourut la ville, suivi de la multitude qu'il avait ramassée. Le duc ne craignit pas d'aller à sa rencontre ; il perça la foule, le saisit par le bras, lui appuya plusieurs fois son poing sur la poitrine, enfin leva la canne sur sa tête, et, en l'abaissant, fit sauter son chapeau. L'archevêque, rentré chez lui, et cette fois ne ménageant plus rien, excommunia pleinement le duc d'Épernon, mettant en interdit toute la ville de Bordeaux, ainsi que le bourg de Cadillac où était la maison de ce seigneur.

Le bruit de cette violence retentit bientôt jusqu'à la cour. En bonne justice, tous les torts étaient du côté du duc d'Épernon. Mille motifs

les aggravaient encore aux yeux du cardinal de Richelieu. A peine faut-il mettre dans ce nombre l'amitié particulière qu'il portait à l'archevêque de Bordeaux et l'intérêt commun du caractère sacerdotal publiquement outragé. Nous avons vu que le cardinal avait cru sa vie menacée, et sa propre dignité offensée par le duc. D'ailleurs c'était maintenant en France le seul reste de cette puissance seigneuriale, que la richesse, la naissance ou la fortune avaient élevée si haut en diverses provinces. Chez lui reposaient toutes les traditions du temps où l'on désobéissait hardiment, où l'on fermait les portes des villes, où l'on appelait autour de soi la noblesse du pays. Cet événement apprenait que le duc d'Épernon avait encore l'insolence, au moins, de la force qu'on croyait avoir ôtée à ses pareils. Le cardinal persuada aisément au roi, qu'il fallait punir tant de témérité. Le duc d'Épernon eut ordre de quitter son gouvernement
23 novembre et de se retirer en Saintonge dans une de ses maisons. Là il attendit tranquillement ce qu'on déciderait de lui, soumis à l'anathème dont il était frappé et n'osant s'approcher de l'église. Ses deux fils, le duc et le cardinal de la Valette, étaient à la cour, l'un et l'autre dans les bonnes

grâces du cardinal de Richelieu. Tout en le préservant d'une rigueur extrême, ils ne purent rien sauver à son orgueil ; ils furent au contraire les premiers à le presser d'avoir égard au temps, de plier, d'obéir, d'accepter sans murmure la condition qu'on lui ferait. Le parlement de Bordeaux, sans égard pour sa dignité, avait informé. Il avait signé lui-même dès les premiers jours, et dans toute la chaleur de sa colère, un procès-verbal où son action était racontée sans précaution ni déguisement. Sur le vu de ces deux pièces, le conseil du roi déclara « que le duc, » étant valablement excommunié, demeurerait » suspendu de ses charges jusqu'à ce qu'il eût » obtenu son absolution. » C'était tout simplement reconnaître le jugement de l'archevêque prononçant en sa propre cause, et, de plus, c'était mettre le pardon au seul pouvoir de la partie offensée. Le duc fut obligé de le demander à Rome. On le lui fit attendre quatre mois, et encore il ne put avoir qu'une absolution incomplète, « jusqu'au cas de rechute. » Lorsqu'elle fut délivrée, il fallut encore en subir la cérémonie, s'agenouiller publiquement, à la porte de l'église paroissiale de Coutras, devant l'archevêque outragé, entendre de sa bouche l'abso-

lution que ce prélat eut soin de rendre injurieuse, l'aller remercier ensuite ; et ce fut à ce Octobre 1634. prix qu'il retourna dans son gouvernement de Guyenne, environ un an après en être sorti. Toute cruelle qu'était cette grâce, il avait encore été forcé de l'acheter par la démission de son gouvernement de Metz, dont fut pourvu le cardinal de la Valette, et par le mariage du duc son fils, veuf d'une bâtarde de Henri IV, avec une parente du cardinal de Richelieu, fille du marquis de Pont-Château. A la distance de quelques mois, le cardinal avait porté deux coups terribles au grands du royaume, en la personne du duc de Montmorency et du duc d'Épernon. Le dernier peut-être avait pénétré plus avant, car celui qui l'avait reçu demeurait humilié.

CHAPITRE III.

Séance royale au parlement. — Discours du cardinal de Richelieu. — Edits présentés par le roi. — Déclaration pour le duc d'Orléans. — Procédure pour la nullité de son mariage. — Injonctions du parlement pour la police de la ville. — Arrêt par contumace contre les complices du mariage fait en Lorraine. — Abdication du duc Charles. — Le cardinal de Lorraine, devenu duc, épouse sa cousine. — Le maréchal de la Force se saisit des nouveaux mariés. — La princesse de Phaltzbourg, le duc François et la duchesse Claude s'échappent de Nanci. — La femme du duc Charles se rend à Paris. — Les armes du roi occupent toute la Lorraine. — Suite du procès en nullité de mariage. — Mort de l'infante Isabelle. — La reine-mère demande à revenir sans condition. — Elle reçoit un refus. — Nouvelles révélations d'attentat contre le cardinal. — Négociation avec le duc d'Orléans. — Tentative d'assassinat sur la personne de Puylaurens. — Traité du duc d'Orléans avec les Espagnols. — Punition de nouveaux attentats contre le cardinal. — Procès d'Urbain Grandier.

Les affaires se trouvaient dans une de ces situations heureuses et brillantes où les gouvernements, même les moins communicatifs, aiment à se produire devant les peuples, à rendre compte

de leurs progrès et de leurs espérances, sûrs de ne trouver que des applaudissements, et d'obtenir pour leurs desseins le concours de la satisfaction publique. Les succès de la politique de France à l'étranger frappaient les yeux de tout le monde; il n'y avait dans le pays qu'une seule espèce d'opinion qui pût en être blessée; c'était celle des catholiques extrêmes, qu'on appelait alors les dévots, que Richelieu même, comme nous l'avons vu, désignait par un mot plus méprisant, et aux yeux desquels toute alliance avec des princes ou des nations hérétiques était un sujet d'indignation et de scandale. Mais la bonne correspondance qu'on avait soin d'entretenir avec la cour de Rome faisait que les plaintes de cette sorte ne savaient où se prendre ni sur qui s'appuyer; elles ne trouvaient d'organes que chez les réfugiés en Flandre, d'où elles revenaient mêlées aux injures amères et aux fables calomnieuses dont les écrivains de la reine-mère remplissaient leurs libelles. L'unique motif qui pouvait troubler ce sentiment général d'approbation et faire entrer un chagrin réel dans les esprits, c'était l'éloignement de la reine-mère, surtout l'absence du duc d'Orléans, en qui l'on voyait toujours l'héritier présomptif et peut-être pro-

chain de la couronne. Ce fut là aussi le sujet que choisit le cardinal pour une manifestation solennelle de sa pensée. Le parlement fut convoqué en séance royale; le roi quitta, pour s'y rendre, le château de Saint-Germain, sa demeure habituelle; auprès de lui étaient le prince de Condé et le comte de Soissons. On remarqua que le cardinal de Richelieu était venu occuper sa place avant l'arrivée du roi, à la différence de tous les autres grands et seigneurs siégeant sur les bancs élevés, qui attendirent que le roi fût assis pour se mettre en leur rang. Le roi ouvrit son lit de justice par un bref discours, dans lequel il annonça une déclaration en faveur de son frère et pour le soulagement de son peuple. Le garde des sceaux, Pierre Séguier, développa une partie de ce texte assez longuement, puis il parut comme s'arrêter court et il annonça « que mon» seigneur le cardinal allait parler. » Alors celui-ci faisant la révérence vers le roi, « sans plus s'ap» procher de lui, » prit la parole. « L'histoire, » dit-il, nous apprend trois coutumes des an» ciens empereurs, bien remarquables pour cette » journée. La première, qu'ils se faisaient voir » d'ordinaire à leurs peuples après les grandes » actions qu'ils avaient faites; la seconde que,

18 janvier 1634.

» lorsqu'ils paraissaient en leur trône, c'était
» presque toujours pour annoncer une grâce
» publique, ou au moins pour témoigner l'in-
» tention qu'ils avaient de procurer quelque
» grand bien à leur empire; et la troisième,
» qu'en telles occasions ils souffraient les accla-
» mations et les louanges qu'ils avaient méritées
» et que la joie des spectateurs ne pouvait rete-
» nir. » Il appliqua ensuite cet exemple au roi
Louis XIII, « dont la vie était pleine de mer-
» veilles, et qui venait proclamer la plus grande
» grâce que la France pût recevoir, en donnant
» à son frère les moyens de rentrer dans le
» royaume. » Cette dernière action suffisait
pour faire oublier toutes celles qui avaient
illustré la vie du roi; cependant il voulait faire
effort de mémoire pour se les rappeler. Les fac-
tions dissipées, l'état affermi contre l'étranger,
les alliés protégés ou secourus, les Alpes traver-
sées, Pignerol pris, la Savoie conquise, Moyenvic
recouvré, Nancy occupé, ses armes victorieuses
s'arrêtant devant des conquêtes faciles, des pays
entiers restitués, témoignaient en même temps
de son courage et de sa modération. Tout cela
paraîtrait un songe, si l'on n'y voyait évidem-
ment le signe de la volonté céleste qui lui avait

suscité des traverses, des agressions, des complots contre son autorité pour qu'il en tirât sujet de gloire et de profit. Ainsi était-il arrivé lorsque sa mère même s'était déclarée contre lui. « Dans » cette seule rencontre il avait été en peine. Il » avait à considérer ce qu'un prince doit à son » état, à peser ce dont un fils est redevable à » celle qui lui a donné l'être. Cette discussion » était épineuse : mais il a tenu la balance si juste » qu'il n'a rendu à l'état que ce qu'il n'eût pu » lui dénier sans injustice, et n'a dénié à celle » de qui il a reçu la vie, que ce qu'il n'eût pu lui » accorder sans commettre une faute, dont les » suites eussent assurément causé sa ruine. » Quant au duc d'Orléans, il fallait bien dire que de mauvais conseils l'avaient égaré au point de s'armer contre lui-même. Mais l'entreprise du Languedoc, la plus périlleuse qui se pût voir, n'avait eu qu'un instant de durée « comme la fleur » qui naît le matin et meurt le soir. Cette maladie » ayant eu toutes ses rechutes ne pouvait plus » que guérir, maintenant qu'on lui avait trouvé » ses remèdes. » Il ne restait désormais qu'à diminuer les souffrances du peuple, puisque la cause qui les avait fait durer allait bientôt cesser. C'est à quoi le roi avait déjà travaillé en prenant

plusieurs résolutions favorables à ses sujets, telles que la suppression de plusieurs impositions, la remise d'un quartier de la taille, la révocation d'aucuns priviléges qui portaient exemption de cet impôt au préjudice des plus pauvres, la tenue des grands jours de justice dans les provinces, l'abolition du luxe qui ruine les familles, et la création d'une marine considérable pour la protection du commerce. Ces bienfaits-là parlaient d'eux-mêmes, et on ne pouvait les louer mieux que par le silence. Mais ce que le cardinal ne voulait point taire, c'était la prudence particulière du roi à user ou de clémence ou de sévérité, selon que les occasions l'exigeaient. « S'il a fait » quelque châtiment, c'a été seulement de ceux » qu'il n'a pu arrêter par les chaînes de ses bien- » faits, de ceux à qui il n'a pu pardonner sans » ouvrir, par leur impunité, la porte à de sem- » blables licences. La plus pressante gêne que les » grands aient en leur grandeur, est de ne pou- » voir pas licitement faire toutes les grâces qu'ils » désirent, parce que ce seraient des crimes. » Comme oublier la faute de Monsieur, en » l'an 1632, était une bonté que le roi se devait » à soi-même, ne pardonner pas à ceux qui » étaient les principaux instruments de sa dé-

» bauche était une justice qu'il devait à Mon-
» sieur et à son état. Sa bonté n'eût pas été en-
» tière si, départant des effets notables de sa
» bienveillance à une personne qui lui tient lieu
» de fils, il ne l'eût privée des plus puissants
» moyens qu'elle avait de faire du mal, et sa
» justice eût été défectueuse si le châtiment de
» peu n'eût attiré le pardon de beaucoup. » Il
finissait par réclamer l'assistance de tous pour
la continuation de l'œuvre de prospérité, si
bien établie par le roi et toujours jalousée par
ses ennemis. « Ceux qui ont autrefois allumé le
» feu des dernières guerres intestines, dont cet
» état eût été consommé sans la vertu du grand
» Henri d'éternelle mémoire, ceux-là, disait-
» il, ont formé le dessein d'un nouvel embra-
» sement, fait diverses liaisons à cette fin, et
» tâchent déjà d'épandre les spécieux et faux
» prétextes de piété dont ils se sont servis par le
» passé. » Il restait donc encore des périls ; le roi
y veillait ; mais il fallait que chacun se mît au
travail et fît son devoir. « Pour lui, puisqu'il
» plaisait au roi de se servir de lui, comme Dieu
» des causes secondes, parce qu'il le voulait sans
» en avoir besoin, il s'estimerait heureux de
» finir ses jours en des travaux utiles pour le

» bien du royaume, le repos de la chrétienté,
» et le contentement d'un maître dont les inté-
» rêts lui seraient toujours plus chers que sa
» vie. » Ce discours fut jugé par gens experts alors en fait d'éloquence « un vrai panégyri-
» que du roi le plus accompli que l'on pût
» imaginer. »

Le préambule de la déclaration était un résumé de cette harangue, avec la part d'éloges pour « le premier et le principal ministre, » que celui-ci n'avait pu se donner. Le roi y rappelait les ordonnances en faveur du peuple que nous avons dénombrées plus haut, et accordait à son frère un délai de trois mois pour rentrer en son devoir, promettant, dans le cas où il satisferait à cette injonction, d'oublier ses fautes passées, de le recevoir à grâce et de le rétablir en tous ses biens, apanages, gouvernements, pensions et appointements. Une abolition complète était promise à ceux qui l'avaient suivi, pourvu qu'ils revinssent avec lui dans le même temps, à l'exception du président Lecoigneux, du maître des comptes Monsigot, des évêques complices de la rébellion du Languedoc, comme aussi du marquis de la Vieuville et de tous ceux qui étaient

sortis du royaume pour autre sujet que pour le service du duc d'Orléans.

Le roi avait déjà précédemment entamé la procédure pour la nullité du mariage de son frère. Cette affaire, désormais séparée du traité pour le retour et le rétablissement du prince, se suivait, comme le disait la déclaration, « dans les voies ordinaires de la justice. » C'était au parlement qu'on l'avait soumise par une lettre de cachet, qui ordonnait au procureur général « d'informer sur le rapt commis en la » personne du duc d'Orléans : » « rapt, disait » l'avocat général, qualifié en toutes ses circon- » stances, exécuté à l'encontre d'un prince de » la famille royale, que sa condition place natu- » rellement sous la tutelle de son frère aîné et » souverain ; de plus en terre étrangère et dans » un couvent, lieu secret et caché, qui suffirait » pour établir la clandestinité ; enfin dans un » temps où toute la chrétienté était en armes. » On avait inventé cette tournure pour enlever à la juridiction ecclésiastique une question de sa compétence. La validité du mariage ne pouvait être alors jugée que par l'église ; mais le crime de rapt appartenait à la puissance séculière. Or, s'il y avait rapt et tant qu'il durait, il n'y avait pas

mariage. Ainsi quelque certain que l'on pût se croire de faire déclarer nul par le pape ce simulacre de contrat auquel avait manqué le consentement du roi, on était plus sûr encore d'atteindre son but en demandant aux juges du pays une décision tout à fait de leur ressort. Le parlement délivra commission « pour être informé » sur le contenu en la requête. »

Il semble que cette compagnie ait voulu profiter de l'occasion où l'on s'en rapportait à elle d'un si grand intérêt, pour procéder, dans l'exercice ordinaire de son autorité, avec plus d'appareil et de vigueur. Quelques jours avant le lit

14 janvier. de justice, le parlement avait fait appeler à sa barre tous les officiers inférieurs chargés de la police de la ville, lieutenant civil, lieutenant criminel, procureur du roi, lieutenant de robe courte, chevalier du guet, pour leur demander compte des vols nombreux qui se commettaient dans les rues de Paris, dans les maisons des bourgeois et sur les grands chemins des environs. Le premier président leur adressa des remontrances sévères sur la négligence qu'ils apportaient dans leurs fonctions, leur reprochant « de songer plutôt à leur propre utilité, à trou- » ver leur compte dans l'instruction et le juge-

» ment des procès, à s'enrichir et se mettre à
» l'aise, que de veiller à la protection des faibles
» et à la conservation du public, principal de-
» voir de leurs charges. » Il leur rappela « que,
» nonobstant que ce fût un exemple rarement
» donné, toutefois le parlement n'avait pas
» renoncé au droit de remplacer ceux des offi-
» ciers qui ne se conduisaient pas avec assez de
» zèle et d'intelligence. » Ces magistrats tâchè-
rent de s'excuser sur ce que les voleurs dont
on se plaignait étaient soldats aux gardes ou
domestiques de grande maison, lesquels trou-
vaient facilement protection et retraite, alléguant
« que la présence de la cour était un obstacle au
» bon ordre et un encouragement aux malfai-
» teurs ; qu'ils n'avaient pas assez d'archers à
» leur disposition pour garder en même temps
» deux rues, et surprendre des gens la plupart
» habitués aux armes et marchant par troupes ;
» qu'il fallait donc de nouvelles lois, des me-
» sures mieux entendues, à l'exécution desquelles
» les bourgeois fussent tenus de concourir. » Le
parlement ne voulut pas entendre à cette pro-
position ; il pensa « qu'il y avait déjà bien assez
» d'ordonnances établies, que le tout était de
» les exécuter ; » il persista dans ses injonctions

adressées aux officiers, et il jugea sagement que la meilleure police n'était pas celle qui employait le plus de moyens, proclamait le plus de défenses et faisait mouvoir le plus de ressorts. Il fut dit alors « que deux cent quarante archers faisant » le guet, moitié le jour et moitié la nuit, suf- » fisaient à la garde d'une ville, qui n'avait pas » de lanternes, sans qu'il fût besoin, comme on » l'avait demandé, d'obliger les bourgeois, soit » à éclairer leurs fenêtres, soit à tenir des armes » dans leurs boutiques, pour prêter main forte » au guet lorsqu'ils entendraient du bruit. »

Pendant que le parlement procédait par con- tumace « contre Charles, duc de Lorraine, vassal » lige de la couronne, Nicolas-François de Lor- » raine son frère, Henriette de Lorraine sa sœur, » princesse de Phaltzbourg, à raison du rapt » commis en la personne du duc d'Orléans, » il se passait en Lorraine une série d'événements bizarres, plus capables d'amuser la curiosité des peuples, que d'exciter parmi eux un profond intérêt. Le duc Charles, qui avait appelé folle- ment un puissant ennemi dans ses états, qui avait voulu jeter à travers les affaires de l'Europe les caprices d'un caractère espiègle et mutin, toujours battu, dépouillé, payant pour les au-

tres, à la veille de voir sa sœur privée du nom d'épouse et chassée honteusement des bras d'un mari qui ne la défendrait peut-être que faiblement, le duc Charles parut se résigner à quitter ce qui lui restait de pouvoir souverain. Du fond de sa retraite de Mirecourt, il publia un acte 19 janvier.
par lequel, « reconnaissant que ses intentions » pour le bien de ses sujets avaient toujours été » mal interprétées, que sa personne était de- » venue odieuse à l'un de ses voisins, que le seul » remède à ce mal était d'introduire dans l'ad- » ministration de ses états une personne en qui » l'on pût prendre plus de confiance qu'il n'en » avait lui-même obtenu, » il cédait et transportait les duchés de Lorraine et de Barrois à son frère Nicolas-François, cardinal. Cela fait, il se crut libre désormais de sa personne; il laissa en Lorraine sa femme Nicole, avec laquelle il vivait assez mal, et se retira à Besançon, où il ramassa quelques troupes pour aller joindre les armées de l'empereur. Une liaison d'amour vint se mêler à ces préparatifs de guerre.

En France, on lui joua le tour de ne pas vouloir ajouter foi à la sincérité de son abdication. Le cardinal son frère eut beau prendre possession de la couronne ducale, telle qu'il la trou-

vait, porter le titre de souverain dans une ville occupée par garnison française, faire part au roi de son avénement, et lui promettre l'exécution fidèle du traité conclu avec son prédécesseur, on n'en traitait pas moins de « feinte, visible » sans lunettes, » la renonciation du duc de Lorraine. D'ailleurs on ne le tenait pas assez sûr de son droit pour qu'il pût ainsi le céder sans conteste. Nous avons vu que c'était une question de savoir si le duché devait passer aux héritiers mâles par exclusion des femmes. Son mariage avec la princesse Nicole avait une fois éteint ce débat; mais son abdication le faisait renaître. Si sa femme consentait aussi à se démettre, après elle venait la princesse Claude, sœur de Nicole, qui pouvait reproduire la prétention des femmes en sa personne; et il suffisait de lui trouver un mari en France pour que, les armes du roi aidant, la dispute devînt funeste à la maison de Lorraine. Afin d'éviter tous ces inconvénients, le duc François jugea prudent d'épouser à son tour sa cousine, comme avait fait son frère. Mais il fallait se hâter, de peur que les Français, maîtres du pays, ne s'emparassent de la princesse sous quelque prétexte. L'embarras était que les liens de parenté exigeaient des dis-

penses, et il aurait fallu les attendre du pape. Le duc François, qui n'avait encore pu que renvoyer au pape son chapeau de cardinal, partit de Nancy pour aller joindre les deux sœurs, ses 16 février cousines, à Lunéville. Là, dans une seule soirée, il offrit à la princesse Claude de l'épouser, il consulta des religieux sur les difficultés qu'on y trouvait, il reprit son caractère d'évêque pour s'accorder à lui-même la dispense des bans, et se promettre, au nom du pape, celle de consanguinité, puis il se présenta à la cérémonie nuptiale et consomma son mariage. Ce ne fut pas encore là le plus singulier. A peine cette grande affaire est-elle expédiée, que le maréchal de la Force, commandant pour le roi au pays Messin, s'approche de Lunéville, y fait entrer ses troupes, et, se constituant vengeur des lois de l'église outragées, des règles violées, des formalités omises, fait arrêter, sans plus de procédures, les 21 février. nouveaux mariés dans leur logis, et leur donne une escorte pour les conduire à Nancy avec la duchesse Nicole et la princesse de Phaltzbourg. Il était vraiment difficile de prêter quelque apparence de droit à cette intervention directe dans les actes privés d'un prince étranger. On prétendit que les deux princesses, filles du feu duc,

s'étaient mises, nous ne voyons pas quand et comment, sous la protection du roi, qu'ainsi ce mariage, fait avec l'une d'elles en cachette et d'une brusque façon, portait préjudice à l'honneur et à l'autorité du monarque français. Le maréchal de la Force, qui semblait avoir agi sans ordre, fut donc approuvé, et l'on donna commandement au gouverneur français de Nancy de surveiller le duc et les princesses, d'observer leurs actions, d'empêcher qu'ils ne sortissent librement quand bon leur semblerait, en ayant soin pourtant de leur rendre toute sorte de civilités.

Le duc François écrivit au roi pour se plaindre de ce traitement; on lui répondit que, comme cardinal de la sainte église romaine et prince de maison souveraine, il avait toute liberté d'aller et venir ainsi qu'il lui plairait, mais qu'on ne pouvait le reconnaître, ni duc, puisque les gouverneurs de ses villes déclaraient ne vouloir les rendre que sur l'ordre de son frère, ni habile à se marier, puisque le pape n'avait pas encore accepté la restitution de son chapeau, ni marié, puisqu'il n'avait pas obtenu de dispenses. En conséquence on demandait que les deux princesses se laissassent conduire en France, et cependant on mit encore garnison dans la partie de Nancy appelée

la nouvelle ville, qui, suivant le traité, avait été réservée au duc de Lorraine. Alors les prisonniers ne cherchèrent plus qu'à s'échapper. La princesse de Phaltzbourg réussit la première à tromper la surveillance qui entourait le palais ducal. Un gentilhomme lorrain imagina de feindre une maladie pour la guérison de laquelle il allait faire une neuvaine à Notre-Dame de Bon Secours. Les gardes habitués à le voir passer dans son carrosse, la jambe piteusement étendue sur des coussins, ne firent bientôt plus attention à lui. La princesse se mit un jour dans le carrosse, roulée sur ses genoux et ses mains, son dos figurant l'appui qui soutenait la jambe du patient. Une fois hors de la ville, le gentilhomme, guéri tout à coup, et la princesse habillée en homme, sautèrent sur des chevaux qui les attendaient, et tous deux s'enfuirent à Besançon.

Il fallut trouver une autre ruse pour l'évasion des deux époux qui ne voulaient pas se quitter; celle-ci fut encore plus ingénieuse. On profita d'une coutume populaire assez connue, et qui paraît avoir eu surtout un grand cours en Lorraine. Dans la journée du premier avril, il s'y faisait de plaisantes expériences sur la crédulité des gens, et de bruyantes risées suivaient

ceux qui s'y laissaient prendre. Il en résultait une disposition toute naturelle à ne rien croire, à traiter de fable et de piége tout ce qu'on entendait raconter, pour ne pas encourir la honte triviale du « poisson d'avril. » On eut soin d'entretenir les officiers français dans cette utile défiance, et de leur promettre bon nombre de tours joyeux qui mettraient tout leur esprit en défaut. Les choses ainsi préparées, dans la nuit qui précédait le premier avril, le duc se fait couper « sa belle » chevelure, » endosse les habits d'un portefaix, sort du palais sous ce déguisement, et va attendre sa femme dans la maison d'un de ses gentilshommes. Peu de moments après, les gardes voient sortir des appartements du prince un autre de ses officiers, précédé d'un page portant un flambeau, auquel son maître adresse devant eux des injures et des menaces : ce page était la princesse Claude. A l'ouverture des portes de la ville, le duc et la duchesse, habillés en paysans, portant chacun sur son dos une hotte de fumier, sortent et gagnent la campagne. Presque aussitôt ils sont reconnus par une femme qui, tout étourdie de cette rencontre, en fait part au premier soldat qu'elle trouve près de la porte; celui-ci le dit à son commandant qui croit y

1 avril.

voir une de ces malices tant annoncées ; le gouverneur, à qui pourtant le rapport en est fait, ne veut pas être moins fin que son subordonné. Ainsi les heures se passent ; le duc et la duchesse ont trouvé des chevaux, et courent sur la route de Besançon, pendant que le gouverneur, se risquant enfin à soupçonner la vérité, interroge les valets, se fait ouvrir les portes, soulève les rideaux du lit où couchaient les époux, et s'aperçoit trop tard que ses prisonniers sont partis.

Le duc Charles avait quitté Besançon pour conduire quelques troupes en Allemagne, et se faire au moins une réputation de soldat. Le duc François et sa femme poussèrent aussitôt leur fuite jusqu'en Italie, où ils furent recueillis à la cour de Florence. La princesse de Phaltzbourg s'était rendue à Bruxelles auprès de sa sœur. Les intérêts de sa haine politique paraissent l'y avoir conduite moins encore qu'un ressentiment jaloux contre le sieur de Puylaurens, qui avait « quitté ses couleurs pour prendre celles de la » jeune princesse de Chimay. » De toute cette famille antique, il ne restait plus en Lorraine que la duchesse Nicole, délaissée par son mari, réclamée par l'ennemi de sa maison, n'ayant d'autre perspective en ses malheurs, que de voir son

nom et ses droits employés à la ruine de son pays. Elle céda bientôt aux propositions que lui faisait le roi de la recevoir en France. On lui fit à Paris un accueil plein d'honneur ; elle y trouva un hôtel meublé aux frais du roi, des serviteurs, des gentilshommes, des gardes. Le roi ne la traita pas moins bien à Fontainebleau, où elle alla le saluer. On raconte que, dans le château, la tapisserie de la chambre où elle fut logée représentait « la fable du pot de terre brisé par » le pot d'airain, contre lequel il avait voulu se » heurter. » Le jour suivant, on changea cette partie de l'ameublement, qui lui rappelait avec trop de cruauté son infortune. Cependant le maréchal de la Force eut ordre de continuer la soumission de toute la Lorraine par la prise de quelques villes, qu'aucun traité n'avait pourtant déliées de l'obéissance à leur souverain, quel qu'il fût. Il fallut « céder à la force, » comme disaient les beaux esprits de Paris. La dernière place qui résista fut Lamothe, au siége de laquelle se distingua surtout le jeune vicomte de Turenne, nouvellement arrivé de Hollande où il avait fait ses premières armes.

7 mai.

Cette conquête d'un pays entier, cette dispersion complète d'une famille souveraine, ne

semblaient se présenter aux regards de l'Europe et dans les paroles publiques du roi de France, que comme un incident du procès intenté contre le mariage du duc d'Orléans. Deux princes dépouillés de leurs états et de leurs revenus, prisonniers ou fugitifs, ne paraissaient rien de plus que des accusés ou des témoins rebelles à justice, à l'égard desquels on employait les moyens ordinaires de contrainte, comme ajournements, décrets et saisies de biens. La procédure en effet avait marché à côté des événements que nous venons de raconter. Le roi donna le premier son témoignage sous forme de déclaration; il en résultait que jamais il n'avait permis ni agréé ce mariage, qu'au contraire il avait répondu plusieurs fois par un refus formel à la demande qu'on lui faisait de son consentement. On reçut aussi la déposition écrite du cardinal de Richelieu; on entendit des témoins, tous unanimes sur les faits du consentement refusé à l'avance et du mariage nié après sa consommation; puis, avec ce commencement d'information, le parlement assigna pour comparaître devant lui la princesse Marguerite; décréta d'ajournement personnel le duc Charles, Nicolas-François de Lorraine, ci-devant cardi-

nal et évêque de Toul, et la princesse de Phaltz-
24 mars. bourg; enfin ordonna prise de corps contre le religieux qui avait conféré le sacrement. Après cela, il n'y eut plus qu'à remplir les formalités admises à l'égard des contumaces. On avait une déclaration du cardinal de Lorraine qui reconnaissait les dispenses par lui données, et l'existence d'un acte de mariage, dont l'original aurait disparu, mais dont il offrait de certifier la copie textuellement exacte; ainsi le corps du délit était constaté, et on pouvait attendre qu'il fût opportun d'en prononcer la condamnation par arrêt.

Cependant on n'en continuait pas moins à négocier pour le retour du duc d'Orléans. Rien n'était changé dans l'état de la double cour réfugiée à Bruxelles. Il y avait toujours même jalousie entre la maison de la reine-mère et celle de son fils. Une perte commune à tous deux venait d'augmenter leurs embarras; ils avaient vu mourir leur bonne et généreuse protectrice, l'infante Isabelle d'Autriche, cette fille de Philippe II, que son père avait destinée au trône de France, et qui avait gouverné les Pays-
1 décembre 1633. Bas pendant trente-cinq ans, d'abord avec l'archiduc Albert son mari, ensuite seule depuis son veuvage advenu en 1621. Le respect qu'on

lui portait servait du moins à retenir dans leurs querelles les serviteurs du fils et de la mère. Après sa mort, ils cessèrent de se contraindre et passèrent bientôt jusqu'à la violence. Les Espagnols, qui avaient plus à espérer du duc d'Orléans que de Marie de Médicis, prenaient plus volontiers le parti du premier, sans faire grande attention aux plaintes d'une femme grondeuse et chagrine. Ces contrariétés la ramenaient tout naturellement au désir de se réconcilier avec le roi. La difficulté sur ce point avait toujours été la personne du cardinal de Richelieu, envers qui elle avait constamment refusé de s'adoucir. Elle consentit tout à coup à l'aimer, puisqu'on exigeait d'elle cet effort. La parole en fut portée au roi par un de ses serviteurs, accrédité en même temps de sa part auprès du cardinal pour réclamer la bonne volonté qu'il lui avait offerte. L'instruction de cet envoyé disait que la reine- 15 février. mère n'avait pas de propositions à faire pour un accommodement, pas de sûretés à demander, que le cardinal était assez puissant pour rendre inutiles toutes les précautions dont elle pourrait s'aviser, qu'elle avait donc besoin seulement de faire cesser les défiances où il était envers elle, et que, pour cela, elle voulait se

remettre sans condition en lieu où il avait tout pouvoir, où elle hasardait tout et lui rien, où, sur le moindre soupçon, il pourrait la perdre. Le cardinal n'avait donc qu'à lui témoigner un peu de confiance, et tout était oublié. Sa dignité ne lui permettait pas de renvoyer le père Chanteloube ; mais celui-ci s'offrait lui-même en sacrifice pour le bien de sa maîtresse et la paix du royaume. D'ailleurs le père Suffren, son confesseur, qui l'avait suivie dans l'exil, se portait garant de sa sincérité et assurait « qu'elle avait mis » tout son cœur dans ses paroles. » Cependant on n'ignorait pas que la reine-mère avait donné avis de cette démarche aux Espagnols chez qui elle était, en Savoie et en Angleterre où elle avait deux filles; et, quoiqu'il n'y eût rien là que de très-simple, le cardinal y voyait la preuve d'un concert, dont le but était de donner entrée par la reine aux desseins de l'étranger sur la France, de la placer dans le royaume comme le centre des intelligences qu'on voulait y pratiquer, pendant qu'on entraînerait le duc d'Orléans dans une hostilité ouverte. La demande de la reine-mère n'obtint donc qu'une réponse désespérante. On exigeait avant tout qu'elle livrât les fabricateurs de prédictions sur la vie

du roi, les auteurs des libelles diffamatoires publiés avec son aveu, les complices de l'assassinat tenté contre le cardinal. Celui-ci ajouta les plus vives protestations de son dévouement, lesquelles se terminaient par le conseil « de satisfaire le roi, en dissipant plusieurs sujets de » méfiance qui lui étaient restés de cette longue » séparation où les offenses avaient été poussées » sans ménagement. » Puis, s'adressant au père Suffren, il le railla cruellement de sa crédulité, qui le rendait la dupe du père Chanteloube, et lui faisait accueillir, comme l'aveu d'une conscience soumise à sa direction, les discours convenus entre ce religieux intrigant et celle qu'il croyait sa pénitente. On avait alors dans les prisons un aventurier se faisant appeler Chavagnac, venu de Flandre en France pour vendre des services qui furent trouvés sans nulle valeur. Celui-là était encore coupable d'un meurtre. On lui fit avouer aussi qu'il avait promis au père Chanteloube la mort du cardinal. A peine est-il important de dire qu'il fut depuis condamné Mai.
et exécuté pour ces deux crimes. Mais sa confession servit alors à repousser les avances de la reine-mère. Plus tard, on découvrit un autre Juillet.
homme, bon à pendre pour homicide commis

dans le pays du Maine. On lui imputa également d'avoir voulu attenter à la vie du cardinal, toujours par l'instigation du père Chanteloube, et ce fut un nouveau prétexte pour éconduire une nouvelle instance de la reine-mère.

Quant au duc d'Orléans, on entrait plus volontiers en discussion avec lui. Il y avait pourtant de ce côté-là deux intérêts à traiter ; celui du prince et celui de son conseiller Puylaurens. Le prince voulait une place de sûreté; Puylaurens, une alliance avec le cardinal et un duché. Le cardinal consentait à donner une de ses parentes; mais, en ce cas, il refusait la ville, ne voulant pas que l'avantage de sa famille coûtât quelque chose au royaume. Le duc d'Orléans objectait qu'il avait promis aux Espagnols de ne pas traiter sans l'assurance d'une place où il pût se réfugier, le cas échéant; on lui répondait que, s'il ne tenait qu'à cela pour qu'il s'échappât des mains des Espagnols, on ferait semblant de lui en donner une, moyennant qu'il promît de ne pas la prendre. On finit par lui offrir le gouvernement d'Auvergne, avec faculté de séjourner là, ou dans le Bourbonnais, ou dans la principauté de Dombes, et d'y tenir trois cents hommes à lui que le roi paierait,

en lui promettant d'ailleurs de ne laisser aucun corps de troupes s'approcher de sa résidence. Pour ce qui était du mariage, le roi consentait à en passer par le jugement de ceux que le pape aurait désignés, sauf encore, si la décision était pour la nullité, à la faire juger de nouveau suivant les formes ordinaires du royaume. En attendant, la princesse Marguerite devait être en quelque sorte consignée à Blois, où on veillerait sur elle sans qu'elle parût être privée de sa liberté. Ces démarches ne se faisaient pas avec tel secret qu'il n'en transpirât de quoi mettre en mouvement toutes les passions des réfugiés et mécontenter ceux qui leur donnaient asile. Puylaurens, dont le cardinal de Richelieu affectait de parler avec grande colère, était considéré à Bruxelles comme un traître. Un soir 3 mai.
qu'il revenait de la ville, à l'entrée du palais où demeurait le duc d'Orléans, un homme aposté tira sur lui, à la distance de vingt pas, une carabine du plus gros calibre chargée de vingt-cinq balles, et se jeta aussitôt sur un cheval qui le mit hors de poursuite. Deux gentilshommes placés auprès de Puylaurens furent blessés; il reçut lui-même une balle dans la joue : mais le coup avait été sans force, faute d'une charge

suffisante de poudre. Ce crime fut attribué aux Espagnols, aux serviteurs de la reine-mère, aux ennemis personnels de Puylaurens; quelques-uns même prétendirent que c'était un moyen inventé par la cour de France pour y ramener plus vite le duc d'Orléans. Ce qu'il y a de certain, c'est que le résultat actuel fut tout contraire à cette dernière interprétation. Le duc d'Orléans et son conseiller, comme s'ils eussent craint une seconde arquebusade, se hâtèrent de donner aux Espagnols toutes les satisfactions que ceux-ci pouvaient trouver dans un engagement portant la signature de ce prince. Par un traité
12 mai. passé avec le marquis d'Ayetona, gouverneur et capitaine général pour le roi d'Espagne dans les Pays-Bas, le duc d'Orléans « promit de n'entendre à aucun traité ou accommodement avec » le roi son frère, quelques avantages qu'on lui » pût faire et quelque changement qui pût arriver en France par la ruine du cardinal, sans » le consentement du roi d'Espagne, et ce pour le » terme de deux ans et demi. S'il venait cependant à traiter dans cet intervalle, même avec » le consentement dudit roi, il s'obligeait encore » à rompre dès que celui-ci le demanderait. Au » cas de rupture entre les deux couronnes, le

» duc s'engageait à ne s'accommoder jamais, et » à prendre le parti de la très-auguste maison » d'Autriche pour la servir dès lors jusqu'à un » traité général. A ces conditions le roi d'Espa- » gne fournirait au prince quinze mille hom- » mes de troupes, dont sept mille naturels de » France; sous la réserve que le roi catholique » nommerait les chefs et officiers pour com- » mander les Français et que le duc pourvoirait » au commandement des soldats étrangers. Avec » ces troupes, le duc d'Orléans devait entrer en » France pendant que le roi d'Espagne inquié- » terait la frontière; s'il prenait des villes, il en » délaisserait quelques-unes au roi d'Espagne » pour le dédommager, jusqu'à ce que, parve- » nant à la couronne, il pût le rembourser plei- » nement; de plus, le duc aurait toujours auprès » de lui une personne de condition choisie par » ledit roi pour l'assister de ses avis. » Tel était le prix auquel le duc d'Orléans obtenait la promesse du secours étranger. Il ne pouvait y avoir à l'acceptation d'un pareil traité qu'une seule excuse, c'était la résolution bien prise de ne pas l'exécuter.

La vérité est que personne ne prit soin de le tenir secret, comme il convenait de faire si l'on

avait eu réellement l'intention d'en tirer parti. L'envoyé du duc d'Orléans, revenu de Paris avec les dernières conditions d'accommodement qu'il croyait acceptables, apprit aussitôt ce qui avait été fait en son absence, et fut obligé de rendre au roi sa parole. Alors il fallut délibérer sur cette nouvelle position. Le cardinal remontra au roi qu'on avait fait assez d'expériences pour se convaincre des mauvais desseins où les conseillers du duc d'Orléans entraînaient leur maître. Pour s'en préserver, il ne voyait que deux moyens: l'un était la naissance d'un dauphin, et cela dépendait de la bénédiction du ciel; l'autre, qui appartenait à la prudence du roi, « consistait » à faire une si étroite et si manifeste liaison de » toutes les personnes assurées à son service, que » les sages amis de son frère pussent y voir clai- » rement la certitude de trouver des vengeurs en » pied, si la succession venait à vaquer par mau- » vaise voie, et la crainte même de ne pouvoir » l'obtenir sans dispute, lorsqu'elle s'ouvrirait » par la voie ordinaire. Si le duc d'Orléans était » privé de l'espérance de la succession par la » naissance d'un héritier de la couronne, la sû- » reté du roi était entière; et si ce prince croyait » que, le roi venant à mourir sans enfants, la

» succession lui pourrait être fortement dispu-
» tée, il n'aurait pas lieu de désirer cette mort,
» mais seulement celle des gens qu'il craignait
» auprès de lui ; de plus, cela serait une excuse
» pour lui faire rompre les engagements qu'il
» aurait pris avec les Espagnols. » Il y avait certainement beaucoup de vague dans ce conseil, et on peut croire que la menace de créer au duc d'Orléans un compétiteur n'était faite que pour l'effrayer. Du moins ne voit-on aucune trace d'un dessein formé sérieusement pour susciter des prétentions contre les droits si positifs d'un frère unique. Mais il est facile de concevoir quelle irritation devait causer dans l'esprit d'un homme languissant et chagrin, comme était le roi, toutes ces prévoyances qui se portaient sur la fin de sa vie. Peu de temps après, le traité revêtu de la ratification du roi d'Espagne, tomba « comme par miracle » entre les mains du roi, celui qui en était porteur ayant été forcé de se jeter sur les côtes de France, poursuivi par un vaisseau hollandais. Cependant le duc d'Orléans, cédant aux instances de la princesse de Phaltzbourg, renouvela publiquement son mariage à Bruxelles, se fit délivrer, par les théologiens de Louvain, des consultations qui

en établissaient la validité; et envoya au pape un de ses officiers, porteur d'une lettre où il réclamait son autorité en faveur d'un lien formé librement. Un autre « miracle » fit encore surprendre ce message, et l'envoyé du prince à Rome n'alla pas plus loin que la Bastille.

Malgré le peu d'apparence qu'il y avait à l'exécution des projets convenus entre le duc d'Orléans et les Espagnols, on n'en prit pas moins des mesures de défense. Le maréchal de la Force fut chargé de désarmer les villes de la Lorraine; les gouverneurs des provinces eurent ordre de rechercher exactement tous les serviteurs de la reine-mère et du duc d'Orléans qui pourraient être rentrés chez eux sans permission; on écrivit aux villes frontières qu'elles eussent à se tenir prêtes contre une attaque de l'étranger; la duchesse de Guise, qui était restée en France depuis le départ de son mari, reçut commandement d'aller le rejoindre en Italie; les juges redoublèrent de sévérité contre les coupables des attentats qu'on leur avait déférés. Le parlement de Metz surtout signalait son existence nouvelle par une extrême activité de condamnation. Ce fut lui qui prononça la peine de mort contre ce Chavagnac dont nous avons parlé; il ne s'arrêta

pas là ; bientôt le père Chanteloube, un de ses domestiques, et un homme désigné comme ancien secrétaire du maréchal de Marillac, tous résidant à Bruxelles et serviteurs de la reine-mère, furent par contumace « déclarés atteints 7 juillet.
» et convaincus d'avoir suscité les assassins dont
» il venait d'être fait justice, et comme tels con-
» damnés à être rompus et brisés vifs, s'ils pou-
» vaient être appréhendés. » La chambre de justice établie à l'Arsenal avait eu à juger un attentat ayant le même but, mais par voies plus singulières. Deux hommes, dont l'un était prêtre, furent accusés d'entreprise contre la vie du cardinal de Richelieu, non pas avec armes, poison, guet-apens ou embuscade, mais dans l'ombre de leurs logis, à l'aide d'invocations, de charmes et de préparations magiques. Le diable, obéissant à l'art qui l'appelait, leur avait apparu souvent, mais toujours pour leur déclarer qu'il n'avait nulle puissance contre celui à qui ils en voulaient, et que Dieu l'avait placé sous une trop bonne garde. Il se trouva encore qu'un valet de pied de la reine-mère avait assisté à quelques-uns de leurs sortiléges. La chambre de justice 8 avril.
les déclara coupables du crime de magie, et ordonna qu'après amende honorable, « ils seraient

» pendus et étranglés tant que mort s'en ensuivît, » leurs corps brûlés ensuite et leurs cendres je- » tées au vent. »

Après avoir vu un pareil procès jugé à Paris, sans que personne s'en étonnât, nous serons mieux préparés peut-être à comprendre un événement du même temps qui se passait au fond d'une province, « où l'on reconnaissait que l'hérésie, le » libertinage, la rébellion et la désobéissance » avaient mis toutes choses en désordre et con- » fusion ; » ce qui obligea le roi d'y faire tenir, sans grand profit, comme nous l'apprend Omer Talon, les grands jours de la justice ambulatoire. Dans la ville de Loudun il s'était établi, en 1626, un couvent de religieuses Ursulines. Peu de temps après la mort de leur premier directeur, homme de bien et de grande piété, le bruit se répandit, au mois de septembre 1632, que le diable était entré dans le couvent, que plusieurs religieuses avaient donné des signes d'une violente possession ; on racontait des apparitions nocturnes, des attouchements invisibles, des agitations intérieures et des mouvements convulsifs, qui venaient troubler dans leur sommeil ces saintes filles séparées du monde. Comme la crédulité aux œuvres du démon y fait toujours intervenir l'influence d'un homme

en commerce avec l'esprit malin, il fallut bientôt chercher l'auteur de ce trouble. La voix des religieuses désigna Urbain Grandier, curé d'une paroisse de la ville. C'était un prêtre de mine agréable et d'un esprit assez brillant, bon prédicateur, écrivain élégant, mais à qui l'on reprochait du faste en sa personne, de la hauteur, l'humeur querelleuse et des mœurs fort déréglées. Il avait eu déjà des disputes et procès avec nombre de gens, prêtres, religieux, gentilshommes, maris et pères; c'étaient donc autant d'ennemis, qui pouvaient ou avoir dicté cette dénonciation, ou l'appuyer de leurs clameurs. On prétend aussi qu'il avait voulu se faire agréer comme directeur du couvent des Ursulines, poste en effet fort désirable pour un homme de son caractère, et que cette recherche, repoussée par la plus grande partie des religieuses, plaça tout naturellement son nom dans leur pensée. Quoi qu'il en soit, des exorcismes furent d'abord pratiqués sans témoins dans l'intérieur du couvent; puis on y appela des prêtres du dehors; et enfin les magistrats de la ville furent priés d'y assister. Les premiers interrogatoires des possédées avaient seulement indiqué, comme la cause du maléfice, un prêtre; les suivants nom-

mèrent Urbain Grandier. Trois fois l'exorcisme avait chassé le diable, et trois fois il était revenu sous des formes diverses, introduit dans le couvent par le même magicien. Grandier s'aperçut du progrès que faisaient dans les esprits cette imputation, d'abord trop négligée. Il eut recours à l'évêque de Poitiers, pour qu'il voulût bien commettre à l'exorcisme des personnes moins suspectes que celles qui l'avaient pratiqué jusqu'alors; il s'adressa aux juges civils pour obtenir qu'ils fussent présents à ces expériences, et qu'ils ordonnassent la séquestration des prétendues possédées, de manière à ce qu'elles ne reçussent pas d'instructions et de conseils. Ceux qui avaient entrepris l'expulsion du démon, refusèrent d'abandonner leur ouvrage, et opposèrent à l'autorité laïque son incapacité en pareille affaire; ils continuèrent cependant à souffrir la présence des juges, mais sans leur permettre de s'immiscer plus qu'il ne le fallait dans leurs opérations. Enfin un ordre de l'évêque nomma deux nouveaux ecclésiastiques pour assister à la continuation des exorcismes. Son choix tomba, dit-on encore, sur des hommes liés avec les ennemis de Grandier. C'était déjà un malheur que d'avoir à récuser presque tout le monde. Dans le

même temps, il y eut des médecins qui déclarèrent, « vu les excès à eux apparus surpassant le » naturel, » qu'il y avait réellement chez plusieurs des religieuses, possession, et, chez d'autres, obsession des démons. On en était là vers la fin de décembre 1632.

Tout se préparait pour un nouvel essai, quand on apprit que l'archevêque de Bordeaux, ce prélat guerrier que nous connaissons déjà, allait venir à Loudun. Aussitôt les tourments des religieuses cessèrent, et Grandier invoqua l'autorité de l'archevêque pour se défendre contre les rechutes qui pourraient survenir. L'archevêque donna l'ordre qu'il fallait suivre, pour le cas où les accidents de possession se reproduiraient; ses instructions, basées sur la foi de l'église en pareille matière, fournissaient cependant toutes les précautions et toutes les garanties qu'on pouvait désirer, à moins d'une incrédulité complète. Près d'une année se passa ensuite sans qu'on entendît parler du couvent des Ursulines. On peut croire que les haines ne s'apaisèrent pas pour ce silence forcé, et que le curé lui-même ne s'occupa nullement de les désarmer par une extrême modestie. Vers la fin de l'année 1633, une mission, tout à fait étrangère à cette affaire,

amena dans le pays un conseiller d'état, intendant de justice, nommé Laubardemont. Il était chargé seulement de faire démolir, suivant les édits du roi, le vieux château de Loudun. Ses relations avec les principaux magistrats lui firent connaître bientôt le scandale tout frais qui avait occupé la ville. Les récits qu'on lui en faisait n'étaient pas sans passion; son esprit, naturellement

Novembre 1633.

violent, s'en échauffa. Il écrivit à la cour pour qu'on lui donnât permission d'en fairé un procès. On dit qu'il anima encore le cardinal de Richelieu contre Urbain Grandier, en lui désignant ce prêtre comme l'auteur d'un libelle publié en faveur de la reine-mère. Il est difficile de savoir la vérité sur ce point. Cependant nous croyons que le cardinal n'aurait pas caché, dans une accusation de magie, un ressentiment de cette espèce; il ne lui en aurait pas plus coûté pour faire condamner un écrivain séditieux qu'un sorcier, et il y aurait eu pour lui plus de profit. Nous avons vu en effet que Richelieu ne se souciait aucunement de déguiser l'intérêt que sa personne, outragée ou menacée, pouvait avoir dans une condamnation; on peut dire même qu'il l'y faisait entrer volontiers quand elle n'y était pas.

Quoi qu'il en soit, Laubardemont eut une commission très-ample pour l'instruction de cette affaire, et aussitôt on vit se multiplier les cas de possession. Tout le couvent en était rempli; il y en avait déjà plusieurs dans la ville, et il en venait des environs. Grandier fut mis en prison sans information préalable, et l'instruction se fit Décembre. contre lui en son absence, malgré les oppositions de sa mère et de son frère qui eurent recours au parlement de Paris. Au bout de trois mois le parlement n'avait pas encore répondu à cette requête, lorsqu'intervint un arrêt du conseil qui Mars 1634. lui défendait d'y faire droit, si l'envie lui en prenait. Alors on marcha d'un pied plus ferme dans la procédure. L'accusé fut entendu et des témoins lui furent confrontés. On reprit les exorcismes sans s'astreindre aux formes réglées par l'archevêque; Laubardemont y était présent, afin de vérifier ensuite, soit dans les interrogatoires du curé, soit sur sa personne même, et ceci avec de grandes cruautés, ce que les possédées avaient déclaré aux prêtres. De tous côtés les curieux arrivaient à ce spectacle qui se donnait dans les églises. Le peuple, qu'on laissait dehors, croyait fermement à tous les récits de contorsions merveilleuses, de mouvements sur-

naturels, de prodigieuse science, de blessures sans cause visible, qui signalaient la présence du démon dans le corps des patientes. Les spectateurs les plus éclairés se contentaient de douter, ou tout au plus de rire, mais le plus loin et le plus secrètement qu'ils pouvaient.

Ces représentations durèrent près de trois mois; Grandier y fut appelé une fois: à sa vue toutes les possédées furent saisies d'une telle fureur qu'il fallut l'arracher de leurs mains. Enfin on résolut d'en finir par un jugement. Une commission fut établie sous la présidence de Laubardemont; elle se composait de treize magistrats choisis à Poitiers, Orléans, Tours, Saint-Maixant, Chinon, Beaufort, Châtelleraut et La Flèche. Plusieurs particuliers de la ville, à la tête desquels était le bailli, essayèrent de diminuer le crédit de cette procédure en adressant au roi une requête, délibérée en assemblée, contre les dénonciations sorties des exorcismes et qui attaquaient les familles les plus notables. On attribua cet acte aux réformés, dont le nombre était en effet assez grand dans le pays, et la commission le déclara nul, attentatoire à l'autorité du roi, tendant à sédition populaire. Grandier adressa aux juges un mémoire écrit, contre-

8 Juillet.

nant ses défenses ; il demanda une nouvelle visite de son corps par des médecins, pour démentir ceux qui avaient reconnu qu'il y portait les marques de l'alliance avec le démon. De son côté l'évêque de Poitiers attesta la vérité de la possession, et des docteurs de Sorbonne, consultés sur le récit des faits, y trouvèrent les conditions exigées par leurs livres. Alors les juges préparèrent leur conscience, par de fréquentes dévotions, au jugement qu'ils allaient rendre. L'accusé fut entendu, et la commission, rassemblée dans le couvent des Carmes, prononça son arrêt par lequel 18 août.
« Urbain Grandier, prêtre, curé de l'église de » Saint-Pierre-du-Marché et chanoine de l'église » Sainte-Croix, était déclaré convaincu du crime » de magie, maléfice et possession arrivés par » son fait ès personnes d'aucunes religieuses et » autres séculières mentionnées au procès ; pour » réparation duquel crime, elle le condamnait à » faire amende honorable, pour ensuite être at- » taché à un poteau sur un bûcher, là son corps » brûlé vif avec les pactes et caractères magiques » étant au greffe, ensemble un livre manuscrit » par lui composé contre le célibat des prêtres, et » ensuite ses cendres jetées au vent. » Cet arrêt reçut le jour même son exécution, après toutes

fois que le coupable eut été soumis à l'épreuve de la question pour la révélation de ses complices ou l'aveu de son crime. Tout ce qu'on put lui faire confesser, ce fut qu'il avait péché contre la continence, mais il refusa de nommer les personnes qui avaient partagé cette faute avec lui.

La raison et l'humanité se révoltent au récit des extravagances et des barbaries qui remplirent cette longue et triste procédure. L'incrédulité la plus moqueuse, l'imagination la plus curieuse d'atrocités, auraient peine à en exagérer le ridicule ou l'odieux. Mais il serait bien plus difficile encore à un esprit impartial et sage de découvrir, au milieu de ces horreurs et de ces folies, ce qui était ouvrage de méchanceté, de calcul, de tromperie, de complot, et ce qui procédait de croyance, de conviction et de foi. On ne saurait dire avec vérité qu'il y ait eu ici rien de secret ni de précipité; tout le monde put voir, tout le monde put écrire; pendant près de deux ans, ce fut un objet d'entretien, de discussion, d'expériences publiques. Des médecins en assez grand nombre attestèrent que les effets produits à leurs regards n'étaient pas explicables par les causes naturelles; cette décision fut con-

testée par d'autres. Grandier lui-même, homme d'esprit assurément, incapable d'inertie et de patience, eut tout le temps d'agir sur l'opinion pendant plus d'une année qu'il resta libre et dans l'exercice de son sacerdoce, en présence de cette terrible accusation. La conviction publique était acquise contre lui lorsqu'on lui donna des juges ; ceux-ci furent unanimes pour le trouver coupable. Rien n'est plus aisé aujourd'hui que d'attribuer leur arrêt à la crainte d'un ministre tout-puissant, au désir de contenter une de ses vengeances ; mais nous avons vu ce qu'il faut penser de l'extrême intérêt que le cardinal de Richelieu pouvait avoir en cette affaire. Il est plus raisonnable de supposer que celui-ci, assez indifférent en lui-même sur la question de savoir si quelques religieuses d'une petite ville étaient ou n'étaient pas possédées du démon, fort peu soucieux de ce que deviendrait un curé de mauvaises mœurs qui scandalisait sa province, importuné peut-être du bruit que causait ce lointain désordre, voulut donner à la prévention populaire une sorte de satisfaction qui, dans tous les temps et sous le règne de toutes les opinions, a toujours été de son goût. Peut-être est-il bon d'ajouter ici que, vingt-trois ans

auparavant, en 1611, un homme, qui était aussi prêtre, accusé aussi de sorcellerie, dans le but aussi de séduire des femmes, avait été jugé par le parlement d'Aix et condamné « sur ses pro- » pres aveux. » Le poëte Malherbe, qui n'avait pourtant ni trop peu de lumières, ni trop d'imagination, écrivant alors à un de ses amis sur la relation imprimée de ce procès, se contentait de lui dire : « Je ne sais certainement à quoi me » résoudre là-dessus ; il y a des intrigues en » cette matière, qui ne se démêleront jamais » que nous ne soyons en lieu où le jour soit » plus clair qu'il n'est en ce monde ; il faudra » que l'apprentissage nous en coûte la peau. »

CHAPITRE IV.

Evénements de la guerre en Allemagne. — Rébellion et mort de Walstein. — Réflexions du cardinal sur cet événement. — Défaite des Suédois à Nordlingen. — Le cardinal infant d'Espagne va prendre possession du gouvernement des Pays-Bas. — Renouvellement du traité de la France avec les Provinces-Unies. — Préparatifs de la France pour une guerre ouverte avec l'Espagne. — Arrêt pour la nullité du mariage du duc d'Orléans. — Condamnation du duc de Lorraine comme vassal félon. — Confiscation de ses états. — Accommodement avec le duc d'Orléans. — Le duc d'Orléans s'échappe de Bruxelles. — Réconciliation des deux frères. — Puylaurens, duc et pair, s'allie au cardinal. — Dispositions militaires sur les bords du Rhin. — Le duc de Puylaurens arrêté et conduit à Vincennes — Il meurt en prison. — Histoire de Louis XIII par Du Pleix. — Fondation de l'Académie française.

L'attention du cardinal n'était pas tellement occupée de négociations avec le frère du roi, de procès criminels et de police intérieure, qu'elle ne se portât en même temps sur les affaires du dehors. Pour la guerre d'Allemagne, il n'y avait

en quelque sorte qu'à regarder; car les événements s'y précipitaient d'eux-mêmes. Nous avons vu l'armée du duc de Feria venir se fondre et disparaître sur ce terrain qui dévorait tant d'hommes. Les progrès des Suédois dans la Bavière rappelèrent bientôt Waldstein de la Silésie, où il avait été obligé d'aller porter ses armes, puisque les ennemis, maîtres de ce pays, refusaient son alliance. Cependant, après en avoir chassé les Suédois, il ne fit que se montrer à l'armée du duc Bernard de Saxe-Weymar qui s'était emparée de Ratisbonne, et il se retira encore dans la Bohême, comme au siége de sa puissance, au centre de ses desseins. La vengeance de l'empereur, excitée par tant de mépris, par tant d'infidélités, résolut enfin d'aller l'y chercher. Ferdinand voulut d'abord faire connaître à l'armée qu'il reprenait son pouvoir; des ordres directs émanés de l'empereur furent adressés aux généraux placés sous le commandement de Waldstein et au généralissime lui-même. Dès lors celui-ci était réduit à désobéir ouvertement, ce qui ne pouvait plus se faire qu'avec l'aveu de ses compagnons d'armes. Waldstein les convoqua en conseil de guerre à Pilsen; vingt généraux, ses lieutenants, se ren-

dirent à cette invitation ; trois autres restèrent dans leur camp. Le généralissime dit à ceux qui l'entouraient que le moment était venu pour lui de quitter son commandement ; on le pria de le garder, et chacun signa l'engagement de rester auprès de lui, de le défendre, de n'écouter que ses ordres. Parmi ces officiers il en était un, Octave Piccolomini, qui assistait pour l'empereur au complot et en rendait compte à la cour. Un autre général, le comte de Gallas, qui n'avait pas été de l'assemblée, se rendit auprès de Waldstein, et là, reçut de l'empereur l'ordre de lui livrer le généralissime mort ou vif. Il se hâta de quitter Pilsen et de préparer ses troupes à ce changement ; Piccolomini le suivit bientôt ; partout les ordres de l'empereur furent reconnus et des armées s'avancèrent vers leur chef déclaré rebelle ; Prague fut occupée par les soldats de l'empereur. Alors Waldstein eut recours aux Saxons et aux Suédois, qui maintenant voulurent bien le croire leur ami. Mais tandis qu'il attendait de loin leur secours, autour de lui, dans Egra, se tramait une conjuration de ses propres serviteurs. Un Irlandais et deux Écossais, officiers de sa création, se chargèrent de livrer à l'empereur celui qu'il avait proclamé traître et

ennemi public. L'approche de l'armée suédoise donna une plus grande hâte à leurs desseins et en changea l'exécution; l'assassinat leur sembla désormais seul possible. Un des conjurés, commandant d'Egra, invita quatre officiers, confidents intimes de Waldstein, à un dîner où il les fit égorger par ses dragons. Le généralissime
25 février 1634. lui-même fut assailli dans sa chambre et tomba sans résistance sous les coups d'un capitaine irlandais. Toute son armée se soumit à l'empereur.

C'était là un grand événement, un grand exemple. Il s'agissait d'un rebelle puni, d'un chef militaire atteint, au milieu de ses soldats, par la puissance de son maître. Le cardinal de Richelieu ne pouvait tout à fait blâmer ce châtiment d'un sujet coupable. Mais aussi il y voyait l'influence des courtisans sur l'esprit de leur souverain, le succès d'un ressentiment jaloux contre une grandeur qui avait dépassé toutes les bornes, de longs services méconnus; toute une vie employée au soutien et à la gloire d'un monarque, tout le crédit acquis sur les peuples et sur les troupes, toute l'indépendance qu'un homme supérieur avait voulu se donner, ne pouvant le protéger contre un caprice d'ingrati-

tude parti du trône et sur-le-champ obéi. Ce spectacle sans doute le faisait réfléchir sur lui-même, sur sa propre élévation arrivée peut-être aussi haut, quoique par d'autres moyens, et sur la fragilité de cette faveur en laquelle reposait également sa fortune. Les réflexions qu'on trouve dans ses mémoires sont toutes empreintes de ce chagrin. Il rapporte en les atténuant les reproches qu'on faisait au duc de Friedland; il montre l'esprit de l'empereur d'abord fermé à ces imputations, puis les écoutant, entrant en soupçon et delà en créance des torts qu'on lui attribue, « par une certaine destinée, dit-il, de l'autorité » des ministres, qui rarement est continuelle et » dure jusqu'à la mort; soit que les princes » d'ordinaire se lassent d'un homme auquel, » pour lui avoir trop donné, il ne leur reste plus » de présents à faire; soit qu'ils aient mauvaise » inclination vers ceux qui, pour les avoir bien » servis, méritent tous les biens qu'ils pourraient » leur départir. » Il s'indigne contre les auteurs de cette sanglante catastrophe, tous créatures du généralissime, « d'autant plus blâmables, selon » lui, que si l'assassinat est un crime qui ne » reçoit pas ordinairement d'excuse, quand il » est commis contre une personne à qui on est

» redevable de tout, il n'y a pas de nom assez » horrible pour le pouvoir exprimer, ni de sup» plice en cette vie qui le puisse châtier.» Il feint de tenir le doute égal entre l'injustice de l'empereur et l'infidélité de Waldstein. « Mais quoi » qu'il en soit, dit-il, c'est toujours une preuve » de la misère de cette vie, en laquelle si un » maître a peine de trouver un serviteur à qui il » doive se confier entièrement, un bon servi» teur en a bien plus de se fier totalement à son » maître, entouré de ses envieux et de ses enne» mis, dont l'esprit est jaloux, méfiant et cré» dule, et qui a toute puissance d'exercer impu» nément sa mauvaise volonté, que chacun pour » lui plaire déguise sous le nom de justice.» Il ajoute enfin : « Tel le blâma après sa mort qui » l'eût loué s'il eût vécu; on accuse facilement » ceux qui ne sont pas en état de se défendre; » quand l'arbre est tombé, tous accourent aux » branches pour achever de le défaire. La bonne » ou mauvaise réputation dépend de la dernière » période de la vie; le bien ou le mal passe à la » postérité, et la malice des hommes fait plutôt » croire l'un que l'autre... On pensa un in» stant que sa perte priverait l'empereur d'un » grand appui; mais on connut bientôt après

» qu'un mort ne mord point, et que l'affec-
» tion des hommes ne regarde pas ce qui n'est
» plus. »

Malgré le mauvais jeu de mots qu'il nous a fallu transcrire, nous avons cru dignes d'entrer dans notre récit ces réflexions d'un tel homme sur un pareil événement. Du reste il est certain que la mort du duc de Friedland n'apporta aucun changement dans la situation de l'empire ni dans les chances de la guerre. L'armée impériale était habituée à reconnaître un généralissime; on donna ce titre au fils de l'empereur, Ferdinand, proclamé roi de Hongrie. Le comte de Gallas en remplit les devoirs sous son nom. Son premier soin fut de reprendre Ratisbonne et de chasser les Suédois de la Bavière. Une grande 6 septembre.
victoire remportée à Nordlingen vint bientôt faire oublier tout à fait l'immense renommée de son prédécesseur, et rétablit en Allemagne les affaires de la maison d'Autriche. Ce n'avait pas été pourtant que la France, qui ne combattait point, eût négligé de fortifier dans leur union ses alliés belligérants. Son ambassadeur, le marquis de Feuquières, s'était trouvé à une assemblée générale des coalisés convoquée dans la ville de Francfort peu de temps après la mort du duc

de Friedland, et avait recommandé chaudement à chacun le courage et la bonne intelligence, la conciliation avec les princes catholiques qu'on pourrait détacher de l'empereur, le respect pour la religion dans les pays conquis. D'autres agents avaient été envoyés en Danemarck et en Pologne pour empêcher que, de ce côté, la Suède ne fût troublée dans sa grande entreprise. Mais on voyait chaque jour les électeurs de Saxe et de Brandebourg se détacher peu à peu de la coalition et prêter l'oreille aux propositions de la cour impériale, ce qui affaiblissait considérablement le parti. Et d'ailleurs l'armée de l'empereur avait été utilement aidée à reprendre l'offensive par l'arrivée d'une armée espagnole, venue d'Italie sous la conduite du cardinal Ferdinand d'Autriche, frère du roi d'Espagne. C'était avec le secours de ces troupes que les impériaux avait vaincu à Nordlingen, après quoi le cardinal-infant, envoyé par son frère pour remplacer en Flandre l'infante Isabelle, continua son chemin vers son gouvernement, menant ses soldats, victorieux en Allemagne, à la guerre des Pays-Bas.

En cette partie de la domination espagnole, la politique de France n'avait pas non plus été

inactive. Il est vrai qu'elle y avait vu échouer le projet d'un soulèvement des principaux seigneurs du pays contre l'Espagne, et que les auteurs de ce complot avaient été pris ou obligés de fuir. Mais on était parvenu à rompre toutes les propositions d'accommodement entre les Espagnols et les Provinces-Unies, et un nouveau traité avait été conclu par lequel les états-généraux promettaient de continuer à faire la guerre sur mer et sur terre, avec toutes leurs forces, aux Espagnols et à leurs provinces, sans pouvoir de huit mois entendre à aucun traité de paix, trêve ou suspension d'armes, ni en conclure aucun avant un an, et encore à la charge de ne traiter, après ce délai, qu'avec l'intervention du roi, qui, pour cela, portait au double le secours d'un million dont il les aidait depuis quatre ans. Du reste, et c'était là de la part des états-généraux tout l'esprit de cette convention, « si la France aimait mieux rompre ouvertement » avec l'Espagne que de payer les deux millions » promis, alors ils s'engageaient à ne traiter jamais avec l'ennemi commun que conjointement avec le roi. » 16 avril.

En effet on avait beau ajourner cette nécessité et vouloir choisir son moment, il était im-

possible de maintenir plus longtemps ce mensonge de paix, d'égards et de bonne amitié, entre deux puissances qui se ruinaient et se déchiraient de leur mieux. La France avait jusque-là réussi à guerroyer par la main des autres et sur leurs terres, sans rien risquer du sien, l'Espagne n'ayant à peu près contre elle que la guerre civile pour prendre sa revanche. Pendant ce temps elle s'était agrandie; ses armes tenaient la Lorraine; elle avait pied en Italie par l'acquisition de Pignerol; plusieurs villes d'Alsace, pour échapper au joug hérétique des Suédois, s'étaient mises sous sa protection. Nous avons vu que l'archevêque de Trèves avait pris ce parti; une de ses places, Philisbourg, avait été occupée par les Espagnols sous prétexte de la défendre et ils avaient refusé de la restituer; les Suédois la prirent au commencement de l'année 1634, et le roi de France se la fit remettre à titre de dépôt
7 octobre. comme faisant partie des états de son protégé, et d'ailleurs pour la conservation de la religion catholique dont il était aussi le patron en Allemagne. Toutes ces causes de ressentiment rendaient une rupture inévitable, et l'Espagne, qui avait le plus souffert des hostilités déguisées, devait naturellement se prévaloir de la première occasion

où elle se trouverait en force, pour atteindre directement cet ennemi qu'elle rencontrait partout négociant, soudoyant, recrutant ou complotant contre ses intérêts. La victoire de Nordlingen, la marche triomphante du cardinal-infant à travers l'Allemagne semblaient accélérer cette crise, à laquelle dès longtemps le cardinal de Richelieu se préparait.

La première chose à désirer était que la guerre déclarée ne trouvât pas l'héritier de la couronne entre les mains de l'ennemi. On se rappelle le traité insensé que le duc d'Orléans avait souscrit. C'était un de ces actes désespérés, dont l'exagération même annonce une grande disposition à reculer de tout le chemin qu'on a fait pour s'y résoudre. Le cardinal le laissa quelque temps chargé de ce remords, et cependant il fit poursuivre le procès commencé pour la nullité de son mariage. Après toutes les formalités remplies contre les contumaces, le parlement rendit son arrêt qui déclarait « le pré- 5 septembre.
» tendu mariage entre le duc d'Orléans et la
» princesse Marguerite non valablement con-
» tracté; le duc Charles de Lorraine, vassal
» lige de la couronne, criminel de lèse-majesté,
» félonie et rébellion à cause du rapt commis

» par lui, son frère et sa sœur, tenu en conséquence de faire aveu de son crime et d'en demander pardon au roi son souverain seigneur ; tous trois bannis à perpétuité du royaume de France avec saisie et confiscation des biens qu'ils y possédaient. » Pour l'infraction aux traités commise par le duc Charles, le roi était très-humblement prié de se faire raison par la voie des armes et de se satisfaire sur les biens de son vassal non situés en France. Le bannissement était aussi prononcé contre le religieux qui avait marié le prince et la princesse. Enfin il était ordonné qu'une pyramide serait élevée en la principale place de Bar, où l'on transcrirait sur le marbre ou sur le cuivre cette condamnation et ses justes causes, « pour conserver dans la postérité la mémoire du crime et du châtiment. » Il faut peut-être remarquer ici, comme une rencontre curieuse du hasard, que le lendemain du jour où l'on prononçait à Paris contre le duc Charles une sentence ignominieuse, il combattait vaillamment à Nordlingen avec l'armée de l'union catholique, et que, du champ de bataille, il faisait partir quelques drapeaux pris par les siens aux Suédois pour annoncer à son beau-frère le duc

d'Orléans la part qui lui revenait dans la victoire.

Le roi se hâta d'exécuter cet arrêt, en la portion qui lui était déférée, comme pour faire preuve du respect qu'il portait à la justice. Son armée avait, il est vrai, prévenu la prière du parlement en s'emparant de toute la Lorraine; mais on voulut rendre cette possession régulière par une déclaration, contenant la récapitulation de tous les faits qui l'avaient préparée. L'arrêt du parlement y était rapporté tout entier et avec 16 septembre. honneur. « Pour toutes ces causes, disait le roi, » nous avons eu juste sujet et raison de nous » prévaloir des places remises entre nos mains » par les traités faits avec le duc Charles, et en- » suite de tout le reste du pays qui lui obéissait » ci-devant, lequel nous avons par nos armes » entièrement soumis à notre obéissance. » La fin de cet acte était que dorénavant, pour la Lorraine et tous autres biens appartenant autrefois au duc, excepté le ressort du parlement de Saint-Mihiel, la justice serait administrée par un conseil souverain, séant à Nancy, dont les membres étaient nommés dans une commission du même jour, et que le parlement de Saint-Mihiel serait présidé par un intendant de jus-

tice. Tout cela fut promptement opéré, le conseil établi à Nancy, le président nommé par le roi au parlement de Saint-Mihiel installé dans ses fonctions, l'autorité du roi partout reconnue, les prières faites pour lui dans les églises; et chaque personne, ayant charge, emploi ou fief dans l'étendue de ce pays, prêta serment « de bien et fidèlement servir le roi de France, » son souverain seigneur, ainsi que bons et » loyaux sujets doivent faire. »

Le duc d'Orléans pouvait apprendre par là, que le roi ne se relâchait en rien de ses résolutions. De temps à autre, on le lui faisait sentir encore par des rigueurs exercées contre ses agents ou ses serviteurs surpris en France, et que l'on faisait pendre pour son bien. D'un autre côté, il ne voyait pas que les Espagnols prissent grande confiance en ses promesses et se missent en mesure de remplir les leurs. Il était allé joindre l'armée espagnole au siége de Maëstricht, et n'en avait rapporté que le souvenir d'un fastueux accueil, de repas somptueux, de libéralités orgueilleuses faites à lui et aux siens. Les gens de la reine-mère agissaient en même temps avec ardeur pour tenir leurs protecteurs communs en soupçon de ses conseillers et de ses propres

intentions. Même dans sa maison, il trouvait des querelles et des jalousies; il y avait eu des insultes, des défis et du sang versé pour quelques propos d'un de ses gentilshommes, injurieux à la personne du roi, et que d'autres n'avaient pas voulu souffrir. Tout cela lui fit penser que le meilleur pour lui serait d'accepter les conditions que le roi lui avait offertes et de rentrer en France. Il fit donc renouer la négociation entamée à cet effet, et qui avait été rompue complétement. Les deux frères d'Elbène en furent encore les messagers. La première difficulté qui s'offrait était celle du mariage du prince que le roi ne voulait pas reconnaître; le roi et le duc d'Orléans tombèrent aussitôt d'accord de se soumettre l'un et l'autre à ce qui serait décidé sur ce point, « de la même manière que les autres » sujets du roi ont accoutumé d'être jugés en » tel cas, selon les lois du royaume, » ce qui voulait dire par la juridiction ecclésiastique. Rien n'empêche de croire que chacun de son côté avait foi en son droit et se croyait sûr d'un jugement favorable; cependant il faut avouer que la meilleure chance était pour le roi. Il ne fut plus question de places de sûreté, le prince aimant mieux regagner l'amitié de son frère, par

un abandon entier de toutes précautions, et ne demandant rien de plus que l'oubli des choses passées; on lui permit toutefois de demeurer à son choix en Auvergne, en Bourbonnais, ou dans la principauté de Dombes. Il obtint la promesse d'une abolition entière pour tous ceux qui l'avaient suivi, sauf le marquis de la Vieuville, le président Lecoigneux, Monsigot et les évêques en jugement; il fut convenu, en outre, que le sieur de Puylaurens épouserait une parente du cardinal de Richelieu. Un acte portant les clauses de cet accommodement fut signé par le roi à Ecouen, et envoyé au duc d'Orléans qui devait
1 octobre. l'accepter dans quinze jours, et l'exécuter sous trois semaines en rentrant dans le royaume.

Celui-ci n'était pas le moins pressé d'en finir. A peine se croyait-il en liberté à Bruxelles. On y attendait l'arrivée du cardinal-infant, entre les mains duquel il croyait ne pouvoir être désormais qu'un otage ou un prisonnier. Avec ce cardinal devait venir le duc Charles de Lorraine, fier aussi d'avoir contribué à la victoire de Nordlingen, et qui pouvait bien réclamer quelque autorité, quelque droit de surveillance sur l'époux de sa sœur, sur l'auteur de tous les désastres où sa maison était tombée. La reine-mère épiait

tous ses mouvements pour qu'il n'allât pas faire sa paix sans elle. Si une profonde humiliation pouvait être un titre suffisant à la compassion des hommes, il serait impossible d'en refuser à ce jeune prince, pour qui sa mère était un embarras, sa femme un crime, qui ne trouvait ni sûreté dans son asile, ni amitié chez ses protecteurs, qui avait quitté en fugitif le royaume de son frère et ne pouvait y retourner qu'en fugitif. Son serviteur le plus intime, abhorré des Français réfugiés comme lui, suspect aux Espagnols, en butte à mille ressentiments et récemment échappé au coup d'un meurtrier, ayant à craindre quelque chose de pire encore que les haines publiques, c'est-à-dire les emportements d'une maîtresse jalouse, ne pouvait qu'encourager ce prince à suivre son envie. Le plus triste était que, pour faire une chose utile et raisonnable, il y avait besoin d'employer les précautions, le mystère et le mensonge qui servent ordinairement aux desseins les moins honnêtes. Il fallait, devant les Espagnols et les réfugiés belliqueux, feindre de la détermination et de la bravade, ne parler que d'entreprise et de conquête, demander des armes, des soldats, et sonner la trompette. Il fallait soutenir encore ce rôle dans

le secret le plus étroit de la vie domestique, à côté d'une femme qu'on devait abandonner. Malgré tous ses soins, la négociation qui se faisait en France ne tarda pas à s'ébruiter. La princesse de Phaltzbourg s'en douta la première et se hâta de l'annoncer au marquis d'Ayetona qui était à Namur. Le duc d'Orléans fut obligé d'y courir pour calmer l'esprit de ce général et lui attester, par tous les serments possibles, qu'il ne songeait à rien de semblable. Ensuite il jugea prudent de garder la chambre à Bruxelles, comme s'il y eût été retenu par la goutte, pendant que le petit nombre de ses serviteurs admis dans sa confidence faisaient les préparatifs de son départ. Enfin tout étant disposé, muni d'un ordre du roi qui enjoignait aux gouverneurs des places frontières de recevoir le prince tout en gardant leur sûreté, il sortit de Bruxelles un
8 octobre. matin, comme pour aller à la chasse au renard, en commandant bien haut qu'on se tînt prêt à lui dire la messe lorsqu'il en reviendrait. Le sieur de Puylaurens le rejoignit hors de la ville, et toute la troupe, au nombre de six maîtres avec peu de valets, se mit au galop sur la route de la Capelle, première ville de France à vingt-cinq lieues de Bruxelles, où le prince arriva le

soir, sans avoir bu ni mangé de tout le jour et laissant un cheval mort en chemin. La présence de ces cavaliers mit en alarme la garnison, et le duc d'Orléans ne gagna rien à se nommer; car on menaça de faire feu sur lui. Cependant le gouverneur s'étant avancé sur le mur, on lui fit entendre que le prince venait avec permission du roi, et les ordres dont il était porteur le firent enfin recevoir dans la ville. Dès le lendemain, il dépêcha en même temps vers le roi son frère pour lui annoncer qu'il s'était remis en son devoir, et vers la princesse sa femme pour lui dire que, quoi qu'il advînt, il lui serait toujours bon mari. Le marquis d'Ayetona, auquel il avait aussi adressé un message, répondit seulement qu'il regrettait de n'avoir pas su son départ, pour lui faire rendre en cette occasion tous les honneurs dus à sa qualité.

Peu de jours après, ayant pris la route de Soissons, il rencontra le maréchal de Chaulnes qui venait au-devant de lui avec une escorte de deux cents chevaux. Le surintendant Bouthillier lui amena un carrosse de la part du roi, et lui remit une somme de cinquante mille écus, qu'il fit passer aussitôt à Bruxelles « pour » dégager sa maison. » On lui envoya encore

le sieur de Bautru, qui se prit d'entretien avec le sieur de Puylaurens, et voulut savoir de lui quelle était l'intention du prince sur son mariage. Puylaurens lui ayant dit qu'on en soutiendrait la validité devant le tribunal ecclésiastique, « en ce cas, répondit Bautru, il aurait » mieux valu pour vous demeurer en Flandre, » menace assez claire qu'il s'efforça de regarder comme un mot plaisant. Le duc d'Orléans continua ainsi son chemin jusqu'à Écouen où il attendit la permission de se présenter au roi. L'entrevue des deux frères eut lieu à Saint-Germain, en présence de toute la cour et d'une foule de curieux qui remplissaient le château. Ils se firent de grandes démonstrations d'amitié; le prince demanda pardon, le roi promit oubli et affection sincère. Puylaurens s'agenouilla comme un coupable et fut gracieusement relevé. Sur ces entrefaites, survint le cardinal de Richelieu, que le duc d'Orléans embrassa de toute sa force, protestant de l'aimer comme lui-même et de suivre toujours ses conseils. Le lendemain il alla chez le cardinal, à Ruel, où l'attendait une fête brillante, et le jour suivant il prit congé du roi pour se rendre à Orléans, puis à Blois où il avait fixé son séjour. Durant ces deux jours de familia-

21 octobre.

rité et de bonne chère, le jeune prince avait beaucoup parlé et l'on avait pris soigneuse note de tous ses discours. On y trouvait de quoi confirmer le roi en ses défiances contre sa mère, redoubler la haine qu'il portait au père Chanteloube, charger de crimes détestables tous ceux qui restaient avec elle dans les Pays-Bas, et faire soupçonner même plusieurs personnes qui demeuraient en France. « Le prince, suivant les » mémoires de Richelieu, ne contait pas tout » cela de lui-même; mais le cardinal lui de» mandait si telles et telles choses n'étaient pas » vraies, et il l'avouait ingénuement. » Il n'avait été aucunement question, dans ces entrevues, du mariage contracté en Lorraine. Quand on sut le prince un peu reposé du voyage, on lui envoya des docteurs en théologie chargés de lui démontrer qu'il n'était pas marié valablement. Puylaurens fit semblant d'être tout à fait convaincu par leurs raisons; mais son maître ne voulut pas s'y rendre, ce qu'on attribua tout simplement à la mauvaise foi du conseiller. Cependant on lui paya tout le prix du marché dont il s'était entremis. Le cardinal le reçut en son alliance et lui donna pour femme la seconde fille du baron de 26 novembre.
Pont-Château, son cousin; le duc de la Valette

épousa l'aînée. La fille du sieur du Plessis-Chivray, autre parente du cardinal au même degré, épousa le comte de Guiche. Il y eut une même cérémonie pour ces trois mariages. La terre d'Aiguillon, achetée des deniers fournis par le cardinal, fut alors érigée en duché et pairie en faveur de Puylaurens et sous son nom. Une 27 novembre. déclaration du roi publiée au parlement annonça l'oubli de toutes les fautes passées commises par son frère, le rétablissement de ce prince en tous ses biens, apanages, pensions et appointements, sans toutefois aucune approbation de son prétendu mariage, dont la nullité serait poursuivie par les voies légitimes et accoutumées dans le royaume. En considération de son frère, le roi faisait grâce à tous ceux qui l'avaient suivi et servi, pour tous et chacun des crimes qu'ils pouvaient avoir commis jusqu'à ce jour, toujours à l'exception de ceux que nous avons déjà nommés.

Tout le monde se trouvant ainsi réconcilié, sauf la reine-mère qu'on laissait se fatiguer en plaintes et en fureurs inutiles, on se crut en état de faire tête à toutes les chances que pouvaient amener les succès de la maison d'Autriche en Allemagne, et les hostilités très-patentes où l'on

s'était mis avec elle. Aussitôt après la bataille de Nordlingen, voyant les forces de l'empire s'approcher de la France, le cardinal avait envoyé de nouvelles troupes, sous le commandement du maréchal de Brézé, pour se joindre à l'armée du maréchal de la Force, avec ordre de passer le Rhin s'il en était besoin. Les Suédois, obligés de recomposer un corps d'armée, laissaient derrière eux plusieurs villes sans garnison, comme Spire, Manheim et la plus grande part de l'Alsace. Ces places se mirent sous la protection du roi et furent garnies de troupes françaises. Tout cela ne put se faire sans quelques engagements partiels avec les détachements de l'armée impériale. Bientôt les deux maréchaux en personne eurent à conduire leurs forces contre des troupes du duc Charles de Lorraine qui assiégeaient Heidelberg, presque en vue des villes occupées par les Français; après un combat assez vif, les assiégeants, déjà maîtres de la ville, furent obligés de capituler et de faire retraite, après quoi 23 décembre.
les deux maréchaux mirent à la disposition du duc de Saxe-Weymar six mille hommes pour aller combattre le duc Charles. Pendant ce temps, des ambassadeurs étaient venus trouver le roi, de la part des Suédois et confédérés, pour le presser

de se déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche. Le roi n'y consentit pas encore, et, tout en se réservant la faculté de ne pas rompre, il convint avec eux de ce qui serait à faire s'il prenait cette résolution. Il promit de fournir, en attendant, à la coalition toute l'assistance qu'elle réclamerait, pourvu que de son côté elle travaillât à s'unir, à se fortifier, et qu'elle s'assurât de ceux de ses membres qui paraissaient vouloir s'en séparer.

Il ne restait plus qu'à trouver une de ces occasions où, le droit et la justice étant de son côté, celui qui a reçu l'offense peut habilement rattacher les griefs passés au tort présent, s'accuser ou se vanter d'une longue patience, et rejeter sur son adversaire le blâme de tous les maux que les peuples vont souffrir. Cette occasion ne pouvait manquer de naître entre deux puissances armées qni se touchaient par tant de points. Il s'agissait de s'y préparer par levées d'hommes et d'argent. On fit un nouveau corps d'armée en Lorraine, dont le commandement fut confié au duc de Rohan. Outre l'habileté reconnue d'un tel général, sa présence à la tête des soldats du roi annonçait qu'il n'y avait plus de partis en France, et que ses ennemis auraient affaire désor-

mais à toutes ses forces. Le duc avait été rappelé de Suisse depuis quelques mois et se tenait à la cour sans savoir trop ce qu'on voulait de lui. Pour occuper le temps, il prit la plume et se mit à écrire un petit livre intitulé : « De l'intérêt des » princes et états de la chrétienté, » où il exposait d'une manière nette, vive et serrée, les obligations politiques de chaque puissance, les rapports nécessaires entre les différents pays, les fautes qu'on avait commises en s'écartant du but et des alliances que l'intérêt indiquait à tous; il reconnaissait que, depuis quelques temps, on s'était remis dans la bonne route; il en donnait le mérite au cardinal de Richelieu, et promettait une gloire éternelle au roi, tant qu'il se tiendrait ferme dans la résolution « d'assister puissam- » ment ses voisins et de choquer partout les » desseins d'Espagne. » Cet écrit, comme on le peut croire, ne nuisit pas à la recommandation où l'auteur s'était placé par ses talents militaires. On lui confia donc un nombreux corps de troupes, dont au reste la destination ultérieure pouvait rentrer dans l'emploi qui l'avait rappelé de Venise. Pour le moment, il eut à occuper et défendre l'Alsace contre le duc Charles

Janvier 1635. de Lorraine qui avait passé le Rhin à Brisach, et il le força deux fois à la retraite.

A tous ces préparatifs militaires, le cardinal de Richelieu crut devoir joindre une autre mesure, qui ne semble s'y rapporter en rien, mais que l'humeur des gens dont il était entouré rendait à ce qu'il paraît nécessaire. Le duc d'Orléans était revenu en France, heureux, du moins devait-on le croire, de retrouver un agréable séjour, une vie douce et brillante, les honneurs de son rang, les plaisirs de son âge, peu soucieux de sa femme envers laquelle il croyait s'acquitter de tout ce qu'il devait, s'il ne consentait pas à la dissolution de son mariage. Pour ramener le prince, on n'avait réellement fait aucun sacrifice, aucune concession. Mais son favori s'était fait payer, et tout allié qu'il était devenu du cardinal, ce n'était pas là une chose qu'on pût pardonner au nouveau duc. Son séjour auprès du duc d'Orléans était un témoignage perpétuel de ce que le frère du roi pouvait obtenir par une brouillerie. On voulut montrer qu'il n'y avait profit pour personne à l'y aider. Le duc d'Orléans étant venu à Paris pour prendre sa part des fêtes de l'hiver, un jour que le prince

devait répéter au Louvre un ballet, le duc de Puylaurens, qui le suivait, fut arrêté dans le cabinet du roi par le capitaine des gardes de service et conduit au bois de Vincennes. Rien au monde ne pouvait être moins attendu que cet acte de rigueur; rien n'est demeuré plus obscur que les causes immédiates qui le décidèrent. Celle que donnent les historiens les moins favorables au cardinal est vague et n'explique rien. Le cardinal, disent-ils, qui voulait faire épouser sa nièce au duc d'Orléans, ne pouvait pardonner au duc de Puylaurens de ne pas porter son maître à se démarier. Quoi qu'il en soit, le prince, présent à l'arrestation, ne montra qu'une faible douleur et se laissa bien vite calmer par l'assurance qui lui fut donnée que cela ne le concernait pas, qu'on avait seulement voulu punir les intelligences entretenues par son confident avec les ennemis de l'état. Ce fut aussi le motif que donna le roi en faisant part de cet événement aux gouverneurs des provinces. « Pour faire connaî-
» tre, disait-il, l'importance des sujets que j'ai
» eus de faire arrêter Puylaurens, je me conten-
» terai de dire qu'il a eu diverses intelligences
» avec des personnes manifestement coupables

14 février

» de mauvais desseins contre cette couronne, et » non-seulement excluses de ma grâce par la » nature de leur crime, mais en outre pour ce » qu'elles sont nommément exceptées par mes » déclarations. » Le duc de Puylaurens, dont nous n'aurons plus à reparler, ne fut pas mis en jugement; les mémoires de Richelieu disent que l'intention du roi était de lui faire faire son procès, mais qu'il en fut détourné par les instances de son frère. Au reste, la prison de Vincennes, déjà si funeste au maréchal d'Ornano et au grand prieur de Vendôme, ne le fut pas moins à cet autre ami de Gaston d'Orléans; au bout de quatre mois il y mourut d'une maladie qu'on appela « fièvre pourprée. »

Février. Ce fut à peu près en ce temps qu'on imprima à Paris une histoire de Louis-le-Juste, écrite par Scipion Du Pleix, « sur les mémoires du cardi- » nal, » disait-on, mais certainement avec son aveu. Cette histoire allait jusqu'à la fin de l'année 1634. Parmi les heureux succès attribués au roi, cet auteur le félicitait surtout « d'avoir » rendu l'autorité royale absolument souveraine » et, par ce moyen, affermi la tranquillité de son » état, en rangeant les plus grands dans le devoir

» de l'obéissance également avec les moindres ;
» ce que les rois prédécesseurs de celui-ci avaient
» tous désiré, peu d'entre eux tenté, et pas un
» exécuté. » Une autre publication accompagna cet ouvrage. C'était un « Recueil de toutes
» les pièces composées depuis trois ans pour la
» défense du gouvernement contre les libelles
» venus de Flandre. » On y lisait une longue préface, écrite en style fleuri par le conseiller d'état, Paul Hay du Châtelet, où se trouvaient relevées les principales calomnies répandues contre le cardinal. Ce recueil était de plusieurs mains ; mais l'élégance affectée du discours préliminaire semblait le placer tout entier sous la recommandation d'une société naissante, établie pour la conservation du beau langage, et dont le sieur du Châtelet faisait partie. Un des familiers du cardinal lui avait rapporté qu'un petit nombre d'écrivains se réunissaient à jour fixe chez le mieux logé d'entre eux, pour s'entretenir de leurs études, se soumettre l'un à l'autre leurs ouvrages, et sans doute critiquer ceux des autres. Le cardinal vit aussitôt, dans cette innocente fantaisie, le fondement d'un établissement public. Il offrit de prendre sous sa protection leurs

entretiens, d'autoriser leurs décisions, de convertir en règlements leurs convenances, et de soumettre les choses d'esprit au régime des lettres patentes. Une telle faveur, toute chagrinante qu'elle fut jugée de plusieurs, ne pouvait être refusée. A ceux qui composaient la réunion primitive, s'adjoignirent les patrons de la société auprès du cardinal. François Metel de Boisrobert, son bouffon en titre, homme d'esprit du reste et de nature obligeante, y entra des premiers; le garde des sceaux, un secrétaire d'état, des conseillers d'état et maîtres des requêtes voulurent y être affiliés. On créa des officiers; on fit des projets, des statuts; on disputa sur le nom qu'il siérait de prendre; enfin le roi « approuva les
29 janvier. » assemblées et conférences qui se tenaient pour » rendre le langage français, non-seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et » toutes les sciences; permit de les continuer » désormais en sa bonne ville de Paris, sous le » nom de l'Académie Française, au nombre de » quarante personnes, sous la protection du car» dinal de Richelieu qui en arrêterait les statuts; » avec exemption pour ceux qui en feraient par» tie de tutelles et curatelles, comme aussi de

» tous guets et gardes, et attribution privilé-
» giée des procès qu'ils pourraient avoir aux
» requêtes de l'hôtel ou du palais, ainsi qu'en
» jouissaient les officiers domestiques et com-
» mensaux de la maison du roi. »

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE I.

La France se dispose à la guerre ouverte. — Les impériaux prennent Philisbourg. — On leur reprend Spire. — Les Espagnols s'emparent de Trèves et de l'archevêque. — Le roi accepte ce motif de guerre. — Traité avec la Hollande. — Mesures de guerre et de finances. — Le roi va en Picardie. — Entrevue avec Oxenstiern. — Déclaration de guerre en forme. — Bataille d'Avein. — Déclaration du roi à ses sujets sur les causes de la guerre. — Combat près de Béfort avec le duc Charles. — Marche des armées jointes de France et de Hollande. — Prise et sac de Tirlemont. — Siége de Louvain. — Arrivée d'une armée allemande. — Traité des princes allemands avec l'empereur. — Levée du siége de Louvain. — L'armée combinée fait retraite. — Expédition du cardinal de la Valette vers Mayence. — Décision du clergé sur la nullité du mariage du duc d'Orléans. — Le roi commande une armée en Lorraine. — Faibles résultats de la campagne. — Le comte de Cramail mis en prison. — Hostilités en Picardie et en Flandre. — La flotte d'Espagne aborde en Provence. — Le duc de Rohan occupe et défend la Valteline. — Traité du roi avec le duc de Saxe-Weymar.

Pendant que la France se préparait à une déclaration de guerre, les Espagnols ne se faisaient pas faute de l'y provoquer. Avec la résolution qu'elle avait prise d'attendre une juste

occasion de querelle, il lui fallait d'abord éprouver quelque perte dans le pays que ses armes occupaient, ou quelque aggression sur le sien. Depuis longtemps il était question d'une armée navale qui se rassemblait dans les ports de Naples, et qui devait, disait-on, essayer un débarquement sur les côtes de Provence, où elle trouverait des intelligences avec les mécontents de cette contrée. C'était là surtout l'assistance que les Espagnols promettaient au duc d'Orléans, lorsqu'il entrerait en France à la tête de son armée, pour conquérir le royaume de son frère, de compte à demi avec eux. Le cardinal de Richelieu voulait même faire croire qu'on avait offert le commandement de cette flotte au duc de Guise, dont le pèlerinage en Italie durait depuis trois ans, et à qui l'on avait dernièrement envoyé la duchesse sa femme pour lui ôter toute envie de retour. Les mémoires de Richelieu ajoutent qu'il refusa cet emploi, « retenu dans » la fidélité par la considération des grands biens » qu'il possédait en France. » Pour preuve de tous ces projets, on avait surpris près de Leucate un officier espagnol, gouverneur de Perpignan, qui voyageait inconnu et déguisé sur le territoire de France, sans doute afin d'y étudier

les chemins, et de tracer le plan d'une invasion par terre qui correspondrait avec la descente. Quoi qu'il en soit, cette flotte ne parut point, et quelques mois après on publia qu'elle avait été dissipée par les vents. Mais les choses marchaient plus vite en Allemagne. Philisbourg, remis en dépôt aux Français, qui n'y tenaient qu'une faible garnison avec un reste de soldats allemands laissés par les Suédois, parut une conquête facile aux troupes impériales. Le comte de Gallas y conduisit des forces, et s'en empara sans peine. La place était défendue par le neveu 24 janvier 1635.
du mestre-de-camp général Pierre Arnauld, ancien gouverneur du fort Louis contre la Rochelle; trahi par les Allemands, attaqué par des forces supérieures, il ne put que combattre de sa personne avec courage, et se réfugier dans le palais de l'archevêque de Trèves, où il capitula. Mais le général de l'empereur ne voulut pas lui tenir parole, sous prétexte que le palais qui lui avait servi de retraite n'était pas place forte d'où l'on pût sortir par composition, et on le conduisit prisonnier à Esslingen. Ensuite, les impériaux jetèrent une garnison dans la ville de Spire, qui avait conservé sa neutralité, toujours sous la protection du plus fort; cette gar-

nison était commandée par deux officiers, nommés, l'un Metternich et l'autre Hardenberg. L'armée du roi et le duc de Saxe-Weymar arrivèrent aussitôt pour la reprendre ; la place
12 mars. fut promptement emportée, et les deux chefs restèrent prisonniers. L'armée française se retira alors en Lorraine, et le duc de Saxe-Weymar garda les bords du Rhin. Le duc de Rohan, relevé du poste où on l'avait mis, s'achemina vers la Valteline avec son armée, qui traversa la Suisse en douze jours, sans demander permission et sans causer d'ombrage.

Jusque-là les avantages avaient été partagés ; si l'on avait perdu Philisbourg, on avait repris Spire. Les mauvais succès commencèrent par la perte du château de Sierck, sur la Moselle, rendu aux ennemis sans combat, en punition de quoi le sieur Des Chapelles, gouverneur de la place, eut la tête tranchée « pour sa lâ» cheté, » par jugement d'un conseil de guerre. Ce château fermait aux Espagnols du Luxembourg la route de Trèves ; dès qu'ils en furent maîtres, ils s'avancèrent de Thionville sous le commandement du comte d'Embden, descendirent la Moselle en des bateaux couverts de toile, et se
26 mars. présentèrent aux portes de la ville. Les Fran-

çais, qui en avaient la garde depuis que l'archevêque-électeur s'était mis sous la protection du roi, surpris par cette attaque imprévue, se portèrent en toute hâte vers un des points menacés, pendant que les ennemis, se faisant jour par une autre issue, pénétraient dans la ville, de sorte qu'ils se trouvèrent pris à dos, et presque tous massacrés. L'archevêque était dans son palais, qui fut entièrement pillé sous ses yeux ; le comte d'Embden l'emmena prisonnier hors de ses états, sans plus de façon, et le fit conduire à Luxembourg. Ce fut là l'événement qui sembla propre à motiver une déclaration de guerre. L'injure venait du fait particulier des Espagnols; elle n'était pas directement contre le roi ; mais elle portait sur un de ses protégés, sur un prince souverain de l'empire, que la puissance impériale n'avait pu défendre, et qui avait été forcé, pour soustraire un état catholique à la conquête des Suédois, de chercher un abri sous la couronne de France : il y avait donc dans cette cause tout ce qui se recommande aux hommes, noblesse, générosité, désintéressement ; l'honneur et l'intérêt religieux s'y trouvaient engagés. C'était un excellent fonds pour un manifeste.

Pourtant on n'avait pas tellement attendu un prétexte de guerre, qu'on ne se fût mis d'avance en mesure d'y pourvoir, comme s'il devait infailliblement arriver. Des ambassadeurs étaient partis pour réchauffer le zèle des confédérés en Allemagne, pour traverser les traités qui se négociaient entre l'empereur et les électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour engager la Suède à ne pas se laisser divertir, par ses différends avec la Pologne, du grand intérêt que Gustave-Adolphe lui avait légué. Dès l'année précédente, et après la bataille de Nordlingen, le roi, par un traité signé à Paris et ratifié à Worms, s'était obligé envers les confédérés allemands à entretenir douze mille hommes de troupes au delà du Rhin, et on avait mis en dépôt sous sa protection toute l'Alsace en deçà du Rhin avec ses places, même celle de Brisach qui était au delà, s'il pouvait s'en rendre maître, pour y exercer tous droits de souveraineté, et défendre ce pays comme son bien, ce qui rendrait disponibles en Allemagne toutes les forces de ses alliés. La défense de l'Alsace, que la France se proposait bien sans doute de garder, était donc sa part dans la lutte avec l'empereur. Mais contre les Espagnols, et avec l'intention de les com-

battre chez eux, il fallait d'autres ressources : on y avait pourvu par un traité avec la Hollande. Plus d'un mois avant la prise de Trèves et la captivité de son archevêque, le roi avait donné enfin à la république cette parole demandée depuis si longtemps, et sur laquelle, suivant sa promesse, elle ne devait plus faire ni paix ni trêve avec l'Espagne. Dans ce traité, il était dit « que le roi, après avoir confirmé » maintes fois l'alliance contractée par son père » avec les états-généraux des Provinces-Unies, et » leur avoir fourni les moyens de résister aux » Espagnols leurs ennemis naturels, considé- » rant que les provinces possédées par ceux-ci » aux Pays-Bas leur donnaient chaque jour la » commodité de troubler la chrétienté, et spé- » cialement la France, avait voulu, de concert » avec les ambassadeurs desdits états, prendre » les mesures nécessaires pour réduire les Espa- » gnols à tels termes, qu'ils ne pussent plus se » prévaloir de leurs possessions en ce pays pour » nuire aux uns et autres. » En conséquence, il était convenu que « si les Espagnols ne se dispo- » saient pas à des termes raisonnables d'accom- » modement, ains continuaient en leurs mauvais » desseins contre la France et les Etats, » le roi de

8 février.

France romprait à guerre ouverte avec le roi d'Espagne, et les états-généraux continueraient la guerre avec toutes leurs forces, en attaquant les provinces espagnoles. Pour cela, les deux puissances devaient fournir chacune trente mille soldats, qui se réuniraient d'abord de part et d'autre au lieu dont on conviendrait, et ensuite agiraient ensemble ou séparément, suivant qu'il serait jugé plus à propos. Le prince d'Orange devait commander à toutes ces troupes, sauf le cas où, soit le frère du roi, soit le cardinal de Richelieu, voudrait conduire en personne le contingent de France, le commandement en chef demeurant alors réservé à l'un ou à l'autre. Cette armée était destinée à la conquête du territoire espagnol; mais avant d'agir, elle appellerait les peuples de Flandre à la liberté, les invitant à chasser leurs maîtres, et à former un corps d'état libre, avec tous droits de souveraineté et le maintien de leur religion, sauf toutefois les frontières, que la France et les états-généraux occuperaient chacun de leur côté pour les défendre: si les provinces des Pays-Bas ne voulaient pas secouer le joug des Espagnols, il était fait d'avance partage de tout le pays entre le royaume et la république confédérés. Il avait

été convenu en outre, que le roi de la Grande-Bretagne serait prié de se joindre à cet effort pour le bien et le repos de la chrétienté, ou tout au moins de garder une neutralité ferme et entière dans le débat qui allait s'ouvrir. Pour l'engager à y prendre une part active, on lui faisait valoir l'intérêt du prince palatin dont le rétablissement, au moins dans ses états, si ce n'était dans son droit électoral, deviendrait un des objets de la guerre et une des conditions de la paix; mais comme on le savait hors d'état de fournir hommes ou argent, on voulait au moins le détourner de livrer aux Espagnols, moyennant finance, ce qu'il pouvait avoir de forces disponibles. Des mesures sévères avaient été prises en Lorraine, pour retenir dans l'obéissance ce pays nouvellement occupé. On avait désarmé les habitants de Nancy, chassé de la ville toutes les personnes suspectes d'affection pour le duc Charles; le prince de Condé, nommé lieutenant général pour le roi en ce pays, s'était fait l'exécuteur de ces ordres rigoureux. En Suisse, on s'occupait d'apaiser les différends qui se prolongeaient entre les protestants et les catholiques, pour que rien de ce côté ne gênât l'expédition du duc de Rohan. En Italie, on renou-

velait les alliances avec les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme. Des instructions avaient été données pour fortifier partout les côtes et les frontières; des levées se faisaient dans toutes les provinces; les chefs militaires avaient eu ordre de rejoindre leurs postes; pour obtenir de l'argent, on avait cessé les poursuites commencées contre les financiers; la chambre de justice, établie pour la recherche de leurs méfaits, était supprimée; suivant l'idée reçue alors, que le luxe et la superfluité des particuliers diminuaient les ressources de l'état, on avait renouvelé les édits contre la fabrication et l'usage des vêtements somptueux, comme aussi contre l'établissement et la fréquentation des brelans; enfin, pour ajouter quelque sentiment de colère ou d'effroi à l'émotion de ces vastes préparatifs, on donna au peuple le spectacle d'une exécution pour crime politique. Un prêtre accusé d'avoir entretenu correspondance avec l'aumônier de la reine-mère, contre le service du roi et la vie du premier ministre, fut arrêté à Paris, mis en prison et pendu.

Cependant plusieurs armées se rassemblaient en Picardie et en Champagne; celle qui devait aller se joindre aux Hollandais s'organisait à

Mézières sous le commandement des maréchaux de Châtillon et de Brézé. Le maréchal de la Force avait charge de faire tête au duc Charles de Lorraine dans la haute Alsace. Le marquis de Feuquières, en même temps négociateur et capitaine, tenait un corps d'armée, levé en Allemagne, à la disposition du duc de Saxe-Weymar. Le roi jugea bientôt qu'il était temps de quitter 17 avril. son séjour de plaisance et de repos pour se montrer du côté où la guerre allait marcher. Il partit donc de Paris prenant son chemin vers la Picardie. Dès la première étape, il expédia l'or- 24 avril. dre à son résident en Flandre de réclamer auprès du cardinal-infant la liberté de l'archevêque de Trèves, protégé de la couronne de France, prince souverain, surpris dans ses états sans déclaration de guerre, et retenu prisonnier sans avoir été mis préalablement au ban de l'empire. Pendant que le roi commençait à visiter les villes de Picardie, accompagné de la reine et suivi d'une petite armée fort leste de quatre à cinq mille hommes, il lui fut annoncé que le chancelier de Suède Oxenstiern venait d'Allemagne à sa rencontre, et on résolut de l'attendre à Compiègne. C'était sans doute un bien 26 avril. digne objet de curiosité que de voir arriver en

France le confident des pensées de Gustave-Adolphe, l'héritier de sa politique, le continuateur de sa grande entreprise, un sujet tenant rang de souverain dans la ligue formée en Allemagne, un homme d'ailleurs venu de par delà les pays connus du vulgaire, un Suédois. Oxenstiern et Richelieu, placés l'un devant l'autre, s'entretenant familièrement ensemble, au moment où toute l'Europe va recevoir de leurs mains puissantes une nouvelle secousse, présentent à l'imagination un spectacle plein d'intérêt. Par malheur, ces notables accidents de l'histoire sont toujours ceux qui fournissent le plus de carrière à l'invention et le moins de renseignements à la vérité. Tout ce que nous savons, c'est qu'on fit au chancelier une réception très-honorable, qu'avec une suite de deux cents personnes il vint saluer le roi à Compiègne, et que leur entretien dura une demi-heure. L'interprète qui servait à cette conversation n'était pas moins remarquable que le personnage amené de si loin devant Louis XIII. C'était le fameux Hugues Grotius, ce savant homme de Hollande, poursuivi dans son pays pour querelles théologiques, naguère réfugié en France, maintenant ambassadeur de la couronne de Suède auprès

du roi très-chrétien, et il y a certainement plaisir à se figurer l'auteur du « Droit de la paix et » de la guerre » faisant parler l'un à l'autre les chefs de deux grandes nations. Le chancelier de Suède fut conduit ensuite chez le cardinal de Richelieu, et là l'entretien eut lieu sans truchement, les deux ministres s'exprimant en latin, mais devant témoins, de sorte que, pendant trois heures, il ne fut question que de compliments et de propos joyeux. Plus tard ils furent longtemps ensemble et se parlèrent seul à seul. De cette entrevue il sortit un nouveau traité d'alliance entre les deux couronnes, fondé sur l'état de guerre où la France allait maintenant entrer. Après quoi le chancelier quitta le roi, comblé de présents et de bon accueil; il se rendit à Paris où il passa quelques jours, puis alla s'embarquer à Dieppe pour la Hollande. 30 avril.

Ce fut après son départ qu'arriva la réponse du cardinal-infant. Il se contentait de dire qu'il ne pouvait rien décider sur le sujet de l'archevêque de Trèves, avant de connaître l'intention de l'empereur et celle du roi d'Espagne. On n'attendait peut-être pas autre chose; mais on parut s'étonner beaucoup de ce que, plus de six semaines après l'événement, il y eût encore prétexte d'ignorance 4 mai.

sur les résolutions à prendre ou à suivre. En même temps l'ambassadeur d'Espagne se retira de France sans prendre congé. C'était tenir la guerre pour déclarée; mais le cardinal de Richelieu voulait qu'elle le fût avec toute la so-
24 mai. lennité possible. Une commission fut donnée au héraut d'armes de France sous le titre d'Alençon de se rendre à Bruxelles, pour y trouver le cardinal-infant et lui dire ce qui était la volonté du roi de France. Arrivé à la porte de Bruxel-
26 mai. les, il se revêtit de sa cotte d'armes violette parsemée de fleurs de lys en or, avec les armes de France et de Navarre par devant et par derrière, et fit sonner par un trompette les chamades accoutumées. On le conduisit dans la ville où il attendit longtemps que le cardinal-infant fût prêt à le recevoir, ce qui était toujours retardé sous divers prétextes. Enfin, voyant la journée se passer sans qu'il eût audience, il tira de sa poche la déclaration écrite dont il était porteur et voulut la remettre aux hérauts du pays qui l'étaient venus trouver. Ceux-ci ayant refusé de la prendre, il sortit avec eux du logis où on l'avait mené et jeta sa déclaration par terre à leurs pieds. Elle portait que « le cardinal-infant » n'ayant pas voulu rendre la liberté à l'arche-

» vêque de Trèves, électeur de l'empire, qui » s'était mis sous la protection du roi alors qu'il » ne pouvait en recevoir de l'empereur ni d'au- » cun prince, et s'obstinant, contre la dignité de » l'empire et le droit des gens, à retenir prison- » nier un prince souverain qui n'avait pas de » guerre avec l'Espagne, le roi de France était » résolu de tirer raison par les armes de cette » offense qui intéressait tous les princes de la » chrétienté. » Cela fait, il traversa la ville, reprit le chemin de France, et arrivé au dernier village des Pays-Bas sur la frontière, il planta en terre un poteau portant copie de la même publication.

Cependant l'armée, rassemblée à Mézières sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brézé et du grand maître de l'artillerie, le marquis de la Meilleraye, cousin germain du cardinal, auquel le vieux duc de Sully venait de résigner sa charge moyennant un bâton de maréchal de France, s'était mise en marche pour aller au-devant du prince d'Orange, que l'on accusait déjà de n'être pas exact au rendez-vous. Le lieu en était fixé à Rochefort dans le Luxembourg. Les deux maréchaux y étant arrivés sans trouver personne, furent obligés de continuer leur route vers Maëstricht. En passant il leur

fallut prendre Marche-en-Famine, petite ville gardée par une garnison espagnole, et qui ne fit pas de résistance. Ils s'avançaient ainsi assez tranquillement dans le pays ennemi, lorsqu'ils
20 mai. furent avertis de l'approche d'une armée espagnole, commandée par le prince Thomas de Savoie, frère du duc régnant, que la maison d'Autriche venait de prendre à son service. Alors on résolut de livrer bataille dans la plaine d'Avein. Le prince Thomas fut repoussé avec une perte considérable, que les relations du temps portent à plus du tiers de son armée, laissant entre les mains des vainqueurs toute son artillerie, beaucoup de drapeaux, et un tel nombre de prisonniers qu'on en fut bientôt embarrassé, et que le roi lui-même, dans sa dépêche aux maréchaux, parut regretter de n'avoir pas été aussi bien servi d'une autre façon. Parmi les volontaires de France combattaient les ducs de Mercœur et de Beaufort, le prince de Marsillac, et autres seigneurs. Le baron de Charnacé, ambassadeur en Hollande, y fit vaillamment métier de soldat. Les deux maréchaux furent alors facilement reconnus pour amis dans le pays de Liége qu'ils avaient à traverser, et reprirent leur marche pour aller chercher les Hollandais. Au

bout de quelques jours le duc de Bouillon, avec une partie des troupes alliées, vint leur annoncer l'approche du prince d'Orange, et la jonction de toutes les forces se fit enfin aux environs de Maëstricht. Le prince d'Orange amenait une belle infanterie de diverses nations en fort bon ordre, sauf les vieux régiments français au service des états qui depuis longtemps n'avaient pas eu de recrues. Le baron de Charnacé y avait un régiment nouvellement formé. La cavalerie était aussi bien complète et de bonne apparence. De chaque côté il y avait eu un peu d'économie sur le nombre des troupes à fournir; mais la totalité de l'armée combinée dépassait encore cinquante mille hommes. 29 mai.

La victoire d'Avein, heureux début d'une guerre à peine entamée, fut célébrée à Paris avec beaucoup de pompe. On y chanta le Te Deum dans l'église du couvent des Augustins, où le clergé tenait alors son assemblée, et à Notre-Dame, où, peu de temps après, furent attachés les étendards conquis sur l'ennemi. Le roi profita de la joie causée par ce spectacle, pour faire publier au parlement « les justes causes qu'il 18 juin.
» avait eues de rompre ouvertement avec l'Es-
» pagne. » Il rappelait toutes les infractions

commises par les Espagnols à cette alliance des deux nations qu'avait cimentée un double mariage, leur ingratitude de tous les bons offices que la France leur avait rendus, et les entreprises qu'ils avaient sans cesse renouvelées pour troubler le repos du royaume par les factions intestines, ou opprimer ses alliés. Jusque-là on s'était contenté de rendre leurs efforts inutiles; mais cette modération n'ayant servi qu'à augmenter leur audace, par la pensée qu'ils en seraient toujours quittes pour une paix après avoir manqué leur coup, il avait bien fallu porter plus avant le ressentiment des offenses, pour faire cesser une bonne fois l'habitude qu'ils avaient prise d'offenser si légèrement. Il était évident que l'Espagne avait destiné de tout temps la Flandre pour sa place d'armes, et qu'elle y voulait établir le siége d'une guerre immortelle, non pas tant pour assujettir des peuples qu'elle avait reconnus libres et souverains en traitant avec eux, que pour tenir la France en perpétuelle jalousie de ce côté-là, faire de continuelles entreprises sur ses frontières, et, avec des troupes aguerries, être toujours en état de la surprendre. Il valait donc mieux chercher une honorable sûreté par les armes, que de consommer

ses forces inutilement et d'employer cent cinquante mille hommes à conserver une paix douteuse et incertaine. Avec tant de motifs pour éclater, encore aurait-on patienté peut-être, sans l'injure récemment faite a la couronne de France en la personne de l'électeur de Trèves, avec violation flagrante du droit des gens. « Aussi, » disait le roi, ne pourrions-nous pas nous sou- » venir de la gloire que nos prédécesseurs ont » acquise en tant de longs voyages et de périlleuses guerres, si leur exemple ne nous conviait » pas à soutenir l'honneur de cette couronne » par les mêmes voies; et ne penserions-nous » plus commander à cette nation belliqueuse, » qui a toujours été la retraite des affligés et » l'appui des opprimés, si tous nos bons et » fidèles sujets ne prenaient part au ressenti- » ment d'une offense qui nous a été faite si » publiquement, pour nous aider à en tirer » raison. »

Il faut laisser de côté les manifestes où chacune des deux puissances voulait attribuer à son adversaire le premier acte d'hostilité. Nous en avons assez dit pour faire voir que de part et d'autre, sans peut-être vouloir la guerre avec toutes ses conséquences, on l'avait rendue iné-

vitable, ou plutôt que le nom seul y manquait. L'occasion, la date de la rupture pouvaient seules être un objet de caprice ou de choix, et on ne peut vraiment reprocher à la France d'avoir pris un prétexte qui ne fût pas honorable, d'avoir trop mis de son côté l'avantage des circonstances. La capture d'un électeur, d'un archevêque, d'un prince souverain, était sans aucun doute une violence énorme, et, au moment où le roi entra de sa personne dans la querelle armée, le succès était pour la maison d'Autriche. On avait donc le beau rôle, celui de protecteur, d'offensé; on se joignait au parti le plus faible; on pouvait invoquer, comme le faisait le roi dans sa déclaration, « l'assistance de la » bonté divine, qui déjà s'était signalée en sa » faveur par le gain d'une célèbre bataille dès » l'ouverture de la guerre. » Il ne s'agissait plus que de continuer à vaincre pour garder le bon droit de son côté.

Un autre succès était venu encore augmenter les espérances. Le maréchal de la Force, qui commandait en Alsace, avait pour mission de s'opposer au duc Charles de Lorraine. Tout près de son armée était le gouvernement de Metz, confié au cardinal de la Valette depuis la démission ob-

tenue du duc d'Épernon. Ce cardinal pouvait être considéré déjà comme partageant le commandement du maréchal, jusqu'à ce qu'il eût un corps de troupes à lui, qui se rassemblait dans la ville de Langres pour marcher directement sous ses ordres. Il serait peut-être plus exact de dire que le général était soumis à la direction et à la surveillance du prélat, celui-ci recevant chaque jour les instructions de la cour et visitant l'armée quand il en était besoin, ce dont le maréchal de la Force se montrait, disait-on, « fort satisfait. » Sa présence ayant animé les soldats, on résolut de se porter en avant pour tenter quelque entreprise contre le duc Charles qui avait reparu du côté de Béfort venant de la Franche-Comté; on le rencontra prenant sa route vers la Lorraine. Les deux armées furent en présence quelques jours et se livrèrent quelques escarmouches, après lesquelles le duc Charles jugea prudent de faire retraite. Alors on voulut au moins l'y troubler « pour en emporter » quelque pièce. » Un engagement partiel eut lieu 24 mai. près de Montbéliard, entre l'arrière-garde des Lorrains et les corps les plus lestes de l'armée française. A ce combat marchaient sur la même ligne le cardinal de la Valette et le vicomte de Turenne, frère puîné du duc de Bouillon que nous

avons vu tout à l'heure dans l'armée du prince d'Orange. Les ennemis y eurent le dessous avec une perte assez considérable, et l'armée du roi ayant gardé le champ de bataille tout un jour, pendant que le duc Charles regagnait Béfort d'où il était parti, on put, sans trop d'exagération, proclamer ce fait d'armes comme une victoire. Le cardinal de la Valette reçut du cardinal de Richelieu une réprimande honorable pour s'être trop exposé dans le combat. « Une personne de la *dignité* » dans laquelle vous êtes, lui écrivait-*il*, peut » bien faire le capitaine, mais non le carabin. »

Mais c'était dans les Pays-Bas surtout qu'on attendait quelque résultat prochain et décisif de la jonction des deux armées. Toutes les précautions avaient été prises pour éviter la jalousie, inconvénient ordinaire des coalitions. Le roi avait bien recommandé aux deux maréchaux d'obtenir de leurs officiers et de leurs soldats toute la modestie qui serait possible dans le récit de cette bataille où les Hollandais ne s'étaient pas trouvés. Il avait été convenu que le prince d'Orange donnerait le mot à l'armée combinée, dont les opérations seraient délibérées seulement entre lui et les deux maréchaux, ceux-ci ne devant consulter les chefs sous leurs ordres que sur l'exécution de

ce qui aurait été résolu. Il y eut d'abord du retard, du temps perdu à se joindre, à se distribuer, à convenir de la route qu'on allait prendre. Le maréchal de Châtillon prétendait, avec quelque vraisemblance, que si les Français avaient pu poursuivre tout seuls l'ennemi déjà une fois vaincu, ils auraient produit de meilleurs effets qu'on n'en pouvait attendre maintenant de l'accroissement de leurs forces. Mais c'était là le désavantage nécessaire d'un plan de campagne tracé à l'avance dans le cabinet et avec toutes les entraves que requièrent les traités. Il fallut trois jours pour que l'on se mît en chemin, et l'on n'avança que lentement. L'armée espagnole était retranchée près de Tirlemont: elle quitta sa position sans combattre et alla se camper devant Louvain, laissant la ville de Tirlemont avec une faible garnison défendre ses murailles. Le prince d'Orange la fit inutilement sommer de se rendre et il en ordonna l'assaut. Dix mille hommes, pris dans les deux 9 juin.
armées, s'avancèrent contre les remparts: les faubourgs furent rapidement enlevés, et les soldats des deux nations entrèrent presque en même temps chacun de leur côté dans la ville. Il ne s'y fit d'abord que le pillage ordinaire, les généraux ayant pris soin de ramener au camp leurs soldats

suffisamment chargés de butin. Mais, le lendemain, une singulière émulation de désordre parut saisir les deux armées. Les Français se prirent tout à coup de l'idée que les Hollandais voulaient achever seuls l'ouvrage de désolation commencé la veille. Sourds à la voix de leurs chefs, il rompirent leurs rangs et s'élancèrent dans la ville par les brèches qu'on y avait faites pour la prendre. Alors ce fut à qui commettrait le plus d'excès et de violences; en deux heures la ville fut entièrement saccagée, les couvents et les églises brûlés, les religieuses, qui s'y trouvaient en grand nombre, livrées à la brutalité du soldat, les Français se faisant honneur de n'y pas mettre plus de ménagement que leurs alliés hérétiques. Ce fut un mauvais commencement pour l'alliance armée des deux pays. Car de ces horreurs commises en commun, la première satisfaction passée, il resta des reproches et des récriminations. On fit passer en jugement quelques soldats qui furent punis par le conseil de guerre; mais, comme dit une relation du temps, « c'en était fait de la ville; de » ses richesses, de ses édifices, et les habitants n'en » furent pas mieux. »

Arrivés devant Louvain, les généraux se trouvèrent embarrassés, jugeant également impossi-

ble de forcer les Espagnols dans leur camp et d'assiéger la ville en leur présence. Ils se réunissaient bien à l'idée de marcher droit sur Bruxelles; mais les vivres leur manquaient, et on ne pouvait pénétrer au centre d'un pays ennemi, garni de fortes villes, sans être assuré de sa subsistance. Cependant comme il y avait tout autant de mal à rester en chemin, on laissa Louvain de côté et on fit mine de se diriger vers Bruxelles. Le cardinal-infant y conduisit aussitôt son armée; après quelques bravades aux portes de la ville, les troupes alliées retournèrent sur leurs pas et vinrent mettre le siége devant Louvain, plus d'un mois après la victoire qui semblait devoir leur en ouvrir les portes. Cette lenteur fut beaucoup blâmée en France où l'on aime assez les choses qui vont vite. C'était revenir de bien loin que de réduire ses espérances à la prise d'une place qui pouvait demander un long siége. Le maréchal de Châtillon écrivait, il est vrai, que ce serait chose facile, et « qu'en ce moment les écoliers de l'uni- 23 Juin.
» versité de Louvain voudraient bien voir tous
» leurs livres brûlés et être loin de là. » Mais déjà l'on annonçait l'arrivée dans les Pays-Bas d'une armée nouvelle venant d'Allemagne, con-

duite par le général Piccolomini. Le maréchal de Châtillon avait l'air de s'en réjouir, dans l'espoir d'une grande bataille où il ne doutait pas d'être vainqueur; pourtant il semble que les Espagnols s'en réjouissaient à meilleur titre.

Cette armée, qui venait de passer le Rhin à Philisbourg, était le fruit d'un grand succès obtenu sans coup férir par la seule voie des négociations. L'empereur avait enfin réussi à détacher de la coalition l'électeur de Saxe. Il avait conclu avec ce prince un traité, publié bientôt sous la forme d'un décret de l'empire, dont l'exécution était remise à tous les mem-
31 mai. bres du corps impérial qui voudraient y adhérer, contre ceux qui en étaient spécialement exclus ou refuseraient de s'y joindre. L'électeur de Brandebourg, plusieurs princes souverains et les principales villes impériales avaient accepté ces conditions. La puissance de l'empire venait de reprendre son unité, et n'avait plus à combattre sur le sol de l'Allemagne que des étrangers ou des rebelles. Cette position permettait d'envoyer un secours au cardinal-infant en récompense de celui qu'il avait fourni lui-même l'année précédente. Les troupes que lui donnait l'empereur avaient profité, pour passer

le Rhin, de l'absence du duc Bernard qui s'était porté sur un autre point, et ne rencontrèrent aucun obstacle dans leur marche jusqu'à Namur. Cependant la ville de Louvain faisait plus de résistance qu'on n'en avait attendu; les deux armées qui l'assiégeaient manquaient de vivres, et les Espagnols avec une cavalerie nombreuse pouvaient intercepter leurs convois. Il fallut donc bientôt lever le siége et se retirer vers la Meuse, à Ruremonde, bien loin en arrière du lieu d'où l'on était parti. « Ainsi, écrivait le 4 juillet.
» maréchal de Châtillon, il ne nous restera
» aucune marque de notre voyage vers Bruxelles
» que le déplaisir d'avoir fait si peu avec des
» forces telles que le Pays-Bas n'en a jamais vu
» de semblables. » La retraite même ne servit pas à protéger le territoire des états. Les Espagnols, attirés dans le pays à la suite de l'armée, s'emparèrent du fort de Schenck, à la séparation du Rhin et du Wahal, place de grande 28 juillet. importance pour la sûreté des villes voisines et la communication sur les rivières. Cette prise parut jeter un profond découragement dans l'esprit du prince d'Orange qui, durant toute la campagne, s'était montré singulièrement froid et irrésolu. Dès lors il n'y eut plus d'autres

opérations militaires que des travaux entrepris pour menacer ce fort et empêcher les Espagnols de s'y établir ; tous les desseins d'offensive furent abandonnés; on ne songea qu'à mettre en sûreté derrière le Rhin la double armée, diminuée chaque jour par les maladies. Le maréchal de Châtillon fut rappelé de ce commandement pour venir en prendre un autre sur la frontière de Picardie. Le maréchal de Brézé resta seul avec le prince d'Orange, et on lui retira une partie de son bagage d'artillerie. L'expédition des Pays-Bas était maintenant regardée comme une partie manquée où l'on cessait de prendre intérêt ; on cherchait sa revanche d'un autre côté.

Il semble que, dès les premières lenteurs qui arrêtèrent le progrès de l'armée en Flandre, le cardinal de Richelieu ait voulu reporter toute son activité sur la part d'opérations qu'il avait confiée au cardinal de la Valette. C'était d'ailleurs chose naturelle que d'affectionner surtout un général entièrement de sa création et une armée faite tout exprès pour ce général. Nous avons vu qu'elle s'était formée à Langres, et le cardinal de la Valette vint en prendre le commandement peu de temps après le combat où il s'était distingué par son audace extrême. On lui

donna pour un de ses maréchaux de camp le vicomte de Turenne, qu'il avait pris en grande estime et qu'il recommandait fortement à la cour. Sa destination était d'aller joindre vers le Rhin le duc Bernard de Saxe-Weymar, pour agir conjointement avec lui contre l'armée impériale. Une des instructions qui lui furent envoyées l'invitait à ne pas trop insister avec ce général sur la préséance due à sa dignité de cardinal, s'il ne le trouvait pas disposé à la reconnaître; mais l'extrême civilité du prince allemand rendit cette recommandation inutile. L'objet de la guerre était ici d'aider le duc Bernard à défendre les places qui restaient encore aux alliés sur les bords du Rhin et même en deçà; car déjà les forces de l'empereur avaient poussé le duc jusque vers la Sarre où elles menaçaient la ville de Keiserslautern. Avec le secours des troupes françaises on espérait les repousser, reprendre l'offensive et s'avancer jusqu'à Mayence pour délivrer cette ville assiégée. Le cardinal reçut un pouvoir moins limité qu'on n'avait coutume d'en accorder aux autres généraux, tant était grande la confiance de son collègue ecclésiastique en ses talents militaires. Il se mit en marche avec quinze mille hommes de pied et

cinq mille chevaux pour aller joindre le duc de Saxe-Weymar à Sarrebruck, et leurs forces réu-
27 juillet. nies s'avancèrent au secours de la ville de Deux-Ponts qu'il fallait désormais sauver, Keiserslautern ayant été pris par l'ennemi. A l'approche des Français, le comte de Gallas leva le siége et fit sa retraite, ce qui ne procura pas peu d'honneur au cardinal chef d'armée, encore bien qu'il n'eût pu forcer les ennemis à combattre. Le père Joseph lui écrivant de Paris, sut même profiter des mauvais succès en Flandre pour lui adresser une ingénieuse flatterie. « Il » semble, lui dit-il, que les cardinaux aient cette » année quelque bonheur fatal pour arrêter les » progrès des grands capitaines. » On le louait fort aussi de maintenir sévèrement la discipline en son armée et de punir les déserteurs, suivant l'exemple du roi qui avait promis « de ne pas » épargner même les plus huppés. » Encouragé par ces éloges, le cardinal résolut de pousser plus avant, de traverser un pays pauvre et désert, sans assurance de vivres, sans places qui servissent d'abri, pour aller tenter le secours de Mayence. En chemin on apprit que le siége de cette ville était levé, ce qui ne diminua pas l'envie d'en approcher, dans l'espoir qu'on

pourrait joindre le landgrave de Hesse et agir avec lui de l'autre côté du Rhin. On prit sur la route la ville de Bingen, et l'on arriva devant Mayence qui, délivrée des ennemis, demandait maintenant à être ravitaillée. Pendant ce temps les impériaux s'emparaient de Francfort-sur-le-Mein, et l'on résolut de passer le Rhin pour les 22 août.
combattre, ce mouvement devant, selon toute attente, déterminer la jonction du landgrave de Hesse. Mais ce prince, par plusieurs motifs que l'on réduisit alors à la jalousie du commandement, refusa nettement son concours, de sorte qu'il fallut renoncer à rien entreprendre et revenir à Mayence, d'où bientôt après, pressé par le manque de vivres, les maladies et l'approche de l'hiver, on se résolut à faire retraite. 15 septembre.
Il n'y avait eu d'autre exploit par delà le Rhin qu'un échange de mousquetades et de coups de pistolets, entre un détachement de la cavalerie française et quelques escadrons allemands qui sortirent de leur camp devant Francfort pour en venir aux mains. Un homme qui n'était pas d'épée y fut blessé au bras; c'était un des fils du président de Thou, nommé François-Auguste, maître des requêtes et suivant l'armée pour son plaisir. En s'éloignant de

Mayence, on se crut obligé de lui laisser de quoi se nourrir, et l'armée, qui avait tout au plus sa subsistance assurée, se dégarnit en faveur de la ville. Le comte de Gallas mit alors ses Croates à la poursuite des deux généraux qui se retiraient ensemble par des chemins incommodes, lui-même ayant gagné de vitesse et fermant avec toutes ses troupes la meilleure route, celle où on pouvait trouver de quoi vivre. Le courage ardent du cardinal de la Valette ne suffisait plus à la conduite d'une armée fatiguée, manquant de tout, harcelée par la cavalerie ennemie, à travers un pays aride et semé d'embuscades; le vicomte de Turenne l'y aida utilement
28 septembre. de sa jeune expérience. Enfin, après treize jours d'une marche pénible et quelques combats qui ne furent pas sans honneur, l'armée qui devait combattre au delà du Rhin, vint se reposer sous les murs de Metz, d'où ensuite elle fut distribuée en garnisons.

C'était là encore une mauvaise réussite, et pourtant on fut plus discret à l'avouer qu'on ne l'avait été pour l'expédition en Flandre. Le cardinal de Richelieu affecta de paraître fort satisfait et déclara publiquement que le cardinal de la Valette « était le seul homme en France

» à qui l'on pût confier de grandes armées. » Il fut aussi fort bien accueilli du roi qu'il trouva en posture de guerre, campé devant la ville de Saint-Mihiel. Après son voyage en Picardie, le roi était revenu à Château-Thierry, attendant l'événement de ses diverses entreprises. Là, pour donner plus d'éclat à la guerre, il avait convoqué le ban et l'arrière-ban de la noblesse, quoiqu'il restât assez peu de gentilshommes qui n'eussent pas emploi dans les armées. Dans cet entre-temps il y eut une grande alarme à la cour sur la nouvelle d'un voyage que venait de faire inopinément le duc d'Orléans et que l'on prit encore pour une fuite. Il se trouva que le prince avait eu seulement la curiosité de descendre la Loire jusqu'à Nantes, après quoi il était rentré fort tranquille en sa résidence de Blois. Cependant l'assemblée du clergé réunie à Paris, consultée sur la question de savoir « si les mariages » des princes du sang, appelés à recueillir la » succession de la couronne, étaient valable- » ment contractés sans le consentement du roi » et contre sa volonté expresse, » s'était unanimement prononcée pour la négative. Sa décision portait que « les coutumes des états, » quand elles sont raisonnables, anciennes, af- 30 juillet.

» fermies par une prescription légitime et auto-
» risées par l'église, peuvent faire que les ma-
» riages soient nuls et non valablement contractés;
» que la coutume de France ne permettant pas
» aux princes du sang de se marier sans le con-
» sentement du roi, il y avait lieu de déclarer
» illicites les mariages de cette espèce où man-
15 juillet. » quait cette condition. » En récompense de ce service, l'assemblée aurait bien désiré se faire remettre quelque chose sur le don volontaire que le roi en attendait pour subvenir à ses besoins; mais elle fut pressée si vivement de concourir aux dépenses de la guerre qu'il fallut bien s'y résoudre. Toutefois, ni la poursuite de cet intérêt domestique, ni les divertissements de Monceaux et de Fontainebleau, n'avaient pu empêcher « la » mélancolie dont le roi était travaillé » en songeant à ces armées qui marchaient sans qu'il fût à leur tête. Le cardinal lui avait remontré en vain l'inconvénient des grandes chaleurs, la crainte de le voir tomber malade; tout ce qu'on avait pu obtenir de lui, c'était qu'il attendît au moins qu'on lui eût organisé une armée digne de sa présence et capable d'entreprendre quelque chose d'important. On lui destina celle de Lorraine qui se comportait faiblement sous le vieux

maréchal de la Force, et sous le duc d'Angoulême depuis peu adjoint à ce commandement. On y dirigea l'arrière-ban des provinces et quelques levées de Suisses. De ce côté, le duc Charles de Lorraine avait repris l'offensive et s'était emparé de Saint-Mihiel. Cette sorte d'insulte, faite par le prince dépossédé aux conquêtes du roi, détermina son départ. Peu de jours avant qu'il se mît en route, comme il était à la chasse, le tonnerre tomba sur son carrosse et frappa deux de ses gens. Cet accident fut compté comme un bon augure, et les savants de la cour trouvèrent qu'il en était arrivé autant à l'empereur Auguste partant pour triompher de l'Espagne. Il paraît qu'au même temps le roi se prit d'un mouvement d'humeur contre le cardinal de Richelieu, pour quelque manquement qu'il avait trouvé dans son équipage de guerre et qu'il lui reprocha aigrement. Mais à peine la lettre qui lui portait cette boutade était-elle envoyée, qu'il lui écrivit de 5 septembre.
nouveau « pour le prier de la brûler, d'en oublier le contenu, de s'assurer qu'il n'aurait jamais d'autre pensée que de suivre ponctuellement ses bons avis. » Le cardinal ne crut pas devoir tenir rigueur à une faute sitôt réparée. Il répondit au roi « qu'il n'avait jamais songé à se

» fâcher de sa promptitude, et que si Sa Majesté » l'avait outragé, ce qui n'était pas, la satisfaction » qu'il lui faisait en termes si obligeants dé» passerait de beaucoup l'offense. » Le roi venait d'arriver en Lorraine lorsque le cardinal de la Valette accourut lui raconter sa retraite. Pendant que le duc d'Angoulême et le maréchal de la Force battaient la campagne pour s'opposer à la cavalerie du duc Charles, ou forcer celui-ci à sortir de son
2 octobre. camp, le comte de Soissons entreprit le siége de Saint-Mihiel qui se rendit au bout de quelques jours. La capitulation portait la vie sauve pour toute la garnison, à l'exception de dix hommes dont le roi userait à son gré. Les chefs furent traités comme prisonniers, quatorze cents soldats envoyés aux galères où il n'en arriva qu'un petit nombre, plusieurs bourgeois condamnés à mort pour l'exemple, et l'on taxa la ville à une rançon de trois cent mille livres. Ce fut là pourtant tout ce que produisit la présence du roi dans son armée. Il en envoya une partie au cardinal de la Valette, une autre au duc d'Angoulême et au maréchal de la Force, avec ordre d'agir puissamment contre l'ennemi, ce que les derniers ne purent faire, étant obligés au contraire de se replier plus près de la frontière, et il revint tris-

tement à Paris, ramenant un prisonnier de plus pour la Bastille. Ce prisonnier n'était pas un ennemi, mais bien un des maréchaux de camp qui l'avaient accompagné dans cette expédition, Adrien de Montluc, comte de Cramail ou Carmain, homme d'esprit et de probité, ayant dépassé l'âge des folies, car il comptait soixante-six ans, mais à qui l'on reprochait, outre sa vieille liaison avec la comtesse du Fargis, une censure tracassière de ce que faisaient les autres officiers; et qui venait, disait-on, d'exciter chez le comte de Soissons « des jalousies et des humeurs fort « préjudiciables au service du roi. » Le cardinal de Richelieu n'avait pu suivre l'armée à cause d'une nouvelle atteinte de sa maladie; il est probable qu'on voulut encore profiter de son absence pour lui rendre de mauvais offices, et le comte de Cramail paya pour le mauvais succes de la campagne.

23 octobre.

La guerre se faisait aussi sur les frontières de Picardie et de Flandre sans autre résultat que beaucoup de dégâts pour les deux pays. Le maréchal duc de Chaulnes, ce frère du duc de Luynes que l'on a pu oublier, y commandait seul d'abord comme gouverneur de la province; on eut bientôt besoin de rassurer les habitants peu

accoutumés à voir des courses de soldats sur leurs terres, et on donna pour général aux troupes du roi le maréchal de Châtillon. Un seigneur flamand, le prince d'Espinoy, s'était mis avec les Français dans l'espoir d'entraîner quelque défection. Mais le peuple des Pays-Bas fut sourd à ces promesses de liberté qui s'avançaient avec le fer et la flamme. Le comte de Buquoy, général de l'armée espagnole, envoya ses Croates au butin sur le territoire de Picardie, et ce fut après bien des efforts inutiles qu'on parvint à en dé-
20 novembre. faire un parti considérable; on réussit mieux à dévaster par représailles les villages de Flandre.

Sur les côtes de la Provence, la flotte d'Espagne, dont on avait célébré en vers latins la destruction, parut enfin, bien que diminuée par
14 septembre. les tempêtes, et s'empara des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. En Italie, le maréchal de Créquy, lieutenant général pour le roi
15 août. delà les monts, s'était avancé du Montferrat vers le Milanais avec une armée dont le commandement supérieur devait être remis au duc de Savoie. Le duc de Parme avait joint promptement ses troupes aux siennes, suivant le traité de confédération contre l'Espagnol. Mais le duc

de Savoie, sur lequel on devait le plus compter comme chef et comme allié, se fit longtemps attendre. Les deux corps d'armée n'en assiégèrent pas moins la ville de Valenza, située sur le Pô, et qui leur ôtait la communication de Casal. Le duc de Savoie n'arriva que fort tard au siége et pour le blâmer. Cette disposition mit les généraux en défiance l'un de l'autre, leur fit perdre les occasions d'attaquer l'ennemi, tellement que, la ville ayant reçu de forts secours, il fallut s'en éloigner, chacun se plaignant d'avoir inu- 25 octobre.
tilement proposé ce qu'on devait faire pour la prendre. Après quoi il ne fut plus question que de défendre les frontières de Piémont et du duché de Parme, l'état de Milan n'ayant pu être entamé. Pendant ce temps, le duc de Rohan avait exécuté avec bonheur l'occupation de la Valteline. Depuis six mois il parcourait ce pays faisant face tour à tour aux Allemands venus du Tyrol et aux Espagnols qui arrivaient d'Italie. Trois fois il avait battu les impériaux avec un petit nombre de soldats que son activité semblait multiplier, quand la levée du siége de Valenza lui amena sur les bras une partie de l'armée milanaise. Un engagement furieux eut lieu à 11 novembre.
l'entrée italienne de la vallée d'où les Espagnols

furent repoussés, et il fallut aussitôt courir à l'autre extrémité pour arrêter les Allemands qui menaçaient d'y descendre. Le voyant revenir vers eux vainqueur, ils se retirèrent, et le duc de Rohan resta paisible possesseur de sa conquête avec l'honneur d'avoir, seul parmi tous les généraux du roi, mené à bonne fin la charge qu'on lui avait confiée, quoiqu'on l'y eût assez peu soutenu.

L'hiver allait suspendre les opérations militaires et constater pour chacun les résultats de la lutte. Des cinq armées que le roi avait levées et dont on s'était promis tant de succès, l'une, celle qui devait occuper les Pays-Bas espagnols, avait pris ses garnisons en Hollande; l'autre, destinée à s'emparer du Milanais, défendait les villes des princes alliés; la troisième, celle de Picardie, harassée de fatigues et réduite à un petit nombre, ne demandait qu'à prendre du repos dans les places frontières; les deux dernières, celles d'Allemagne et de Lorraine, augmentées encore des débris du corps formé tout exprès pour le roi, s'étaient réunies sous le triple commandement du cardinal de la Valette, du duc d'Angoulême et du maréchal de la Force, pour résister aux forces jointes du comte de

Gallas et du duc Charles de Lorraine. Les deux généraux ennemis semblaient se préparer à quelque effort pour s'avancer dans la Lorraine, pénétrer même jusqu'en France et prendre leurs quartiers en terre conquise. Il fallut pour se défendre contre ce dessein s'assurer encore le secours du duc de Saxe-Weymar, qui s'intitulait toujours général des forces des villes, princes et états confédérés en Allemagne, encore bien qu'il ne fût réellement qu'un chef libre de troupes à vendre. Ce prince mettait à grand prix la continuation de son service ; on en passa par ses conditions ; le roi lui donna quatre millions 27 octobre.
de livres par an, destinés à l'entretien de son armée, dont deux cent mille étaient pour lui-même, et lui conféra le landgraviat d'Alsace occupé alors par les troupes de France. Le traité public lui reconnaissait la qualité d'allié traitant avec la France ; mais un article secret portait qu'il commanderait dorénavant son armée sous l'autorité du roi qui la payait. L'assemblée de toutes ces forces, sans donner assez de confiance pour attaquer l'ennemi dans ses retranchements, lui fit perdre au moins l'espoir d'une invasion. Bientôt, reconnaissant l'impossibilité 27 novembre.
de se maintenir sur la frontière de Lorraine en

présence d'une armée considérable, les troupes impériales se décidèrent à la retraite et les armées françaises se distribuèrent en garnisons dans le pays qu'elles avaient conservé.

CHAPITRE II.

Résultats de la campagne de 1635. — Discours des mécontents. — Démarche de la reine-mère pour le rétablissement de la paix. — Négociations diverses. — Création de nouveaux offices. — Résistance du parlement. — Fêtes et événements de cour. — Expulsion de quelques domestiques du duc d'Orléans. — Opérations des armées vers le Rhin. — Expédition en Franche-Comté sous les ordres du prince de Condé. — Le colonel Gassion. — Siége de Dôle. — Les ennemis pénètrent en Picardie. — Effroi dans Paris. — Prise de Corbie. — Le roi marche au secours de la Picardie.— Retraite des ennemis. — Complot contre le cardinal de Richelieu. — Les Français reprennent Corbie. — L'ennemi entre en Bourgogne et en est repoussé. — Mouvement des armées en Italie. — Mort du maréchal de Toiras. — Combat de Boffalora. — Armement d'une flotte pour la Méditerranée. — Prise de Saint-Jean-de Luz. — Succès des Suédois en Allemagne. — Etablissement d'une conférence pour la paix.

Tel avait été le premier essai de la guerre ouvertement déclarée contre la maison d'Autriche, et l'on ne saurait dire qu'il eût réussi de façon à porter l'effroi chez l'ennemi, à gagner des alliés, et à répandre dans la France ce

sentiment d'orgueil satisfait, qui rend tous les sacrifices faciles et toutes les souffrances légères. On avait perdu plusieurs armées; l'étranger était aux portes; déjà même le territoire avait été visité par des bandes habituées au pillage. Les récits des échecs éprouvés en Allemagne, en Flandre, en Italie, en Lorraine, avaient singulièrement fait vieillir les drapeaux gagnés à la bataille d'Avein, seul trophée d'une si vaste entreprise. Le peuple murmurait, s'attristait, prévoyait des désastres, accueillait les nouvelles fâcheuses. Quant à ceux qui avaient eu part dans les affaires, ils s'en attribuaient l'un à l'autre la mauvaise issue. Le cabinet se plaignait des généraux d'armée; ceux-ci prétendaient qu'on les avait laissés manquer d'approvisionnements en tout genre, que, de plus, leurs mouvements avaient été gênés par des ordres préparés au loin. Une cause générale de disgrâce, que tout le monde reconnaissait, c'était l'absence complète de discipline dans les troupes. Il n'y avait ni accord entre les chefs, ni obéissance de la part des subordonnés. Les officiers quittaient leur poste suivant leur fantaisie; les corps de cavalerie, composés exclusivement de noblesse, se mutinaient à tout propos, refusaient leur ser-

vice, tourmentaient sans cesse les généraux par leurs exigences et leurs critiques; les compagnies qui portaient le nom du roi ou des princes se faisaient honneur d'obéir le plus mal. L'arrière-ban, dont on avait voulu faire l'épreuve, s'était montré dès les premiers jours indocile, turbulent, incapable d'attendre et de souffrir, surtout pressé de se retirer, et n'avait vraiment servi qu'à gâter les corps de gens d'armes réguliers. Il était évident que l'organisation militaire de la France, telle que l'avaient faite les guerres civiles et quelques expéditions isolées, était insuffisante pour un système de guerre générale, dirigée dans le conseil, et où les commandements répartis entre plusieurs chefs devaient agir avec ensemble, promptitude et persévérance. Ce défaut était plus certain, mais frappait moins le vulgaire, que l'incapacité des généraux sur lesquels on jeta tout le blâme du mauvais succès; chacun choisissant, suivant ses affections ou ses répugnances, ceux dont il devait se moquer. Ici tout le mal venait du maréchal de Brézé, beau-frère du cardinal; là du maréchal de Châtillon, huguenot. Tantôt le maréchal de la Force, tantôt le duc d'Angoulême étaient trouvés en faute. On prenait parti

pour le maréchal de Créquy, ou pour le duc de Savoie ; mais le plus clair de toutes ces disputes, c'est que partout, excepté dans la Valteline, on avait eu le dessous.

L'occasion était belle aux ennemis du gouvernement pour déclamer contre des résolutions prises sans prévoyance, contre cette guerre qui allait engloutir la fortune de la France, exterminer ses soldats et livrer ses provinces à l'étranger. Les réfugiés de Flandre ramassaient avec avantage tous les résultats de la campagne, pour en former un tableau de désolation qui présageait bien d'autres malheurs. Suivant leur usage, et dans l'intérêt politique auquel ils étaient attachés, à ces reproches tirés de désastres réels, ils en joignaient d'autres, qui doivent nous paraître aujourd'hui moins sérieux, mais qui parlaient aux passions engagées dans leur cause. Selon eux, le cardinal de Richelieu voulait éteindre la religion catholique en Europe, y faire régner l'hérésie, voire même « y introduire les » Turcs, qu'il devait amener à Rome pour leur » livrer le saint-siége. » C'était au duc d'Orléans surtout qu'ils s'adressaient en leurs doléances, le conjurant de « sauver son héritage, » menacé d'usurpation par le nouveau descendant de

Louis-le-Gros. La reine-mère elle-même, dès les premiers revers des armées françaises, avait entrepris de ramener son fils à la paix, ou tout au moins de se recommander aux peuples en se montrant surtout soigneuse de leur repos et de leur bonheur. Elle s'était vue forcée de quitter Bruxelles quand l'armée du roi s'en approcha, et s'était retirée à Anvers, où le ressentiment des atrocités commises par les Français dans Tirlemont lui valut un fort mauvais accueil. Ce fut de là que cette reine fugitive, pensionnée de l'Espagne, odieuse au pays où elle avait pris asile, pour le mal fait par la nation d'où elle s'était bannie, voulut s'entremettre de réconcilier les deux couronnes. Pour cela elle écrivit à l'empereur, au roi d'Espagne, au roi de Hongrie, et enfin au pape, en priant sa Sainteté de faire tenir à son fils les lettres qu'elle n'osait pas lui envoyer directement. Le message de cette princesse, après avoir fait le chemin de Rome pour arriver à Paris, fut présenté au roi par un des deux nonces que le Saint-Père avait alors en France. Celui entre les mains de qui tomba cette charge, était le seigneur Mazarini, depuis un an revêtu de la nonciature extraordinaire, avec mission expresse de poursuivre le rétablissement

du duc de Lorraine en ses états, chose qu'il s'était bien gardé de faire, aimant mieux s'appliquer à gagner les bonnes grâces d'un roi puissant, que de servir les intérêts d'un prince dépossédé. Or la mère de ce roi écrivait au nonce Mazarini que, ne pouvant faire savoir
15 septembre. de ses nouvelles au roi son fils, elle le priait de lui présenter une lettre, ne contenant rien qui pût lui déplaire, et ayant pour objet le rétablissement de la paix, pour lequel ses principaux ministres ne manqueraient pas de s'employer. Sa lettre au roi se réduisait en effet à le conjurer de faire cesser une guerre sans justice, sans nécessité, dont les chances pouvaient être funestes, dont en tout cas le résultat inévitable serait la ruine de son peuple. C'était au nom du feu roi Henri IV qu'elle parlait ainsi ; *c'était* suivant son ordre exprès qu'elle le *suppliait*, par les cendres et par la mémoire de son père, de conserver à la France cette heureuse paix qu'il avait conquise avec tant de périls et de peines. Le nonce avait envoyé cette lettre au roi qui était alors en Lorraine, et n'en avait reçu aucune réponse pour la reine-mère. Quand le roi fut de retour à Saint-Germain, le seigneur Mazarini l'avait pressé plusieurs fois, au moins

le disait-il ainsi, de prendre en bonne part la sollicitude de sa mère pour le bien de son royaume et la paix de la chrétienté; mais toujours il l'avait trouvé prévenu de cette pensée, que la lettre de sa mère était un véritable manifeste contre la France, ayant pour but de discréditer son gouvernement, de condamner ses résolutions et d'aliéner l'amour de ses sujets, ce qui lui prouvait qu'elle n'avait plus aucune affection, ni pour lui, ni pour sa couronne. Un fait récent d'ailleurs avait confirmé le roi dans cette certitude; c'était l'envoi d'un émissaire, que la reine connaissait bien, auprès du duc de Rohan pour le détourner de son devoir. On venait en effet de découvrir une de ces nombreuses intrigues qui se trouvaient toujours à propos, quand la reine-mère faisait quelque tentative de réconciliation avec son fils. Un gentilhomme huguenot appelé du Closel, que le duc de Rohan avait employé autrefois dans ses négociations avec l'Espagne, était venu le trouver au pays 30 septembre
des Grisons pour lui proposer de reprendre son ancien métier de chef de parti. Le duc, dégoûté d'un rôle qu'il avait joué longtemps, et qu'il n'avait d'ailleurs nul espoir de rendre meilleur, fit mettre cet embaucheur en prison, après lui

avoir assez traîtreusement donné rendez-vous, et un maître des requêtes alla sur les lieux le condamner à mort sans autre forme de justice. On assura qu'il avait chargé la reine-mère dans son interrogatoire, et ce nouveau tort servit à rendre plus dure la réponse que le seigneur Mazarini
27 novembre. fut obligé de lui transmettre. La lettre qui contenait pour elle ces tristes paroles, était datée de Ruel, séjour ordinaire du cardinal de Richelieu. En même temps la reine-mère avait envoyé à Rome un ecclésiastique pour être son résident auprès du Saint-Père, avec mission d'abord de servir à la négociation de la paix, ensuite de solliciter la béatification d'une religieuse carmélite, dont les prières lui avaient, disait-elle, rendu la santé. L'ambassadeur de France eut ordre d'insister pour que le pape ne reconnût pas cet agent d'une princesse dont les intérêts étaient confondus dans ceux de la couronne de France, et il fut obligé de se retirer. La reine-mère alors perdit toute mesure
7 décembre. et se plaignit au pape avec emportement.

Cependant les propositions de paix avaient trouvé une meilleure entremise. Le pape les avait adressées au roi de France par ses deux nonces, et l'empereur paraissait tout prêt à recevoir cette

médiation. On en accueillit l'offre avec le respect dû au caractère sacré du Saint-Père; mais on ne fit rien pour en profiter. De son côté, le roi d'Espagne, au lieu de s'engager dans un traité général, négociait sourdement avec le prince d'Orange et les états-généraux pour le renouvellement de la trève dans les Pays-Bas, et le gouvernement de France, qui avait été peut-être assez mal servi dans la guerre par ses alliés, se plaignait amèrement de cette infraction nouvelle au contrat passé entre les deux pays. Partout ses ambassadeurs eurent ordre de s'introduire dans les négociations qui se faisaient, soit pour une paix commune, soit pour des traités séparés, et l'on fit avec activité les préparatifs d'une nouvelle campagne.

C'était de l'argent d'abord qu'il fallait, et on résolut de battre monnaie avec des édits. La meilleure et la plus prompte ressource financière qu'on connût alors était la création de charges en titre d'office, pour lesquelles on trouvait sur-le-champ des acheteurs, et plus vite encore des traitants qui faisaient l'avance des fonds à lever sur l'ambition ou la vanité des bourgeois enrichis. Ces traitants étaient ordinairement ceux qui avaient découvert, dans l'ordre financier, judiciaire ou de police, le besoin, le prétexte ou la possibilité des

emplois à créer, et qui, à titre de donneurs d'avis, se faisaient accorder la préférence du marché. Des édits, portant création de nouveaux offices en grand nombre, furent donc dressés pour être présentés au parlement en lit de justice. A cette solennité se joignit l'installation d'un chancelier. Etienne d'Aligre, qui gardait dans la disgrâce et dans la retraite le titre de cette haute dignité, venait de mourir. Le garde des sceaux, Pierre Seguier, à qui l'on en avait promis la survivance, prêta serment de sa charge entre les mains du roi, la veille même de la séance royale, et vint y siéger
20 décembre. avec tout l'honneur dû à cette fonction. Sa harangue au lit de justice porta sur la nécessité de la guerre, sur l'impossibilité de diminuer quant à présent les impôts, sur la douceur et le peu d'incommodité pour le peuple des mesures financières qu'on allait vérifier. Parmi les nouvelles charges créées, il y en avait vingt-quatre de conseillers et une de président au parlement. L'avocat général Bignon, comme c'était son rôle, remontra le tort que faisaient à la magistrature ces créations sans fins d'offices judiciaires qui diminuaient la considération, l'autorité, et sans doute aussi le profit, des charges existantes. Après quoi les édits furent enregistrés, et le roi se donna le plaisir de

faire plaider devant lui une cause civile à laquelle il prenait intérêt; c'était une demande d'interdiction partielle intentée par le comte d'Harcourt contre la duchesse d'Elbeuf sa mère, qui favorisait outre mesure son fils aîné déclaré rébelle. Dans cette séance, tout se passa selon le respect dû à la présence royale qui ne permettait que de simples formalités. Mais, deux jours après, les conseillers des enquêtes réclamèrent l'assemblée de toutes les chambres pour examiner les édits « que la compagnie avait vérifiés, disaient-» ils, sans les entendre. » Alors commença une de ces résistances chicanières que le parlement savait soutenir lorsqu'il était question de ses intérêts. Le roi défendit sévèrement toute assemblée des chambres, et fit revivre une ordonnance 29 décembre
de Henri IV qui « réservait la connaissance des » affaires publiques à la seule grand'chambre, » composée de personnes expérimentées et capa-» bles. » Les conseillers aux enquêtes n'en tinrent aucun compte et prirent leurs places pour déli- 31 décembre.
bérer, empêchant leurs collègues d'ouvrir l'audience aux plaideurs, ce qu'ils répétèrent plusieurs jours. Un d'entre eux accusa même le premier président Lejay de s'entendre avec les ministres contre l'honneur de la compagnie. Le roi fit

venir auprès de lui une députation de ce corps, à laquelle le chancelier adressa en son nom d'aigres réprimandes. Il prit lui-même la parole pour faire compliment à la grand'chambre de sa bonne conduite, et pour offrir au premier president d'être son second dans la querelle qu'on lui faisait; après quoi cinq membres de la compagnie furent
6 janvier 1636. mis en prison ou relégués dans leurs terres.

C'était là le dernier terme de la rigueur, et c'était aussi un moyen d'accommodement; car dès lors la compagnie tout entière demandait le retour des exilés, qui devenait un prix offert à l'obéissance. Les chambres des enquêtes n'en continuèrent pas moins à s'assembler entre elles sans s'occuper autrement des procès qui leur étaient soumis; mais plusieurs des officiers promus aux charges nouvelles furent reçus dans la compagnie, et on put dire au roi que ses édits avaient leur exécution. Toutefois cela se faisait à contre-cœur et on ne cherchait que prétexte de refus individuels. Un des plus habiles jurisconsultes qu'il y eût alors, un homme qui avait instruit dans la science des lois la plupart des jeunes conseillers, Claude Colombet, ayant été pourvu d'une de ces charges, et se présentant pour subir examen selon l'usage, fut traité avec le dernier mépris par ses

anciens élèves, devenus juges de sa capacité. Il ne fallut rien de moins que la colère et les menaces du prince de Condé, présent à la séance, pour obtenir son admission, qui n'eut lieu encore que « du commandement exprès de Sa Majesté porté » par M. le Prince. » Un des motifs élevés contre la réception du savant professeur, était qu'il se faisait payer de ses leçons. Enfin le temps apaisa cette chaleur qu'avait excitée de part et d'autre la pétulance des procédures. Le roi consentit à diminuer le nombre des officiers nouveaux, promit au parlement le renouvellement du droit annuel, lui rendit ceux de ses membres qu'on lui avait enlevés, et le cours de la justice fut repris après une interruption de près de trois mois. 18 mars.

Il n'y eut pas pour cela faute de divertissements à Paris durant l'hiver. Le roi dansa son ballet le 12 février, le jour même où l'on recevait au parlement, comme président à mortier de nouvelle création, l'un des surintendants des finances, Claude de Bullion. Des fêtes brillantes eurent lieu pour accueillir le duc de Parme, qui s'était conduit dès le début de la guerre en allié 16 février. généreux et avait fort compromis ses états. Une difficulté s'éleva sur les honneurs qu'on devait lui rendre, les ducs et pairs ayant voulu se refu-

ser à lui faire visite. On leur remontra qu'il était ridicule que « des champignons voulussent disputer de profondeur de racine avec les vieux » chênes, » et le cardinal regretta publiquement de ne pouvoir, en raison de son rang ecclésiastique, donner, à ceux parmi lesquels il venait d'être admis, l'exemple de la modestie. Le duc Bernard de Saxe-Weymar vint à son tour et prétendit fièrement aux mêmes honneurs qu'avait reçus un prince souverain, encore bien que par son traité récent il se fût fait sujet de la couronne. Dans le même temps le fils du prince de Condé, Louis, duc d'Enghien, âgé de quatorze ans, vint faire au roi sa première révérence. Le duc d'Orléans prenait sa part des réjouissances, tout comme si l'on n'avait pas déclaré nul son mariage et laissé mourir en prison son favori. La position de ce prince, déjà si peu glorieuse, était avilie encore par les misérables querelles dont sa maison était remplie. On lui avait donné pour chancelier le secrétaire d'état Bouthillier, comte de Chavigny, fils de l'autre surintendant des finances, qui avait pris en 1632 la charge de son père. C'était un surveillant, un directeur de sa conduite, entièrement à la disposition du cardinal de Richelieu, qui avait élevé la fortune

du père, qui avait commencé celle du fils, qui montrait, dit-on, pour le jeune secrétaire d'état une affection toute paternelle. Les serviteurs du prince s'étaient par suite divisés entre deux intérêts. Les uns prenaient le mot du comte de Chavigny, lui faisaient rapport et lui donnaient avis de ce qui se passait. Les autres pratiquaient des intelligences secrètes, faisaient des projets et des complots obscurs dans lesquels ils tâchaient d'entraîner le prince. Un de ses moindres domestiques, Louis Barbier, abbé de la Rivière, homme de basse condition et de mauvaises mœurs qu'on avait vu au service de son premier aumônier, paraissait depuis quelque temps avoir gagné beaucoup de sa confiance; le principal mérite qu'on lui attribue était de faire avec quelque talent des contes orduriers. Les serviteurs brouillons le regardaient comme un de ceux qui avaient charge d'espionnage. Mais, étourdi par le bon accueil du duc d'Orléans, il crut pouvoir se maintenir de lui-même et faire tête au comte de Chavigny. Le premier aumônier étant venu à mourir, l'abbé de la Rivière porta ses prétentions jusqu'à cette place, que le comte demandait pour son oncle. Un ordre du roi l'alla prendre chez son maître pour le 5 mars.

faire enfermer à la Bastille, et le lendemain quatre autres domestiques du prince furent éloignés de sa personne. C'était la seconde fois durant un séjour de dix-huit mois qu'on épurait ainsi sa maison sans le consulter.

La saison de combattre étant revenue, la guerre allait reprendre sur tous les points où l'hiver l'avait tenue en suspens. Le cardinal de la Valette fut celui qui se remit aux champs le premier. Il avait été un peu ébranlé dans ses dispositions militaires par un bref du pape, qui lui rappelait sa profession pacifique et le conviait à quitter le harnais; mais il se défendit habilement, en faisant valoir l'exemple du cardinal-infant autorisé à guerroyer, celui du cardinal de Richelieu qui avait obtenu même dispense, le sien propre, puisqu'il avait permission écrite de porter les armes dans son gouvernement de Metz, « ce qui pouvait bien s'é» tendre dans le voisinage. » Ainsi, croyant sa conscience en repos, il avait entrepris, dès le mois de janvier, de conduire des vivres dans la ville de Colmar, investie alors par l'armée impériale. Il y réussit, jeta aussi des secours dans Haguenau, également pressé de la famine, sans que les ennemis pussent l'en em-

pêcher, et cette expédition terminée, il vint en recevoir les compliments à Paris. On y eut en même temps la nouvelle que le marquis de la Force, dans un combat livré en Lorraine, avait fait prisonnier le général de l'empereur, 19 mars.
Rodolphe Colloredo, qui fut amené au bois de Vincennes avec toutes sortes de courtoisie; aussi était-il de manières fort galantes, car en passant à Troyes il donna le bal aux dames de la ville. Le cardinal de la Valette repartit bientôt avec le duc de Weymar, dont les forces devaient s'unir aux siennes, et ils marchèrent chacun de leur côté vers le Rhin. Le cardinal alla d'abord Mai.
délivrer Haguenau, pendant que le duc assiégeait Saverne, occupé par les impériaux. La prise de cette place coûta cher à l'armée française; il y fallut des assauts nombreux, où périrent plusieurs officiers et gentilshommes. Le duc Bernard et le vicomte de Turenne y furent blessés, et la ville ne se rendit qu'après deux mois de résistance. Le duc Bernard espérait que 14 juillet.
ce serait là un à-compte des conquêtes qui devaient lui être abandonnées : mais on lui fit entendre que Saverne dépendait de l'évêché de Strasbourg, et qu'un prince de l'église serait par trop blâmé d'en faire la remise à un prince

protestant ; on laissa donc cette ville sous la seule protection du roi. Le comte de Gallas était resté tout ce temps sur le bord du Rhin, près de Drusenheim, sans rien tenter pour le secours de Saverne. Le Roi de Hongrie vint le joindre dans son camp, dont aucune bravade ne put les faire sortir. Il fut évident que leur projet était de se réserver pour quelque entreprise dont le signal leur viendrait d'ailleurs, et dans laquelle la part qui leur était assignée demandait l'emploi de toutes leurs forces. Ils laissèrent donc l'armée du roi faire tranquillement la récolte en Alsace ; ravitailler Haguenau, parcourir le pays, et con-
Août. duire ses provisions à Saverne.

Cette année on parut tout à fait oublier les Pays-Bas, où l'on avait mal réussi dans la dernière campagne. Les Hollandais avaient repris, après neuf mois de siége, leur fort de Schenck, et se tenaient renfermés chez eux. Le nouveau projet vers lequel s'étaient tournés tous les soins du conseil, était une invasion de la Franche-Comté. Ce pays, quoique soumis à la couronne d'Espagne, qui le traitait fort doucement, avait pourtant avec la France, par le moyen des Suisses ses alliés, un contrat de neutralité qu'on l'accusait d'avoir violé plus d'une fois. Enclavé

comme il était dans les provinces françaises ; il lui aurait fallu plus que le respect ordinaire des traités, pour être toujours à l'abri du reproche et des velléités de ressentiment que la convenance pouvait faire naître chez un voisin puissant. A vrai dire, les Comtois s'étaient plusieurs fois relâchés d'une stricte obéissance aux conditions d'où dépendait leur libre et tranquille existence. Ils avaient donné retraite et fourni secours aux révoltés de France. Le duc Charles de Lorraine s'était approvisionné, renforcé, abrité chez eux. Ajoutez que leur pays pouvait servir de passage aux troupes envoyées des Pays-Bas en Italie. C'était assez de raisons, en un temps de guerre générale, pour vouloir s'emparer de cette province, dont l'occupation semblait d'ailleurs chose facile. Le roi fit donc dresser une déclaration par laquelle, en rappelant tous ses griefs contre les Comtois, « il » nonçait qu'une armée allait entrer dans leur » pays, pour ôter à ses ennemis les moyens qu'ils » avaient eus jusqu'alors d'y trouver force contre » lui, par la malice de leurs adhérents, et la » facilité des peuples. » Cette armée, objet maintenant d'une prédilection particulière, composée des meilleurs régiments, commandée par des

7 mai.

officiers choisis, avait pour chef le prince de Condé, que son titre de gouverneur pour le roi en Bourgogne désignait nécessairement à cet emploi, et sous lui le marquis de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie. La déclaration du
27 mai. roi fut enregistrée au parlement de Dijon, et le prince se mit en marche, faisant proclamer devant lui, soit par écrits, soit par émissaires, « que » le roi ne voulait pas prendre les villes de la » Franche-Comté pour les garder, mais bien » conserver ces peuples en leur liberté, et en » tirer seulement l'assistance que ses ennemis y » avaient trouvée. » Ses instructions étaient de faire respecter les habitants, d'interdire le pillage, mais en même de temps de marcher avec vigueur à ses fins en profitant du premier étonnement, « suivant l'exemple du feu roi de » Suède, à qui pareille conduite avait toujours » réussi. » Cette armée, divisée en deux corps, entra dans la Comté par deux points, enleva quelques châteaux, et se réunit devant Dole. On avait pensé qu'il suffirait presque de sommer cette ville pour la forcer à se rendre. Le prince de Condé la trouva bien fortifiée, munie de canons, gardée par sept cents soldats, outre la milice, ayant dans ses murs son parlement et

son archevêque, bien résolus à la défense. Il fallut donc en former le siége dans les règles. Parmi les officiers qui combattaient dans l'armée 1 juin.
du roi, on distinguait un jeune gentilhomme béarnais, appelé Jean de Gassion, déjà célèbre en Europe par le courage et l'activité qu'il avait montrés au service du roi Gustave. Envoyé en mission à la cour de France par le duc de Saxe-Weymar, il s'était attaché au cardinal de Richelieu avec cette vivacité d'affection et cette brusquerie de dévouement qui a fait si souvent la fortune des Gascons. On lui avait permis de commander, pour le compte de la France, et avec le titre de colonel, un régiment de cavalerie, formé autrefois pour le roi de Suède, renouvelé souvent par la guerre, toujours augmentant de nombre, et sur lequel il gardait toute autorité : c'était à lui et à ses hommes que l'on confiait les expéditions hasardeuses, les coups de main, les surprises, les actions d'éclat. Une singularité de sa vie augmentait encore sa réputation; c'était la froideur qu'il montrait pour les femmes. Aussi en était-il recherché presque à l'égal d'un homme qui aurait souvent réussi auprès d'elles.

Malgré l'infatigable bravoure du colonel, le

jeu de l'artillerie commandée par le grand maître et la destruction des moulins qui fournissaient le pain à la ville, les assiégés tenaient bon, maintenus dans leur résistance « par la haine naturelle des Comtois contre les Français. » Les religieux se faisaient remarquer parmi les plus hardis combattants. On les avait vus dans une sortie frapper vaillamment les soldats ennemis avec des marteaux pointus dont ils étaient armés. C'était un capucin appelé frère Eustache qui dirigeait l'artillerie des remparts. Le roi de Hongrie détacha de ses troupes un petit corps de Croates qui vint inquiéter et distraire les assiégeants. Les paysans abandonnèrent leurs villages et allèrent s'enfermer dans les villes, ou se former en troupes armées dans les montagnes. Le prince de Condé n'en écrivait pas moins à la cour « que le succès était infaillible; qu'une armée impériale ne suffirait plus pour l'empêcher d'entrer dans la place. » Deux mois et demi s'étaient ainsi passés à jeter des bombes, à repousser des sorties, à faire des attaques, à creuser des mines, à courir la campagne, lorsqu'une nécessité pressante et douloureuse obligea de
15 août. lever le siége en toute hâte. L'ennemi était en France.

Les frontières de la Picardie avaient paru suffisamment protégées par les places fortes dont elles étaient garnies et les soldats qu'on y avait enfermés. On n'avait pas cru devoir renforcer l'armée qui les gardait, parce que l'on comptait sur le retour du restant des troupes envoyées l'année précédente aux Pays-Bas, et sur la prompte soumission de la Franche-Comté qui rendrait disponible l'armée confiée au prince de Condé. Cependant les armées espagnoles n'avaient plus d'occupation dans les Pays-Bas, puisque les Hollandais, contents d'avoir repris le fort de Schenck, restaient chez eux à se refaire. On les voyait se rassembler et former un corps considérable. Mais on ne savait de quel côté elles devaient se porter, et on eut lieu d'être quelque temps trompé sur leur destination. La ville de Liége avait refusé, malgré les ordres de l'archevêque de Cologne qui était en même temps son évêque, de recevoir une garnison impériale, et s'était mise en état de défense. Les troupes espagnoles furent envoyées pour la réduire à l'obéissance ou l'assiéger. Les habitants ayant fait bonne contenance, il semblait que tout l'effort des impériaux et des Espagnols allait être employé cette année à l'attaque d'une ville re-

belle qui promettait une longue résistance. Tout à coup les choses parurent s'arranger. Deux corps d'armée qui avaient pris position devant cette ville, l'un sous les ordres du général Piccolomini, l'autre commandé par Jean de Wert, furent rappelés pour se joindre aux troupes du cardinal-infant, et, prenant droit leur chemin
1 juillet. vers la France, se montrèrent aux portes de La Capelle. Leur marche était précédée par un manifeste annonçant les desseins tout pacifiques de l'invasion. Les Espagnols disaient ne pas venir dans le royaume pour y faire conquête ou dommage, mais pour obliger le roi à la paix en lui donnant moyen d'éloigner de sa personne ceux dont les conseils troublaient le repos de l'Europe : ainsi ils promettaient de traiter amicalement les particuliers et les villes qui seconderaient un projet si louable. Le comte de Soissons fut appelé de Champagne en toute hâte avec son armée, pour la joindre aux troupes de Picardie que commandait le duc de Chaulnes et à celles que le maréchal de Brézé avait reçues des Pays-Bas. Ils ne purent empêcher l'ennemi de prendre
2 août. La Capelle, Fonssomme, Fervaques, Le Catelet, de passer la Somme après un léger combat, et d'entrer dans Roye sans coup férir. L'armée qui

devait défendre la frontière était maintenant à Compiègne.

Il y eut alors à Paris une épouvante dont le souvenir s'est longtemps gardé dans cette capitale. En ces temps comme depuis, Paris, bien qu'éloigné seulement de quelques journées du pays ennemi, se croyait pourtant hors d'atteinte et même de menace. La guerre devait toujours se tenir loin de ses murs, et ne lui être connue que par des relations et des commentaires, surtout par des Te Deum. Voilà que le canon grondait à vingt lieues des tours de Notre-Dame, et il n'était bourgeois qui ne fût certain de l'avoir entendu. On annonçait chaque jour que des partis armés avaient été vus dans un voisinage encore plus rapproché, et l'on ne croyait plus pouvoir sortir des portes sans rencontrer les impériaux. Il y avait surtout un nom que les Parisiens prononçaient avec effroi; c'était celui de Jean de Wert, homme d'origine obscure, né dans le village de Wert au pays de Gueldres, d'abord soldat, chef de partisans, s'étant fait ensuite reconnaître, à force de courage et de vaillants services, pour l'égal des meilleurs généraux, et en cette qualité commandant les troupes de l'union catholique en Allemagne. Comme il avait surtout

l'emploi des entreprises hardies, et qu'il y portait sans doute la brutalité de sa première condition, les habitants de Paris en conçurent une peur extrême, et se promirent bien, si jamais il lui arrivait malheur, de le chansonner sans pitié.

Lorsque la terreur d'une population se porte sur une chose lointaine, elle peut se tourner en reproches contre ceux qui gouvernent et leur devenir un embarras. Celle qui a pour objet un danger imminent est au contraire bonne à exploiter. On laissa cours aux récits qui se faisaient des cruautés commises par les Espagnols, telles que « destruction et incendie des » villages, démolition des édifices, massacre des » habitants sans avoir égard à l'âge et au sexe, » enfants brisés contre les murailles, religieuses » violées et ensuite égorgées, églises ravagées, » prêtres coupés en morceaux devant les saints » autels. » On permit aux paysans réfugiés et aux moines qui abandonnaient leurs couvents de parcourir la ville avec des charrettes où étaient entassés leurs meubles. L'ordre fut donné de rompre tous les ponts de l'Oise pour que l'ennemi ne pût s'avancer au delà. Le roi quitta sa résidence de Saint-Germain-en-Laye et vint se loger au château de Madrid, pour montrer aux Pari-

siens qu'il voulait partager leur péril; et ensuite on leur demanda de l'argent.

Tous les corps et communautés s'empressèrent de contribuer à la défense commune. Chacun se laissa taxer sans murmure; les artisans fournirent leurs ouvriers pour en faire des soldats. Une lettre du temps nous apprend que le corps des médecins offrit mille écus, ce qui n'empêcha pas de demander encore quelque chose aux particuliers. Les bourgeois, ceux du moins que le privilége de leur profession n'exemptait pas « de la garde, » s'armèrent et se distribuèrent les postes, où leur principale consigne fut d'empêcher les déménagements qui se faisaient déjà du côté de la Loire. Les exempts de la taille eurent commandement de monter à cheval et de s'assembler à Saint-Denis pour faire office noble de gens d'armes. Les laquais et gens de travail furent enrôlés de force dans l'infanterie. On fit de la cavalerie et un équipage de canons avec les chevaux de luxe et les cochers de carrosse; le Louvre fut ouvert à ceux qui voudraient y faire magasins de blé et le vendre, sans payer aucun loyer; chaque maison de Paris fut tenue de fournir un soldat armé de l'épée et du baudrier; on défendit aux

maîtres ouvriers d'avoir plus d'un apprenti en leur boutique; on appela le tiers des habitants des environs pour construire des fortifications autour de Paris et à Saint-Denis. Il y eut dès lors des gens qui pensèrent que cette grande alarme était exagérée à dessein par le gouvernement pour obtenir de la peur plus de sacrifices. Le parlement, à peine remis de la querelle qu'il venait de soutenir, prétendit en cette occasion se mêler plus qu'on ne voulait des mesures de sûreté. Le roi fit venir une députation de cette compagnie et lui enjoignit de cesser toute délibération sous peine d'encourir sa colère.

L'effroi général s'accrut encore par la nouvelle de la prise de Corbie, petite ville sur la Somme à quatre lieues d'Amiens. On accusa le gouverneur de lâcheté ou de trahison pour ne s'être pas défendu plus de huit jours et pour s'être rendu dès les premiers approches de l'ennemi. Le même blâme avait été porté contre les gouverneurs de La Capelle et du Catelet, de sorte qu'il y eut, en moins d'un mois, trois commandants de places fortes condamnés à être écartelés; il est vrai qu'ils s'étaient prudemment gardés de venir faire leur rapport et que leur condamnation eut lieu par contumace.

15 août.

Toutes les troupes levées à Paris, toutes celles qu'on avait fait venir des provinces, allèrent prendre position sur les bords de l'Oise, devenue en ce moment le fossé de Paris. Le duc d'Orléans arriva de Blois avec une troupe de huit 19 août.
cents maîtres formant l'arrière-ban de son apanage, et le roi lui promit le commandement de l'armée nouvelle qui se montait à trente mille hommes de pied et douze mille chevaux. Il partit lui-même de Paris, y laissant la reine 1 septembre.
gouvernante, et alla visiter ses troupes dont son frère fut proclamé général, avec le comte de Soissons, les maréchaux de la Force et de Châtillon pour y servir sous ses ordres. Alors toutes les forces rassemblées près de l'Oise se mirent en mouvement et passèrent cette rivière. Le 15 septembre.
duc d'Orléans accourut à son poste, toujours suivi du secrétaire d'état de Chavigny son chancelier, qui ne devait pas le perdre de vue, même à la guerre. Le comte de Soissons vint le joindre, et aussitôt les serviteurs de ces deux princes se mirent à l'ouvrage pour établir entre eux une liaison d'intérêts qui pouvait bien s'appeler un complot. L'armée s'avança dans la Picardie sans trouver d'ennemis et perdit quelque temps devant la ville de Roye, dont la garni-

son ne méritait pas, dit-on, l'honneur d'une telle démonstration ; ce qui donna aux Espagnols le temps de se retirer derrière la Somme. Déjà on reconnaissait l'inconvénient de ces commandements confiés à des princes jaloux l'un de l'autre, bien que secrètement unis de mauvaise volonté contre le gouvernement. « Dès qu'on » proposait une action, le comte de Soissons » voulait commander, et le duc d'Orléans, pour » ne pas lui laisser l'honneur du succès, en pre- » nait la conduite, de sorte qu'on employait » toute l'armée contre trois cents coquins. » Après la prise de Roye, on marcha droit à Péronne où l'on délibéra encore sur les moyens d'attaquer l'ennemi qui, pendant ces délais, se retirait à loisir et sans perte. En ce même lieu et dans le même temps, s'il faut en croire un des personnages engagés dans la conspiration, les deux princes écoutaient les propositions de leurs serviteurs pour la ruine du cardinal. Les principaux agents de cette intelligence étaient, pour le duc d'Orléans, Claude de Bourdeille comte de Montrésor; pour le comte de Soissons, le sieur de Saint-Ibal, cousin germain du premier. Il y avait à choisir entre deux partis. La violence ouverte, le coup de main contre la per-

sonne du cardinal, obtint la préférence; et on n'attendit plus que l'occasion.

L'ennemi n'ayant pas défendu le passage de la rivière et n'ayant pu être poursuivi dans sa retraite, il ne restait plus qu'à lui reprendre Corbie pour recouvrer toute la ligne de la Somme. On résolut d'assiéger cette ville, et le roi, assez mécontent de ce qu'avaient fait jusqu'à ce jour son frère et son cousin, voulut diriger lui-même cette entreprise. Il se rendit donc dans Amiens avec le cardinal de Richelieu et tout le conseil, et le siége de Corbie devint le grand événement de la campagne. Il fallut renoncer à diviser l'armée, dont on aurait bien voulu donner une partie au comte de Soissons pour l'envoyer tenir la campagne: car il ne parut pas qu'il y eût trop de toutes les forces assemblées en Picardie pour bloquer la ville et lui fermer les secours. Un mois entier fut employé à l'entourer de retranchements, de forts et de fossés. Pendant ce temps les assiégés ne firent que de faibles sorties, et une seule fois le camp du roi prit les armes sur le bruit que l'armée espagnole approchait; mais cette nouvelle se trouva fausse, et les assiégeants ne furent troublés que par la rencontre de quelques

2 octobre.

partis de cavalerie ennemie lorsqu'ils allaient fourrager. Les travaux furent donc poussés avec activité et formèrent bientôt un circuit de sept lieues autour de la ville.

Ce fut dans une de ces journées passées devant Corbie que faillit s'exécuter le complot des deux princes contre le cardinal de Richelieu. Le conseil se tenait dans Amiens où demeurait le cardinal, et le roi y venait d'un château hors de la ville où il retournait après la délibération. Les serviteurs du duc d'Orléans et du comte de Soissons, qui s'occupaient du meurtre pour le compte de leurs maîtres, trouvèrent qu'il serait facile de le mettre à fin, au moment où le roi, s'éloignant avec son escorte, laissait le cardinal au milieu de ceux qui l'avaient accompagné jusqu'à sa voiture. Les confidents du projet étaient au nombre de quatre : un pour le duc d'Orléans, trois pour le comte de Soissons. Ils devaient, au moment convenu, avoir l'œil sur leurs maîtres et obéir au signal qui leur serait donné. Le jour pris pour l'exécution, tout s'était passé de la manière prévue. Le carrosse du roi roulait vers son logis. A la porte de la maison où s'était tenu le conseil, le cardinal de Richelieu était debout entre les deux princes. Tout

à coup le duc d'Orléans, interrogé par le regard de son serviteur, tourne le dos, monte l'escalier avec rapidité et, suivi par son confident, va se jeter dans la salle du conseil, où il lui avoue que le cœur lui manque pour commander et pour agir. L'exécuteur descend tristement au bas du degré où le cardinal s'entretenait encore avec le comte de Soissons. Son visage annonce aux autres conjurés que la partie est abandonnée, et le cardinal rentre chez lui tranquillement. Ainsi du moins le rapporte le comte de Montrésor, qui se laisse volontiers deviner pour l'homme dont la main était prête. « C'est un avis, ajoute-t-il, » à ceux qui se mêlent des affaires des princes, » qu'ils doivent borner leurs desseins selon la » connaissance du talent des personnes qu'ils » servent, et ne les mesurer jamais à ce qu'ils » feraient s'ils étaient à leur place. »

Cette tentative qui, à la supposer vraie, restait enfermée dans le secret des conspirateurs, ne changea rien à la marche des événements. Elle fut même si complétement ignorée que le roi, prévoyant la nécessité d'un long séjour devant la ville assiégée, dans une mauvaise saison et avec un temps fâcheux pour sa santé, résolut de quitter l'armée et de se rendre à Chantilly,

pendant que le cardinal continuerait à surveiller le siége. Alors la circonvallation était formée; il s'agissait de savoir si on attendrait que la garnison de la ville, privée de secours, se rendit par famine, ou si on essaierait de la prendre par force. Ce dernier parti, proposé par le maréchal de Châtillon, parut une grande témérité; le cardinal l'appuya de tout son pouvoir, et le
28 octobre. roi, avant son départ, voulut assister aux préparatifs de l'attaque. Le cardinal alla cependant visiter les fortifications d'Abbeville, puis revint au camp où il trouva tout disposé pour l'assaut. Les tranchées furent poussées avec ardeur, les batteries donnèrent sur les remparts. Le maréchal de Châtillon avait demandé un mois pour se rendre maître de la place, et on l'avait taxé de présomption. Après dix jours de défense, la
10 novembre. garnison offrit de capituler, promettant d'ouvrir les portes si, dans quatre jours, l'armée espagnole ne venait la secourir. Ce délai lui fut accordé, avec permission d'envoyer vers le prince Thomas de Savoie pour lui faire connaître l'état de la ville. Ni ce prince, ni Jean de Wert, ni Piccolomini, qui avaient pris déjà leurs quartiers d'hiver, ne jugèrent l'entreprise utile
14 novembre. ou possible, et Corbie fut remise au comte de

Soissons. On fit pendre deux habitants de cette ville qui avaient aidé les Espagnols à s'en rendre maîtres; des recherches furent ordonnées pour en découvrir d'autres et leurs biens furent d'avance destinés aux fortifications de la ville, qui fut déclarée déchue de ses priviléges; il fut dit encore que le procès serait fait « à quelques » religieux de Saint-Benoît, qui avaient refusé » l'absolution aux soldats de la garnison fran- » çaise s'ils ne leur promettaient de se rendre » aux ennemis. » Puis, en réjouissance de ce que le territoire de France était enfin délivré de l'étranger, le Te Deum fut chanté dans Notre-Dame de Paris, où déjà le roi venait de faire placer une lampe en argent pesant trois cent vingt marcs pour l'accomplissement d'un vœu.

Ce n'était pourtant pas en Picardie seulement que l'ennemi avait pénétré. La levée du siége de Dole et le rappel des troupes qui formaient l'armée du prince de Condé lui avaient ouvert l'entrée de la Bourgogne. Le duc de Lorraine, qui déjà s'était jeté dans la Comté, passa plus avant et, avec quelque cavalerie que le comte de Gallas lui envoya, vint faire le dégât dans les villages de France. Bientôt le général de l'empereur partit des bords du Rhin pour venir joindre le duc Charles, et la réso-

lution fut prise de s'emparer de quelque place qui leur permît de passer l'hiver dans le royaume. Le cardinal de la Valette et le duc de Weymar accoururent de la Lorraine pour s'opposer à ce dessein ; le prince de Condé leur remit ce qui lui
22 octobre. restait de troupes et alla prendre les eaux. L'armée impériale, après avoir hésité quelque temps, entra en Bourgogne, prit Mirebeau à quatre lieues de Dijon, et parut même menacer cette ville, que le cardinal de la Valette et le duc de Weymar vinrent couvrir avec toutes leurs forces. Le prince de Condé, à la nouvelle du mouvement opéré par les ennemis, était retourné dans son gouvernement. Mais il persista à ne vouloir prendre aucune part au commandement des troupes, qu'il trouvait beaucoup mieux placé entre les mains du cardinal de la Valette. Les impériaux, perdant l'espoir d'enlever Dijon, se rejetèrent sur Saint-Jean de Losne dont le duc Charles de Lorraine entreprit le siége. Un secours
4 novembre. conduit habilement par le comte de Rantzau, officier allemand entré depuis peu au service de la France, força les assiégeants à la retraite avec une perte considérable. Après quoi l'ennemi
14 novembre. abandonna tout à fait le pays, reprenant sa marche en arrière par la Franche-Comté, dont une

partie resta encore occupée par les quartiers d'hiver du duc de Weymar. Ce nouveau succès, arrivé en même temps à peu près que la reprise de Corbie, releva tout à fait les esprits et fit croire au retour de la protection divine pour les armes du roi.

La résistance inattendue de Dole et l'invasion de la Picardie avaient singulièrement dérangé le plan qu'on s'était tracé pour cette année. Car c'était en Italie que l'on comptait pousser vivement la guerre, et la conquête de la Franche-Comté n'était elle-même qu'un moyen de fermer le chemin du Milanais aux armées des Pays-Bas. Le duc de Savoie avait promis d'y faire merveilles; le duc de Parme, tout plein du bon accueil qu'il avait reçu en France, devait attaquer vigoureusement les Espagnols. On avait permis au maréchal de Toiras, qui depuis trois ans se tenait en Italie sans oser revenir en France, même pour y recevoir son cordon bleu, de servir dans l'armée du duc de Savoie. Le maréchal de Créquy avait reçu de nombreux renforts. Cependant le duc de Parme, en arrivant de France, trouva une partie de ses états occupée par l'ennemi. Il se passa beaucoup de temps avant qu'on fût d'accord sur ce qu'il y

avait à faire pour délivrer le Plaisantin, le duc de Savoie se montrant peu curieux d'employer ses forces et d'exposer son propre pays pour le secours d'un prince allié. Enfin l'armée se mit en mouvement et se porta du côté où elle était le moins attendue, vers le Tésin à l'entrée du Milanais, où elle s'empara de Romagnano et d'Oleggio. Là périt, devant un château nommé
14 juin. Fontanette, le maréchal de Toiras, frappé d'une mousquetade dans les reins, au sortir d'une batterie qu'il venait de visiter. Cette marche de troupes, que l'on appelait un exploit, s'était faite sans rencontrer d'ennemis; elle avait pour but de donner la main au duc de Rohan, qui, resté toujours maître de la Valteline, essayait de temps en temps quelques excursions dans le Milanais. De plus, elle ouvrait au duc de Parme le chemin de ses états, soit en accompagnant l'armée le long du Tésin, soit en forçant lui-même un passage par le Milanais dont on allait éloigner les Espagnols; mais ce prince aima mieux y retourner, comme un simple voyageur, par la route de Gênes. Les Espagnols accoururent en effet pour reprendre au duc de Savoie et au maréchal de Créquy le poste qu'ils avaient si facilement gagné. Ils trouvèrent l'armée divisée en

deux corps, qui marchaient chacun d'un côté de la rivière au-dessus de Boffalora, et ils attaquèrent sur la rive gauche le maréchal de Créquy. Le duc de Savoie, qui côtoyait la rive droite, trouva heureusement moyen de passer le large lit du Tésin. Un long et meurtrier combat s'ensuivit, où l'avantage resta aux armées de France et de Savoie, qui n'en souffrirent pas moins de grandes pertes. Cependant là se borna tout le progrès de la campagne. Le duc de Rohan, qui s'était avancé jusqu'à Lecco, ne voulut pas aller plus loin; le duc de Savoie refusa de se porter plus avant à sa rencontre. Le premier rentra dans la Valteline, et le second mit ses troupes en garnison, pendant que les Espagnols ruinaient le pays du duc de Parme. 22 juin. Août.

Les Espagnols étaient demeurés possesseurs des îles que leur flotte avait conquises, l'année précédente, devant la côte de Provence. Pour les en débusquer, il fallait une armée navale, et les ports de la Méditerranée étaient sans vaisseaux. L'ordre fut donné de ramasser tous ceux qui se trouvaient en Normandie et en Bretagne, et de les faire arriver par le détroit jusque dans l'autre mer dont l'ennemi s'était rendu maître. Le rendez-vous de toutes ces forces fut donné

à la Rochelle. On choisit pour les commander un prince de la maison de Lorraine, Henri comte d'Harcourt, dont toute la famille était en dis-
9 avril. grâce, exilée, dépossédée, ou déclarée rebelle. Un contemporain raconte, qu'appelé par le cardinal de Richelieu, il n'attendait guère meilleur sort, quand ce ministre, après s'être joué de son inquiétude, lui annonça la glorieuse mission dont le roi l'avait chargé. Cependant on lui donna un surveillant sous le titre de chef du conseil de la marine; c'était l'archevêque de Bordeaux. D'un autre côté l'évêque de Nantes se rendit en Provence, afin de pourvoir à la défense de la côte. La flotte composée de cinquante-neuf vaisseaux, portant sept mille hommes environ et quatre cents pièces de canon, partit de la Ro-
10 juin. chelle en bon ordre, tourna la presqu'île espagnole et arriva au détroit de Gibraltar, sans autre rencontre que celle de trois corsaires turcs dont elle s'empara. On croyait que le passage serait disputé, et chacun se préparait à bien faire, « l'armée entière ayant été constamment » entretenue dans le service de Dieu par prières, » messes et prédications. » Toutefois on ne trouva pas d'ennemis, ni sur la côte d'Espagne, ni sur la mer. L'armée navale s'approcha donc

paisiblement des îles d'Hyères, où les galères de la Méditerranée vinrent la joindre sous les ordres du marquis de Pont-Courlay neveu du cardinal, avec une escadre de quatorze vaisseaux que dirigeait l'évêque de Nantes. Là s'éleva une série de contestations entre le maréchal de Vitry, qui commandait en Provence, et le comte d'Harcourt, sur l'étendue de leurs pouvoirs et l'aide réciproque qu'ils devaient se prêter. L'archevêque de Bordeaux prit parti pour son général, et le maréchal de Vitry, suivant l'exemple que lui en avait donné le duc d'Épernon, s'emporta jusqu'à le frapper de son bâton. « Je crois, écrivait à » cette occasion le secrétaire d'état de Chavigny, » qu'il a dessein de se faire battre par tout le monde » pour remplir la France d'excommuniés. » La flotte espagnole se présenta deux fois pour combattre, et fut repoussée avec perte. Après quoi le comte d'Harcourt, trouvant la saison trop avancée pour rien entreprendre contre les îles, rallia ses vaisseaux à Toulon, faisant de temps en temps quelques courses, dont l'une le conduisit jusqu'en Sardaigne, où il planta le drapeau de France sur les remparts d'une ville appelée Oristan.

Août.

Février 1637.

Il eût paru étonnant que la France et l'Espa-

gne, qui faisaient tant de chemin pour se chercher, ne tentassent rien l'une sur l'autre par le point même où elles se touchent. Une armée espagnole se présenta d'abord sur la frontière de Navarre où elle trouva le comte de Gramont avec des forces suffisantes pour lui disputer le passage de Roncevaux. N'ayant pu pénétrer en France de ce côté, elle se rapprocha de la mer, passa la Bidassoa et vint s'emparer de Septembre. Saint-Jean-de-Luz, ville sans défense où il n'y avait que pillage à faire, mais dont la possession n'en était pas moins une insulte pour le royaume. Il y eut encore un débarquement essayé sur le rivage breton; l'attaque était dirigée contre une abbaye, qui se défendit vaillamment et força les assaillants à reprendre la mer.

Tandis que ces deux grandes puissances, devenues parties principales dans la lutte ouverte autrefois en Allemagne, se mesuraient ainsi de toute part, les armes suédoises, relevées de l'abaissement où les avaient jetées, d'abord la défaite de Nordlingen, ensuite la défection de l'électeur de Saxe, reparaissaient avec gloire sur la vieille scène des combats. Un négociateur français, le comte d'Avaux, leur avait préparé la voie en renouvelant pour vingt-six ans l'armistice de la

Suède et de la Pologne. Délivrés de cette guerre presque domestique, les Suédois reprirent vigueur dans l'empire. L'électeur de Saxe, leur ancien allié, les sommait de faire retraite. Gustave Banier, général des Suédois, alla lui porter réponse dans ses propres états qu'il ravagea cruellement. Repoussé à son tour par les forces de l'empereur, il semblait être dans une position désespérée, lorsqu'on le vit tout à coup attaquer auprès de Wistock l'armée combinée des Saxons et des impériaux, combattre avec un incroyable acharnement, rester maître du champ de bataille, forcer à la fuite les deux généraux ennemis; puis, poursuivant chaudement son succès, pousser ses adversaires jusqu'en Westphalie, et venir prendre ses quartiers d'hiver dans le pays même de l'électeur qui avait abandonné la cause commune. 4 octobre.

Tous ces événements se passaient en présence et sans préjudice de plusieurs négociations pour la paix; il y en avait une en Allemagne dont le roi de Danemarck s'était fait l'entremetteur. Les Espagnols en conduisaient une autre secrètement en Hollande; le pape avait voulu en attirer une troisième à Rome; il avait même, pour satisfaire les Espagnols, rappelé de France son nonce ex-

traordinaire Mazarini, que ceux-ci accusaient d'une intelligence trop étroite avec le cardinal de Richelieu, et qui fut renvoyé à sa vice-légation d'Avignon. On fut longtemps à s'entendre sur la nomination des agents, et sur le choix du lieu pour la conférence que proposait le Saint-Père. Enfin, il fut convenu que l'empereur, le roi de France et le roi d'Espagne enverraient des commissaires à Cologne, dans le voisinage des états de Hollande, qui pourraient ainsi maintenir leur résolution de ne jamais traiter hors de chez eux. Les princes et états protestants firent pareille assemblée dans le ville de Hambourg pour se tenir en communication avec la réunion de Cologne,
24 octobre. où se rendit un légat de la part du pape, et l'on commença, au milieu du bruit des armes, un simulacre de délibération pacifique.

CHAPITRE III.

Le duc d'Orléans et le comte de Soissons quittent la cour. — On négocie avec le frère du roi. — Il fait son traité. — Le comte de Soissons obtient permission de rester à Sedan. — Passe-temps du cardinal de Richelieu à Paris. — Ses bâtiments. — La Sorbonne. — Académie pour la jeune noblesse pauvre. — Gens de lettres à sa solde. — Son théâtre. — Le Cid. — Enregistrement des lettres-patentes pour l'Académie française. — Confirmation de l'alliance avec la Suède. — Mort de Ferdinand II. — Le duc de Rohan chassé de la Valteline.—Mort du duc de Savoie, du duc de Mantoue et du landgrave de Hesse. — Opérations militaires en Franche-Comté et sur les bords du Rhin. — Prise de Landrecies. — Reprise des îles occupées en Provence par les Espagnols. — L'ennemi repoussé du Languedoc. — Les Espagnols se retirent de Saint-Jean-de-Luz. — Soulèvement populaire en Guyenne. — L'armée des Croquants dissipée.

On en était encore en France à se réjouir de voir l'ennemi hors du territoire, lorsque la cour fut de nouveau émue et le pays alarmé par un de ces caprices que le duc d'Orléans jetait sans

cesse au milieu des affaires les plus sérieuses. Ce prince n'avait pas eu la patience d'attendre la prise de Corbie. Il avait quitté le siége, même avant le roi, pour aller prendre du repos dans sa maison. Là il avait reçu la nouvelle de la capitulation, et on racontait qu'en apprenant cet événement, il s'était écrié : « Combien de gens » vont-ils pendre maintenant? combien vont-ils » en mettre à la Bastille? » Il n'en était pas moins venu à Paris pour féliciter son frère de cet heureux succès, et il se préparait à l'aller visiter dans son château de Versailles, quand le comte de Soissons arriva de l'armée. Les deux princes savaient quels projets ils avaient formés ensemble, ou contre la vie, ou contre le crédit du ministre. En ce moment même, un de leurs agents était allé en Guyenne pour sonder le duc de la Valette et le duc d'Épernon qu'ils voulaient engager dans leur parti. Soit qu'il y eût lieu réellement de craindre une découverte, soit plutôt que les deux jeunes princes s'ennuyassent de conspirer sans
20 novembre. être aperçus, ils firent tout à coup éclat d'une frayeur vraie ou feinte, et quittèrent Paris en même temps à une heure du matin, prenant l'un et l'autre la route d'Orléans. La première pensée fut qu'ils se rendaient en Guyenne; mais on sut

bientôt que le duc d'Orléans s'était tout simplement retiré à Blois, et que le comte de Soissons avait gagné Sedan. Le duc d'Orléans écrivit au roi « qu'il n'avait aucune mauvaise intention » contre son service, mais qu'ayant ouï dire que » son frère était irrité contre lui, il avait cru » devoir s'éloigner de sa présence. » Le comte de Soissons, qui se trouvait plus au large, répandit sur sa route qu'on avait voulu les arrêter tous deux, et adressa au roi une lettre d'un style plus amer. On envoya au duc d'Orléans le sieur de Bautru et le comte de Guiche, avec des paroles rassurantes pour ce prince et qui rejetaient toute sa faute sur le comte de Soissons. Pour celui-ci, on lui écrivit que le commandement dont il venait d'être chargé prouvait assez quelles bonnes intentions le roi lui portait, qu'il ne pouvait croire raisonnablement à la volonté de l'arrêter puisqu'on ne l'avait pas fait, et qu'il était parfaitement libre de vivre hors du royaume ou d'y rester, pourvu qu'il se conduisît en bon et fidèle sujet. Le duc d'Orléans, suivant son usage, ne tarda pas à confesser tout ce qui s'était passé entre lui et le comte, à charger son complice, à promettre une réconciliation franche et sans méfiance, si l'on voulait reconnaître

pour légitime son mariage, qui, en ce moment, lui était revenu à la mémoire.

La première inquiétude causée par ce double départ s'était promptement apaisée. On voyait le frère du roi enfermé dans sa résidence ordinaire, entouré de ses serviteurs dont le plus grand nombre était gagné, engagé dans une négociation dont il était facile de prévoir que tout l'avantage serait pour le gouvernement. Afin de lui donner une espèce de satisfaction, et en même temps de jeter le trouble dans les conseils qu'il écoutait, on lui renvoya son abbé de la Rivière et on lui fit espérer de lui rendre sa femme, qu'il se repentait déjà peut-être d'avoir trop demandée. Quant au comte de Soissons, il était en quelque façon à l'abri, ayant pris son refuge dans une ville possédée en souveraineté par « un de ses amis. » Mais une menace faite à la duchesse douairière de Bouillon, qui l'avait reçu en l'absence de ses fils, pouvait lui ôter cet asile; et d'ailleurs, sa fuite n'avait ému personne, ses plaintes n'avaient pas trouvé de sympathie. Il y avait du ridicule dans la position d'un prince du sang qui se sauvait pour n'être pas mis en prison, et à qui l'on disait qu'on ne s'était jamais occupé de lui. Le comte de Montrésor n'a-

vait pu réussir en Guyenne auprès du duc d'Épernon. Il comptait, pour déterminer ce vieux seigneur à la révolte, sur la coopération du duc de la Valette son fils, qui en avait pris l'engagement formel en Picardie, où il venait de servir sous le comte de Soissons. Le père s'était montré froid aux propositions qu'on lui apportait; le fils n'avait trouvé que des larmes pour s'excuser de manquer à sa promesse; la Guyenne restait donc fermée aux deux princes dans le cas où ils auraient voulu y porter leur rébellion. Le duc de Saint-Simon, premier écuyer du roi, son favori le plus intime et en même temps le plus inoffensif, avait cependant encouru une espèce de disgrâce pour avoir voulu parler en faveur de son oncle, gouverneur du Catelet, et lui avoir fait donner avis des poursuites dirigées contre lui. Il était alors relégué dans son gouvernement de Blaye, et les princes avaient compté pouvoir s'assurer de cette ville. Mais, de ce côté encore, ils trouvèrent un refus complet. Le retour du comte de Montrésor auprès de son maître ne servit qu'à augmenter ses embarras; Montrésor voulait qu'on poussât les choses à l'extrémité et faisait honte au duc d'Orléans de ses incertitudes. La maison du prince se divisait entre le parti de l'accommo-

dement et celui des voies hasardeuses. Le prince allait incertain de l'un à l'autre, mais avec un penchant manifeste pour celui qui offrait les moindres risques. Il en fut bientôt à tromper ceux de ses amis qui s'exposaient pour lui, à feindre des résolutions qu'il ne voulait pas suivre, à s'emporter en discours sans sincérité et sans effet. Le comte de Soissons le pressait de venir le joindre à Sedan; il faisait semblant d'y être tout disposé, il annonçait son départ, il en ordonnait les préparatifs, il faisait tenir ses gens tout bottés, et il lui survenait à propos quelque indisposition qui l'empêchait de se mettre en route. Le roi lui avait envoyé le comte de Guiche pour recevoir ses propositions d'arrangement. Ce jeune seigneur, dans un de ces festins joyeux où l'on négociait au milieu des rasades, laissa le vin dominer sa raison au point de s'écrier tout haut qu'il se moquait du roi, de son frère, de tout le sang royal, et que toute sa personne, tout son dévouement étaient pour le cardinal de Richelieu. Cette saillie de l'ivresse ne fit aucun tort dans l'esprit du cardinal au comte son allié, dont la fortune s'en trouva mieux que d'une bonne et sage conduite.

Pendant ce temps on prenait toutes les précau-

tions nécessaires pour fermer au duc d'Orléans le chemin, soit de Sedan, soit de la Bretagne, soit de la Guyenne. Des troupes étaient placées aux environs de Blois dans ces différentes directions; les commandants des principales villes qui pouvaient servir de passage avaient ordre de le recevoir et « de l'entretenir, » autrement dit, de le garder, avec toutes sortes de respect et d'honneur. Le roi avait promis, non pas tout à fait de reconnaître son mariage fait et conclu en Lorraine, mais d'approuver celui qu'il voudrait contracter de nouveau avec la princesse Marguerite. Le prince, qui s'était contenté d'abord de cette concession, prétendit ensuite qu'on y ajoutât l'octroi d'une place de sûreté, et il indiquait Nantes ou Blaye, offrant de remettre en échange son gouvernement d'Auvergne. Le roi rejeta formellement cette demande et s'avança de sa personne avec des troupes vers Orléans, afin ou de forcer son frère à fuir encore une fois hors du royaume, ou de le ramener bien et dûment réconcilié. Ce mouvement « effraya le duc d'Orléans au delà de tout ce qui » se peut imaginer, » s'il faut en croire le comte de Montrésor. Celui-ci lui proposa encore de partir et put croire un instant que la résolution

en était prise. Mais en même temps le prince prêtait l'oreille à la proposition d'aller trouver le roi, sur la promesse qui lui était faite, qu'après cette entrevue il pourrait librement, même quitter le royaume et se retirer à Venise, promesse dont le cardinal de Richelieu se portait caution sur sa vie et sur son honneur. Le cardinal de la Valette mit la dernière main à cet accommodement en se rendant lui-même à Blois
8 février 1637. d'où le lendemain il ramena le duc d'Orléans auprès de son frère. Il y fut traité, dit le comte de Montrésor, avec peu de respect par ceux qui entouraient le roi, et fort méprisé du cardinal qui lui fit des railleries très-injurieuses. L'acte donné par le roi au prince, et sur la foi duquel ce rapprochement avait lieu, portait promesse, de la part du roi, de consentir au mariage du duc d'Orléans avec la princesse Marguerite s'il le désirait ainsi, le rendant dès à présent si libre dans cette action qu'il dépendrait de lui d'avoir ou n'avoir pas ladite princesse pour épouse, sous la condition seulement que, ce faisant, il n'épouserait pas les prétentions de la maison de Lorraine, ni les passions du duc Charles contre la personne du roi, mais demeurerait inséparablement lié aux justes intérêts de la couronne.

La brouillerie avait duré deux mois et demi; il n'en restait plus que l'éloignement du comte de Soissons pour lequel toutefois on faisait moins de frais. On se contentait de lui offrir comme place de sûreté la ville de Mouzon, « estimée » la plus mauvaise du royaume. » Le comte refusa, se plaignit avec hauteur, prétendit que le duc de Bouillon devait obtenir indemnité pour l'asile qu'il lui avait donné, et dans lequel il voulait demeurer. On le traita longtemps comme un enfant mutin qui ne peut nuire et que l'on contrarie pour son bien. Enfin lorsqu'on sut que la reine-mère le faisait entrer dans un traité avec les ennemis de la France, où le duc de Bouillon avait aussi sa part d'avantages, ce qui pouvait entraîner le prince d'Orange à quelque connivence, on lui montra plus de facilité; il lui fut permis de séjourner quatre ans à Sedan s'il lui plaisait, et d'y recevoir les émoluments de ses charges qu'il n'exerçait pas, avec paiement de l'arriéré; ceux qui l'avaient suivi et servi eurent abolition de leur crime; tout cela moyennant qu'il jurerait sur les saints évangiles, non- 26 juillet.
seulement de garder fidélité au roi et de n'avoir aucune pratique ni intelligence suspecte, tant dehors que dans le royaume, mais encore de

servir de tout son pouvoir à l'exécution de ses desseins et de faciliter en tout et partout l'accomplissement de ses volontés. Il avait encore fallu cinq autres mois pour en arriver là. Pendant ce temps, il fut encore question de ce mariage avec la nièce du cardinal de Richelieu, auquel celui-ci voulait, disait-on, obliger le comte de Soissons, et le bruit en alla jusqu'à inquiéter le duc d'Orléans. Le cardinal se crut obligé de le démentir, en déclarant au prince « que, depuis la première demande *qui lui en* » avait été faite publiquement par le comte quel- » ques années auparavant, il n'avait pas eu lieu de » témoigner sa pensée sur ce sujet; et que, » d'après l'état où le comte était depuis certain » temps auprès du roi, il n'aurait voulu pour » rien du monde recevoir l'honneur de son al- » liance, quand même il eût été *aussi bien* » en son pouvoir d'y engager sa nièce, qu'il » savait ses dispositions en être tout à fait éloi- » gnées. »

Du reste cette nouvelle incartade, que nous avons voulu suivre jusqu'à sa conclusion, n'avait apporté aucun trouble ni dans les plaisirs, ni dans les affaires. On ne s'en réjouit pas moins à la cour durant l'hiver; le cardinal de Richelieu

donna notamment dans son hôtel une comédie 8 janvier
qui coûta cent mille écus. Il en était arrivé depuis longtemps à ce point de grandeur où l'on ne prend plus soin de cacher son opulence, où l'on s'enorgueillit au contraire des biens acquis par ses services, où l'on se fait gloire d'avoir beaucoup et de dépenser avec profusion. Il venait d'achever sa magnifique demeure, construite à Paris sur l'emplacement de la maison, assez étroite sans doute, où il était né, et qu'il avait élargi par l'acquisition des hôtels d'Armagnac et de Rambouillet. Il en avait d'ailleurs fait don au roi avec cette clause, « qu'elle ne » pourrait être aliénée de la couronne pour quelque cause que ce fût, pas même pour servir » d'habitation à prince, seigneur ou autre personne, son intention étant qu'elle ne fût jamais » habitée que par le roi, ses successeurs ou l'héritier de la couronne seulement ; » et il s'en était réservé la jouissance sa vie durant, pour l'accroître et l'embellir encore. Sa maison de campagne à Ruel était tenue avec une splendeur toute royale, et le manoir dont il portait le nom, petite seigneurie du bas-Poitou, se transformait rapidement en un vaste et superbe château, d'où dépendait une ville nouvellement créée.

Une pareille idée de retour vers l'origine de son élévation lui avait fait rebâtir entièrement, et sur un plan digne de sa fortune actuelle, la vieille maison de Sorbonne où il avait obtenu ses premiers succès en théologie. En ce moment même, il s'occupait de former un établissement pour l'éducation de la jeune noblesse. « Comblé, di- » sait-il, d'un nombre infini d'honneurs, di- » gnités et bienfaits, dont la munificence royale » a daigné sans mesure reconnaître et relever » nos travaux bien au delà de leurs mérites, » nous serions à jamais ingrat et vraiment in- » digne de ses faveurs, si, comme les grands » fleuves renvoient à l'Océan les eaux qu'ils en » ont reçues, nous ne rendions au service du » roi et à l'utilité publique une partie de ces » mêmes biens. » En conséquence, voyant que la plupart des fondations avaient pour objet unique l'enseignement des lettres « au profit » de jeunes gens de basse étoffe et condition ro- » turière, sans qu'on eût pensé à en faire jouir » les enfants de maisons nobles et incommodées » qui devaient faire profession des armes, » il dotait de vingt-deux mille livres par an, à perpétuité, une académie destinée à l'éducation des gentilshommes, pour y recevoir vingt jeunes

gens, choisis par lui et par ses héritiers, lesquels, après deux ans d'études, étaient tenus de servir le roi deux années ensuivant dans les régiments de ses gardes ou sur ses vaisseaux.

Des libéralités plus intéressées, et auxquelles on a pu reprocher encore quelque manque de discernement, rassemblaient autour de lui plusieurs hommes de lettres, salariés, pensionnés, domestiques dans toute l'acception du mot, comme l'étaient alors presque tous les hommes faisant métier d'écrire et d'imprimer, depuis les plus obscurs jusqu'aux plus illustres. Outre la charge de rédiger pamphlets et reparties politiques, ils avaient la fourniture des divertissements pour les fêtes données par leur patron. Le mal était que le cardinal voulait mettre la main à leurs travaux, qu'il s'occupait du plan, de l'exécution, des détails; qu'il se mêlait de dicter, de corriger, de reprendre, et que souvent il faisait entrer dans ces ouvrages de commande quelques morceaux de sa façon. Mais enfin la manie n'est qu'un excès de la passion, et il est certain que ce goût, assez malheureux en sa personne, se portait sur les compositions nobles, sérieuses, régulières. Il voulait le beau, ne savait pas le trouver, mais conviait les autres

à le chercher. De l'association formée à ses frais pour l'avancement de l'art dramatique en l'hôtel de Richelieu, sortit un jeune homme appelé Pierre Corneille, d'abord ouvrier nécessiteux de la besogne commune, puis auteur pour son compte d'un chef-d'œuvre qui fut « le Cid. » Cette pièce de théâtre n'était pas celle pour la représentation de laquelle le cardinal venait de dépenser trois cent mille livres; elle obtint à meilleur marché les applaudissements du public. Le cardinal, à qui elle n'avait rien coûté, et qui pouvait cependant s'en faire honneur puisque l'auteur de l'ouvrage était à sa solde, eut la faiblesse de prendre en dépit une œuvre qu'il n'avait pas payée, et d'encourager les critiques qui poursuivent si volontiers un succès. Cependant il ne faut pas croire que, de sa part, cette persécution ait été rude et grossière : le Cid fut représenté deux fois à l'hôtel de Richelieu. La nièce du cardinal en accepta la dédicace, et Corneille y déclara publiquement que « le grand crédit de cette dame s'était étendu » sur lui avec des effets trop avantageux pour » qu'il pût s'en taire. » Après tout le bruit qu'avait produit la dispute engagée sur cette pièce, il n'y eut rien encore que d'honorable

dans le jugement qui en fut déféré à la nouvelle compagnie de beaux-esprits, formée sous le titre d'Académie française. Cette société, créée deux ans auparavant, comme nous l'avons dit, avait continué paisiblement ses conférences, sous la protection puissante de son fondateur. Mais le titre de son institution n'était pas encore enregistré au parlement. Les magistrats avaient vu d'un œil inquiet et jaloux une nouveauté dont ils ne comprenaient pas bien l'objet; les uns s'en effrayaient comme d'un établissement qui pouvait devenir oppresseur, ou tout au moins ôter quelque chose à leur autorité; les autres trouvaient tout simplement un pareil sujet de délibération au-dessous de leur dignité, et le conseiller Pierre Scarron, père de Paul, ne craignit pas de rappeler à cette occasion l'exemple du sénat romain prononçant par ordre de l'empereur sur la sauce d'un turbot. Ce fut dans le temps même où le cardinal pressait le parlement d'en finir sur ces difficultés, que Georges de Scudéry, qui s'était porté champion contre le Cid, offrit de soumettre le débat à cette Académie, dont ni lui, ni son adversaire ne faisaient encore partie. Pour cela, d'après les statuts de la compagnie, il fallait le consen-

tement de l'auteur, et Pierre Corneille le donna d'assez mauvais gré, « puisque, disait-il, cela » devait divertir son Eminence. » Alors l'Académie se mit à examiner si le public avait eu tort ou raison d'applaudir, et la voyant livrée à cette innocente occupation, le parlement se décida enfin à vérifier ses lettres de fondation, 10 juillet. avec cette clause « que les membres de cette » assemblée connaîtraient seulement de l'orne- » ment, embellissement et augmentation de la » langue française, et des livres faits par eux ou » par autres personnes qui le désireraient et » voudraient. »

Il ne faut ni trop admirer ni rabaisser à l'excès cette faculté, accordée à quelques hommes, de manier beaucoup d'affaires grandes et petites en même temps et avec la même ardeur; c'est mal conclure que d'y trouver, suivant l'opinion qu'on veut établir, soit le signe d'un génie vaste et universel, soit la preuve d'un esprit mesquin et tracassier. Mais, quelle qu'en soit la valeur, cette activité qui se porte sans cesse de la préoccupation la plus grave au plus simple amusement, qui embrasse dans son mouvement les idées les plus éloignées, n'en mérite pas moins d'être remarquée là où elle existe. Cette année

même, dans laquelle l'histoire littéraire nous montre le cardinal de Richelieu travaillant à des pièces de théâtre, se prenant de jalousie pour des vers, ordonnant et corrigeant de sa main la critique officielle d'un ouvrage nouveau, il avait sur les bras une guerre civile à prévenir, une guerre extérieure et générale à diriger, des négociations à suivre par toute l'Europe, et six armées à conduire. La retraite du duc d'Orléans et du comte de Soissons, n'ayant fait soulever personne, n'avait demandé que des démarches, des pourparlers et des écritures. Mais il y avait bien autre chose à faire contre l'ennemi du dehors. Heureusement l'attitude que venaient de reprendre les Suédois en Allemagne fournissait une utile diversion. Les troupes impériales, retirées, non sans grande perte, de leur inutile expédition en Bourgogne, avaient été dirigées contre Gustave Banier qui menaçait d'envahir toute la Saxe, et ce général, bien qu'obligé de s'arrêter en ses progrès, les obligeait à le suivre dans une retraite savante et hardie. Cependant on craignait toujours quelque infidélité de la part de ces alliés qui se défiaient également de la France. Le chef d'armée y allait de franc jeu; mais le

conseil tergiversait et prêtait l'oreille à des propositions d'arrangement. Le nouveau traité de confédération entre les deux puissances, signé à Wismar l'année précédente, n'était pas encore ratifié par les régents du royaume au nom de la jeune reine Christine. Le gouvernement de France envoya de beaux présents au général des Suédois pour le confirmer dans ses dispositions belliqueuses ; celui qui en était chargé « fut quel-
Mars. » que temps sans pouvoir lui parler, parce *qu'il le* » trouva ivre quatre jours entiers. » On remontra aux régents de Suède le danger qu'il y aurait pour leurs affaires dans un traité de paix particulier, qui serait promptement suivi d'un accommodement avec la France, et qui les laisserait exposés, sans la garantie de leurs amis, à tout le ressentiment de la puissance impériale. Comme la principale objection à l'union de tous les intérêts dans une négociation générale était la grave question de la Lorraine occupée par la France et dont on demanderait la restitution, le roi offrait aux Suédois de se soumettre pour ce pays conquis aux conditions qui leur seraient faites et qu'ils accepteraient eux-mêmes pour leur conquête de la Poméranie. Ainsi leurs affaires marcheraient du même pied et chacun agirait

pour soi en défendant le droit de son allié. A travers toutes ces complications s'était placé un événement qui pouvait, sinon en amener la solution, du moins y apporter quelques chances nouvelles. L'empereur Ferdinand II, venait de mourir, et son fils, le roi de Hongrie, que, 8 février
dans une diète assemblée peu de mois auparavant, il avait fait proclamer roi des Romains, se présentait comme héritier de l'empire. Il s'agissait de savoir jusqu'à quel point Ferdinand III continuerait la politique de son père, et quelle part de son énergique volonté celui-ci lui aurait léguée. En attendant la France et la Suède lui contestaient le titre d'empereur, par le motif que son élection comme roi des Romains ne pouvait être valable, ayant eu lieu du vivant de l'empereur, et, ce qui était plus fondé, en l'absence d'un des électeurs, l'archevêque de Trèves, privé de sa liberté.

Pendant que Gustave Banier, général des Suédois, et le landgrave de Hesse, chef ou plutôt seul reste de la confédération protestante, soutenaient la guerre en Allemagne, la France luttait de toute part contre les forces de l'Espagne. La campagne s'ouvrit pour elle par un échec, plus politique peut-être que militaire, mais qui

n'aurait pas chagriné médiocrement le cardinal de Richelieu, s'il n'eût eu sur qui en jeter la faute. Il y eut alors dans le royaume un homme taxé de lâcheté, à qui l'on reprocha hautement le manque de cœur, que l'on tint en disgrâce pour avoir forfait à son honneur de soldat, et cet homme était le duc de Rohan. Ce seigneur occupait la Valteline, comme nous l'avons vu, et en avait repoussé toutes les attaques survenues soit de l'Allemagne, soit de l'Italie. Les Espagnols, désespérant de lui ôter ce poste par leurs propres forces, essayèrent de l'en faire chasser par ceux mêmes qu'il était venu servir. La Valteline appartenait aux Grisons; ceux-ci avaient appelé les Français pour la recouvrer sur les Espagnols; mais ils se lassaient de voir que, prise et reprise, possédée tantôt par l'un, tantôt par l'autre, cette province de leur domaine ne leur revenait jamais. Excités par les instigations des Espagnols, ils demandaient de rentrer dans leur bien, et le duc de Rohan, soit esprit de justice, soit intérêt pour un peuple de sa religion, se montra tout disposé à les appuyer. Des conditions furent donc réglées, entre les sujets valtelins et leurs seigneurs les Grisons, pour la reprise de possession, et on en soumit les arti-

cles au roi de France qui ne les approuva pas entièrement. Pendant ce temps des plaintes et des murmures se répandaient parmi le peuple; les troupes du pays, qui n'étaient pas exactement payées de leur solde, prenaient un ton menaçant. Le duc de Rohan réclamait de l'argent pour les satisfaire; on l'accusait d'avoir mal ménagé celui qu'il avait reçu. Une longue maladie qu'il eut à Sondrio, au retour de sa courte expédition en Italie, et qui le fit passer pour mort, permit aux mécontents de s'entendre et de s'animer. Parmi eux se trouva un colonel appelé Jenatz, homme de tête et d'intrigue, depuis longtemps en correspondance avec les Espagnols, et qui entreprit de convaincre ses compatriotes des avantages que leur apporterait l'amitié de la maison d'Autriche. Tandis que le traité de cette alliance se négociait par les chefs du pays, les troupes grisonnes se mirent en révolte ouverte pour avoir paiement de ce qui leur était dû. Le duc de Rohan se rendit à Coire pour essayer de regagner le conseil des Grisons, laissant son armée française dans la Valteline, ce qu'on lui reprocha fort, puisque c'était se mettre entre les mains des révoltés. Il se hâta de distribuer aux troupes grisonnes, malgré l'oppo- Mars.

sition de l'ambassadeur et sans condition, une somme d'argent qui lui fut envoyée de France. En même temps, le traité avec la maison d'Autriche s'avançait à Inspruck, et le duc de Rohan ne cessait d'écrire qu'on lui envoyât de quoi contenter les soldats. Enfin, se trouvant éloigné de son armée sans pouvoir la joindre, au milieu d'un pays tout préparé à l'insurrection, entre deux armées espagnoles qui s'avançaient de l'Italie et du Tyrol, « voyant, dit-il, le » conseil de France sourd à toutes les instan-» ces qu'il lui faisait, » il se crut amené par la nécessité à faire volontairement et par traité ce que la force pouvait emporter sur lui. Il proposa donc d'évacuer la Valteline, pendant qu'on pouvait encore le faire honorablement. Sur ces entrefaites l'insurrection, hâtée par les Espagnols, éclata par tout le pays. Le duc obligé de s'enfermer dans un fort voisin de Coire, bâti sur le Rhin et gardé par deux cents Français sous le commandement du frère aîné du duc de Saint-Simon, y fut bientôt assiégé, s'il faut l'en croire, par toutes les forces de la contrée. Un régiment suisse, qu'il y avait fait entrer pour le défendre, lui refusa son service contre un peuple ami et frère. Alors, avant même d'avoir reçu le

pouvoir qu'il avait demandé pour le cas de dernière extrémité, il consentit à remettre le fort du Rhin entre les mains des Suisses qui l'occupaient 26 mars.
déjà, et à rappeler les troupes françaises de la Valteline pour les reconduire en France à travers la Suisse, se donnant lui-même pour otage aux Grisons. Celui qui commandait l'armée refusa longtemps d'obéir, disant que ces ordres émanaient d'un prisonnier, et qu'il avait de quoi se défendre contre tout venant. On lui fit voir copie d'un commandement du roi arrivé tout 16 avril.
récemment, et qui donnait au duc autorité d'en finir ainsi, toute autre ressource lui manquant. Il n'y eut donc plus d'objection possible, et les Français abandonnèrent leurs positions, leurs forts, leurs châteaux, tout le pays enfin, se retirant sans outrage, à la vue des Espagnols. 5 mai.
Ainsi fut perdue la Valteline, pour laquelle on avait tant fait de dépenses, tant négocié, tant guerroyé ; et cela peu de temps après que le duc de Rohan en avait repoussé vaillamment l'ennemi. Les Français à leur tour en étaient chassés sans combat, sans aucun accident fâcheux de guerre, par la seule volonté de ceux qu'ils étaient venus secourir. La conduite du duc de Rohan fut sévèrement jugée à la cour, et, quelque par-

tialité dont on se sente ému pour ce brave et noble seigneur, il est difficile de ne pas lui reprocher une trop forte inclination vers les intérêts d'un peuple qui n'était qu'allié de la couronne, une trop grande confiance dans l'affection qu'il croyait lui avoir inspirée, et un dépit exagéré de l'abandon où le laissait le conseil du roi. Prenant trop au mot l'oubli qu'on faisait de lui, il se crut en liberté d'agir, de traiter, de transiger, de juger les événements et les convenances, sans craindre assez qu'on se rappelât où il avait pris cette habitude. Il est fort douteux qu'il eût pu gagner la partie; mais il est certain qu'il la livra, et qu'il ne jouait pas pour son compte. Aussi se garda-t-il bien de revenir en France et d'accepter le commandement qu'on lui offrait en Piémont ou dans la Franche-Comté; il prétexta une maladie pour demeurer à Genève, promettant, dès qu'il serait rétabli, de retourner à Venise.

Une partie de son armée était destinée pour l'Italie, où la guerre se menait toujours assez froidement. Le duc de Parme, voyant ses états ruinés, avait été forcé de quitter l'union de la France, et d'acquérir, par la perte d'une de ses places, le droit de neutralité. Le roi fit valoir,

Fevrier.

comme un acte de déférence envers le Saint-Père, son acquiescement à ce traité, après avoir toutefois constaté que les secours promis au duc de Parme étaient prêts. Il ne restait plus que le duc de Savoie et le duc de Mantoue, dont les provinces servaient d'arène à la lutte des deux puissances. C'était un motif pour que ces deux alliés ne cherchassent pas de trop grandes entreprises où ils couraient tous les risques. La campagne se passa donc en marches et en dégâts dans le pays les uns des autres; les Espagnols prirent Nice de la Paille au Montferrat; les Français et les Savoisiens eurent l'avantage dans un combat assez sanglant où ils enlevèrent le canon des ennemis. On était convenu d'une expédition plus importante, qui devait ramener les forces alliées sur les bords du Tésin, lorsqu'un double malheur vint ôter à la France, et presque en même temps, les deux princes qui combattaient pour elle. Le duc de Savoie, beau-frère du roi, et le duc de Mantoue, ancien sujet de la couronne, moururent à quelques jours de distance, laissant tous deux leurs états à un enfant; savoir le premier à son fils, et le second à son petit-fils, l'un et l'autre sous la tutelle d'une mère, ici française, là espagnole. { 7 octobre. 21 septemb.

Pareille chose arriva encore du côté de l'Allemagne, où le landgrave de Hesse combattait seul pour la cause qui avait uni tous les protestants. Quoique sa puissance ne fût pas grande, l'occupation qu'il donnait aux troupes de l'empereur, situé comme il était à une des extrémités de l'empire, n'avait pas une petite importance. Aussi la France le choyait-elle avec soin, lui fournissant argent et secours d'hommes autant qu'elle pouvait. Dès le début de la campagne, on avait envoyé dans son voisinage le colonel de Rantzau, devenu célèbre par la délivrance de saint Jean de Losne, avec pouvoir de général d'armée. Le but principal de son expédition était de dégager la forteresse d'Hermenstein en face de Coblentz et appartenant à l'électorat de Trèves, que les impériaux, déjà maîtres de la ville, pressaient par force et par 21 juin. famine. Il ne put y réussir, et la place se rendit après une longue défense avec une capitulation honorable. On ne fit pas semblant d'en vouloir au landgrave pour cette perte, encore bien qu'il y eût eu quelque négligence de son général Melander. Mais au moment où, aidé de quelques renforts que lui avait laissés le colonel de Rantzau, en se séparant de lui assez mal

content, il venait de reprendre l'offensive en Westphalie, il mourut à l'âge de trente-sept ans d'une maladie qui l'emporta en peu de jours. Un enfant de neuf ans recueillit sa principauté; sa veuve hérita de son zèle et de son courage. 1 octobre.

Le duc de Saxe-Weymar, qui avait passé l'hiver sur les confins du duché et de la Comté de Bourgogne, devait conduire de là son armée vers le Rhin et combiner ses mouvements avec ceux du landgrave de Hesse. Il commença par employer son temps dans la Comté même, en attendant que le duc de Longueville vînt l'y remplacer avec un corps nouvellement formé en la province de Bresse. Ensuite prenant son chemin à travers le pays ennemi, il rencontra le duc de Lorraine auprès de Ray-sur-Saône et le battit rudement, s'empara de plusieurs villes qui se rachetèrent du pillage moyennant une somme d'argent; et, riche de tout ce butin, il arriva en Alsace où il prit Ensisheim par assaut. Là le Août. passage du Rhin fut effectué sans obstacle, devant Rhinau, deux lieues au-dessus de Strasbourg, et l'armée, s'étant fortifiée sur l'autre rive, y soutint l'attaque des ennemis commandés par Jean de Wert. Toute cette marche n'avait d'autre but que de rappeler sur les bords du

Rhin une partie des troupes impériales et de rendre aux Suédois la partie plus égale. Aussi fallut-il envoyer des renforts à Jean de Wert, qui continua de harceler le duc de Weymar sans pouvoir l'entamer; mais celui-ci, de son côté, voyait diminuer ses troupes, et n'en recevant pas de nouvelles, il fut obligé de repasser le Rhin pour prendre ses quartiers d'hiver. Les impériaux vinrent aussitôt se jeter sur les forts et sur le pont qu'il avait construits au lieu de son passage. Octobre. Leur première attaque fut vaillamment repoussée. Plus tard une nouvelle entreprise eut meilleur succès. Jean de Wert, voyant le duc de Weymar éloigné, revint à la charge avec des forces plus considérables et détruisit tout l'ouvrage de la campagne.

L'armée du duc de Longueville, tardivement formée et mollement conduite, ne fit pas de grands effets dans la Franche-Comté. Elle prit en entrant deux petites villes et un château que le duc de Lorraine ne put pas secourir; elle empêcha aussi les courses des Comtois sur le territoire de France. Mais bien qu'augmentée d'une portion des troupes du duc de Rohan, elle ne put, comme on le désirait, lier ses opérations à celles du duc de Weymar. On en rejeta encore le tort

sur le duc de Rohan qui avait refusé de venir prêter au duc de Longueville l'appui de son expérience et de ses liaisons avec le général allemand. Tout ce qu'il put faire fut d'assiéger quelques places dans la Comté, notamment Lons-le-Saunier, dont l'ennemi pourtant ne livra aux Français que les ruines, ayant eu soin de mettre le feu successivement dans chaque poste d'où il était chassé. Bletterans fut aussi emporté d'assaut : tout ce qui s'y trouva de gens armés furent taillés en pièces, la ville pillée, et, s'il faut en croire les relations, « l'honneur des femmes entièrement conservé. » Juillet.

Le cardinal de la Valette avait cédé le commandement de l'armée en Lorraine au maréchal de Châtillon pour se réserver lui-même la conduite d'une plus grande entreprise. On voulait tenter un nouvel effort contre les Pays-Bas, où les troupes confiées au maréchal ne devaient jouer qu'un rôle secondaire. Il eut à nettoyer le pays de quelques petites places qui incommodaient la Champagne et à prendre son chemin vers le Luxembourg. Là, il s'empara de plusieurs villes dont la plus importante fut Damvilliers; c'était tout ce qu'on lui avait demandé pour sa part, les principales opérations devant avoir lieu sur un 27 octobre.

autre point. Le cardinal de la Valette, accompagné du comte, maintenant reconnu duc de Candale, son frère, pour lequel il avait enfin obtenu de l'emploi en France, et ayant sous ses ordres le vicomte de Turenne son lieutenant ordinaire, le comte de Guiche et le sieur de Rambures, entra dans le Hainaut avec des forces considérables, prit en passant le Cateau-Cambrésis et mit le siége devant Landrécies, où le grand maître de l'artillerie vint le joindre. Le colonel Gassion fut chargé de tenir la campagne et de faire des courses contre les partis ennemis. Au bout de douze jours, la ville se rendit par capitulation et
26 juillet. la garnison fut conduite à Valenciennes. Alors on apprit que le général Piccolomini arrivait d'Allemagne au secours des Pays-Bas et l'armée se mit en mouvement pour le rencontrer. Elle le devança au poste de Maubeuge vers lequel il paraissait tendre, et s'en empara, sans autre effort que quelques volées de canon dont le gouverneur exigea qu'on lui fît la courtoisie. Poussant ensuite vers Mons, elle y trouva les ennemis campés de façon à ne pouvoir être débusqués et se tenant immobiles dans leurs positions. Le cardinal résolut alors de fortifier Maubeuge pour s'en faire un centre d'action ; mais il reçut ordre

de la cour d'employer ses troupes à quelque siége ; et, rebroussant chemin, il alla reprendre la Capelle, pendant que le duc de Candale demeurait à Maubeuge pour commander et protéger les travaux. Bientôt il fallut renoncer à ce projet que la difficulté des lieux et le voisinage de l'armée ennemie grossissant tous les jours rendaient impraticable. Il ne resta donc plus qu'à rappeler les troupes qu'on avait laissées à Maubeuge. Le vicomte de Turenne en prit le commandement, le cardinal se portant à sa rencontre, et la jonction eut lieu devant Pont-sur-Sambre, en présence des ennemis qui ne tentèrent qu'une faible escarmouche pour l'empêcher. Ainsi les Français gardèrent leur conquête de Landrécies, du Cateau-Cambrésis, de la Capelle reprise sur les Espagnols, avec la petite ville de Chimay qui se rendit peu de temps après, et les grands projets faits pour cette campagne n'eurent pas d'autres résultats. Les Hollandais se plaignirent fort de ce qu'au lieu d'avancer dans le pays, on s'était amusé à prendre des places sur la frontière. De leur côté, pourtant, ils n'avaient guère fait plus de chemin : au lieu de venir, comme ils l'avaient promis, assiéger Dunkerque par mer, sous le prétexte de la contrariété des vents, ils étaient

20 septembre

8 octobre.

29 novembre

restés chez eux, et n'en étaient sortis que pour essayer de recouvrer leur ville de Bréda. Le cardinal-infant ne pouvant leur en faire lever le siége, leur prit Venloo et Ruremonde, et vint se joindre
7 octobre. au général Piccolomini pour faire face à l'armée française. Bréda se rendit, après avoir résisté tout juste, remarqua-t-on, autant de mois qu'il avait fallu d'années à Spinola pour le prendre. Un Français y fut tué; c'était le baron de Charnacé qui remplissait ses fonctions d'ambassadeur jusque sous le feu des batteries. Après quoi les Hollandais, voyant les Français rétrograder, ne se soucièrent pas d'aller en avant et chacun prit ses quartiers d'hiver. Ce que cette campagne avait produit de plus sérieux, c'était une grave atteinte portée à la réputation militaire du cardinal de la Valette. Les reproches commencèrent à pleuvoir sur lui. On le blâma d'avoir abandonné Maubeuge, d'avoir perdu son temps à reprendre la Capelle, tandis qu'il pouvait s'emparer d'Avesnes, ville espagnole, et faire des progrès chez l'ennemi. Il avait voulu s'excuser en attribuant ce conseil au grand maître de l'artillerie: mais le cardinal de Richelieu défendit son parent aux dépens de son collègue, et il cessa de passer pour constant à la cour que le prélat, fils du duc d'E-

pernon, était le premier général de son temps.

Dès le commencement de l'année on avait donné des ordres pressants pour la reprise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, conquises par les Espagnols dans la Méditerranée. La flotte qu'on avait conduite en cette mer, avec tant de dépense et d'appareil, était restée tout l'hiver inutile. La division régnait toujours entre le comte d'Harcourt, qui la commandait, et le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence. Celui-ci, non-seulement, n'avait pas rendu compte des coups de bâton donnés à l'archevêque de Bordeaux, mais il tenait tête au général de la flotte créée par le cardinal; il résistait aux ordres de la cour, n'agissait pas et empêchait de faire. Le comte d'Harcourt reçut donc le commandement positif d'attaquer les deux îles avec ses vaisseaux, sans s'inquiéter d'être aidé ou contrarié par le maréchal. La flotte s'approcha d'abord de l'île Sainte-Margue- 24 mars.
rite, que les Espagnols avaient eu le temps de fortifier, et tira sur leurs retranchements. Une tempête l'ayant forcée à s'éloigner, elle revint quelques jours après et mit à terre les troupes, qui s'emparèrent aussitôt des premières positions et y prirent logement, pendant que les

vaisseaux empêchaient l'ennemi d'apporter secours aux assiégés. Quatre forts, qui garnissaient l'île, furent successivement enlevés; et enfin la grande forteresse, appelée de Sainte-
12 mai. Marguerite, où tous les Espagnols s'étaient retirés, ayant capitulé, l'île fut recouvrée entièrement. Le comte d'Harcourt se dirigea aussitôt sur celle de Saint-Honorat qui fit peu de résistance. Les Espagnols la rendirent la veille du jour où l'église fête le saint dont elle porte le nom, et l'archevêque de Bordeaux, déposant sa
16 mai. cuirasse, s'empressa d'y célébrer la messe pour cette solennité. Huit enseignes, conquises sur l'ennemi, furent portées à Paris, où l'on chanta un Te Deum en actions de grâces, et où les poëtes s'évertuèrent à la louange du comte d'Harcourt. Quelques mois après le maréchal de Vi-
27 octobre. try fut rappelé de Provence et mis à la Bastille, sous la prévention de violences et extorsions commises dans son gouvernement.

Ce n'était pourtant pas sans espoir de retour que les Espagnols avaient quitté le territoire français. Chassés de Provence, ils pénétrèrent dans le Languedoc, où l'on avait cessé de craindre une aggression par terre venant du Roussillon, et ils s'avan-
29 août. cèrent jusqu'au pied de Leucate, qu'ils bloquèrent

aussitôt. Le duc d'Halluin, gouverneur de la province, se hâta de rassembler des forces, et vit accourir à son appel tous les gentilshommes et toutes les communes d'une et d'autre religion, avec une égale ardeur pour la défense de leur pays. La petite garnison de Leucate fit bonne contenance, et obligea l'ennemi à l'assiéger dans les formes, c'est-à-dire à s'enfermer dans des retranchements devant la ville. On trouva imprudent de l'attaquer en cet état, protégé encore comme il l'était par la situation des lieux, où la mer d'un côté, et de l'autre l'étang de Leucate, ne laissaient aux assaillants qu'un étroit passage. Cependant le duc d'Halluin s'étant approché avec ses troupes, ne voulut pas laisser se perdre leur bonne volonté; il entreprit donc de forcer la nuit les retranchements ennemis où fut livré 28 septembre.
un combat des plus sanglants. L'archevêque de Bordeaux, accouru de bien loin au bruit de la mousqueterie, conduisit vaillamment à la charge un régiment qui venait une première fois de lâcher pied. Le jour vint apprendre aux Français le résultat de cette lutte meurtrière, qui s'était arrêtée seulement quand la clarté de la lune avait manqué. Les ennemis étaient en pleine déroute, la terre jonchée de leurs morts,

leurs postes abandonnés, l'étang couvert d'hommes fuyant à la nage; le général lui-même avait gagné l'autre bord sur un bateau; le plus grand nombre s'était sauvé par une langue de terre jetée entre la mer et l'étang, depuis la pointe de Leucate jusqu'au Roussillon : il ne restait plus de l'armée espagnole qu'un immense butin. Ce glorieux fait d'armes valut au duc d'Halluin le bâton de maréchal de France, et le roi voulut qu'il rattachât à cette dignité le nom de *son* père. Les Espagnols avaient toujours un pied en France par la prise qu'ils avaient faite l'année précédente de Saint-Jean-de-Luz. Le roi, mécontent de voir que le duc d'Epernon et son fils, le duc de la Valette, n'avaient pas encore réussi à les en chasser, donna ordre au nouveau maréchal de Schomberg de s'y acheminer; mais
25 octobre. on apprit presque aussitôt qu'ils s'étaient d'eux-mêmes retirés, laissant inutiles toutes les dépenses faites pour se fortifier dans ce pays; sur quoi le duc de la Valette écrivit « qu'il se disposait à partir pour les exterminer, quand on lui avait annoncé leur retraite. »

Nous avons dit qu'on ne s'était pas remué en France quand les deux princes étaient sortis de la cour, et que l'éclat de leurs mécontentements

n'avait convié personne à la guerre civile. Cependant le gouvernement ne fut pas sans quelques alarmes dans l'intérieur. Si les seigneurs et les gentilshommes avaient prudemment refusé de s'associer à une nouvelle fantaisie de révolte, d'autres intérêts avaient fortement agité une autre part de la nation. Ce n'était pas sans de grandes dépenses qu'on soutenait une guerre générale, qu'on réparait des pertes graves, que l'on entreprenait des expéditions lointaines. Les taxes de toute espèce étaient énormes, et l'industrie financière les multipliait sans mesure. « On met » ici, écrivait de Paris Guy-Patin, de nouveaux » impôts sur tout ce qu'on peut, entre autres, » sur le sel, le vin et le bois ; j'ai peur qu'enfin » on n'en mette sur les gueux qui se chauffe- » ront au soleil. » Le peuple était las de payer ; les parlements s'offensaient d'avoir toujours à enregistrer des créations de charges nouvelles, autre espèce d'impôt qui, pour être levé sur la contribution volontaire des ambitions et des vanités, n'en paraissait pas moins exorbitant à ceux dont il rétrécissait la juridiction. On avait été obligé de s'adresser encore aux villes pour en obtenir, sous forme d'emprunt, des sommes considérables ; de telle sorte qu'on avait uni

dans une plainte commune les bourgeois et les officiers, murmurant chacun pour leur compte. Le parlement de Paris continuait à repousser les titulaires des nouveaux offices, ou à leur rendre l'exercice de leur emploi impossible par toutes sortes de contrariétés et de mépris. Il fallut en-
Mars. core que le roi lui fît des injonctions sévères et de rudes menaces pour interrompre une nouvelle procédure de résistance dans laquelle il s'était engagé. L'obéissance n'y fut pourtant rétablie qu'au moyen de la continuation, jusqu'en 1644, du droit annuel et des autres priviléges attribués à cette compagnie. Au même temps, le roi fit mine de se rendre à Rouen pour forcer le parlement de cette province à recevoir un édit portant création d'une généralité des finances en la ville d'Alençon, et il ne fallut rien de moins que cette démonstration pour que l'édit fût vérifié. Pour une fin pareille, le prince de Condé se rendit en Bourgogne avec les plus amples pouvoirs. Les villes pourtant ne faisaient que gronder sur la place publique ou dans l'auditoire de leurs tribunaux. Des paysans se montrèrent armés dans la campagne; ceux-là ne se soulevaient, ni pour un prince, ni pour une croyance; ils se révoltaient contre la taille, con-

tre la gabelle, contre toutes les formes et toutes les dénominations de l'action fiscale. Ce mot de ralliement, intelligible à tous, et d'un attrait singulier, avait servi déjà, l'année précédente, à quelques séditions dans la Saintonge et dans l'Angoumois. Cette année, on l'entendit proclamer dans le Périgord, par une troupe nombreuse qui se grossit promptement, inonda le pays, et menaça les villes. C'était bien là un mouvement populaire, ayant pour cause une souffrance publique, et pour force le nombre. Mais tel était alors l'état des choses, que les révoltés, qui formaient, dit-on, près de trente mille hommes, ne crurent pas pouvoir se passer d'avoir un gentilhomme à leur tête. Ils en saisirent un dans son château, lequel avait nom de la Mothe-la-Forêt, et le forcèrent à les commander. Ils s'emparèrent ainsi de Bergerac, et se mirent en posture d'assiéger Sainte-Foy sur la Dordogne, où était un grand magasin d'armes. Le duc de la Valette se hâta de quitter son poste d'observation du côté des Espagnols, pour accourir à la défense de la province qui pouvait être entraînée tout entière dans cette sédition. Avec un corps de troupes assez faible, il attaqua une masse considérable de paysans Août.

enfermés dans le bourg de la Sauvetat d'Eymet, à quatre lieues de Marmande : ceux-ci se défendirent avec courage, mais une fois ébranlés ils se sauvèrent en désordre, et il en fut fait un grand carnage. La déroute de ce premier corps entraîna rapidement celle de tout le parti, et en quelques jours, ce qui avait eu la forme d'une armée redoutable, s'éparpilla en bandes poursuivies par les prévôts. Comme la cour et Paris n'avaient pas eu peur de cette sédition, on l'appela d'un nom ridicule ; on publia partout « la » défaite des Croquants » dont chacun fit de grandes moqueries, et on trouva fort mauvais que le duc de la Valette se fût dérangé pour si peu de chose.

FIN DU TOME TROISIÈME.